



Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Projet d'Appui à la Coordination Intersectorielle et Multi-Niveaux dans le Cadre du Partenariat entre CAFI et le Cameroun



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

L'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)

Titre du projet : Projet d'Appui à la Coordination intersectorielle et multi-niveaux dans le cadre du partenariat entre la République du Cameroun et CAFI	Organisation(s) de mise en œuvre : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Contact de l'organisation de mise en œuvre pour le projet : Solveig Schindler Conseiller Technique Principal du Projet Forests for Future (F4F) Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH B.P. 7814 Yaoundé, Cameroun Téléphone : +237 652742904 E-mail : solveig.schindler@giz.de	Partenaire(s) du projet : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), en collaboration avec les ministères sectoriels y compris : MINEP-DED, MINADER, MINDDEVEL, MINFOF, MINFI, MIN-MIDT, MINEPIA, MINRESI, MINTP, MINDCAF, MINHDU
Pays : Cameroun	Localisation du projet (provinces ou zones prioritaires) : National et sous-national Les régions ou zones dans lesquelles les projets seront mis en œuvre seront définies pendant la phase de démarrage du projet
Description du projet : Le projet appuie la structure de gouvernance du Cameroun et la consolidation d'un accord dans le cadre du partenariat entre le Cameroun et CAFI en soutenant la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la politique forestière et climatique du Cameroun et la promotion d'une économie verte. Le projet s'inscrit dans la politique nationale de développement déclinées dans la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30). Les résultats contribuent aux jalons prioritaires de la Lettre d'Intention d'octobre 2024 signé en octobre 2024. Le projet vise le renforcement des capacités du MINEPAT, des ministères sectoriels et des collectivités territoriales décentralisées. Le projet appuie également les réformes et	Coût Total du projet : 17,259,600 USD Coût total financé par le Fonds fiduciaire de CAFI : 13,600,000 USD <ul style="list-style-type: none"> • Pour la GIZ : 11,100,000 USD • Pour un autre organisme de mise en œuvre : 2,500,000 USD Coût total financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) : 2,159,600 USD (2,000,000 EUR) Cout total financé par le Gouvernement de la République du Cameroun : 1,500,000 USD



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz

les plans phares identifiés dans la SND30 et appuie l'intégration des questions climatiques dans les révisions sectorielles. Il encourage les initiatives pertinentes avec des instruments financiers innovants, des modèles d'investissement standardisés pour réduire la déforestation et élabore un design pour un mécanisme national de réhabilitation des sites miniers abandonnés. Ce projet se consacre également à l'exploitation des synergies entre les projets du partenariat entre le Cameroun et le CAFI, ainsi qu'au développement du portefeuille d'autres projets pour la prochaine phase du programme.

Montant total mise en œuvre par la GIZ :
13,259,600 USD

- CAFI : 11,100,000 USD
- BMZ : 2,159,600 USD

Montant total géré par un autre organisme de mise en œuvre de CAFI (à déterminer) : 2,500,000 USD

Montant total mise en œuvre par le Gouvernement de la République du Cameroun : 1,500,000 USD

Montant et durée de la première tranche pour la GIZ : 5,700,000 USD, 07/2025-12/2026

Date de démarrage¹: 01.07.2025

Date de clôture : 30.06.2028

Durée totale (en mois) : 36

Initialien

Sos

¹ Dates indicatives : La date de commencement officielle de tout projet financé par CAFI correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau Multi-Partner Trust Fund (MPTF).



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz Service Sénégalais
de l'Environnement et du Développement durable

Date et numéro de la décision d'approbation :

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Gouvernement du Cameroun	Date : 28/10/2024
Examen du secrétariat CAFI	Date : 12/11/2024
Approbation du Conseil d'administration	Date : 04/12/2024 par la <u>Décision EB.2024.44</u>

Signatures des Organisations participantes :

Rico Langeheine Directeur Résident, GIZ, Bureau Régional de Yaoundé, Cameroun	Date et signature 12-sept.-2025	
Petra Warnecke, GIZ, responsable du département Afrique	Date et signature 15-Sep-2025	 Sianiert von:
Berta Pesti Cheffe du Secrétariat CAFI	Date et signature 15-Sep-2025	
Alamine Ousmane Mey Ministre de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun	Date et signature 18 SEPT 2025	 LE MINISTRE

EFFETS CAFI auxquels le projet contribue	Montant en USD ²
1. Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire.	
2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées.	
3. Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts.	4,286,821 USD
4. Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale.	462,197 USD

² La somme des montants doit correspondre au budget des résultats du projet conformément au budget Excel annexé au présent document de projet et cohérent avec le narratif du présent document. Dans le cas de projets cofinancés, la ventilation doit être réalisée également pour le budget CAFI seul.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

giz

5. Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier. ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés.	
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties.	
7. Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt.	4,974,622 USD

Résumé exécutif

Le **projet Coordination intersectorielle et multi-niveaux** constitue le projet central du partenariat entre la République du Cameroun et le CAFI. Il vise à renforcer les capacités du MINEPAT, des secrétariats techniques sectoriels et des collectivités territoriales décentralisées pour une meilleure coordination dans les domaines de la conservation des forêts, de la lutte contre le changement climatique et pour la promotion de l'économie verte³ du Cameroun, afin de parvenir à un partenariat à long terme entre le Cameroun et CAFI.

Le projet aura un impact positif significatif sur **les effets du cadre de résultats CAFI 3** « Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts », **effet 4** « Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale. » et **effet 7** « Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt ».

Le **projet coordonne l'interaction de trois autres projets du partenariat Cameroun-CAFI** pendant la phase de démarrage (2025-2027), notamment (1) le projet d'appui technique à l'aménagement du territoire, avec l'assistance de la GIZ, qui vise à mettre en place des outils d'aménagement du territoire, de cartographie et de suivi des impacts pour faciliter la planification et la coordination

³ Le Cameroun dans son « Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (MINEPAT, 2018) a identifié l'économie verte comme « *un environnement de production qui ne génère que de très faibles émissions de carbone et où les ressources sont gérées efficacement et raisonnablement* ».

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a défini l'économie verte au niveau visionnaire comme "une économie qui se traduit par une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et les pénuries écologiques". Au niveau opérationnel, l'économie verte est considérée comme celle dont "la croissance en les revenus et l'emploi sont stimulés par des investissements qui : réduisent les émissions de carbone et la pollution ; améliorent l'efficacité énergétique et des ressources ; et préviennent la perte de la biodiversité et des services écosystémiques. Ceux-ci incluent des investissements dans le capital humain et social et reconnaissent la position centrale du bien-être humain et de l'équité sociale en tant qu'objectifs fondamentaux favorisés par la croissance des revenus et de l'emploi. PNUE (2011). From Green Economies to Green Societies. UNESCO's Commitment to Sustainable Development. Paris : UNESCO.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

décentralisées ; (2) le projet d'appui au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC), avec l'assistance du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), qui vise à renforcer les capacités du FODECC par un soutien technique et financier et à remplir son mandat national en tant que principal instrument de subvention pour les producteurs de cacao et de café dans toutes les régions de production, et (3) le projet de gestion intégrée du Grand Mbam, avec l'assistance de la Banque de Développement de la Coopération Allemande (KfW), qui vise à développer et à mettre en œuvre de manière durable des plans locaux négociés et contraignants pour l'aménagement et le développement durable du territoire (PLADDT).

Les quatre projets contribuent ensemble à la réalisation de l'objectif global de la phase de démarquage du partenariat Cameroun-CAFI, s'inscrivent dans la politique nationale de développement déclinées dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) du Gouvernement pour la transformation structurelle de l'économie et le développement inclusif, à savoir la promotion de l'essor économique au Cameroun par entre autres le développement d'une économie verte, compétitive et durable, tout en garantissant la sécurité alimentaire et en réduisant l'impact sur la déforestation.

Le projet devrait aboutir à la consolidation et à la mise en œuvre de la lettre d'intention (LOI) entre le Cameroun et le CAFI négociée, élaborée et signée en octobre 2024 en tant qu'accord à long terme entre les deux partenaires et qui devrait donc permettre des investissements importants à l'avenir par le fonds CAFI.

Etant que comme coordonnateur du Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la SND30 et Point d'Ancre de CAFI, **le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) est le porteur du projet**. Le projet est censé ainsi apporter une contribution essentielle à la mise en œuvre des réformes inscrites dans la SND30 et les stratégies sectorielles du pays.

Le fonds fiduciaire CAFI s'est engagé à contribuer à hauteur de 13 600 000 USD dont 11 100 000 USD seront sous la gestion de la GIZ et 2 500 000 USD seront gérés par un autre organisme de mise en œuvre de CAFI sur une période de trois ans (2025-2027). La GIZ a été désignée comme agence d'assistance technique et de gestion fiduciaire. Elle recevra une contribution supplémentaire **du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)** d'un montant de 2 159 600 USD pour compléter les ressources allouées par CAFI. La contribution du Gouvernement camerounais est estimée à 1 500 000 USD.

Au niveau stratégique, le projet vise à réduire la déforestation au niveau national grâce à une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux, ainsi que les effets socio-économiques et climatiques négatifs qui en découlent. **Le projet s'inscrit donc dans la politique nationale de développement du Cameroun (SND30)** et s'aligne sur les objectifs de la SND30 qui vise une transformation structurelle de l'économie par des changements fondamentaux des structures économiques et sociales afin de promouvoir un développement durable et inclusif. Les objectifs globaux sont une croissance économique continue afin de créer des conditions de vie favorables et un accès aux services sociaux, de réduire la pauvreté et le sous-emploi, de renforcer les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et de développer une gestion environnementale pour un développement social durable et inclusif avec une bonne gouvernance.

Le projet s'aligne également sur l'axe prioritaire du BMZ « Conserving nature and natural resources, protecting life on earth »⁴ qui vise à préserver les écosystèmes afin de garantir un développement durable, tant pour les générations actuelles que futures. Le projet contribue également au programme BMZ « L'environnement, la protection et l'utilisation des ressources naturelles au Cameroun », dont l'actualisation est envisagée .

⁴ [Core Area Strategy: Conserving nature and natural resources, protecting life on Earth](#)



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Dans le but de renforcer les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux pour un partenariat à long terme entre le Cameroun et le CAFI qui se concentre sur la réduction de la déforestation, **la stratégie du projet comprend quatre axes :**

- (1) Le renforcement du dispositif de la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 ;
- (2) L'appui à la mise en œuvre des plans phares et aux réformes clés de la SND30 ;
- (3) La formulation et l'accompagnement des priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI ;
- (4) L'assurance du fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet.

Le projet doit travailler en étroite collaboration avec les entreprises privées qui représentent les principaux secteurs économiques et dont les membres sont les principaux promoteurs des projets d'investissement, ainsi qu'avec les organisations de la société civile.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera assurée par l'Unité de Coordination des Secrétariats Internes Sectoriels de Suivi-Evaluation de la SND30, chapeautée par le MINEPAT. Cette UGP bénéficiera de l'assistance technique de la GIZ, qui pourrait à cet effet faire appel autant que de besoin à des ressources externes. Par exemple, pour les mesures de développement des capacités ainsi que pour des études techniques (Produit 1-3), des bureaux d'études spécialisées dans la foresterie, l'environnement, le climat, entre autres, seront engagées.

Placé sous la présidence du Ministre du MINEPAT, le **Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun CAFI (CNS/CAFI)** du Projet sera ancré au sein du Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la SND30 (CNSE/SND30). Il serait composé des représentants des ministères sectoriels, du coordonnateur de l'unité technique de Coordination pour le partenariat Cameroun-CAFI, des représentants des collectivités territoriales décentralisées, des représentants du secteur privé, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financières dont CAFI et la GIZ et tous les membres du CNSE/SND30. Le Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun-CAFI (CNS/CAFI) fait office de Comité de Pilotage du Projet.

L'Unité Technique de Coordination pour le Partenariat Cameroun-CAFI (UTC/CAFI) est chargée de la représentation politique du partenariat ainsi que du projet de coordination, qui est chargé de coordonner les autres projets du programme. L'UTC/CAFI doit faciliter la coordination, la cohérence des interventions CAFI en droite ligne avec les priorités stratégiques de l'Etat ainsi que la capitalisation des contributions de l'Initiative à la mise en œuvre de la SND30.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) composée de l'Equipe Focale CAFI au MINEPAT, des points focaux des administrations sectorielles techniques, bénéficie de l'assistance technique de GIZ et peut s'appuyer sur des partenaires de mise en œuvre pour l'opérationnalisation du projet.



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
GIZ
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sommaire

Résumé exécutif	5
Tableaux et figures	13
Liste des tableaux.....	13
Liste des figures.....	13
1. Introduction.....	14
a) Cadre stratégique du partenariat	14
b) Cadre stratégique du projet	18
c) Alignement au cadre stratégique international et régional	19
d) Alignement sur le cadre stratégique national	20
2. Analyse de situation spécifique au contexte du projet.....	23
a) Description du contexte général de la zone d'intervention.....	23
b) Évolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet.....	26
c) Objectifs du projet résultant de l'analyse de la situation	31
3. Stratégie du projet	33
a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)	33
b) Stratégie d'intervention.....	36
c) Description des besoins en renforcement des capacités des bénéficiaires	37
d) Structuration du projet (produits, sous-produits, activités).....	40
e) Contribution au développement de l'approche sous-régionale du PSE développée par CAFI.....	60
f) Schéma de la théorie du changement	60
g) Appropriation nationale et durabilité du projet.....	64
4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la Lettre d'Intention	66
a) Cadre de résultats.....	66
b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	74
5. Cohérence et synergies avec les projets existants.....	75
6. Gouvernance du projet.....	83
a) Organes de gouvernance	83
b) Gestion et exécution du projet.....	85
c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires.....	93
7. Stratégie d'engagement des parties prenantes.....	95
a) Gouvernement	95
b) Donateurs et partenaires de développement	96
c) Société civile.....	97
d) Secteur privé	97
e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche	98
8. Gestion des risques et des sauvegardes	100
a) Risques et mesures d'atténuation	100
b) Sauvegardes.....	106
9. Suivi-évaluation	111



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz

10.	Communication et visibilité.....	113
11.	Transparence fiduciaire	114
12.	Budget, plan de travail et chronogramme	119
a)	Plan de travail et budget par produits/activités	119
b)	Budget ventilé par catégories UNDG	120
c)	Plan d'opérationnalisation du projet	122
13.	Annexes.....	131
a)	Annexe 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet.....	132
b)	Annexe 2 : Analyse et plan d'action genre	135
c)	Annexe 3 : Stratégie de communication.....	147
d)	Annexe 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché	151
e)	Annexe 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)	153
f)	Annexe 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100000 USD (versions provisoires ou définitives)	169
g)	Annexe 7 : Plan de renforcement des capacités et de transfert des connaissances	170
h)	Annexe 8 : Consultations clairement explicitées et listes des acteurs incluse	172



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Acronymes

AFAUT	Système d'Agriculture, de Foresterie et d'Autres Utilisations des Terres
AfDB	<i>African Development Bank</i> Banque Africaine de Développement
APV	Accord de partenariat volontaire
BMZ	<i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> Ministère fédéral de la coopération économique et du Développement
CAFI	<i>Central African Forest Initiative</i> Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CBD	Convention sur la Biodiversité
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CDMT	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CHM	Clearing-House Mechanism de la Convention sur la diversité biologique
CIFOR	<i>Centre for International Forestry Research</i> Centre de recherche forestière internationale
CNS/CAFI	Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun CAFI
CNSE/SND30	Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
CNULD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
COP	Conférences des Parties sur les Changements Climatiques
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DATZF	Direction de l'Aménagement du Territoire et des Zones Transfrontalières
DPDL	Direction de la Planification et du Développement Local (MINDEVEL)
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EFI	<i>European Forest Institute</i> Institut Européen de la Forêt
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i> Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FODECC	Fonds de Développement des Filières Cacao et Café
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit <i>Agence allemande de coopération internationale</i>
HCV	High Carbon Value



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

HSC	High Conservation Value
IDH	<i>Dutch Sustainable Trade Initiative</i> Initiative néerlandaise pour le commerce durable
INC	Institut National de Cartographie
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> Banque de Développement de la Coopération Allemande
LOI	<i>Letter of Interest</i> Lettre d'Intention
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et de l'Industrie Animale
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDÉD	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industries et Développement Technique
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique
MRV	Measurement, Reporting, and Verification
MINT	Ministère des Transports
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MPTF	Multi-Partner Trust Fund
ONACC	Observatoire National sur le Changement Climatique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONU	Organisation des Nations Unies
PCD	Plan Communal de Développement
PEA	Preliminary Economic Assessment
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIS	Plan d'Investissement Stratégique
PLADDT	Plan Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun
POS	Plan d'Occupation des Sols



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz

PRD	Plan Régional de Développement
PRODOC	Document de Projet
PSE	Paiements pour Services Écosystémiques
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUT	Plan d'Utilisation des Terres
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural (2020-2030)
SNSF	Système national de surveillance des forêts
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (Cameroun émergent)
SNRI	Système National de Recherche et d'Innovation
SPANB	La Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
UFA	Unité forestière d'aménagement
UGP-CAFI-CMR	Unité de Gestion du Partenariat CAFI-Cameroun
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNECA	<i>United Nations Economic Commission for Africa</i> Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
PDA	Plan de Développement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Projet
UTC/CAFI	L'Unité Technique de Coordination pour le Partenariat Cameroun-CAFI



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
GIZ
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau 1 : Actions climatiques prioritaires par secteur/système et questions transversales	24
Tableau 2 : Contribution à des différents produits aux effets de CAFI	63
Tableau 3 : Cadre des résultats	66
Tableau 4 : Contribution du projet aux jalons de la LOI signée en octobre 2024	74
Tableau 5 : Cohérence et synergies avec les projets existants	75
Tableau 6 : Matrice de gestion des risques liés au projet	100
Tableau 7 : Sauvegarde de Cancún	107
Tableau 8 : Prestation de service et assation conduite par la Division Achats et Contrats de la GIZ	115
Tableau 9 : Acquisitions de biens et équipements et Passation conduite par la Division Achats et Contrats de la GIZ	117
Tableau 10 : Plan de travail et budget initial	119
Tableau 11 : Budget ventilé par catégories UNDG	121
Tableau 12: Plan d'opérationnalisation pour toute la durée du projet.....	122
Tableau 13 : Plan d'opérationnalisation détaillé pour la première année de mise en œuvre du projet	127

Liste des figures

Figure 1 : Visualisation du cadre stratégique du programme.....	18
Figure 2 : Changements du couvert forestier (1990-2021)	29
Figure 3 : Facteurs de la déforestation et de la dégradation dans le Bassin du Congo (2015-2020)	30
Figure 4 : Aperçu des produits du projet	40
Figure 5 : Schéma de la théorie du changement du projet.....	62
Figure 6: Composition des Unités.....	85
Figure 7 : Montage institutionnel du projet	88
Figure 8 : Affiche de sensibilisation du personnel aux politiques de la GIZ en matière de harcèlement sexuel	107



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

1. Introduction

Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs de développement durable et de l'atteinte des ambitions que le Gouvernement s'est fixé dans sa vision à l'horizon 2035, le Cameroun a adopté en 2020 et pour l'opérationnalisation de sa deuxième phase de vision allant sur la période 2020-2030, un document de référence intitulé Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Le Gouvernement envisage durant cette phase d'assurer la transformation structurelle de l'économie en s'appuyant sur l'industrialisation. Cependant, l'atteinte de ses objectifs devra se faire au travers d'actions bien structurées de nature à amoindrir l'impact sur l'environnement, surtout au regard de la montée en puissance des initiatives de défenses de l'environnement portées dans le cadre de l'organisation des différentes Conférences des Parties sur les changements climatiques (COP), dont la dernière (COP 28) s'est tenue à Dubaï, du 30 novembre au 12 décembre 2023.

En vue d'atteindre les objectifs de développement durable, le Cameroun a rejoint l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), dont l'objectif est de reconnaître et préserver la valeur des forêts de la région afin d'atténuer le changement climatique et de réduire la pauvreté. Plus concrètement, l'objectif à long terme du partenariat Cameroun - CAFI est de faciliter l'accélération de l'émergence économique, en encourageant l'application du principe d'une « économie verte » par laquelle les chaînes de valeur camerounaises sont rendues compétitives, et répondant aux demandes des marchés internationaux, nationaux et sous-régionaux au même temps que le Cameroun assure la sécurité alimentaire et réduit l'impact du développement de ces filières sur la déforestation et la dégradation des forêts. Ceci est conforme aux principes annoncés dans la SND30 et définis dans la lettre d'intention (LOI) signée entre le Cameroun et CAFI, en octobre 2024 en vue de concrétiser les ambitions envisagées dans les Stratégies sectorielles, et sous-tendra le succès du futur partenariat.

Afin de faciliter la consolidation et la mise en œuvre de la lettre d'intention signée pour un partenariat à long terme entre le Cameroun et CAFI, les partenaires ont décidé d'envisager une phase pilote de trois ans. Par ailleurs sous décision du Conseil d'Administration de CAFI « EB.2023.17 », il a été décidé la mise en œuvre d'un projet de coordination sectorielle et multi-niveaux, qui prendra également en charge la gestion du portefeuille et de l'interface de trois projets techniques financés par CAFI. Son objectif sera de renforcer les capacités des structures techniques nationales pour une coordination intersectorielle renforcée et inclusive, et pour la planification stratégique et spatiale, afin d'avancer vers une économie verte. Cette coordination vise à établir un consensus sur des outils de planification à élaborer, des réformes à conduire et des mécanismes de financement innovants pour le développement de l'économie verte, qui permettront d'accroître la mobilisation et l'alignement des interventions et des financements des secteurs public et privé, nationaux et internationaux.

a) Cadre stratégique du partenariat

En 2015, le Cameroun a rejoint l'initiative CAFI par une déclaration commune. Des discussions entre le MINEPAT et le conseil d'administration du CAFI ont permis de dégager une intention mutuelle d'établir un partenariat. En octobre 2024, les deux parties sont parvenues à la signature d'une lettre d'Intention (LOI) formalisant un engagement plus profond.

La désignation officielle du MINEPAT en tant que point d'ancrage du partenariat souligne l'importance de l'alignement sur la politique gouvernementale, de la coordination avec les partenaires et de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement du territoire. Une mission CAFI en 2022 a précisé les actions soutenues et les engagements du Gouvernement, marquant ainsi une étape vers la formalisation d'un partenariat d'une durée initiale de trois ans. Le partenariat stratégique entre le Cameroun et CAFI illustre l'engagement commun en faveur d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et axé sur les objectifs de conservation des forêts et de développement socio-économique.

Tel que stipule la lettre d'intention, l'objectif global du partenariat Cameroun-CAFI dans le long terme, d'ici 2035, est d'appuyer le développement des chaînes de valeur camerounaises (agricole,



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

forestière et minière) afin de les rendre inclusives, compétitives et libres de déforestation. A cet effet, il s'agit de travailler collectivement sur base de financements conséquents, additionnels, nouveaux et prévisibles, pour :

- stopper et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres conformément à la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres ;
- compenser les pertes résiduelles de couvert forestier par la régénération naturelle ainsi que le boisement-reboisement et l'agroforesterie ;
- préserver le fonctionnement des zones humides et des zones de tourbières en les gérant durablement, en les préservant dans la mesure du possible et en restaurant les zones déjà asséchées ;
- assurer et favoriser le développement des chaînes de valeur agricoles, forestières et minières durables, compétitives, inclusives et créatrices d'emplois permettant l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Pour ce faire, les objectifs à moyen terme du partenariat consistent entre autres à travailler collectivement pour :

- stabiliser la perte du couvert forestier d'ici 2026 puis ensuite, à la réduire progressivement et considérablement d'ici 2029 pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Glasgow, en prenant comme référence la moyenne historique de déforestation estimée à environ 110 000 ha par an sur la période 2016-2022⁵, et le niveau de référence qui sera soumis par le Gouvernement du Cameroun à la CCNUCC en 2025; ainsi que sur base de la mobilisation de ressources effectives, y compris de source internationale, pour l'atteinte dudit objectif conformément « au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales » acté par la CCNUCC ;
- progressivement fournir des efforts importants visant à la compensation des pertes résiduelles de couvert forestier par la régénération naturelle ainsi que le boisement-reboisement et l'agroforesterie ;
- fournir des efforts importants pour préserver le fonctionnement des zones humides et des zones de tourbières en gérant durablement ces zones, en les préservant dans la mesure du possible et en restaurant les zones déjà asséchées;
- mettre en œuvre les objectifs de la SND30 et de la Lettre d'Intention en vue de contribuer à l'émergence du Cameroun.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, le Gouvernement du Cameroun s'engage, avec l'appui du CAFI, à agir sur les trois volets suivants :

1. **Gouvernance intersectorielle et multiniveaux des ressources naturelles.** Il s'agit d'assurer la cohérence territoriale, l'attractivité et la compétitivité économique du pays en améliorant le bien-être de la population au travers d'une gestion durable des ressources naturelles, particulièrement des ressources forestières, d'une planification spatiale et d'une optimisation des affectations des terres. A cet effet, sera mis en place un cadre de dialogue et de concertation intersectorielle et multi-acteurs⁶ d'arbitrage des usages des terres dans une logique de décentralisation s'appuyant sur le Plan National de Zonage du Territoire et les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Il s'agit ainsi de

⁵ Données FAO

⁶ La loi d'orientation sur l'AT de 2011 prévoit déjà la mise en place du Conseil National de l'AT dont le projet de décret portant organisation et fonctionnement sera élaboré dans la phase de démarrage du projet sous financement CAFI



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz

couvrir l'ensemble du territoire national avec des outils de planification spatiale de l'usage des terres au niveau régional et communal et d'assurer la mise en œuvre intégrale desdits plans dont les acteurs locaux et les ayants droit pourront s'approprier la mise en œuvre au travers de la mise en place d'incitations auprès des communes.

2. **Intensification durable de l'agriculture au sein du domaine forestier non-permanent.** Le Domaine Forestier non Permanent (DFnP) est constitué de toutes les terres boisées au sein des zones dites « banales » en milieu rural, régie par des droits d'usage coutumiers ou titrées par le droit républicain. On compte également au sein du DFnP 86 parcelles agroindustrielles concédées au secteur privé agricole de grande taille pour une surface agricole utile (SAU) de 527.886 ha. Sur cet espace, le moteur principal de la déforestation est l'expansion de l'agriculture, à vocation familiale d'abord et industrielle dans une moindre mesure⁷. L'objectif du partenariat est donc de promouvoir une intensification durable et une productivité accrue de l'agriculture familiale et industrielle sur les terres agricoles existantes. Il s'arrime aux schémas d'aménagement et aux plans de zonage du territoire aux échelons national et régional ainsi qu'à l'agroforesterie. Ainsi, sera assurée la sécurité alimentaire nationale et une réponse sera donnée à la demande régionale croissante, tout en réduisant la demande de nouvelles terres et les incitations à la déforestation pour la production agricole. Le Cameroun s'engage à achever une vaste transition de l'agriculture conventionnelle vers une production respectueuse de l'environnement et libre de déforestation à l'horizon 2035.
3. **Préservation et gestion durable du domaine forestier permanent (DFP).** Dans le respect de son cadre légal et de ses engagements internationaux en matière forestière, climatique et de conservation de la biodiversité, le Cameroun confirme son engagement à préserver et gérer durablement les espaces et les limites de son domaine forestier permanent (DFP)⁸ couvrant près de 18 millions d'hectares, soit plus de 78% des forêts et 39% du territoire national. Dès lors que ces forêts sont classées par décret du Premier Ministre au sein du domaine privé de l'Etat ou de la Commune, elles ne peuvent plus légalement changer de destination. L'ensemble du DFP constitue un réservoir de biodiversité représentatif à l'échelle nationale de tous les écosystèmes forestiers. Les Parcs Nationaux sont destinés à la protection de la diversité biologique et au tourisme de vision, tandis que les zones d'intérêts cynégétiques (ZIC) amodiées sont exploitées en premier lieu pour le tourisme de chasse. Les concessions forestières et les forêts communales sont exploitées par le secteur privé et les communes, en premier lieu pour le bois d'œuvre destiné à l'exportation, et progressivement de plus en plus pour le marché domestique. Toutes les concessions forestières et forêts communales sont soumises à l'obligation d'aménagement et d'étude d'impact environnemental et social. La tendance est désormais de chercher à optimiser les investissements en diversifiant les activités économiques tout en réduisant les impacts au sein du DFP.

Dans la lettre d'intention signée en octobre 2024, l'Etat du Cameroun et CAFI ont agréé d'engager un Partenariat selon une approche progressive basée sur les résultats.

Au travers de cette approche, les partenaires entendent rechercher une augmentation proportionnelle et progressive des financements en vue de la réalisation des actions concourant à l'atteinte de jalons dans le temps conditionnant les financements en don de CAFI. Aussi, la disponibilité des financements en don de CAFI est un prérequis au début de chaque phase. Au travers de ce méca-

⁷ Une fois publiée, la LOI compte citer les données de l'Etude régionale FAO financée par CAFI

⁸ Ce domaine forestier permanent est constitué en 2022 de 37 Aires Protégées (4.820.66 ha d'AP), de 59 réserves forestières (374.134 ha de RF), de 121 concessions forestières (7.076.782 ha d'UFA), et de 68 zones de chasse (5.366.427 ha de ZIC/DFP et ZIC-GC en partie sur le DFP et sur le DFnP, une partie des ZIC et ZIC/GC étant dans les régions méridionales superposées sur des concessions forestières du DFP). Les terres du DFP relèvent du patrimoine privé de l'Etat. Concernant les 72 forêts communales (2.330.062 ha de FC), et potentiellement les futures forêts régionales, elles appartiennent également au DFP en tant que patrimoine privé des communes (et des régions).



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

nisme d'engagement progressif basé sur les résultats, pour chaque financement, CAFI et le Gouvernement du Cameroun négocient des engagements respectifs qui font l'objet de protocoles spécifiques.

Ces protocoles, annexés de façon successive à chaque nouvel engagement financier, fixent les résultats à atteindre conditionnant les financements additionnels et font partie intégrante de la lettre d'intention.

Le Protocole de la phase de démarrage CAFI-Cameroun annexé à cette Lettre d'Intention définit les engagements respectifs de CAFI et du Gouvernement du Cameroun lors de la phase de démarrage du partenariat durant la période 2025-2027. L'atteinte des jalons de la phase de démarrage conditionnera le passage à la phase de mise à échelle. Néanmoins, le partenariat évoluera de façon « modulaire » de façon à permettre à chaque secteur de progresser de la façon la plus rapide possible vers la phase de mise à l'échelle indépendamment des progrès réalisés dans les autres secteurs.

Dans la phase de mise à échelle du partenariat sur la période 2027-2035, chaque financement supplémentaire de CAFI fera l'objet d'un protocole additionnel agréé entre les parties et d'amendements éventuels à la présente Lettre d'Intention. Le Cameroun et CAFI agréent de fournir des efforts de mobilisation conjointe des ressources domestiques et internationales, publiques et privées, pour la phase de mise à échelle, selon la vision décrite dans la section VI de la Lettre d'Intention. Le Cameroun et CAFI ont notamment convenu d'œuvrer à la structuration de prêts liés au développement durable, en partenariat avec des institutions financières internationales, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'aménagement du territoire.

Les financements CAFI viendront consolider des efforts déjà engagés par le Gouvernement du Cameroun dans le cadre de la SND30 et financés par des ressources domestiques publiques et privées et ce, afin de les mettre à échelle en mobilisant diverses sources de financement.

Les financements CAFI seront déployés sur base de dons et ce conformément à la section 6.2 de la Lettre d'intention, en faisant la promotion d'approches basées sur les résultats vérifiés pour le déclenchement de ces-dits financements.

En complément des appuis fournis par CAFI à l'Etat du Cameroun dans le cadre de cette lettre d'intention, CAFI entend également appuyer le secteur privé camerounais via sa fenêtre régionale ad hoc afin d'investir sur des activités permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de créer des emplois et chaînes de valeur durables dans les secteurs suivants : bois-énergie, agriculture, exploitation forestière, écotourisme, mines, élevage, et autres modèles innovants. Le Gouvernement camerounais quant à lui poursuivra son appui actif au secteur privé camerounais, à savoir les paysans enrôlés dans les guichets du FODECC.

Pour la phase de démarrage jusqu'à 2027, les engagements des parties sont les suivants :

- Le Cameroun s'engage à atteindre les jalons portant sur la gouvernance des ressources naturelles, l'intensification durable et la transition agroécologique de l'agriculture, l'aménagement du territoire et la planification des infrastructures rurales définis dans le *Protocole pour la phase de démarrage CAFI-Cameroun*.
- Le Conseil d'Administration de CAFI a, dans sa décision EB.2023.08 du 22 mars 2023, approuvé une allocation initiale de 60 millions USD en provenance du Fonds Fiduciaire de CAFI pour appuyer l'atteinte desdits jalons du *Protocole pour la phase de démarrage CAFI-Cameroun*.

Dans la phase de démarrage, quatre projets contribueront à l'atteinte des jalons, à savoir :

- (1) Projet d'appui à la coordination intersectorielle et multi-niveaux, avec l'assistance de la GIZ, ayant comme objectif : « Les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et

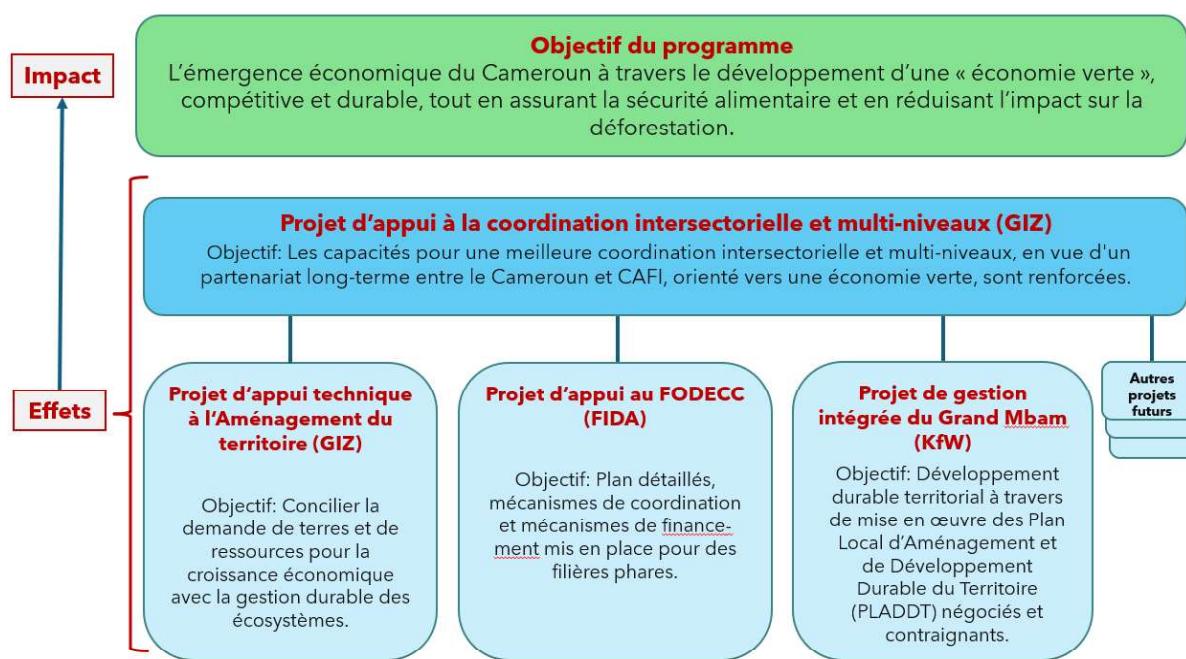


Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

- multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et la CAFI, orienté vers une économie verte, sont renforcées. »
- (2) Projet d'appui technique à l'aménagement du territoire, avec l'assistance de la GIZ, avec comme objectif : « Concilier la demande de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes. »
 - (3) Projet d'appui au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC), avec l'assistance du FIDA, a pour objectif de renforcer les capacités du FODECC par un appui technique et financier et d'assumer son mandat national en tant que principal instrument de subvention pour les producteurs de cacao et de café dans toutes les régions de production.
 - (4) Projet de gestion intégrée du Grand Mbam, avec l'assistance de la KfW, avec comme objectif : « Développement durable territorial à travers de mise en œuvre des Plan Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) négociés et contraignants. »

Ce projet de coordination se consacre également à l'utilisation des synergies entre les projets, ainsi qu'au développement du portefeuille d'autres projets pour la prochaine phase d'engagement.

Figure 1 : Visualisation du cadre stratégique du programme



Source : MINEPAT et GIZ

b) Cadre stratégique du projet

La mise en œuvre d'un projet de coordination intersectorielle et multi-niveaux dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI (2025-2027) est essentielle pour garantir l'alignement stratégique des trois autres projets de la phase de démarrage - et d'autres projets à développer à l'avenir - sur les objectifs spécifiques et les priorités de développement du Cameroun dans le cadre de son partenariat avec CAFI. Il vise à assurer la coordination, la synergie des quatre projets et à éviter ainsi la dispersion des ressources et des efforts.

Les trois autres projets majeurs identifiés comme prioritaires pour atteindre les jalons fixés dans la Lettre d'Intention sont les suivants :

- (1) Projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire mis en œuvre par la GIZ ;
- (2) Projet d'appui au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) mis en œuvre par FIDA ;



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

(3) Projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam mis en œuvre par KFW.

La coordination entre ces projets est essentielle pour assurer leur alignement avec les objectifs stratégiques du partenariat, tout en respectant les exigences de la SND30 et les attentes des parties prenantes.

L'objectif est d'assurer des synergies stratégiques et opérationnelles entre les trois projets prioritaires en vue de maximiser leur impact et de pouvoir suivre et évaluer la contribution de ces projets du partenariat Cameroun-CAFI à l'atteinte des jalons fixés pour la phase de démarrage.

Aussi, une coordination efficace doit également distinguer clairement les activités menées avec les administrations centrales (ministères) et celles réalisées avec les administrations décentralisées (régions, communes). Les mécanismes de coordination centralisée et décentralisée doivent être différenciés, clarifiés, renforcés et opérationnels. Cette approche garantit une meilleure articulation entre les stratégies nationales et les réalités locales, en conformité avec les recommandations du Conseil d'administration de CAFI.

En ce sens, ce projet joue un rôle crucial dans l'impact des politiques publiques, en renforçant le partenariat Cameroun-CAFI tout en apportant une contribution essentielle aux politiques et aux réformes du Gouvernement.

Le projet de coordination intersectorielle et multi-niveaux constitue le projet central du partenariat entre le Cameroun et CAFI, qui entretient des relations avec les partenaires ainsi qu'avec les bailleurs, créant un climat de confiance et favorisant la continuité des investissements dans le partenariat. Il maintient également un niveau de qualité élevé dans tous les projets et veille au respect des meilleures pratiques et des lignes directrices internationales en matière de développement durable. La coordination intersectorielle et multi-niveaux est donc un catalyseur essentiel de l'efficacité et de l'impact du partenariat, mais aussi un pilier fondamental de sa durabilité et de sa pertinence dans le contexte national de développement. En effet, nombre de jalons prioritaires définis dans la lettre d'intention signée entre le Cameroun et le CAFI portent sur la coordination sectorielle et multiniueux. Leur atteinte sera l'objectif stratégique central du projet.

c) Alignement au cadre stratégique international et régional

Dans la lignée de l'Agenda 2030 de développement durable, la République du Cameroun a déposé sa « Voluntary National Review 2022 » pour la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement Durable auprès du Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies. Concernant l'Agenda 2030, la coordination intersectorielle et multi-niveaux joue un rôle clé dans l'avancement des agendas climatiques et la lutte contre la déforestation, alignant ses efforts avec plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette coordination appuie efficacement l'ODD 13 (Action pour le climat), notamment par le renforcement de la résilience et l'adaptation aux risques climatiques (13.1) et l'intégration des mesures relatives au changement climatique dans les politiques et stratégies nationales (13.2). Elle promeut également la gestion durable des forêts et l'arrêt de la déforestation, contribuant directement à l'ODD 15 (Vie terrestre), en encourageant la gestion durable de tous les types de forêts (15.2) et en luttant contre la dégradation des habitats naturels (15.5). En outre, cette approche interministérielle soutient l'ODD 2 (Faim "zéro"), en favorisant la mise en œuvre de pratiques agricoles durables (2.4), et contribue à l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), en œuvrant pour la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau (6.6). Elle encourage également la transition vers les énergies renouvelables, alignée avec l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), en augmentant la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique global (7.2). Finalement, par la promotion des partenariats mondiaux (ODD 17), notamment par l'amélioration de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud, et triangulaire (17.6), la coordination intersectorielle garantit une politique cohérente et intégrée qui aborde les défis environnementaux, tout en pavant la voie vers un développement durable et résilient.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine est le schéma et le plan directeur pour l'Afrique qui fournit le cadre stratégique pour le continent afin d'atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Il est une manifestation concrète de la volonté panafricaine d'unité, d'autodétermination, de



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

liberté, de progrès et de prospérité collective, poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la renaissance africaine. Le projet de partenariat entre le Cameroun et CAFI contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de l'AGENDA 2063, notamment les objectifs 7 « Économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat » et 12 « Des institutions compétentes et un leadership transformateur à tous les niveaux ».

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, la République du Cameroun a déposé ses instruments de ratification de l'Accord de Paris le 29 juillet 2016, et a déposé la mise à jour de ses contributions déterminées au niveau national (NDC) en octobre 2021 auprès de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avec engagement de les mettre en œuvre. Le Cameroun applique également le concept de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier, discuté depuis 2005 lors des négociations de la CCNUCC, qui vise à rendre financièrement attractive la protection des forêts en tant que puits de carbone.

Le Cameroun s'est engagé au respect du cadre de transparence renforcée (ETF) de l'Accord de Paris sur les changements climatiques qui prévoit que le pays rendra compte des mesures prises et des progrès réalisés en matière d'atténuation des changements climatiques, de mesures d'adaptation et de soutien fourni ou reçu au travers des rapports biennaux sur la transparence (RBT), avant décembre 2024 puis tous les deux ans. Ce même cadre prévoit également des procédures internationales pour l'examen des rapports soumis.

Dans le cadre de la Convention sur la Biodiversité (CBD) ratifiée par le Cameroun en 1995 et, dans le cadre de celle-ci, le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, en 2003, et le Protocole de Nagoya en 2017 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Au niveau régional, le Cameroun est membre, avec 10 autres pays, de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), créée en 2005, qui joue un rôle important en tant qu'organisation régionale pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources forestières dans le bassin du Congo. Sur la base de la Déclaration de Yaoundé (1999), elle est l'institution politique suprarégionale reconnue pour coordonner et harmoniser toutes les questions liées à la protection et à l'utilisation durable des forêts dans le bassin du Congo. La COMIFAC est orientée vers l'action par le plan de convergence obligatoire qui constitue le cadre de référence et de coordination pour toutes les mesures de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, adoptées par le Cameroun.

d) Alignement sur le cadre stratégique national

Dans sa **Vision à l'horizon 2035⁹**, le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent, démocratique et respectueux de sa diversité, avec des buts précis : réduire significativement la pauvreté, accéder au statut de pays à revenu intermédiaire grâce à l'agriculture et à l'extraction minière, et devenir un pays industrialisé en développant le secteur manufacturier et les services financiers.

Le MINEPAT coordonne également la planification, la mise en œuvre et le suivi de la **"Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) pour la transformation structurelle et le développement inclusif"**¹⁰. Avec l'adoption de la SND30, le Cameroun dispose d'un cadre de référence pour ses actions de développement au cours de l'actuelle décennie. Elle articule également les engagements internes et internationaux du pays sur le plan économique, social et environnemental et vise à stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté, et améliorer la gestion environnementale pour un développement durable. Elle cherche aussi à améliorer la gouvernance pour une meilleure efficacité publique. Dans son chapitre 6, **la SND30 se focalise sur la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat** qui constituent le socle sur lequel reposent la

⁹ La Vision de la Nation 2035

¹⁰ Stratégie Nationale de développement à l'horizon 2030 (SND2030) du Cameroun



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

transformation structurelle de l'économie camerounaise, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. Ce pilier aborde ainsi : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'Etat ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) l'aménagement du territoire.

La Stratégie de Développement du Secteur Rural 2020-2030 (SDSR), supervisé par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), vise la transition vers une économie verte, en augmentant la production agricole et en améliorant l'accès aux marchés, tout en renforçant la résilience climatique et la sécurité alimentaire. Également géré par MINADER : **Le Plan National d'Investissement Agricole**, décline la SDSR en actions concrètes, structurées en quatre domaines d'investissement visant à renforcer la performance du secteur rural. Le **Plan de Développement Agricole (PDA)** qui se concentre sur la modernisation du secteur agricole, l'augmentation de la productivité et de la production de manière durable, et contribue à la sécurité alimentaire.

La Politique Nationale de l'Environnement (PNE) relève de la compétence du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et vise à préserver, restaurer et améliorer continuellement les conditions environnementales, en intégrant les préoccupations environnementales dans les politiques de développement. Le projet est également aligné sur les stratégies et plans sectoriels de base, notamment : Le MINEPDED est le point focal pour la CCNUCC, la CDB, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) et le REDD+.

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN)¹¹, soumise en 2021, cible une réduction de 35% de l'empreinte carbone d'ici 2030, sans compromettre la croissance, tout en renforçant la résilience climatique et en harmonisant les politiques sectorielles. **Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun (PNACC)** de 2015, suivant les exigences de la CCNUCC, est un document de stratégie nationale qui vise à accompagner le gouvernement et les acteurs dans leur démarche d'adaptation aux changements climatiques. Les orientations stratégiques du PNACC se retrouvent dans la mise à jour des CDN de 2021.

La Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB)¹² suit l'approche de gestion des écosystèmes et les six principaux types d'écosystèmes identifiés au Cameroun : Écosystèmes côtiers/marins, forêt tropicale humide, savane humide dense, savane tropicale boisée, savane semi-aride, savane de montagne et savane d'eau douce, et met en évidence les écosystèmes suivants. Le rapport décrit l'état actuel de la flore, de la faune et des habitats dans chaque écosystème. En outre, le Cameroun a présenté à la CDB le sixième rapport national requis dans le cadre du **Clearing-House Mechanism de la Convention sur la diversité biologique (CHM)**¹³, qui contient des faits sur la biodiversité et des informations sur la mise en œuvre du SPANB. Dans ce rapport, l'un des objectifs formulés est de mettre en place un système de production et de consommation écologiquement durable, basé sur des pratiques durables et des investissements adéquats, afin de protéger les écosystèmes.

Dans la **Stratégie Nationale du Cameroun pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, la gestion durable des forêts, la conservation des forêts et l'augmentation des stock de carbone (Stratégie nationale REDD+)**¹⁴, validée en 2018, l'objectif principal est « ...de contribuer à la stabilisation du climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone forestier, l'augmentation des stocks de carbone forestier et la gestion durable des forêts, tout en

¹¹ La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Cameroun, 2021

¹² Stratégie et le Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB), 2012

¹³ The Clearing-House Mechanism of the Convention on Biological Diversity (CHM), 2017

¹⁴ Stratégie Nationale du Cameroun pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, la gestion durable des forêts, la conservation des forêts et l'augmentation des (Stratégie nationale REDD+), 2018



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

améliorant les moyens de subsistance des communautés locales et des populations qui dépendent des forêts et en garantissant un développement économique et social juste, équilibré et durable ».

La Stratégie Nationale de Développement Forestier (SNDF) est gérée par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et vise à assurer une gestion durable des ressources forestières du Cameroun, en augmentant leur contribution économique tout en minimisant les impacts environnementaux.

Le Code Minier du Cameroun est administré par le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT) et régule l'exploitation des ressources minérales, en assurant la protection de l'environnement et le développement social des communautés locales.

Le décret présidentiel n° 2009/410 établit la création, l'organisation et les fonctions de l'Observatoire national sur le changement climatique (ONACC). L'ONACC joue un rôle central dans la collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives aux changements climatiques et à leurs impacts sur les écosystèmes du pays incluant le couvert forestier.

Les engagements pris par le Cameroun dans le cadre de l'accord avec la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du Fonds Monétaire International (FMI) visant à appuyer des réformes permettant de réduire les risques liés aux changements climatiques pour la stabilité future de la balance des paiements du Cameroun, en particulier les réformes citées dans la lettre d'intention signée entre CAFI et le Cameroun.

Ce projet est étroitement aligné sur les orientations stratégiques et opérationnelles ci-dessus listées ; et vise à faciliter une coordination et une intégration stratégique de l'économie verte. Le projet prend en outre en compte le contexte de l'économie verte et des forêts en Cameroun, comme décrit ci-dessous.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

giz

2. Analyse de situation spécifique au contexte du projet

Ce chapitre décrit le contexte dans lequel se dérouleront les activités prévues. Il se concentrera notamment sur une analyse détaillée (assorties de cartes de situation) du contexte spécifique à la zone d'intervention et sur l'évolution du couvert forestier et aux moteurs de la déforestation.

a) Description du contexte général de la zone d'intervention

Les forêts tropicales du bassin du Congo couvrent 269 millions d'hectares et sont les deuxièmes plus grandes forêts du monde. Ils constituent le seul puits de carbone stable et représente une énorme opportunité pour le Cameroun. En comparant l'absorption de carbone (par la croissance des forêts) et les émissions (par la déforestation et la dégradation des forêts), les forêts d'Asie du Sud-est constituent une source nette de carbone, et l'Amazonie est sur le point de le devenir. Seul le bassin du Congo constitue un puits de carbone stable d'environ 610 millions de tonnes de CO₂ par an), avec des émissions moyennes d'environ 500 millions de tonnes et une absorption moyenne de CO₂ de 1,1 milliard de tonnes.¹⁵

Au Cameroun, les forêts occupent plus de deux tiers de la superficie¹⁶ du territoire national et jouent de ce fait plusieurs rôles sur les plans économique, social et environnemental. Ces forêts constituent une réserve foncière pour l'agriculture, la principale source de subsistance pour une frange importante de la population camerounaise. Elles servent également d'habitat aux communautés locales et peuples autochtones.

Selon la carte du domaine forestier du Cameroun, produite en décembre 2023 par le MINFOF, avec l'appui de la World Resources Institute (WRI), du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) et d'autres partenaires, le Domaine Forestier Permanent couvre 20.193.761 ha. Il se compose de :

- 7.117.782 ha pour les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) (35 %),
- 4.825.362 ha pour les aires protégées (24 %),
- 5.523.176 ha pour les zones de chasse (27 %),
- 2.353.307 ha pour les forêts communales (12 %),
- 374.134 ha de réserves forestières (2 %) .

Certains espaces de ce Domaine Forestier Permanent (DFP) restent en attente de classement par décret du Premier Ministre, un processus qui garantit l'intangibilité de la zone classée en empêchant son affectation à un autre usage. Toutefois, ce classement rencontre parfois des résistances en raison de conflits d'usages. La coordination du projet pourra accompagner ce processus pour assurer la sécurisation durable du couvert forestier.

Sur le plan environnemental, les écosystèmes forestiers camerounais sont le refuge d'une très grande biodiversité et jouent un rôle d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES) par leur fort potentiel de stockage de carbone. Toutefois, ces forêts sont menacées à cause de la déforestation et de la dégradation forestière anthropique (voir Chapitre 2 b).

Le Cameroun a fait des progrès dans l'élaboration d'une politique climatique et forestière. La SND30 définit entre autres comme priorités, la lutte contre le changement climatique avec une série de propositions de réformes visant à créer un environnement favorable à la croissance économique, à l'amélioration de la gouvernance et des institutions et à la décentralisation. Le Cameroun a présenté ses contributions déterminées au niveau national (CDN) actualisées en novembre 2021 et s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 35 % d'ici 2030, sous réserve de la

¹⁵ Banque Mondiale : Rapport nationale sur le changement climatique et le développement, 2022

¹⁶ La superficie forestière nationale est calculée sur la base des paramètres de la définition nationale de la forêt proposée pour le processus REDD+ et conforme aux exigences de la CCNUCC qui fixe les seuils suivants : 0,5ha pour la superficie minimale, 10% au moins pour la couvert végétal et 3m de hauteur minimale à maturité pour la taille des arbres



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

disponibilité des ressources financières nécessaires. Par ailleurs, le Cameroun s'est engagé de nouveau à élaborer son Plan National Climat (PNC) et réviser sa CDN 2.0 en vue de produire une CDN 3.0 avec des actions actualisées, revues pour la période 2025 - 2030.

Le Rapport national sur le Changement Climatique et Développement, préparé par la Banque mondiale, propose quatre domaines prioritaires : (i) l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres ; (ii) les villes ; (iii) les infrastructures ; et (iv) le capital humain. La gouvernance est un domaine de réforme transversal pour l'action climatique. Les actions recommandées pour le domaine de l'agriculture, la foresterie et les autres utilisations des terres et de la gouvernance sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Actions climatiques prioritaires par secteur/système et questions transversales

Action	But/objectif	Faisabilité	Impact
AGRICULTURE, FORESTERIE ET AUTRES UTILISATIONS DES TERRES			
Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts	Plantation sur 650 000 ha de terres dégradées ; Protection et conservation de 3,3 millions d'hectares à l'échelle national	++	++
Permettre une utilisation des terres fondée sur les droits	Assurer la participation des communautés aux résultats en matière d'utilisation des terres ; renforcer le contrôle communautaire sur les forêts ; renforcer la capacité de mise en œuvre de la restauration.	+	++
Appui à l'inventaire forestier	Générer des connaissances sur les forêts ; améliorer la compréhension de l'absorption et du stockage du carbone ;	+++	+
Appui à la conception et au déploiement de la tarification du carbone	Appuyer l'élaboration et la mise en place d'instruments de tarification du carbone	+	+
Tirer parti des réformes fiscales pour influencer la conservation des forêts	Mettre en place une collaboration et une coordination interministérielles renforcées entre le MINFOF, le MINEPAT et le MINFI sur l'instauration d'une fiscalité différenciée en faveur de la légalité	++	+
Agriculture climato-intelligente	Appuyer le portefeuille des neuf investissements prioritaires et intégrés de l'ACI	+++	++
Stratégie pour l'élevage climato-intelligent	Concevoir une stratégie pour déterminer les actions pouvant réduire les émissions de GES ; définir les rôles des parties prenantes dans la mise en œuvre des options d'élevage à faibles émissions de carbone.	+++	+
Adaptation sensible au genre	Appuyer la capacité d'agir des femmes dans l'adaptation au changement climatique et cibler les désavantages structurels des femmes exploitantes agricoles pour améliorer la productivité rurale et la sécurité alimentaire.	++	+
Prévention des conflits et adaptation régionale /locale pour tous	Investissements stratégiques d'adaptation régionale accompagnés d'un plan d'action climatique local pour réduire au minimum l'amplification des facteurs de conflit et la violence qui en résulte après les chocs climatiques.	+	++
VILLES			
Urbanisme durable	Lancer une planification de l'aménagement tenant en compte le changement climatique : Veiller à ce que les stratégies d'aménagement national/sectoriel	++	++



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



	à moyen et long terme intègrent les considérations climatiques		
Adaptation équitable dans les villes	Opportunités pour les villes de mettre en œuvre des politiques d'adaptation équitables ; planification équitable de l'adaptation et mobilisation communautaire avec des actions spécifiques aux aléas	+	++
INFRASTRUCTURES			
Réformes générales du secteur de l'énergie	Améliorer la performance d'exploitation des compagnies d'électricité (réduction des pertes) ; adopter une discipline pour le paiement des factures d'électricité par les entités publiques et entreprises publiques ; mettre en place des tarifs permettant le recouvrement des coûts.	++	++
Investissements routiers éclairés par le changement climatique	Systématiquement : (i) évaluer la vulnérabilité des routes ; (ii) intégrer les résultats des évaluations de la vulnérabilité à la planification stratégique et aux pratiques de gestion	++	+
CAPITAL HUMAIN			
Systèmes de santé climato-intelligents	Renforcer la capacité du système de santé à réagir et à s'adapter au changement climatique	+	++
Ecoles climato-intelligentes	Investir dans des infrastructures scolaires climato-intelligentes	+	++
Education aux compétences et éclairée par le changement climatique	Réforme des programmes d'enseignement et investissement dans les compétences climato-intelligentes pour les secteurs critiques	++	++
Système de protection sociale adaptative	Elargir la protection sociale alors que le pays jette les bases d'un système de Protection sociale adaptative	++	++
GOUVERNANCE (TRANSVERSALE POUR L'ACTION CLIMATIQUE)			
Loi nationale relative au changement climatique	Promulguer une loi/législation nationale relative au changement climatique décrivant les rôles, les responsabilités et les mandats des institutions nationales, et établissant des mécanismes de coordination clairement définis	++	++
Décentralisation	Inclure dans la loi relative à la décentralisation des dispositions sur le rôle et les responsabilités des administrations locales en matière d'action climatique, y compris les lignes budgétaires pour le financement de l'action climatique	++	++
Coordination interministérielle	Opérationnalisation du comité interministériel pour contribuer à l'établissement d'une réponse à l'échelle de l'ensemble du gouvernement au changement climatique à travers l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.	++	++

Source : Banque Mondiale, Rapport nationale sur le changement climatique et le développement, 2022

La Vision 2035 et la SND30 reconnaissent toutes deux la pertinence du développement durable et l'impact du changement climatique ainsi que la conservation des ressources naturelles. Ces documents stratégiques contiennent des objectifs consacrés à la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de la diversité du tissu social du pays, de son écologie et des interactions entre les communautés, le Cameroun reconnaît l'importance d'une "approche territoriale" pour atteindre ses objectifs.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Le Cameroun a commencé à élaborer des documents de politique climatique et à intégrer le changement climatique dans les stratégies de certains secteurs, notamment dans l'agriculture et la foresterie. Le principal document de politique climatique du Cameroun est le PNACC 2015-19, qui est accompagné d'un plan de mise en œuvre quantifié. La stratégie nationale REDD+ du Cameroun 2018 examine les lacunes et les obstacles à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et vise à augmenter les stocks de carbone. Le PNACC évalue la cohérence des politiques et des lois sectorielles visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et analyse les droits fonciers et les droits au carbone pour REDD+. D'autres secteurs ont également progressé dans l'intégration du changement climatique dans leurs stratégies et plans sectoriels (notamment la foresterie, l'agriculture, l'environnement, l'eau et la santé). Un plan décennal d'investissement lié au climat a été élaboré afin de donner la priorité à la réponse au changement climatique dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Face aux incertitudes climatiques, le plan d'action national pour des ressources en eau intégrées a encouragé un processus systématique de développement durable, d'allocation intersectorielle et de suivi des ressources en eau.

Plusieurs administrations régionales et municipales ont adopté des plans d'action locaux sur le changement climatique (PACC) et des mesures visant à renforcer la résilience climatique, mais leur mise en œuvre est faible. Cinquante municipalités camerounaises rejoignent la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie, qui, avec plus de 10 000 villes et municipalités membres, est la plus grande alliance au monde pour le leadership des villes en matière de changement climatique. Sur les 50 membres camerounais, 26 se sont engagés à élaborer un plan climatique local et sept l'ont finalisé. Certains ont été élaborés dans le cadre d'un processus budgétaire participatif prenant en compte la protection du climat. Des plans de développement local intégrant la problématique du climat et des plans locaux REDD+ ont été élaborés par dix autres administrations locales selon une approche participative. Par le biais de politiques sectorielles, plusieurs administrations locales ont mis au point des outils de gestion des terres, tels que des plans de développement urbain, des plans d'occupation des sols et des cartes sectorielles, qui intègrent des aspects ou des éléments liés au changement climatique.

Afin de renforcer la gouvernance et les mécanismes qui assurent la coordination pour la mise en œuvre des objectifs de développement postulés dans la SND30, le Gouvernement camerounais a mis en place par décret 2021/1541 du 23 mars 2021, le Comité National de Suivi et d'Evaluation de la mise en œuvre de la SND30 dont l'Unité de Coordination des Secrétariats Sectoriels internes est logée au MINEPAT. Cette structure de gouvernance mise en place et les mécanismes de coordination intersectorielle existants garantissent que les activités menées dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI, notamment le projet d'appui à la coordination intersectorielle et multi-niveaux, contribuent de manière significative à la mise en œuvre des réformes inscrites dans la SND30 et dans les stratégies sectorielles du pays. "sectoriel" et "multi-niveaux" signifient que le MINEPAT intègre à la fois les approches sectorielles et les contributions des collectivités territoriales décentralisées, du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre du projet.

b) Évolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet

Le Cameroun, avec ses écosystèmes forestiers se distingue par la richesse et la variété de ses paysages forestiers. Cette diversité d'habitats, allant des forêts denses humides équatoriales, caractéristiques du bassin du Congo, aux formations végétales adaptées aux conditions plus sèches des savanes boisées, en passant par les écosystèmes spécifiques des mangroves le long des côtes atlantiques et des zones montagneuses, souligne la complexité écologique du pays.

Les différents types de forêts, notamment les mangroves, les mosaïques forestières, les forêts denses humides, les forêts arides et les savanes boisées, reflètent non seulement une biodiversité exceptionnelle mais jouent également des rôles écologiques et climatiques cruciaux. Au Cameroun, les forêts humides couvrent environ 17,5 millions d'hectares, avec une forte concentration dans la partie sud du territoire national. Ces forêts contiennent d'importants stocks de carbone. Dans le cadre de



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

la REDD+, le Cameroun a adopté une définition de la forêt qui inclut explicitement la zone septentrionale du pays. Cette région, dominée par les savanes boisées et arborées, est reconnue pour son importance écologique et climatique, ainsi que pour ses utilisations socio-économiques significatives à l'échelle locale.

Cette étendue et cette diversité forestières confèrent au Cameroun un potentiel énorme en termes de fourniture de services éco systémiques, incluant la régulation climatique par la séquestration du carbone, la protection de la biodiversité, et le soutien aux moyens de subsistance des communautés locales, fournissant nourriture, médicaments, et matériaux pour l'habitat et l'artisanat.

L'évolution du couvert forestier au Cameroun a été marquée par des changements significatifs, reflétant l'impact des activités humaines et des pressions environnementales sur les écosystèmes forestiers. Historiquement, les forêts denses et luxuriantes couvraient une grande partie du territoire camerounais, formant un tapis verdoyant qui s'étendait à perte de vue. Ces forêts, caractérisées par une biodiversité exceptionnelle, jouent un rôle crucial dans le maintien des équilibres écologiques, offrant habitat et nourriture à une multitude d'espèces animales et végétales, tout en régulant le climat et en protégeant les sols contre l'érosion. À partir de la fin du 20ème siècle, cependant, le paysage forestier du Cameroun a commencé à subir des transformations profondes. La pression croissante exercée par le développement économique, l'expansion agricole, l'exploitation forestière, et le développement infrastructurel a entraîné une réduction alarmante de la couverture forestière. Les activités anthropogéniques, telles que la conversion des forêts en terres agricoles pour répondre aux besoins d'une population en croissance et l'extraction des ressources naturelles, ont considérablement accéléré le rythme de la déforestation et de la dégradation forestière.

Le domaine forestier du Cameroun couvre environ 23 millions d'hectares et est divisé en :

- **Domaine forestier permanent (89%)** : terres affectées en permanence à la forêt et/ou à l'habitat faunique.
- **Domaine forestier non permanent (11%)** : terres forestières pouvant être utilisées à d'autres fins.

La jachère quant à elle est une surface agricole laissée volontairement en repos, c'est-à-dire non cultivée pendant une période déterminée pour se reconstituer. Au-delà de 20 ans de jachère, une forêt naturellement regénérée est de nouveau classée au rang de la forêt du domaine forestier permanent et dont on ne peut plus accepter la mutation, au sens de la RDUE.

Dans son Rapport National sur le Climat et le Développement, le Banque Mondial (2022) constate que « en 2021, le Cameroun s'est classé septième sur la liste des pays présentant les taux les plus élevés de déforestation au monde (89 000 ha), après la République démocratique du Congo, qui occupait la deuxième place (500 000 ha). »¹⁷ Les estimations récentes soulignent une réalité inquiétante : le Cameroun perd ses forêts à un rythme accéléré. La perte de couvert forestier entre 2001 et 2023 représente 6,5% de la surface forestière totale.¹⁸ Des portions significatives de forêts primaires, jadis intouchées et florissantes, sont maintenant soit gravement dégradées, soit elles ont complètement disparu. Cette perte de couvert forestier ne se limite pas à des conséquences environnementales ; elle affecte également la capacité du pays à lutter contre les changements climatiques par la réduction de la séquestration du carbone. De plus, la disparition des forêts menace la survie de nombreuses espèces qui y résident et compromet les moyens de subsistance des communautés locales, qui dépendent étroitement des ressources forestières pour leur alimentation, leur économie, et leur culture.

Au cours de la dernière décennie, le Cameroun a vu une accélération notable de la déforestation et de la dégradation forestière, contrastant avec la diminution observée dans d'autres pays du bassin du Congo. Selon le MINEPDED, près de 80% de cette perte forestière s'est produite principalement

¹⁷ Banque Mondiale : Cameroun - Rapport National sur le Climat et le Développement, 2022

¹⁸ [Global Forest Watch, 2024](#)



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

dans les régions du Centre, de l'Est, du Sud, et du Littoral. Une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en 2022 a révélé que sur 2 344 points d'échantillonnage analysés au Cameroun, 17.9% ont subi une déforestation et 10.8% une dégradation entre 2016 et 2020. Cette situation a mené à une hausse significative des émissions de CO₂, allant à l'encontre des objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du pays. Si les tendances actuelles de déforestation et de dégradation se poursuivent, l'avenir des forêts camerounaises apparaît précaire. La perte continue de biodiversité, l'altération des cycles hydrologiques et la contribution accrue au changement climatique sont des conséquences directes qui risquent de s'aggraver.

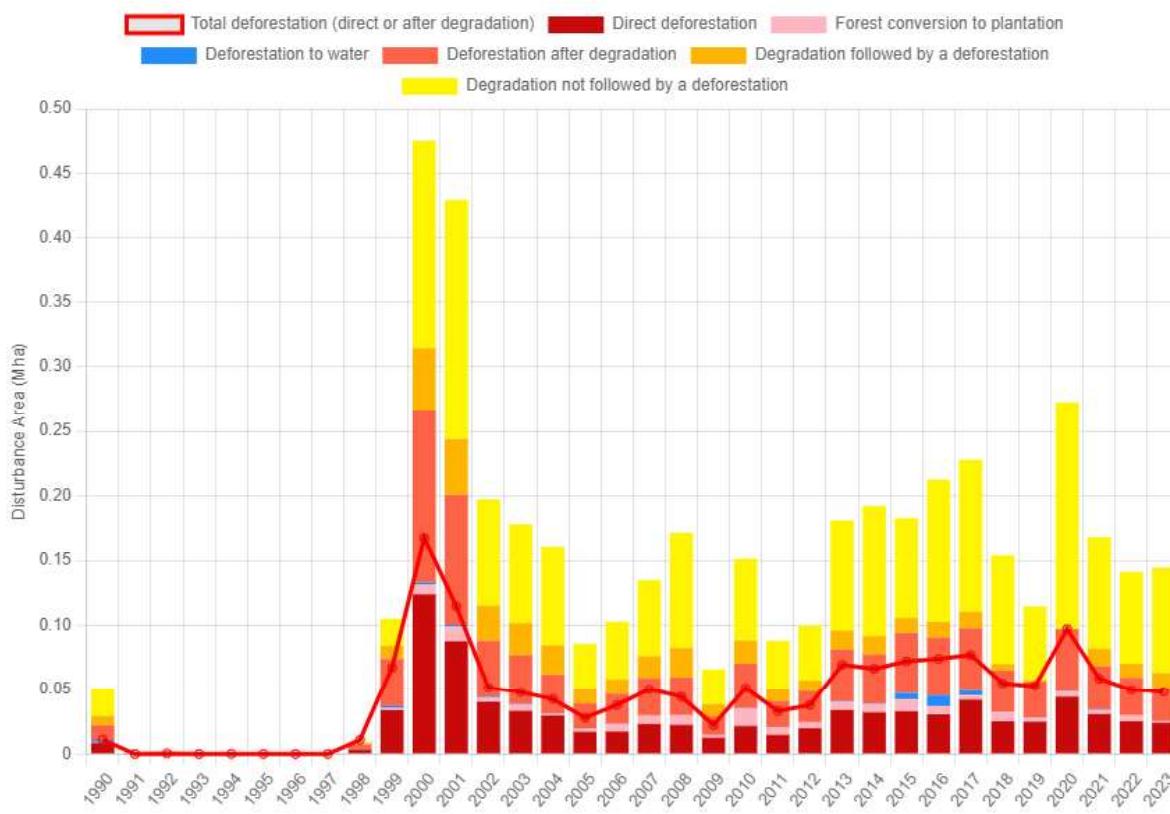
Une étude menée par le MINEPDED en 2017 a examiné les tendances, les principaux moteurs et les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts au Cameroun et a souligné la nécessité de renforcer les mesures de protection et de gestion des forêts afin d'inverser ces tendances alarmantes. Pour inverser ces tendances, il est essentiel de mettre en place des stratégies de gestion durable des forêts, qui comprennent la protection, la restauration des écosystèmes dégradés et l'utilisation rationnelle des ressources forestières. La mise en œuvre de politiques environnementales solides, le renforcement des lois sur la protection des forêts et la promotion de pratiques agricoles durables sont essentiels pour préserver le patrimoine forestier du Cameroun pour les générations futures. La Banque Mondiale souligne ces mesures nécessaires et met l'accent sur le fait que le système d'agriculture, de foresterie et d'autres utilisations des terres (AFAUT) au Cameroun est confronté à une série de défis interdépendants : « être le moteur économique du pays, assurer la sécurité alimentaire et renforcer la résilience au changement climatique. D'autres facteurs et opportunités entrent en jeu pour relever ces défis : améliorer l'équité et la participation de la communauté et des CTD à la gestion du capital naturel ; développer des solutions innovantes pour l'agriculture et l'élevage ; réduire la déforestation, la dégradation des terres et la conversion des forêts en terres agricoles ; promouvoir la légalité dans le secteur du bois ; et augmenter les avantages qui peuvent être obtenus par la diversification et la création de valeur. Face à ces défis et opportunités, le Cameroun doit développer une vision intégrée qui combine de manière appropriée une meilleure gouvernance, des réformes politiques - notamment en matière de soutien au secteur forestier -, des améliorations institutionnelles et des partenariats public-privé pour mobiliser des financements en faveur d'une agriculture et d'un élevage clima-to-intelligents. Une AFAUT résiliente au climat contribuerait de manière significative à intégrer les mesures d'adaptation et leurs conditions favorables à l'atténuation du changement climatique (y compris les mesures de la SND30 et des CDN) afin de promouvoir un développement durable dans toutes les zones agroécologiques du pays. »¹⁹

¹⁹Banque Mondiale : Cameroun - Rapport National sur le Climat et le Développement, 2022



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Figure 2 : Changements du couvert forestier (1990-2021)



Source : European Commission - Tropical MoistForests, 2024²⁰

Moteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts au Cameroun incluent l'expansion agricole, l'exploitation forestière, le développement infrastructurel, et l'exploitation minière. Ces moteurs, en l'absence de pratiques de gestion durable et de politiques efficaces, menacent non seulement les forêts du Cameroun mais aussi les services écosystémiques vitaux qu'elles fournissent.

- **L'agriculture de subsistance et la culture de vivrières** à petite et moyenne échelle constituent le principal moteur de la perte de forêts au Cameroun, transforment les forêts en zones agricoles pour répondre aux besoins alimentaires locaux, impactant la biodiversité et des services écosystémiques. La culture sur brûlis et les feux de brousse non-contrôlés, courante dans ces pratiques, dégradent temporairement la fertilité des sols, nécessitant la conversion continue de nouvelles zones forestières.
- **Expansion agricole :** La transformation des forêts en zones agricoles est un facteur clé de la réduction de la couverture forestière. Cela inclut à la fois l'agriculture de subsistance et l'agriculture industrielle, avec une expansion notable des plantations de palmiers à huile, contribuant de manière significative à la perte de biodiversité et à la diminution de la surface forestière.
- **Exploitation forestière :** Les opérations d'exploitation forestière, qu'elles soient légales ou illégales, ont un impact profond sur le couvert forestier camerounaise. Cette activité réduit non seulement la couverture forestière mais altère également la biodiversité. L'ouverture de pistes d'exploitation forestière par des exploitants industriels augmente l'accessibilité des

²⁰ <https://forobs.jrc.ec.europa.eu/TMF/data.php>

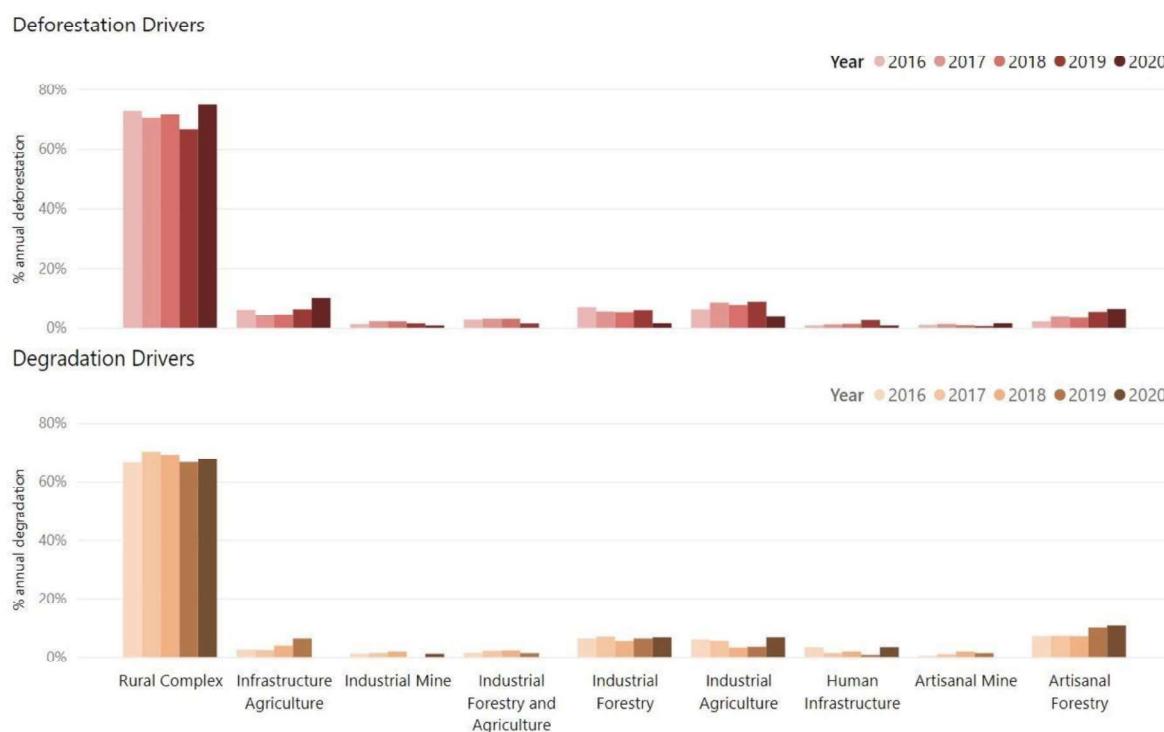


Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

zones forestières, facilitant ainsi l'exploitation artisanale et l'expansion agricole, ce qui intensifie les problèmes de dégradation et de déforestation.

- **Développement infrastructurel :** Le déploiement d'infrastructures telles que les routes, l'urbanisation croissante, et la mise en place de grands projets, y compris les barrages, contribuent à la fragmentation des habitats naturels. Ces développements perturbent les écosystèmes et accélèrent la perte de forêts, en ouvrant davantage d'espaces à l'exploitation humaine et à la conversion des terres.
- **Exploitation minière :** Tant les activités minières légales qu'illégales exercent une pression destructrice sur les forêts, causant souvent une déforestation étendue. L'extraction de ressources minérales entraîne la destruction directe des habitats forestiers et contribue à la dégradation environnementale à large échelle.
- **Bois d'énergie :** La demande croissante en bois d'énergie pour les besoins domestiques et commerciaux dans les grandes villes telles que Yaoundé, Douala, et d'autres met les forêts sous une pression considérable. Le prélèvement intensif de bois pour la cuisson, le fumage du poisson, et d'autres utilisations domestiques comme la fabrication de briques d'argile, contribue à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières.

Figure 3 : Facteurs de la déforestation et de la dégradation dans le Bassin du Congo (2015-2020)



Source : Shapiro et al. 2022²¹

²¹ Shapiro et al. (2022). Are deforestation and degradation in the Congo Basin on the rise? An analysis of recent trends and associated direct drivers. FAO-CAFI Regional Study of Drivers of Deforestation and Degradation.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Les moteurs indirects de la déforestation et de la dégradation englobent un éventail de facteurs économiques, sociaux et politiques qui, bien qu'ils n'entraînent pas directement la perte de forêt, créent un environnement propice à celle-ci. Ces moteurs comprennent les politiques économiques et les demandes du marché, les problèmes de tenure foncière, la croissance démographique, et les changements climatiques, chacun contribuant à sa manière à la pression exercée sur les forêts. Ils soulignent la complexité des défis à relever pour la conservation des forêts au Cameroun. Ils exigent une approche intégrée qui prend en compte tous les facteurs dans la planification et la mise en œuvre des politiques de gestion durable des forêts.

- **Les politiques économiques et les demandes du marché** jouent un rôle crucial dans la déforestation indirecte. La mondialisation a entraîné une augmentation de la demande pour des produits tels que le bois, l'huile de palme, et le cacao, incitant à une expansion accrue des plantations et de l'exploitation forestière. Les politiques gouvernementales favorisant l'exportation de ces produits sans mesures de protection adéquates pour les forêts exacerbent le problème. De plus, l'attrait pour des investissements rapides et rentables pousse souvent à privilégier l'exploitation des ressources naturelles au détriment de la conservation des écosystèmes.
- **Les problèmes de tenure foncière** constituent également un moteur indirect significatif. Sur le plan politique et institutionnel, le régime foncier ambigu et l'absence de plans d'utilisation des terres adéquates facilitent l'accès non réglementé aux ressources forestières, exacerbant ainsi la perte de couvert forestier. L'absence de clarté et de sécurité juridique concernant la propriété ou les droits d'usage sur les terres forestières mène souvent à des conflits et à une exploitation non réglementée des ressources. Sans une délimitation claire des terres et une reconnaissance des droits des communautés locales et autochtones, les activités de déforestation se poursuivent souvent en toute impunité, les terres étant considérées comme des ressources libres à exploiter.
- **La croissance démographique** est un autre facteur exacerbant la pression sur les forêts. Avec une population en augmentation, la demande en terres pour l'habitat, l'agriculture, et d'autres usages s'intensifie, entraînant souvent la conversion des forêts en zones agricoles ou urbaines. Cette pression démographique s'accompagne d'une demande croissante en bois de chauffage et en charbon de bois, contribuant davantage à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières.
- **Les changements climatiques** agissent comme un moteur indirect en exacerbant les vulnérabilités des forêts. Les modifications des régimes de précipitations et des températures affectent la santé et la résilience des écosystèmes forestiers, rendant les forêts plus susceptibles aux incendies, aux infestations d'insectes, et à d'autres formes de dégradation. De plus, le stress hydrique et les événements climatiques extrêmes peuvent réduire la capacité des forêts à se régénérer, compromettant leur survie à long terme.

c) Objectifs du projet résultant de l'analyse de la situation

L'objectif général du projet, qui se fonde sur l'analyse de la situation, est défini comme suit au niveau de l'impact : « L'émergence économique du Cameroun à travers le développement d'une économie verte, compétitive et durable, tout en assurant la sécurité alimentaire et en réduisant l'impact sur la déforestation est accélérée ».

L'objectif spécifique du projet au niveau de l'effet est le suivant : « Les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et CAFI, orienté vers une économie verte, sont renforcées ». Ces objectifs du projet s'inscrivent dans le cadre du processus de partenariat du CAFI avec le Cameroun et de la lettre d'intention signée le 8 octobre 2024 entre le Cameroun et le CAFI.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

A cet égard, il est important de définir plus précisément les deux notions clés d'« intersectoriel » et de « multi-niveaux » dans la formulation de l'objectif spécifique, afin de garantir et de valoriser l'implication, la responsabilité et les contributions de chaque acteur décisif. Dans l'ensemble de PRO-DOC, on entend par « coordination intersectorielle » les activités liées à la coordination avec les administrations centrales, c'est-à-dire les ministères et autres agences nationales. Parallèlement, la « coordination multi-niveaux » se réfère à la coordination des activités avec les collectivités territoriales décentralisées, c'est-à-dire les régions, départements et les communes. Ainsi, par définition, la planification de l'occupation des sols au niveau local est effectuée par les communes et les régions (CTD). De même, les projets financés par d'autres bailleurs de fonds, ainsi que par CAFI, qui visent à préparer des Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PLADDT) et à finaliser les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ou à élaborer et mettre en œuvre des Plans Communaux de Développement (PCD) et des Plans Régionaux de Développement (PRD), des Plans d'Occupation des Sols (POS), des Plans d'Utilisation des Terres (PUT), impliqueront de plus en plus les collectivités territoriales décentralisées.

Cette approche intersectorielle et multi-niveaux se retrouve tout au long de la stratégie du projet et est ancrée aussi bien dans les produits, sous-produits et activités du projet (cf. chap. 3 d. Structuration du projet) que dans la structure de gouvernance (cf. chap. 6 Gouvernance du projet).



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz

3. Stratégie du projet

a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

i. Coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

Avec l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le Cameroun dispose désormais d'un cadre de référence pour son action de développement au cours de la décennie. Elle articule les engagements internes et internationaux du pays sur les plans économique, social et environnemental. La SND30 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Le DSCE a été élaboré, dont la priorité est la lutte contre la pauvreté et la croissance économique, associée à une politique efficace de redistribution des bénéfices de la croissance. Dans le cadre d'une approche participative avec la population, le DSCE a été transposé dans la SND30.

La SND30 s'appuie donc sur quatre piliers :

- (1) La transformation structurelle de l'économie nationale, qui comprend, outre le développement de toutes les filières économiques, la sylviculture et la filière bois, la préservation des ressources naturelles et des forêts, la protection de la nature et la lutte contre les changements climatiques, ainsi que des mesures d'adaptation aux changements climatiques.
- (2) Le développement du Capital Humain et du bien-être
- (3) La promotion de l'emploi et de l'insertion économique
- (4) La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

Pour le suivi et l'évaluation de cette nouvelle Stratégie, il a été mis en place par décret 1541/2021 de mars 2021, un Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (CNSE/SND30) présidé par le MINEPAT. Ce comité dispose d'une unité de coordination des secrétariats sectoriels internes, logée au MINEPAT.

Cette structure de gouvernance et les mécanismes de coordination intersectorielle existants garantissent que les activités menées dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI, et en particulier le projet d'appui à la coordination intersectorielle et multi-niveaux, contribuent de manière significative à la mise en œuvre des réformes inscrites dans la SND30 et les stratégies sectorielles du pays.

ii. Autres engagements de coordination des réformes par le MINEPAT au-delà des financements par CAFI

Le projet se concentre sur la coordination et le rôle central du MINEPAT dans la mise en œuvre de la SND30, tout en reconnaissant que ses activités de coordination vont au-delà des projets financés par CAFI. En effet, le MINEPAT coordonne également d'autres processus, notamment les réformes engagées dans le secteur rural par l'UE à l'effet d'atteindre les objectifs formulés dans la SND30. A ce titre, l'on peut citer la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), le plan national d'Investissement Agricole - PNIA 2020-2030, et le système institué de Gestion des Bases de Données (SGBD) de la SDSR ; la Loi sur les Organisations Interprofessionnelles au Cameroun (2021) et son texte d'application qui reste en attente, la mise en œuvre de la politique nationale des semences végétales (PNSV) et son plan national de développement des semences agricoles (PNDSA) ; la Relance des statistiques agricoles MINADER et MINEPIA, la loi foncière en cours de révision qui va contribuer à sécuriser les investissements à différents niveaux etc. Autant de réformes placées sous la coordination du MINEPAT et pour lesquelles le présent Projet apportera un appui en matière de plaidoyer pour leur opérationnalisation, notamment celles susceptibles de faciliter la démarche et l'atteinte des objectifs du partenariat CAFI-Cameroun. Aussi, la LOI entre CAFI et le Cameroun met



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

clairement en avant l'engagement du Cameroun dans le cadre de la Facilité de Résilience et de Durabilité (FRD) du Fonds Monétaire International (FMI). Ces engagements incluent les réformes majeures visant à renforcer l'intégration des considérations climatiques dans la planification et la gestion des investissements publics, à travers la clarification des responsabilités institutionnelles, l'élaboration de politiques et méthodologies nationales, ainsi que l'amélioration des outils de suivi et de traçabilité tels que la plateforme SIGIF2. Le projet suivra étroitement la mise en œuvre de ces réformes pour garantir leur alignement avec les objectifs climatiques et de développement durable.

iii. Enseignements au niveau national et international

Au Cameroun, plusieurs organismes s'occupent de la surveillance du couvert forestier et présentent les expériences et enseignements suivants. Le MINFOF a créé par arrêté ministériel l'Unité Opérationnelle du suivi du couvert forestière (UOSCF), avec l'appui financier de C2D²². Une deuxième instance est l'ONACC, qui est un établissement public avec budget autonome sous tutelle de MINEPDED. L'ONACC a comme mission de : (i) assurer le suivi du climat et l'évaluation de ses impacts et (ii) faire l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et le suivi de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National. Cependant, jusqu'ici, l'ONACC n'a pas la capacité pour faire et maintenir un système de surveillance des forêts (SNSF) dans le but de déterminer les équivalents CO2 de carbone séquestré par la forêt tropicale existante. En fait, globalement les techniciens de géomatiques ne manquent pas au Cameroun. Ce qui fait défaut est qu'il n'y a pas une architecture institutionnelle cohérente et consensuelle pour un SNSF durable. Une fois cette architecture définie, CAFI pourra y investir avec confiance.

Une telle architecture pourra comprendre les ministères transversaux et sectoriels impliqués dans le projet d'appui à la coordination sectorielle et multi-niveaux (MINEPAT, MINFOF, MINEPDED, , MINADER, MINMID, Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animal [MINEPIA], Ministère de la Décentralisation et du Développement Local [MINDEVEL], etc.), les institutions spécialisées telle que l'ONACC, le Ministère de la Recherche Scientifique (MINRESI) à travers les institutions de recherche comme l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement [(IRAD) et l'Institut National de Cartographie (INC), les CTD, les Universités ayant de département géomatique et de planification prospective, ainsi que la représentation des collèges appropriés de l'Académie des Sciences du Cameroun. Il faudra définir la gouvernance, le champ d'application, la conception, les modalités de partage des données et les principes généraux de transparence et de qualité et de la collaboration (national et international).

Au chapitre 5 « Cohérence et synergies avec les projets existants » sont énumérés les programmes et les projets, ainsi que leurs objectifs et leurs réalisations, qui sont importants pour le projet au vu de leurs expériences. Les enseignements suivants s'appuient sur les publications d'organisations telles que la FAO, la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), la Banque Africaine de Développement (AfDB), l'Union Européenne (UE), la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA). Ils s'appuient également sur les connaissances de la coopération allemande et de la GIZ et les rapports gouvernementaux des pays concernés.

- La planification et la mise en œuvre de **projets de gouvernance axés sur la coordination entre les ministères aux multi-niveaux**, notamment dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et Centrale, offrent des enseignements précieux qui ont été pris en compte lors de l'élaboration de ce projet.

²² Contrats de Désendettement et de Développement entre la France et le Cameroun <https://www.c2d-cameroun.cm/index.php/fr/c2d-cameroun/qu-est-ce-que-le-c2d>



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- **Importance de l'engagement politique :** La réussite de la coordination interministérielle dépend fortement sur l'engagement des dirigeants politiques au plus haut niveau. Un soutien au plus haut niveau permet d'assurer un leadership clair et garantir l'appropriation des processus de coordination par toutes les parties prenantes.
- **Clarté des rôles et responsabilités :** Il est essentiel de définir clairement les rôles et responsabilités de tous les ministères et autorités impliqués afin d'éviter les chevauchements et les vides dans la mise en œuvre des politiques.
- **Mécanismes de coordination efficaces :** La mise en place de structures de coordination formelles, telles que des comités interministériels ou des unités de gestion de projets, facilite la communication et la collaboration entre les ministères.
- **Communication et partage d'information :** Il est essentiel de promouvoir une culture de partage d'information et de communication ouverte entre les ministères afin de garantir une vision commune et une compréhension mutuelle des objectifs du projet.
- **Renforcement des capacités pour une meilleure coordination :** Le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles au sein des ministères concernés est nécessaire pour assurer leur aptitude à collaborer efficacement et à mettre en œuvre des projets complexes (voir Annexe 7 : Plan de renforcement des capacités et de transfert).
- **Participation des parties prenantes :** La participation d'un ensemble diversifié de parties prenantes, y compris la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement enrichit le processus de planification et de mise en œuvre et garantit que les politiques sont bien ancrées dans la réalité locale. Comme mesure de promotion de l'égalité des genres, la représentativité des femmes sera assurée dans tous les ateliers, groupes de travail et conseils consultatifs initiés dans le cadre du projet. Dans ce contexte, les capacités des organisations de la société civile (OSC) seront renforcées, en particulier celles des associations de femmes, afin qu'elles puissent défendre leurs intérêts dans les ateliers (voir : Analyse de genre pour le Projet d'Appui à la Coordination Intersectorielle et Multi-niveaux et pour le Projet de Renforcement des Capacités en matière d'Aménagement du Territoire dans le cadre du partenariat entre CAFI et le Cameroun, p. 37).
- **Flexibilité et adaptabilité :** à la volonté d'adapter les stratégies de coordination à l'évolution du contexte politique et socio-économique est importante pour maintenir la pertinence et l'efficacité des interventions.
- **Suivi et évaluation :** Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation robustes afin de mesurer les progrès, d'identifier les obstacles à la coordination et d'adapter les approches en conséquence.
- **Approche intégrée :** La réussite dépend d'une approche intégrée qui prend en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la déforestation. La coordination entre les ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture, des mines, et du développement rural est cruciale pour aborder de manière holistique les causes sous-jacentes de la déforestation.
- **Engagement communautaire :** La participation active des communautés locales et des peuples autochtones à la planification et à la mise en œuvre des projets est essentielle. Leur connaissance de l'écosystème local et leur dépendance vis-à-vis des forêts pour leur subsistance doivent être intégrées dans les stratégies de conservation des ressources naturelles.
- **Renforcement des capacités institutionnelles et techniques :** Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des ministères impliqués dans le projet est nécessaire pour une gestion efficace des ressources forestières. Cela comprend la formation en gestion durable des forêts, la surveillance environnementale, et l'application des lois.
- **Politiques et législation :** La mise en place de cadres politiques et législatifs solides est fondamentale pour protéger les forêts. Cela inclut des lois sur la gestion des terres, le contrôle de l'exploitation forestière et l'encouragement des pratiques agricoles durables.



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- **Financement durable :** Assurer un financement adéquat et durable pour les initiatives de conservation des forêts est un défi. La recherche de sources de financement innovantes, telles que les paiements pour services écosystémiques (PSE), peut apporter des solutions.
- **Coopération régionale et internationale :** La déforestation étant dans de nombreux cas un problème transfrontalier, la coopération régionale et internationale est essentielle pour échanger les meilleures pratiques, les technologies et les ressources financières.

b) Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention du projet a pour objectif de renforcer les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et la CAFI, axé sur la réduction de la déforestation. Cet objectif sera atteint par le renforcement du dispositif de coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 (Produit 1), par l'appui à la mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 (Produit 2), par la formulation et l'accompagnement des priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI (Produit 3) et par l'assurance du fonctionnement de l'unité de gestion du projet (produit 4). Voir la présentation détaillée de la stratégie dans le chapitre 3d structuration du projet.

La stratégie d'intervention du projet prend en compte les principes de base suivants :

- 1) **L'alignement aux priorités stratégiques de l'Etat camerounais** en matière de gestion durable des ressources naturelles, déclinés dans la SND30.
- 2) **Les principes de CAFI intégrés dans la lettre d'intention (LOI)** signée le 8 octobre 2024 entre le Cameroun et le CAFI (voir Produit 1), notamment :
 - a. La conduite d'un dialogue politique multisectoriel de haut niveau et continu, au travers d'un cadre de concertation facilité par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), regroupant les administrations concernées et les partenaires techniques et financiers du pays, notamment ceux qui sont membres du Conseil d'Administration de CAFI, pour le suivi conjoint de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention ;
 - b. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans la conduite des processus de réforme et de politiques ;
 - c. La garantie d'une approche participative dans l'attribution et l'utilisation des terres respectant les principes de consultation et de transparence dans les processus ;
 - d. La reconnaissance et le respect des droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris les femmes, les jeunes, la société civile, les droits fonciers des communautés locales, et le droit au consentement libre, informé et préalable des populations autochtones ;
 - e. L'inclusion du secteur privé dans les approches de mise en œuvre dans l'optique d'assurer la durabilité des interventions et de leurs résultats ;
 - f. Une approche fondée sur la performance qui guidera les efforts de mobilisation des ressources de CAFI sur la base des progrès réalisés et de résultats vérifiés permettant notamment de déclencher des paiements pour services environnementaux ;
 - g. La coordination accrue et la recherche de synergies par le Gouvernement et les partenaires, publics et privés, entre les différentes politiques, initiatives et programmes portant sur l'utilisation des terres, la gestion des ressources naturelles et les engagements climat du pays.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

giz

- 3) **Le principe d'alignement sur les dispositions des conventions internationales** ratifiées par le Cameroun (climat, biodiversité, désertification, REDD+, etc.), les ODD, les engagements de la COP 21 sur le climat (Paris, 2015), confirmés notamment par les déclarations des pays de la COMIFAC à la COP 26 sur le climat (Glasgow, 2021), au Congrès Mondial des Forêt à Séoul en 2022, à la réunion des parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) à Libreville (juillet 2022), au Congrès des Aires Protégées de Kigali (juillet 2022), à la COP 27 sur le climat en Égypte (2022), et à la COP 15 sur la biodiversité à Montréal (décembre 2022), qui se résument dans le principe de maintenir la couverture forestière naturelle et de limiter la conversion des terres pour d'autres utilisations.
- 4) **Le principe d'alignement des exigences nationales sur les normes internationales** pour les principaux secteurs d'investissement ayant un impact sur la couverture forestière.
- 5) **Le principe de suivi de la mise en œuvre de la CDN du Cameroun** en vue d'observer l'évolution des émissions de carbone dans les différents secteurs de l'économie nationale, la maîtrise de la consommation énergétique, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, et la séquestration du carbone par les forêts.
- 6) **Le principe de l'analyse environnementale et sociale stratégique pour chaque secteur clé et exigence d'une analyse environnementale et sociale pour chaque projet d'investissement** réalisée par le secteur public ou privé, compte tenu du fait que tous les principaux acteurs mandataires territoriaux pour l'exploitation des ressources naturelles et les infrastructures sont directement ou indirectement liés à l'État (par exemple, contrat de mise en œuvre, contrat de concession, convention de partenariat, etc.).
- 7) **Le principe d'adéquation des exigences légales à la taille des projets d'investissement et/ou d'exploitation**, qui peut résulter de l'importance de l'impact sur l'environnement en général et sur la surface forestière en particulier, ce qui se traduit par une ampleur des travaux proportionnée à la taille.
- 8) **Le principe de « zéro-déforestation importée » pour les biens de consommation dans l'UE** (y compris l'huile de palme, le cacao et le bois) à partir de 2023, implique l'introduction d'un mécanisme fiable de traçabilité des produits (du producteur au consommateur).
- 9) **Le principe de maîtrise/réduction des effets négatifs des investissements publics et privés sur la couverture forestière nationale**, principale réserve de carbone.

Ces principes constituent la base de la logique de conception et de mise en œuvre du partenariat. L'équipe de la GIZ et l'Unité de Gestion du Projet (UGP) veilleront à rappeler à tous les partenaires impliqués des secteurs public et privé que ces principes doivent constituer la base de toute proposition de cadre juridico-normatif (voir sous-produit 2.2.).

c) Description des besoins en renforcement des capacités des bénéficiaires

S'agissant d'un projet de coordination, ce projet fait une distinction particulière entre les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires directs du projet sont :

Le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire MINEPAT) est responsable de la formulation des politiques économiques et de développement et coordonne la planification et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des stratégies de développement national. Pour mettre en œuvre l'approche de la SND30, le MINEPAT doit développer des structures et des instruments de coordination solides pour fédérer les différentes interventions des partenaires pour entre autres un développement de l'économie verte. En tant que ministère transversal, il doit prendre en compte les aspects techniques liés aux stratégies forestières et climatiques



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

des différents secteurs, en se référant aux conventions internationales (UNFCCC, CDB, etc.) afin d'harmoniser et de coordonner les interventions du projet de manière cohérente avec les ministères sectoriels concernés. Aussi, avec sa casquette de « Point d'Ancre de CAFI » depuis janvier 2022, le MINEPAT doit développer des approches et des actions qui soutiennent et renforcent les acteurs de la chaîne de valeur de l'économie verte et les projets innovants.

Les ministères sectoriels contribuent à une économie verte sans déforestation sur la base de leurs différents mandats et ont donc des besoins de soutien distincts.

- Le **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)** vise à promouvoir le développement agricole et rural afin d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural, en soutenant la recherche et l'accès au marché. Le MINADER peut bénéficier d'une assistance technique pour promouvoir l'agriculture des petits exploitants, mais aussi les chaînes de valeur de l'agro-industrie, de manière que les mesures de promotion conduisent à une déforestation zéro.
- Le **Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)** est responsable de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable, réglemente l'utilisation des ressources naturelles, et point focal des conventions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur le climat, la biodiversité, la lutte contre la désertification et REDD+. Le MINEPDED peut bénéficier du développement de capacités supplémentaires stratégiques et techniques de ses cadres pour assurer leur préparation technique renforcée et leurs contributions dans les différents groupes de travail dans les forums internationaux. Les capacités de l'ONACC, placé sous la tutelle du MINEPDED (décret 2009/410), seront renforcées pour mesurer et surveiller les émissions de gaz à effet de serre conformément au mécanisme de transparence *Monitoring-Reporting-Verification*(MRV) de la CCNUCC.
- Le **Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)** est chargé de la gestion et de la protection des forêts du domaine national, de l'élaboration et du contrôle de la mise en œuvre des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts, ainsi que du contrôle du respect de la réglementation en matière d'exploitation forestière par les différents acteurs. Le MINFOF est donc l'acteur principal du Gouvernement pour les questions de protection et d'information sur le couvert forestier au Cameroun. Il bénéficiera d'une assistance technique dans le cadre des activités 1.2.1, Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues sectorielles ; 2.1.2. Appui aux administrations techniques sectorielles à la mise en œuvre des réformes et 3.1.3. L'identification et le développement du portefeuille de projets pour le partenariat Cameroun-CAFI.
- D'autres ministères dont le **MINDDEV**, le **MINEPIA**, le **MINRESI**, le **Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)**, le **Ministère des Finances (MINFI)** et le **Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINDHU)**, le **Ministère des Mines, de l'Industries et Développement Technique (MINMIDT)**, le **Ministère des Travaux Publics (MINTP)** sont bénéficiaires du projet. Le projet évaluera les besoins de chaque partie prenante et concevra des activités de renforcement des capacités en conséquence.
- Les **Collectivités Territoriales Décentralisées** (Régions et Communes) jouent également un rôle important, à côté des ministères sectoriels, dans le cadre de la promotion d'une économie verte, à l'abri de la déforestation, promue par le partenariat CAFI. En effet, elles joueront un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du projet, dans un contexte de décentralisation marqué par le renforcement de l'autonomie de ces entités. Cette implication se fera par exemple à travers le développement du Mécanisme de Financement Municipal pour la Performance Écologique (MFMPE). Ce dispositif vise à allouer des fonds issus du fonds fiduciaire CAFI pour soutenir les régions et les communes dans la mise en œuvre de pratiques durables de gestion des



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

forêts et des ressources naturelles, en lien avec leurs SRADDT/PRD et leurs PLADDT/PCD (voir également activité 3.2.4).

Tel qu'établi dans la Lettre d'Intention signée entre CAFI et la Cameroun, dans le cadre du volet d'action sur Gouvernance intersectorielle et multiniveaux des ressources naturelles, le Cameroun s'engage à mettre en place un cadre de dialogue et de concertation intersectorielle et multi-acteurs d'arbitrage des usages des terres, dans une logique de décentralisation, s'appuyant sur le Plan National de Zonage du Territoire et les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Aussi, au niveau communal et régional, des cadres de concertations multi-acteurs et multi-niveaux existants seront renforcés et deviendront les chevilles ouvrières du suivi de la mise en œuvre des orientations contenues dans les outils de planification spatiale élaborés à l'échelle régionale et communale. Les acteurs locaux et les ayants droit pourront s'approprier la mise en œuvre au travers de la mise en place d'incitations auprès des communes.

Intermédiaires et les bénéficiaires indirects : Pour réduire la déforestation au Cameroun, il est crucial de collaborer avec une variété d'acteurs clés dans les chaînes de valeur adapté à ses besoins et à son rôle dans la chaîne de valeur :

- **Les agriculteurs et producteurs** sont au cœur des pratiques agroforestières et leur adoption de pratiques durables est cruciale en ce sens qu'elle leur permet de réduire la pression sur les zones de production, par le biais, par exemple, de cultures mixtes, de reboisements et de l'utilisation de méthodes agroforestières.
- **Les entreprises privées et les acheteurs** impliqués dans la transformation et le commerce de produits agroforestières, y compris les multinationales, peuvent promouvoir la durabilité en adoptant une politique d'achat responsable et en soutenant les producteurs qui pratiquent l'agroforesterie. Ils ont besoin de soutien pour développer et adopter des normes de durabilité et des certifications, et pour encourager la coopération avec les administrations publiques et les communautés locales afin de soutenir la conservation des forêts. Pour la mobilisation des investissements en vue de la production sans déforestation, le secteur privé est fortement impliqué par exemple dans le sous-produit 3.2.3 « Accompagnement technique à l'éligibilité juridictionnelle des financiers potentiels des entreprises agro-industrielles durables. »
- **Les Organisations de la Société Civile (OSC)** apportent un soutien technique et en matière de plaidoyer pour la promotion de l'agroforesterie et d'autres pratiques réduisant la déforestation. Ils nécessitent des ressources pour mener des campagnes de sensibilisation et obtenir des fonds pour soutenir les initiatives locales de conservation et de développement durable.
- **Les communautés locales et les peuples autochtones** contribuent largement à la conservation des forêts grâce à leurs connaissances traditionnelles et à leur gestion des terres, et peuvent être intégrées dans la mise en œuvre des réformes agroforestières / minières, etc. adaptées. Elles doivent s'approprier de leurs droits fonciers reconnus et protégés par la loi, et être impliquées dans la prise de décision concernant la gestion des ressources naturelles.
- **Les institutions de recherche et académiques nationaux** contribuent à l'innovation et à la diffusion de connaissances sur les meilleures pratiques en matière d'agroforesterie et de technologies de conservation des ressources naturelles. Ils ont besoin de fonds de recherche et de plateformes pour partager les résultats et les innovations.

Chacun de ces acteurs peut également bénéficier d'un appui pour des projets innovants dans lesquels il peut s'engager ou s'impliquer en soumettant des propositions au MINEPAT idéalement, des projets devant rassembler différents groupes d'intérêt parmi ceux mentionnés ci-dessus. Ces acteurs



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

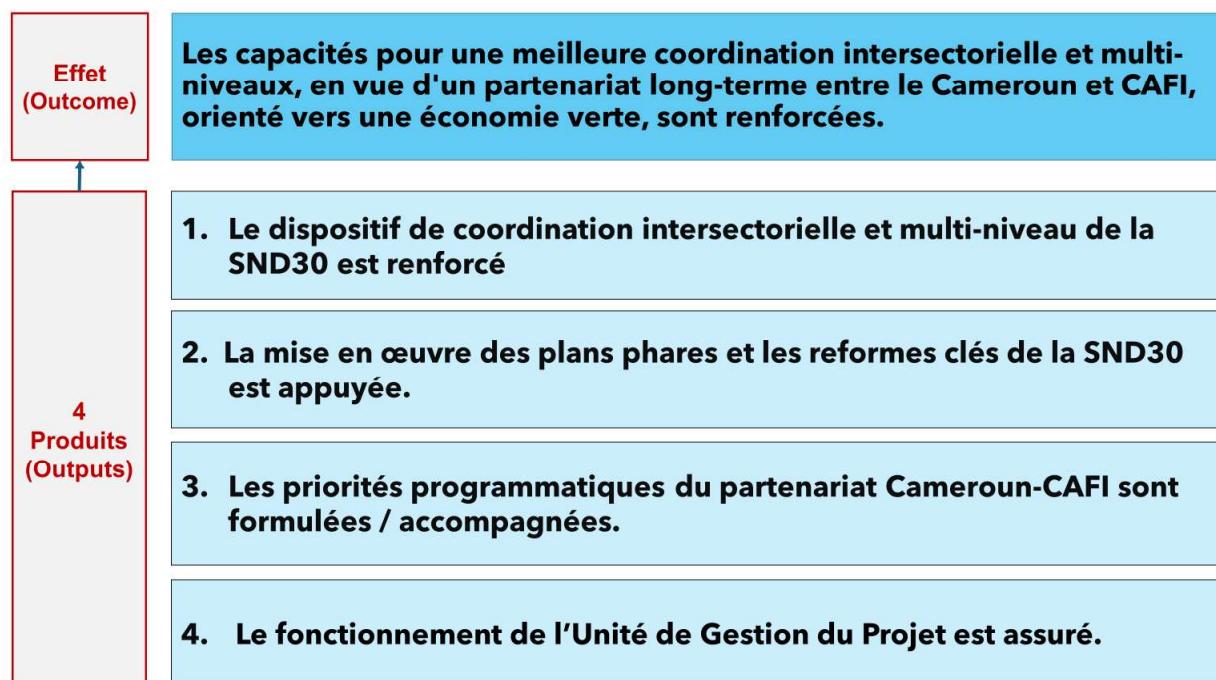
peuvent également postuler individuellement pour des systèmes d'incitation financière afin de soutenir leurs activités en cours.

Bénéficiaires indirects - la population du Cameroun : La réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts au Cameroun peut améliorer les moyens de subsistance, en particulier ceux des femmes et des groupes marginalisés, qui dépendent des ressources forestières. Cela favorise la sécurité alimentaire grâce à une productivité agricole accrue et préserve les services éco-systémiques essentiels à la santé publique et à la résilience au climat. La conservation des forêts réduit les charges domestiques, telles que la collecte de l'eau, et offre des opportunités d'emplois verts, contribuant à l'équité et à l'inclusion sociale.

d) Structuration du projet (produits, sous-produits, activités)

Dans le but de renforcer les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et le CAFI, axé sur la réduction de la déforestation, le projet est structuré autour de quatre produits, auxquels sont subordonnés des sous-produits spécifiques. Ces sous-produits sont composés d'activités à mettre en œuvre pour les rendre réalisables.

Figure 4 : Aperçu des produits du projet



Comme décrit dans le chapitre 6 « gouvernance du projet », certains coûts ne sont pas pris en charge par la GIZ, mais par un autre organisme de mise en œuvre de CAFI (à déterminer). La répartition exacte des coûts peut être consultée dans le chapitre 6 « gouvernance du projet » et dans le budget (annexe).

Produit 1 : Le dispositif de la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcé.

En effet, pour assurer la bonne mise en œuvre de la SND30, qui est le document de référence en matière de développement au Cameroun, l'Etat a mis en place un dispositif de suivi-évaluation (**Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la SND30 (CNSE/SND30)**), placé sous



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

l'autorité du Premier ministre, Chef du Gouvernement. Le CNSE/SND30 qui regroupe tous les acteurs de développement (administrations publiques, collectivités territoriales décentralisées, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile, ...), assure la supervision générale de la mise en œuvre de la SND30, veille constamment à l'alignement et la cohérence de l'ensemble des plans d'actions sectoriels, ministériels, régionaux et communaux sur les priorités définies dans la stratégie.

Pour réaliser ses missions, le CNSE/SND30 dispose d'un secrétariat technique, qui est composée de l'**Unité technique de coordination de la SND30 (UTC/SND30)** placé sous l'autorité de la Division de la Prospective et de la Planification Stratégique (DPPS) du MINEPAT, et de secrétariats techniques sectoriels (Gouvernance, Rural, Infrastructures, Education et formation, Industries et Services, Santé, Services sociaux).

L'UTC/SND30 tient dans ce sillage des réunions régulières, à une fréquence mensuelle, avec les secrétariats sectoriels. Ces réunions permettent entre autres : d'adresser les problématiques inter-sectorielles, intra-sectorielles et multiniveaux pour une cohérence d'ensemble et une coordination dans la mise en œuvre de la SND30 ; de collecter des données pour la préparation des rapports semestriels et annuels de la mise en œuvre de la SND30. Des revues régionales (missions de terrain par des équipes multisectorielles) sont régulièrement organisées dans les différentes régions et communales pour entre autres apprécier l'opérationnalisation des orientations stratégiques au niveau locale) d'une part et ; et mieux capitaliser dans les rapports de revues sectorielles et annuelles, les contributions locales dans la réalisation des objectifs de la SND30. A cet effet, des mécanismes de remontées d'informations sont définies mais doivent être renforcés (conception d'outils ; définition des méthodes adaptées ; ...).

Cependant, le dispositif de suivi-évaluation de la SND30 ainsi présenté, fait face à plusieurs défis qu'il importe d'adresser pour une meilleure coordination dans la mise en œuvre de cette stratégie. En effet, les acteurs aussi bien du niveau central que local, ne semblent pas suffisamment outillés pour assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Aussi, les contraintes budgétaires et logistiques ne permettent toujours pas aux équipes multisectorielles du secrétariat technique UTC/SND30 de bien conduire les revues régionales.

Face à cette situation, le MINEPAT bénéficie de l'accompagnement de certains partenaires comme le PNUD, à travers le Projet d'Appui à la Production des Instruments Stratégiques Nationaux (PA-PRINS) qui vise entre autres à mettre à disposition des outils et instruments d'aide à la décision et à la coordination dans la mise en œuvre des priorités nationales (outils de veille stratégiques ; outils de suivi et de la mise en œuvre des politiques de développement durable ; accompagnement du secteur privé ; ...). Malgré ces initiatives, des défis subsistent pour la coordination efficace des activités institutionnelles.

Ainsi, est-il envisagé pendant cette phase de démarrage de partenariat CAMEROUN-CAFI, que le projet coordination se concentre sur plusieurs axes devant améliorer le fonctionnement actuel des activités de coordination conduites par le MINEPAT. Il s'agira entre autres :

- au renforcement des capacités institutionnelles : réaliser des formations ciblées aux cadres du MINEPAT et des administrations sectorielles sur les meilleures pratiques en matière de coordination intersectorielle et multi-niveaux, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions ;
- à l'appui à la mise en place des mécanismes plus adaptés de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SND30 : conception des statistiques minimum (capitalisation et remontée des données sectorielles, régionales et communales) et renforcement des capacités des acteurs sur les cadres de résultats stratégique et sectoriels (indicateurs, cibles, ...). ;
- de l'appui logistique au secrétariat technique UTC/SND30 à la réalisation des revues régionales et communales.



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz

L'unité technique centrale de ce dispositif est l'Unité Technique de Coordination (UTC/CAFI) qui, entre autres, veille en liaison avec les sectoriels (i) à l'alignement de toutes interventions de développement avec la SND30 ; (ii) à la mise en cohérence des instruments de planification sectorielle et spatiale avec la SND30. L'UTC/CAFI s'appuie sur l'UTC/SND30 qui coordonne à cet effet les activités des secrétariats techniques sectoriels tel que susmentionné (voir chapitre 6 gouvernance).

L'objectif de ce produit 1 est d'appuyer cette structure de coordination à jouer pleinement son rôle afin de faciliter l'opérationnalisation de l'initiative CAFI au Cameroun. Ainsi, sera-t-il dans le cadre de ce produit, question entre autres (i) de consolider l'accord long terme signé entre Cameroun et CAFI pour des investissements futurs importants ; (ii) d'appuyer les revues sectorielles, annuelles et régionales de la mise en œuvre de la SND30. Cet appui permettra de soutenir la préparation et l'organisation de ces revues. Ces réunions permettent de faire le point sur la mise en œuvre des stratégies sectorielles déjà disponibles au niveau des différentes administrations, à partir entre autres des plans d'opérationnalisation qui restent à élaborer dans plusieurs secteurs et (iii) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication sur le partenariat Cameroun-CAFI alignée à la communication de la SND30. L'hypothèse d'impact est que la coordination de tous les acteurs garantit une planification cohérente et ciblée ainsi qu'une mise en œuvre complémentaire et efficace des projets du partenariat Cameroun-CAFI.

Sous-produit 1. 1 : Les jalons de la Lettre d'Intention (LoI) sont atteints dans les délais.

L'objectif convenu dans la Lettre d'Intention signée entre CAFI et le Cameroun le 8 octobre 2024 a été fixé comme suit : « Aligné aux orientations stratégiques du Cameroun, notamment à la Vision 2035 et à la SND30 d'une part, et aux engagements relatifs au climat dont l'Accord de Paris et la Déclaration de Glasgow sur les Forêts et l'Utilisation des Terres d'autre part, le partenariat entre CAFI et le Cameroun vise dans le long terme, d'ici 2035, à appuyer le développement des chaînes de valeur camerounaises (agricole, forestière et minière) afin de les rendre inclusives, compétitives et libres de déforestation ». Le protocole d'accord précise en outre l'objet du projet de coordination intersectorielle et multiniveaux et définit les principes et les modalités du partenariat pour la période 2025-2035.

L'opérationnalisation du projet de coordination intersectorielles et multi-niveaux, sera assurée par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui veillera entre autres à l'alignement des interventions CAFI avec les priorités stratégiques. La portée globale du partenariat dépendra des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs et jalons fixés pour la première phase du partenariat 2025-2027 (dite phase de démarrage) ; ces progrès conditionneront le passage à une phase de mise à échelle progressive du partenariat sur les périodes subséquentes jusque 2035.

L'Etat du Cameroun et CAFI agréent d'engager un Partenariat selon une approche progressive basée sur les résultats. Au travers de ce mécanisme d'engagement progressif basé sur les résultats, pour chaque financement, CAFI et le Gouvernement du Cameroun négocient des engagements respectifs qui font l'objet de protocoles spécifiques. Ces protocoles, annexés de façon successive à chaque nouvel engagement financier, fixent les résultats à atteindre conditionnant les financements additionnels et font partie intégrante de cette lettre d'intention.

Le Protocole de la phase de démarrage CAFI-Cameroun annexé à cette Lettre d'Intention définit les engagements respectifs de CAFI et du Gouvernement du Cameroun lors de la phase de démarrage du partenariat durant la période 2025-2027. L'atteinte des jalons de la phase de démarrage conditionnera le passage à la phase de mise à échelle. Néanmoins, le partenariat évoluera de façon « modulaire » à permettre à chaque secteur de progresser de la façon la plus rapide possible vers la phase de mise à l'échelle indépendamment des progrès réalisés dans les autres secteurs.

Le projet de coordination intersectorielles et multi-niveaux devra donc appuyer en priorité l'atteinte des jalons de la phase de démarrage.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Activité 1.1.1 : Appui à l'élaboration des protocoles pour la phase de mise à échelle du partenariat Cameroun-CAFI - échange d'expériences d'apprentissage et concertation sectorielle interne

Dans la phase de mise à échelle du partenariat sur la période 2027-2035, chaque financement supplémentaire de CAFI fera l'objet d'un protocole additionnel agréé entre les parties et d'amendements éventuels à la Lettre d'Intention. Le Cameroun et CAFI agrètent de fournir des efforts de mobilisation conjointe des ressources domestiques et internationales, publiques et privées, pour la phase de mise à échelle, selon la vision décrite dans la section VI de la Lettre d'Intention. Le Cameroun et CAFI ont notamment convenu d'œuvrer à la structuration de prêts liés au développement durable, en partenariat avec des institutions financières internationales, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'aménagement du territoire.

Afin d'assurer le succès des investissements à grande échelle, des missions sont prévues au secrétariat du CAFI. Au Cameroun même, des consultations de haut niveau, des ateliers et des réunions techniques inter et intra-sectorielles sont prévus pour développer les projets prévus au niveau de l'activité 3.3.1 dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI.

Cette activité comprend les éléments suivants :

- l'engagement de(s) consultant(e)s pour des études techniques
- des ateliers techniques / des concertations et plaidoyers
- des voyages de visite CAFI à Genève

Sous-produit 1.2 : Les revues sectorielles, annuelles et régionales de la mise en œuvre de la SND30, en tenant compte de la dimension environnementale (climat, forêts, économie verte), sont appuyées.

Ce sous-produit vise à prendre en compte les questions environnementales (climat et forêt) dans les revues sectorielles, annuelles et régionales de la mise en œuvre de la SND30 pour mieux promouvoir une économie verte. En effet, la réalisation des ambitions du pays, déclinées dans les stratégies nationales et sectorielles et régionales pourrait avoir d'impacts sur l'utilisation des terres, la déforestation et les émissions, qu'il faudrait adresser pour assurer un développement plus durable.

Pour ce faire, le projet devra donc accompagner l'UTC et les secrétariats sectoriels internes sur l'identification, la quantification, la hiérarchisation et l'analyse des options permettant de réduire le risque de déforestation et l'augmentation des émissions causées par le secteur concerné. Il est donc question de mettre à disposition les outils/instruments de prise en compte de la dimension environnement et des opportunités de l'économie verte dans les revues sectorielles et définir les activités y afférentes dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Activité 1.2.1 : Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues sectorielles.

Cette activité va consister à accompagner les structures techniques nationales (UTC-SND30, les Secrétariats techniques sectoriels, les commissions sectorielles, etc..) dans l'identification, la quantification, la priorisation et l'analyse des options pour réduire le risque de déforestation et d'augmentation des émissions de GES. Cet accompagnement va porter entre autres sur : (i) la conception des outils et instruments permettant d'évaluer et faciliter la prise en compte de la question environnemental (climat, forêts, utilisation des terres, ...) dans la mise en œuvre des priorités stratégiques et sectorielles ainsi que dans les plans et politiques y afférentes pour un développement plus durable ; (ii) la définition des activités plus vertes dans les CDMT.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- L'appui à l'organisation aux séances de travail des revues sectorielles,
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour l'élaboration des outils (p.ex. schéma directeur de la planification local)
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour des études techniques spécifiques
- Les mesures de renforcement des capacités,
- Les ateliers techniques

Activité 1.2.2 : Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues régionales.

Outre l'élaboration des revues sectorielles, les revues régionales pour les 10 régions du Cameroun seront - si pas encore disponibles - élaborées selon un processus d'élaboration légèrement différent de celui des revues sectorielles. Cette activité débute donc par un inventaire et une évaluation qualitative des revues sectorielles et régionales existantes, la question étant de savoir dans quelle mesure elles ont intégré les éléments visés par l'économie verte. Elle prévoit d'impliquer pleinement les CTD respectives et de répondre à l'exigence de coordination multi-niveaux. Les CTD du Cameroun ont deux statuts juridiques : celles qui bénéficient d'une constitutionnalité directe car créées par la constitution (commune et région) et celles dont la constitutionnalité est indirecte, parce que créées par la loi. Il s'agira dans cette activité d'accompagner les régions et communes cibles de la phase de démarrage du partenariat, dans l'intégration des possibilités de l'économie verte dans la mise en œuvre des plans régionaux et locaux de développement. Cet appui qui se veut technique et financier, consistera à élaborer des outils et manuel pratique (inclus dans activité 1.2.1) devant permettre (i) d'apprécier les activités envisagées en lien avec leur éventuelle incidence sur l'utilisation des terres, la déforestation et les émissions des gaz à effet de serre (GES) ; (ii) de mieux déterminer les options d'économie verte pour implémenter leurs priorités de développement.

Dans l'optique d'une coordination à plusieurs niveaux, cette activité fait l'objet d'une synergie très étroite au niveau régional et local avec le projet CAFI-Cameroun sur le renforcement des capacités en matière d'aménagement de territoire, également mis en œuvre par la GIZ. Il s'agit notamment d'accompagner des conseils régionaux pour une meilleure maîtrise de l'occupation du Sol et de l'élaboration d'un plan régional d'investissement agricole durable (Produit 3) et de soutenir trois communes dans l'élaboration de PLADDT (Produit 4).

Dans le contexte de la coordination multi-niveaux, il est également important de prendre en considération les projets financés par d'autres donateurs pour la préparation des PLADDT, et la finalisation des SRADDT, ainsi que pour la mise en œuvre des PCD et des PRD, de même que les POS et des PUT, qui impliquent de plus en plus les collectivités locales décentralisées.

Cette activité prévoit donc :

- Un inventaire et une évaluation qualitative des revues sectorielles et régionales existantes.
- Des études techniques spécifiques,
- Un engagement de(s) consultant(e)s pour des études sur le potentiel économique des 10 régions du Cameroun et des CTD (à diviser en 3 zones en capitalisant les travaux des SRADDT)
- Un appui à l'organisation des sessions de travail des revues régionales
- Le renforcement des capacités.
- Des ateliers techniques
- Voyages techniques des équipes UTC dans les régions

Activités 1.2.3 :Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues annuelles.

En plus des revues sectorielles et régionales, une revue annuelle sera produite chaque année afin de documenter les réalisations annuelles de la SND30 et y intégrant des éléments de l'économie verte. En association avec les activités 1.2.1 et 1.2.2, les mesures complémentaires suivantes seront mises en œuvre à cet effet :



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Un engagement de(s) consultant(e)s pour l'élaboration des outils techniques de prise en compte de la dimension environnementale et économie verte
- L'appui à l'organisation aux séances de travail des revues annuelles (logistique)
- Des ateliers techniques
- Le renforcement des capacités

Sous-produit 1.3: Le plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI adossée sur la communication SND30 est élaboré et mis en œuvre.

Une communication efficace sera encouragée afin de sensibiliser et de diffuser les efforts du Gouvernement camerounais en matière d'initiatives de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique aux niveaux national et international.

Activité 1.3.1 Élaboration d'un plan de communication du partenariat -Cameroun-CAFI

Cette activité consiste principalement à poursuivre les travaux de communication sur l'implémentation de CAFI au Cameroun commencés avec le don de préparation en cohérence avec le principal plan de communication de la SND30, élaboré en 2021. L'élaboration du plan de communication prend également en compte et vise à améliorer le travail déjà réalisé - par exemple le [site web CAFI-Cameroun](#) - par un consultant recruté par le MINEPAT.

Le plan de communication CAFI ainsi envisagée devrait permettre entre autres : d'informer les citoyens ; de favoriser l'appropriation des agents de l'Etat ; d'engager les acteurs pour le plaidoyer ; de créer et animer le cadre d'information, de mobilisation et d'activation du secteur privé et des partenaires pour l'investissement pour un développement durable ; de piloter la performance communicationnelle; En outre, la production de supports de communication (dépliants, supports audio-visuels, formats de médias numériques, vidéos, etc.), la création d'un site web CAFI ainsi que des activités de sensibilisation/plaidoyer au niveau central et local.

En fonction des réalisations faites sur la base du financement du don de préparation CAFI-MINEPAT, le budget initialement prévu pour cette activité pourrait être réaffecté afin de contribuer au financement d'un atelier de lancement (demandé par CAFI) en début de projet, destiné à sa présentation aux ministères sectoriels.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :

- Un engagement de(s) consultant(e)s
- Des ateliers techniques (par exemple l'atelier de lancement au début du projet)

Activité 1.3.2 Mise en œuvre du plan de communication du partenariat -Cameroun-CAFI

Il sera question dans cette activité d'opérationnaliser le plan de communication CAFI mais aussi d'accompagner l'opérationnalisation du principal plan de communication de la SND30. A cet effet, l'activité va porter entre autres sur la participation aux foras nationaux et internationales, aux sensibilisations et au plaidoyer en faveur d'une économie verte, la conception des outils et des instruments de communication de masse ainsi que la communication digitale.

Cette activité inclut les éléments suivants :

- Engagement de(s) experts techniques pour la création des différents médias comme :
 - o Produits à imprimer (dépliants, affiches, roll-ups, etc.)
 - o Présentations vidéo (y compris bandes dessinées, etc.)
 - o Site web (Mise en œuvre et maintenance)
 - o Communiqué de presse
 - o Télévision
 - o Radio



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Médias sociaux, LinkedIn
- Renforcement des capacités des experts IT pour la mise en œuvre et maintenance du site web
- Mobilisation de partenaires et de ressources
- Organisation et participation à des forums (par ex. side-events lors des COPs)
- Présentations de projets et de thèmes (p.ex. PSE) du partenariat Cameroun-CAFI au niveau national et international.

Activité 1.3.3 Développement, mise en œuvre et maintenance d'une plateforme numérique en rapport avec le partenariat entre le Cameroun et le CAFI.

Pour favoriser et faciliter une coordination intersectorielle et multi-niveaux plus efficace et plus durable, il est envisagé la conception d'une plateforme numérique hébergeant tous les instruments stratégiques de l'Etat (stratégies nationale et sectorielles, CDN, etc.). Cet outil devrait permettre de documenter les progrès de la mise en œuvre des différentes stratégies à l'aide d'un système de suivi et d'évaluation numérique. Une telle plateforme numérique sert à la prise de décision politique lors du développement de programmes et de projets. Par ailleurs, cette activité s'intégrera dans le Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun (PATNUC), notamment dans son premier des quatre axes, "Stratégie, politique publique et régulation numérique".²³

Les mesures prévues sont les suivantes :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour la création d'une plateforme numérique et d'un fournisseur pour le matériel hardware,
- Maintenance de la plateforme
- Renforcement des capacités d'utilisation et alimentation de la plateforme (UGP, IT)

Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 est appuyée.

Ce produit a pour objectif de renforcer les capacités du MINEPAT et des secrétariats techniques sectoriels pour une meilleure coordination dans la mise en œuvre des plans phares et réformes clés conduites dans le cadre de la SND30. Le renforcement des capacités prévoit une approche à trois niveaux : (1) au niveau individuel des cadres et dirigeants du MINEPAT, des secrétariats techniques sectoriels, et des CTD (2) au niveau organisationnel de l'UGP et (3) au niveau de la mise en réseau de l'UGP avec d'autres acteurs clés pour la mise en œuvre du projet. Une partie importante du renforcement des capacités consiste à appuyer l'UGP et les secrétariats techniques sectoriels à élaborer une feuille de route pour un processus de renforcement et d'harmonisation des cadres politiques et juridiques sectoriels (agriculture, sylviculture, environnement, aménagement du territoire, exploitation minière, décentralisation, etc.) pour une meilleure planification, allocation et gestion des terres et des ressources naturelles. Le renforcement des capacités couvrira tous les domaines liés à la gestion durable des ressources, tels que les défis du changement climatique, le paiement des services écosystémiques, finance climat, finance carbone, ou chaînes des valeurs.

Sous-produit 2.1: La mise en œuvre des réformes clés de la SND30 est appuyée

Ce sous-produit vise à soutenir la mise en œuvre des réformes et des plans phares identifiés dans la SND30 et les stratégies sectorielles, l'une des motivations de la formulation de ce projet de coordination intersectorielle et multi-niveaux. Le produit prévoit également un soutien dans le développement du Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI), ainsi que l'appui à la mise en place d'un dispositif pour l'élaboration et la mise à jour d'une cartographie numérique et satellitaire. Tous ces travaux préalables permettront sans doute, de définir les engagements politiques à inclure dans le LOI pour une deuxième phase du partenariat CAFI-Cameroun.

²³ www.site.patnuc.cm



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

giz

Activité 2.1.1 Identification et élaboration d'un plan des réformes prioritaires pour la mise en œuvre de la SND30 dans les thématiques du partenariat Cameroun-CAFI

La première étape consiste à identifier les réformes prioritaires pour la mise en œuvre de la SND30 dans les domaines thématiques du partenariat Cameroun-CAFI et à élaborer un plan de mise en œuvre.

Cette activité implique :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour la création d'un plan de réforme
- Les ateliers techniques
- Le renforcement des capacités de l'UGP et du secrétariat technique.

Activité 2.1.2 Appui aux administrations techniques sectorielles à la mise en œuvre des réformes

Il est question d'accompagner les administrations techniques sectorielles à mieux conduire ces réformes et plans phares dans plusieurs domaines (foncier, forestier, environnemental, aménagement du territoire, minier, décentralisation, etc.). Les directives et stratégies sectorielles et sous-sectorielles doivent être examinées et, le cas échéant, révisées et mieux harmonisées en vue de la conservation des forêts. Dans ce cadre, plusieurs études techniques sectorielles doivent être menées. En accord avec le MINEPAT, les ministères sectoriels et les autorités techniques expriment leurs besoins sur la base de la SND30, qui seront discutés, évalués et décidés au sein de l'UTC. Dans le cadre de la préparation du projet, le MINEPAT a souligné, à titre d'exemple dans le domaine des infrastructures, l'inventaire des routes communales afin de faciliter l'accès aux zones de production et d'encourager l'utilisation de matériaux locaux et de produits innovants pour l'aménagement des routes et autres infrastructures locales de base, etc.

Dans le cadre du suivi de l'activité 2.1.1, l'activité 2.1.2 prévoit également :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour les études sectorielles sur l'opérationnalisation des réformes, le développement des outils
- Benchmarking
- Ateliers de concertation entre administrations
- Le renforcement des capacités de l'UGP et du secrétariat technique

Activité 2.1.3 Appui au développement d'un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI)

Cette activité soutient la mise en place et le développement d'un SNRI camerounais, évoqué dans le SND30, dans le but d'améliorer les connaissances sur les conditions institutionnelles et de mobiliser les résultats de la recherche dans les processus d'innovation. Pour y parvenir, une série d'activités de soutien sera mise en œuvre. Un état des lieux et un diagnostic d'un SNRI au Cameroun sera réalisé. Grâce à une analyse des acteurs à élaborer, l'opérationnalisation d'un cadre de concertation permanente entre tous les acteurs pour un SNRI sera soutenue. Des projets de recherche et développement innovants seront identifiés et soutenus. Une stratégie de partenariats internationaux dans le domaine de la recherche pour obtenir des technologies et des connaissances à valeur ajoutée pour le Cameroun sera développée et une stratégie de conservation des tourbières au Cameroun sera élaborée. Financé par le BMZ, un mécanisme de financement des activités de recherche et d'innovation sera développé dans le cadre d'une phase pilote.

Pour la mise en œuvre de cette activité, les mesures suivantes sont prévues :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour les activités mentionnées en haut
- Fonds de contrepartie pour les projets innovants (financé par BMZ, rapportage auprès BMZ)
- Des subventions locales / financements des activités de recherche et d'innovation
- Benchmarking
- Des ateliers techniques



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz

Activité 2.1.4 : Appui à la mise en place d'un dispositif pour l'élaboration et la mise à jour d'une cartographie numérique et satellitaire

Dans un premier temps, une analyse de tous les acteurs qui produisent du matériel cartographique en plus de l'Institut National de la Cartographie sera effectuée. Le matériel cartographique sera compilé et complété et les différents paramètres cartographiques seront harmonisés. Cette activité prévoit d'appuyer le MINEPAT, les ministères sectoriels tels que le MINADER ou le MINFOF ou l'ONACC à produire et à numériser des cartes numérisées et satellitaires en temps réel de la couverture forestière, de la déforestation et de l'utilisation des ressources forestières (par exemple par l'exploitation minière ou agricole) et des terres arables utilisées pour des activités agro-sylvo-pastorales, etc. Ces cartes servent de système d'aide à la décision dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30 et des plans de réforme.

Cette activité inclut l'engagement convenu dans la LOI, en particulier le suivi du processus en cours d'amélioration de la plateforme SIGIF2, qui se fait à travers : (i) l'opérationnalisation de tous les modules, y compris l'imagerie satellitaire ; (ii) la définition de procédures pour l'évaluation annuelle de la fonction de traçabilité de la plateforme SIGIF2, y compris l'activation du comité national de suivi existant pour l'APV-FLEGT, et la publication du rapport d'évaluation sur les sites web de l'APV et du MINFOF, accompagné d'un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du comité ; (iii) l'interconnexion de la plateforme SIGIF2 avec l'infrastructure douanière et fiscale et l'établissement d'une feuille de route pour l'utilisation de ces données afin d'améliorer la fiscalité du secteur forestier (MINFOF/ MINFI). Le projet pourra également apporter un appui à l'ONACC dans le cadre de la réalisation de ses rapports de suivi relativement à l'information climatologique. Il s'agit entre autres des études spécifiques à l'instar de l'Atlas des pertes du couvert forestier entre 2000 et 2017 (publié en 2021), le suivi des risques climatiques par imageries satellitaires pourrait également être mise à jour et enrichies. Ces appuis à l'ONACC permettront de disposer de l'information sur le climat, nécessaires à l'heure où le Cameroun s'est engagé sur le plan internationale à élaborer son Plan National Climat (PNC)

Il est prévu à cet effet :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour une analyse d'état des lieux
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour la maintenance et protection des données,
- Atelier de compilation de différentes informations (par ex. plateforme numérique (voir activité 1.3.3.) et coordination par le MINEPAT.
- Ateliers techniques et forum de discussion pour éviter tout conflit d'intérêt/chevauchement sur les questions de cartographie,
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour la maintenance et protection des données,
- Renforcement des capacités des membres de l'UGP.

Sous-produit 2.2 : L'élaboration et la mise en œuvre des plans pour les neuf sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30 sont appuyées.

- La SND30 et les stratégies sectorielles ont identifiées un certain nombre des réformes et de plans phares dont la mise en œuvre devrait permettre de réaliser les ambitions nationales dans une approche de développement durable. Ce sous-produit devrait faciliter l'élaboration de certains plans et la finalisation d'autres engagés par le MNEPAT dans le cadre du don de préparation ainsi que la mise en œuvre des plans phares. Pour l'élaboration il s'agira du plan environnement, du plan industrie, du plan énergie (axé sur les centrales hydroélectriques et la bioénergie) ; du plan mines-métallurgie-sidérurgie (contribution au concept de Green Mining) ; du plan transport (contribution au désenclavement et à l'accès au marché des produits agricoles dans les zones rurales), plan textile confection-cuir et plan chimie pharmacie. Pour la finalisation des travaux déjà amorcés dans le cadre du don de préparation il s'agira entre autres du plan



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

agro-industrie (axé sur le cultures prioritaires-moteurs actuels ou potentiels de la déforestation et de la dégradation), du plan forêt - bois, du plan national climat etc.

Activité 2.2.1 Elaboration et appui à la mise en œuvre des plans phares pour les neuf sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30

Cette activité prévoit un appui aux décideurs et aux cadres du MINEPAT et des ministères sectoriels pour l'élaboration de plans de réformes, d'une feuille de route et de mesures de mise en œuvre des réformes, des mesures de renforcement des capacités, la réalisation d'études spécifiques et la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des réformes à mettre en œuvre.

La SND30 et les stratégies sectorielles ont identifiées un certain nombre des reformes et de plans phares dont la mise en œuvre devrait permettre de réaliser les ambitions nationales dans une approche de développement durable. Cette activité devrait ainsi faciliter entre autres l'élaboration des projets de lois (sur le foret, l'environnement, les mines, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, sur l'utilisation des terres, etc.) ainsi que les projets de textes d'application y afférents.

Il s'agit ici de mettre les ressources (surtout techniques et financières) à la disposition des différentes administrations techniques sectorielles pour leur permettre de mener à bien le processus de mise en œuvre des réformes et plans phares du Gouvernement (voir liste non exhaustive ci-dessus), conformément aux approches participatives et inclusives encouragées dans la SND30.

Afin d'identifier les besoins et les possibilités de coordination ainsi que l'état d'avancement des processus de réforme, cette activité conduira les examen des lois suivantes : la loi forestière, la loi-cadre sur l'environnement, la loi foncière, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, la loi sur la planification unique, la loi minière, la loi sur l'urbanisme, la loi inter-sectorielle sur l'utilisation et l'attribution des terres (en cours) et les projets de textes d'application de ces lois.

Un plan de socle sera élaboré comme action préparatoire pour le produit 3 : « Les priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI sont formulées », y compris un plan de développement des zones industrielles et les études d'impact environnemental correspondantes (voir sous-produit 3.1 « Le portefeuille des projets est identifié et élaboré »).

L'activité comprend les mesures suivantes :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour l'élaboration d'une feuille de route
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour des études sectorielles industriels et le plan socle
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour l'harmonisation des règlements d'application sectoriels (foresterie, environnement, agriculture, mines, aménagement du territoire, urbanisme, etc.)
- Renforcement des capacités des membres de l'UGP
- Ateliers techniques

Sous-produits 2.3 : Les équipes techniques nationales sont mieux outillées pour s'engager dans les initiatives nationales et internationales liées au climat.

Ce sous-produit prévoit, en tenant compte des recommandations de la CDN en cours de révision du Cameroun, de fournir une expertise supplémentaire par ministère clé ayant un impact sur le climat, afin d'identifier les impacts du secteur, de faciliter l'engagement dans le dialogue sur le climat et de permettre l'utilisation des opportunités de financement climatique, d'investissement responsable et d'investissement concessionnel. Measurement, Reporting, and Verification (MRV) est un mécanisme de l'Accord de Paris sur le changement climatique lors de la COP 2021 en 2015 à Paris, selon lequel les États parties doivent fournir à la CCNUCC des informations sur les mesures relatives au bilan carbone national, conformément au principe de transparence. MRV désigne donc le processus en



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

plusieurs étapes visant à mesurer la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (GES) réduite par une activité d'atténuation spécifique, telle que la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, au cours d'une période donnée, et à communiquer ces résultats à la CCNUCC. En étroite collaboration avec le MINPEDED en tant que point focal de la CCNUCC et l'ONACC, le MINEPAT doit assurer l'harmonisation et la cohérence dans l'application du MRV des différents secteurs dans le cadre du projet. Cependant, ce sont les ministères sectoriels respectifs qui sont responsables de la mise en œuvre des contributions sectorielles à la mise en œuvre de la CDN et qui doivent en outre garantir la fourniture et la mise à jour des données climatiques sectorielles ou les fournir à l'ONACC. Le MINEPAT est donc chargé d'établir et de coordonner ce processus. Des mesures de renforcement des capacités sont prévues dans ce domaine.

Activité 2.3.1 Appui à la prise en compte des engagements internationaux du Cameroun dans les plans phares.

Cette activité prévoit deux niveaux de renforcement des capacités :

(1) L'un des niveaux est la prise en compte des engagements internationaux du Cameroun, par exemple pour la mise en œuvre de ses CDN et leur inscription dans les plans directeurs, et les enjeux qui y sont liés dans chacun des secteurs concernés. Aussi, il sera également question dans le cadre de cette activité de renforcer les capacités de ONACC en matière de surveillance du climat et de l'évaluation de ses effets, du recensement des émissions de gaz à effet de serre, du suivi de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National, et de la rédaction et diffusion des bulletins d'alerte climatique, des bulletins saisonniers et des calendriers climatiques sectoriels. Les capacités des ministères chargés de collecter les données de leurs secteurs sur le GES et de les fournir à l'ONACC seront également renforcées, notamment celles du ministère des Transports (MINT) et du MINFOF sur la séquestration du carbone par le couvert forestier. Les rôles et les responsabilités déjà définis des ministères et de leurs autorités subordonnées pour la collecte et la préparation des données climatiques sur le MRV doivent être pris en compte. En adoptant une telle approche, le Cameroun contribue à la mise en œuvre de sa CDN et à la création et au renforcement de son système de transparence (MRV et Suivi Adaptation) vis-à-vis de la CCNUCC.

(2) Le deuxième niveau de soutien consiste à faciliter la participation de membres clés du gouvernement à des événements internationaux de partage d'expériences, de négociation d'accords et de financement climatique, afin de mieux mettre en œuvre les priorités stratégiques et sectorielles liées à la gestion durable des ressources naturelles (voir aussi Activité 4.1.4 « Prise en charge de la participation aux COP et autres événements internationaux »). Pour ce faire, le projet devrait conseiller l'UGP et les secrétariats techniques sectoriels sur l'intégration des engagements internationaux dans les plans phares de la SND 30 et organiser des ateliers de travaux avant et après la participation de la délégation camerounaise aux COP et aux événements internationaux afin, entre autres, de préparer/coordonner cette participation ; renforcer les échanges interinstitutionnels, tirer des conclusions stratégiques et promouvoir la diffusion des résultats. Cette préparation doit être réalisée en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et ses groupes de travail thématiques, notamment ceux dédiés au changement climatique, à la gouvernance forestière, à la biodiversité, à la lutte contre la désertification, aux questions de financement ainsi qu'avec le projet appui à la COMIFAC mise en œuvre par la GIZ. Le contenu du renforcement des capacités peut être, par exemple, la préparation stratégique du contenu de la feuille de route annuelle de la CCNUCC, qui est envoyée aux parties contractantes avant la COP et qui contient les principaux jalons de l'ordre du jour de la convention-cadre sur le climat lors de la COP à venir. Lors des COPs elles-mêmes, ainsi que lors d'autres événements internationaux, il est préférable que le Coordinateur Principal, le Coordinateur Technique et d'autres membres de l'UGP interviennent en tant que panélistes lors de side-events pour présenter les projets et les expériences du partenariat entre le Cameroun et CAFI.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

giz

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour un conseil et soutien pour l'intégration des obligations internationales du Cameroun dans les plans phares du pays
- Le benchmarking, identification et sensibilisation (pour mieux intégrer les engagements internationaux dans les plans de réforme).
- Le renforcement des capacités des membres de l'UGP et des membres des secrétariats techniques sectoriels (soutien et recommandations de l'Union africaine, CEDAO pour la CCNUCC ; COMIFAC pour la CDB).
- Le renforcement des capacités pour la participation aux COP et autres événements internationaux majeurs.
- Ateliers techniques

Activité 2.3.2 Appui à la mobilisation des financements climatiques pour la mise en œuvre des plans

Le projet devra fournir aux administrations techniques et agences concernées (MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, MINMIDT, MINADER, ONACC, etc.) une assistance technique devant leur permettre de mieux adresser les questions climatiques et de bénéficier des opportunités de financement climatique. Dans ce contexte, les potentiels de coopération et de financement climatique avec et par la LEAF Coalition²⁴ doivent également être examinés et développés incluant le niveau infra-national. En outre, cette activité prévoit le renforcement des capacités de l'ONACC et d'autres institutions nécessaires à la mesure et à la surveillance des émissions de gaz à effet de serre conformément au mécanisme de la CCNUCC-MRV. Ainsi, les capacités techniques des secrétariats sectoriels internes de l'UTC-SND30 et de certaines administrations techniques au niveau central doivent être renforcées. En ce qui concerne les CDN et les programmes climatiques sectoriels conditionnels et non conditionnels (c'est-à-dire à mettre en œuvre avec un financement tiers) qui y sont inscrits, des programmes peuvent être élaborés et adressés aux donateurs pour financement.

Cette activité inclut les actions suivantes :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour une étude sur le financement climatique
- Renforcer les capacités de l'ONACC et autres pour la mesure et la surveillance des émissions de gaz à effet de serre conformément au mécanisme de la CCNUCC-MRV.
- Renforcement des capacités de l'UGP sur les questions climatiques et le financement climatique.

Produit 3 : Les priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI sont formulées / accompagnées.

Le produit 3 vise le processus suivant en 4 étapes : (1) l'identification et le développement du portefeuille de projets pour le partenariat Cameroun-CAFI, y compris les études de faisabilité correspondantes, (2) le développement de projets et l'élaboration des notes conceptuelles et du PRODOC correspondants, (3) la mobilisation des fonds auprès d'organisations publiques nationales et internationales, ainsi que par le biais d'accords de prêt et du secteur privé et (4) le lancement de tests pilotes pour certains projets. Les projets à élaborer doivent avoir pour objectif global la mise en œuvre de mécanismes et d'approches visant à réduire la déforestation dans les différents secteurs

²⁴ La coalition LEAF est un partenariat public-privé unique en son genre qui vise à mettre un terme à la déforestation tropicale d'ici à 2030. En réunissant les gouvernements forestiers, le secteur privé, les gouvernements donateurs, les peuples autochtones, les communautés locales et la société civile, la coalition LEAF vise à mobiliser et à déployer les fonds nécessaires pour lutter contre la déforestation. La coalition LEAF a pour objectif de fournir les financements nécessaires pour permettre aux gouvernements forestiers tropicaux et subtropicaux (nationaux et infranationaux) d'avancer plus rapidement vers la fin de la déforestation, tout en les aidant à atteindre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris.



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

économiques et industriels. Pour ce faire, les stratégies sectorielles, par exemple dans les domaines de l'industrie et des services, du bois et de l'économie rurale, des infrastructures (routes, énergie, chemins de fer, eau et terres) et d'autres secteurs, sont examinées afin de déterminer leur impact sur l'utilisation des terres, la déforestation et les émissions, et les aspects liés au climat et à la forêt à intégrer dans les revues sectorielles de la mise en œuvre de la SND30. Ce produit apporte des contributions importantes aux approches de l'économie verte et à la garantie de la cohérence entre d'autres secteurs et instruments, y compris les conditions relatives au régime foncier, à l'aménagement du territoire, aux PSE, etc. dans l'hypothèse d'une institutionnalisation de ces concepts. Il apporte ainsi une contribution importante à la réalisation de l'objectif du projet (effet).

Sous-produit 3.1 : Le portefeuille des projets est identifié et élaboré

Ce sous-produit se concentre sur la sélection et l'examen des projets qui seront à mettre en œuvre à l'avenir dans le cadre du partenariat entre le Cameroun et CAFI. Pour ce faire, des études de faisabilité seront réalisées avant l'examen des différents projets.

Activité 3.1.1 Conception d'un portefeuille des projets

Une liste de projets potentiels pour le partenariat Cameroun-CAFI sera identifiée et établie dans un premier temps, puis un portefeuille de projets sera développé à partir de cette liste. Il s'agit donc de développer un pipeline d'approches pour des projets intégrés dans différents secteurs économiques et industriels qui, sur la base des effets formulés de CAFI, ont comme objectifs communs la promotion d'une économie verte en général et la réduction de la déforestation, la conservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et/ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre en particulier.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour la création d'un portefeuille
- Les ateliers techniques

Activité 3.1.2 Appui à la mise en œuvre des études de faisabilité

La mise en œuvre d'un projet nécessite la réalisation d'études, principalement au cours de la phase de développement, afin de déterminer la faisabilité technique et la viabilité économique ainsi que les premiers aspects de l'impact environnemental du projet. La première de ces études est l'évaluation économique préliminaire (*Preliminary Economic Assessment, PEA*), suivie de l'étude de préfaisabilité (*Preliminary Feasibility Study*) et de l'étude de faisabilité bancable (*Feasibility Study*). Toutes ces études analysent et évaluent les mêmes facteurs techniques, environnementaux et économiques - mais leur niveau de recherche et de détail varie en fonction du type de projet. Une PEA, également appelée "étude de cadrage", a pour objectif de fournir une analyse technique et économique de la rentabilité potentielle et des impacts prévus des projets à un stade précoce du projet, avant la finalisation d'une étude de faisabilité préliminaire. En second lieu, l'étude de faisabilité en tant que telle est une étape cruciale. Cette analyse détaillée examine la faisabilité technique et économique ainsi que les effets positifs attendus sur la conservation des ressources forestières, le climat et l'environnement. Les résultats de cette étude répondent à des questions importantes concernant les coûts, les risques et la réalisation des objectifs du projet. Différentes méthodes seront utilisées pour garantir une estimation fondée de la faisabilité. Le Projet Coordination intersectorielle et multiniveaux bénéficie d'une implication précoce des experts afin de prendre en compte les aspects pertinents. L'intégration du feedback des parties prenantes des ministères sectoriels et des collectivités territoriales décentralisées améliore la qualité des résultats de l'étude. Les développements futurs seront pris en compte dans l'étude de faisabilité afin de garantir les succès à long terme. Les résultats de l'étude seront utilisés pour déterminer les mesures à prendre afin d'assurer une base solide à chaque projet. En fin de compte, une analyse de faisabilité minutieuse assure les bases d'un projet réussi en matière de gestion de projet.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour les pré-Etudes de faisabilité (*PEA, Preliminary Feasibility Study*)
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour les Etudes de faisabilité
- Renforcement des capacités pour l'UGP
- Ateliers techniques

Activité 3.1.3 Elaboration des PRODOC

Sur la base de la conception du portefeuille de projets (act. 3.1.1) et des études de faisabilité réalisées (act. 3.1.2), des esquisses de projets seront élaborées. Celles-ci seront discutées et validées au sein de l'UTC avec la recommandation de développer des projets complets bancables (PRODOC) pour les esquisses de projets sélectionnées. Ce processus de coordination aura également lieu avec CAFI et prévoit les étapes suivantes : (1) Les termes de références pour les Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) de la part des agences de mise en œuvre se feront avec l'assistance de la GIZ. (2) La sélection et l'engagement des agences de mise en œuvre relèvent alors de la seule responsabilité du MINEPAT. (3) Le développement des PRODOCS et l'organisation des ateliers correspondants seront réalisés par les agences d'exécution sélectionnées sous le contrôle du MINEPAT. (4) L'identification de mécanismes de financement spécifiques pour chacun des PRODOCS à développer et l'exploration d'options et la mobilisation pour un (co)financement par des organisations publiques nationales et internationales, ainsi que par des accords de crédit et le secteur privé mobilisé. La GIZ fournira un appui technique aux agences techniques respectives dans l'élaboration des PRODOCs et soutiendra le MINEPAT dans la mobilisation des ressources financières. (5) Les PRODOCs seront présentés, discutés et approuvés par l'UTC. (5) Ils seront alignés sur la LOI comme objet du partenariat Cameroun-CAFI au-delà de la phase de démarrage. Il est prévu de développer 15 PRODOCs.

Les projets à développer devront garantir la durabilité, les études d'impact sur les forêts et les réductions d'émissions pour les secteurs de production prioritaires, en intégrant des mécanismes de financement concessionnels (modèles &Green, UNCDF, CFC, IDH) ainsi que des mécanismes de paiement pour services environnementaux (PSE). Afin de s'assurer que le développement de projets mette l'accent sur les aspects de l'économie verte et du climat et que la conception des futurs investissements soutenus par les mécanismes régionaux CAFI soit également alignée avec la SND30 et les stratégies sectorielles, le projet prévoit l'élaboration des projets dans les domaines suivants : industrie et énergie (focalisation sur les centrales hydroélectriques et la bioénergie) ; agro-industrie (focalisation sur les cultures prioritaires - moteurs actuels ou potentiels de la déforestation et de la dégradation) ; forêt et bois (contribution aux aspects climatiques) ; mines-métallurgie-sidérurgie (contribution au concept de mine verte) ; Transport (contribution aux aspects de désenclavement / accès au marché pour les produits agricoles dans les zones rurales). Le développement de projets garantit l'intégration des aspects de l'économie verte pour lutter contre le changement climatique dans les plans d'investissement nationaux, contribuant ainsi à créer un environnement favorable aux futurs investissements dans des chaînes de valeur sans déforestation. Il s'appuie sur l'analyse déjà réalisée par le MINEPDED des principaux moteurs de la déforestation, des priorités de la SND30 et de la stratégie de développement du secteur rural (SDRS).

Cette activité prévoit les mesures suivantes :

- L'engagement d'experts, de consultants et/ou de bureaux d'études pour le développement de projets (y compris les documents conceptuels, AMI, accompagnement dans élaboration des ProDocs etc.).
- Sélection / Recrutement des agences d'assistance technique
- Ateliers techniques

Sous-produit 3.2 : Les mécanismes financiers nationaux sont identifiés.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Les activités de ce sous-projet se concentrent sur le financement des projets à développer et sur les plans d'investissement stratégiques du Cameroun, en réponse à la question "Comment assurer un financement pérenne pour les projets à identifier ?".

Activité 3.2.1 Réalisation d'une étude pour identifier des outils d'incitation et financiers innovants.

Cette activité consiste à réaliser une étude afin d'identifier ou d'analyser des outils d'incitation et de financement innovants et des modèles d'investissement standardisés, tels que le financement basé sur des projets, le soutien budgétaire régulier, les compensations, le partage des avantages, etc. Cette étude devra également examiner la faisabilité et la viabilité financière de mécanismes ou d'outils incitatifs à proposer et, par le biais de l'UTC, impliquer le ministère des Finances dans les options à développer.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour une étude
- Renforcement des capacités de l'UTC
- Ateliers techniques

Activité 3.2.2 Appui au développement d'un système national de financement innovant

Le processus d'une procédure administrative visant à définir des procédures simplifiées et adaptées pour la mise à disposition de fonds doit être développé, convenu et adopté par décret. Cette activité prévoit aussi l'élaboration d'un manuel de procédures pour l'administration et la gestion financière lors de l'appel d'offres, de la sélection et des procédures d'attribution des systèmes d'incitation recommandés et décidés.

En outre, afin de promouvoir des chaînes de valeur et d'approvisionnement respectueuses de l'environnement, du climat et sans déforestation, une définition et des caractéristiques communes du concept de systèmes d'incitation et de modèles de financement doivent être formulées pour les différents acteurs et une compréhension commune doit être établie avec les principaux acteurs. Ces systèmes d'incitation doivent être développés et utilisés dans le cadre des différents projets et des plans d'investissement à développer. Des experts et des consultants seront engagés à cette fin.

Dans ce cadre, seront financés :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour la rédaction d'une étude spécifique
- L'engagement de(s) consultant(e)s pour l'élaboration des outils techniques nécessaires (manuel, guide...)
- Ateliers techniques

Activité 3.2.3 Accompagnement technique à l'éligibilité juridictionnelle des financiers potentiels des entreprises agro-industrielles durables

Les investisseurs internationaux comme &Green dans l'agro-industrie ont des Critères d'éligibilité juridictionnels pour évaluer si une juridiction a un programme progressif de protection des forêts et/ou des tourbières et si les autorités locales sont engagées dans la réduction de la déforestation et la protection des écosystèmes précieux. Pour ce faire, il sera tout d'abord important de dresser un état des lieux du Cameroun afin de déterminer si des critères d'éligibilité juridictionnels des financiers potentiels et des entreprises agro-industrielles durables (libre de la déforestation) sont remplis. Il est important de souligner qu'en mai 2023, le Parlement européen et le Conseil des États membres ont approuvé le nouveau règlement européen sur les produits sans déforestation, selon lequel l'huile de palme, le café, le cacao et le soja, entre autres, ne peuvent être importés que si leur production n'a pas été réalisée sur des surfaces forestières défrichées après décembre 2020. Le règlement entrera donc en vigueur en juin et deviendra obligatoire après une période de transition pour les entreprises qui proposent les produits concernés sur le marché intérieur de l'UE.



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Aussi, il sera question de sensibiliser les agro-industries et de mettre en place des facilités techniques et financières pour leur éligibilité au financement des agro-industries libre de la déforestation. Une idée pourrait être que le MINEPAT organise une conférence sur ce thème (avec des intervenants clés et des panels thématiques) dans le but de sensibiliser les entreprises agro-industrielles à remplir les conditions légales pour une production sans déforestation.

Le budget de cette activité est réservé pour :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour une étude d'état des lieux pour déterminer si des critères d'éligibilité juridictionnelle sont remplis au Cameroun
- Renforcement des capacités (UGP, parties prenantes)
- Organisation d'une conférence sur la thématique pour sensibiliser des entreprises agro-industrielles de remplir les critères d'éligibilité juridictionnelle en vue de la production sans déforestation.

Activité 3.2.4 Soutien au développement d'un mécanisme de financement municipal pour la performance écologique

Le Mécanisme de Financement Municipal pour la Performance Écologique (MFMPE) est un système qui alloue des fonds issus du fonds fiduciaire CAFI afin d'encourager les régions, les communes et les utilisateurs locaux des terres à adopter des pratiques favorisant la protection, la gestion durable et la restauration des forêts et autres ressources naturelles. Ce mécanisme soutient ces efforts aux niveaux communal et régional, en cohérence avec leurs plans respectifs PLADDT/PDC-CU ou SRADDT/PRD. Les paiements dans le cadre du MFMPE sont basés sur la performance, évaluées en fonction des engagements définis dans le PLADDT ainsi que de leur impact. L'accent mis sur l'impact est essentiel pour s'assurer que les activités les plus efficaces bénéficient d'incitations plus importantes.

Le MFMPE pourra s'appuyer sur le système de gestion d'information développé par CAFI au niveau régional et l'adapter à ses besoins, un encadrement sera nécessaire pour ce faire. De plus le soutien dans le cadre de cette activité comprend des services de conseil aux communes et aux régions dans les domaines suivants :

1. Priorisation des investissements durables pour la transition écologique, la gestion durable, la conservation et la restauration des forêts.
2. Appui à la préparation des demandes de financement.
3. Garantie que les demandes respectent les normes en vigueur.

Les communes peuvent bénéficier d'un financement initial limité (*Seed Money*) pour soutenir les activités préparatoires, telles que les consultations communautaires, la planification participative et d'autres tâches visant à renforcer le soutien des utilisateurs locaux aux mesures proposées.

L'objectif visé à terme est que ce mécanisme soit géré au niveau national à travers une unité de gestion dédiée (Unité de Gestion de Financement Municipal Écologique – UG-FME), au sein d'une organisation nationale ayant un accès direct au fond CAFI (par exemple le FEICOM). GIZ jouera un rôle clé dans la mise en place de l'UG-FME, l'élaboration du cadre institutionnel en collaboration avec FEICOM, ainsi que la conception et la mise en œuvre des processus, procédures et documents de support nécessaires, et soutiendra la mise en place institutionnelle et les accords entre CAFI et FEICOM pour gérer les transferts financiers et l'administration conformément aux procédures pour l'accès national du fonds fiduciaire CAFI qui sont en cours de développement.

Le développement du MFMPE suivra quatre phases : conception, expérimentation, révision et mise en échelle. Cette activité couvrira les trois premières phases. De plus, la GIZ renforcera les capacités nécessaires au sein de l'UGP de la coordination du projet et FEICOM et soutiendra le test du MFMPE dans une municipalité ciblée par le *Projet de Renforcement des Capacités en Matière d'Aménagement du Territoire* (AT), pendant les semestres 5 et 6 du projet. Si un PLADDT n'est pas disponible au moment des tests pendant la phase de mise à l'échelle, des PCD existants pourront être utilisés comme alternatives.



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

giz

Le mécanisme sera conçu à la fois pour répondre aux exigences du fonds fiduciaire CAFI en matière d'accès national et aux conditions nationales. Il sera également hautement souhaitable que ce mécanisme puisse bénéficier d'un accès direct au Fond Vert pour le Climat, d'autant plus que le FEICOM a été désigné par le Gouvernement du Cameroun pour entreprendre le processus d'accréditation au Fond Vert pour le Climat. Le MFMPE intégrera des sauvegardes sociales, environnementales et financières essentielles pour assurer la conformité avec les normes applicables et les meilleures pratiques en matière de transparence, d'imputabilité et d'efficacité. Ces mesures visent à garantir la durabilité du mécanisme, à gérer les attentes des acteurs locaux, à réduire la charge de travail et les risques de non-conformité pour les institutions participantes, et à maintenir la confiance de la communauté de donateurs de CAFI.

La mise en place du cadre institutionnel avec FEICOM nécessitera une analyse approfondie, qui dépasse le cadre de ce PRODOC, et devrait être achevée dans la première année de mise en œuvre du projet. Les processus de décaissement des fonds via le MFMPE seront détaillés dans un manuel de procédures, soumis à l'approbation de l'UGP du projet coordination de CAFI et de FEICOM, dont le développement sera soutenu par la GIZ. Le manuel opérationnel consistera des processus internes du MFMPE, incluant les tâches et responsabilités des acteurs impliqués ainsi que tous les formulaires de support (modèles, formulaires de demande et de vérification, etc.).

Un audit financier indépendant sera réalisé chaque année par un auditeur de renom recruté pour évaluer la gestion financière et l'application des procédures conformément au manuel opérationnel. Le projet collaborera étroitement avec les ministères concernés le FIDA et FODECC ainsi que KfW pour assurer une coordination efficace des efforts.

La GIZ soutiendra la coordination à l'identification, le recrutement et le renforcement des capacités d'une entité technique indépendante de renom pour valider les normes techniques des mesures améliorées d'utilisation des forêts/terres.

Pour établir un cadre commun visant à améliorer les objectifs d'utilisation des forêts et des terres, des indicateurs seront développés pour récompenser les utilisateurs des terres et leurs communes respectives. Dans la mesure du possible, ce mécanisme s'appuiera sur le système centralisé de gestion des informations développé par CAFI.

Dans le cadre de cette activité, seront financés :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour un conseil de développement organisationnel pour la mise en place du MFMPE, y compris l'apprentissage ;
- L'engagement d'un(e) consultant(e) pour l'élaboration des outils techniques nécessaires (manuel de procédure, normes techniques des mesures améliorées d'utilisation des forêts/terres, ...);
- L'analyse des besoins en renforcement des capacités (UGP Coordination, UG-FME, FEICOM) afin de remplir les exigences pour l'accès direct à CAFI et au Fond Vert ;
- Le renforcement des capacités (UGP Coordination, UG-FME, FEICOM) avec groupes cibles et parties prenantes des autres projets du partenariats Cameroun-CAFI ;
- L'appui au processus d'accréditation auprès du Fond CAFI et du Fond Vert pour le Climat (voir <https://www.greenclimate.fund/accreditation/process>) ;

Sous-produit 3.3 : Des projets de l'engagements futurs du partenariat Cameroun CAFI sont promus

Ce sous-produit prévoit de soutenir des projets pour les futurs engagements du partenariat Cameroun CAFI. Il s'agit notamment de tester les modèles d'investissement et les instruments financiers innovants développés au niveau local (act. 3.3.1), de développer et de tester le "concept de compensation environnementale" dans la chaîne de valeur minière (act. 3.3.2) et de soutenir le suivi des projets sous-régionaux financés par CAFI au Cameroun (act. 3.3.3).

Activité 3.3.1 Promotion des projets pour les engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Les modèles d'investissement et d'instruments financiers innovants développés devront être adoptés et testés sur des sites pilotes au niveau local pour permettre à la coordination de mieux préparer les phases futures du partenariat Cameroun-CAFI. A cet effet, le projet envisage :

- de développer des incitations pour le secteur privé sous la forme d'instruments financiers innovants et de modèles d'investissement standardisés (coopération sud-sud, projet &Green,) ;
- D'accompagner une commune pour tester le MFMPE (voir activité 3.2.4) et l'accompagner tout au long du processus, y compris l'identification des leçons apprises pour améliorer le mécanisme. La sélection d'une commune pilote se fera en synergie avec les autres initiatives (CAFI) en cours. Pour vérifier la performance réelle, une situation de référence sera établie, suivie d'une validation sur le terrain avant le décaissement des fonds. Les paiements seront effectués en plusieurs étapes afin de récompenser à la fois les actions initiales et les pratiques de gestion et de suivi à mi-terme. Après le premier cycle du mécanisme de paiement, le système et son impact sur le terrain auprès des utilisateurs des terres seront évalués pour l'apprentissage ainsi que la modification du système.
- d'élaborer des Plans d'Investissement Stratégiques (PIS) devant assurer la durabilité, l'analyse des impacts sur la forêt, et réduction des émissions pour les filières prioritaires, en intégrant les mécanismes de financement concessionnel. Les PIS devront mettre l'accent sur les aspects "économie verte/climat" et identifier des futurs investissements soutenus par les mécanismes régionaux CAFI alignés sur la SND30 et les stratégies sectorielles. Les PIS porteront entre autres sur : Plan Industrie et Énergie (focus sur les centrales hydroélectriques et la bioénergie) ; Plan Agro-industrie (focus sur les cultures prioritaires - moteurs actuels ou potentiels de la déforestation et de la dégradation) ; Plan Forêt et Bois (contribution aux aspects climatiques) ; Plan Mines-Métallurgie-Sidérurgie (contribution au concept de Green Mining) ; Plan Transport - [contribution aux aspects de désenclavement / accès au marché pour les produits agricoles en zones rurales] ;
- De tester les instruments financiers sur des sites pilotes pour préparer la phase d'engagement du partenariat.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour l'élaboration des instruments, des plans, pour le renforcement des capacités et pour un accompagnement pendant le suivi
- Financement pour les tests sur des sites pilotes au niveau local
- Ateliers techniques (sensibilisation des parties prenantes au niveau local)
- Renforcement des capacités du MINEPAT pour le suivi des tests pilotes

Activité 3.3.2 Développement d'un mécanisme national pour la restauration des sites miniers artisanaux et semi-mécanisés abandonnés et mise en place d'un système national de surveillance de la mine industrielle et semi-mécanisée

Au Cameroun, l'exploitation minière artisanale à petite échelle et informelle est une source de revenus importante pour de nombreuses populations, mais elle pose des défis environnementaux considérables, notamment en ce qui concerne la perte de forêts (déforestation et conversion des terres, dégradation des sols, pollution de l'eau et de l'air par le mercure). Un mécanisme de restauration et de reboisement des sites miniers au Cameroun doit combiner des mesures juridiques (obligations, incitations), financières (fonds de restauration, crédits carbone), techniques (formation des mineurs) et environnementales. Il vise à garantir que les zones exploitées soient non seulement remises dans leur état d'origine, mais aussi que la durabilité à long terme soit assurée. Le mécanisme doit contribuer à contrer les effets écologiques négatifs de l'exploitation minière artisanale informelle tout en garantissant les moyens de subsistance des populations locales.

Cette activité se concentre sur les défis environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à la fermeture des mines et à la transition post-minière. Elle vise à :



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

- 1) Développer un mécanisme national pour la restauration des sites miniers artisanaux et à petite échelle abandonnés ;
- 2) Établir un système national de surveillance pour assurer le respect des obligations environnementales dans l'exploitation minière industrielle et semi-mécanisée.

L'activité contribue aux efforts du Cameroun pour s'aligner sur les engagements nationaux et internationaux, en garantissant des pratiques minières responsables et l'intégration des mesures de restauration dans la chaîne de valeur des minerais. Cette activité inclut une série de mesures d'appui mises en œuvre en collaboration avec le MINMIDT, le MINFOF, le MINEPDED, les représentants du secteur privé et des communautés minières, sous la coordination du MINEPAT.

Les mesures pour développer un mécanisme national de restauration des sites miniers artisanaux et à petite échelle abandonnés incluent :

- La réalisation d'une évaluation de référence des dégradations environnementales dans les zones exploitées ;
- L'élaboration d'un cadre de référence ainsi que d'un cadre juridique et institutionnel ;
- La conception et préparation d'un plan national de restauration des sites miniers artisanaux et à petite échelle abandonnés ;
- Le développement de nouveaux outils et normes de compensation environnementale pour le secteur de l'exploitation artisanale et à petite échelle (ASM).

Les mesures pour établir un système national de surveillance des obligations environnementales dans les mines industrielles et semi-mécanisées incluent :

- Le développement d'un cadre de surveillance basé sur la législation camerounaise relative aux obligations environnementales, notamment concernant la reforestation, la restauration des écosystèmes forestiers, et la minimisation de l'impact des mines sur les forêts ;
- L'élaboration d'outils robustes, de normes de compensation environnementale et de méthodologies, y compris pour la quantification des impacts environnementaux ;

En veillant à prendre en compte les enjeux transversaux liés à la biodiversité, la santé publique, le travail des enfants et la sensibilisation, les mesures du mécanisme national de restauration et du système de surveillance doivent aborder les aspects suivants : (a) Restauration environnementale : reboisement, réhabilitation des sols pour restaurer la végétation naturelle et la biodiversité, élimination des matériaux contaminés, et utilisation de méthodes biologiques ; (b) Mesures de sécurité : sécurisation des zones et signalisation des dangers ; (c) Réutilisations alternatives : réaffectation des terres à des fins agricoles, promotion d'activités génératrices de revenus ; (d) Implication communautaire et sensibilisation : participation locale et formation, (e) Réglementation : mise en place d'exigences pour que les opérateurs miniers allouent des fonds pour la réhabilitation (ex. fonds de réhabilitation) et création d'un système de surveillance correspondant ; (f) Gestion de l'exploitation minière informelle et illégale.

Cette activité prévoit les mesures suivantes :

- L'engagement de(s) consultant(e)s pour l'élaboration des cadres et plans mentionnés ci-dessus ;
- Des ateliers techniques axés sur la restauration des sites ASM ; et sur la surveillance des mines semi-mécanisées et industrielles ;
- Le renforcement des capacités de l'UGP et des parties prenantes (acteurs du secteur minier, communautés) ;

Activité 3.3.3 Appui à l'accompagnement de projets sous-régionaux financés par le CAFI au Cameroun (coopération Sud-Sud, &GREEN, IDH, CFC, UNCDF, etc.)

En plus des projets nationaux déjà convenus et à mettre en œuvre dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI pendant la phase de démarrage, le MINEPAT s'engage également à assurer le pilotage



Mise en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

et l'appui des projets financés par CAFI dans la région de l'Afrique Centrale. Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en partie avec d'autres partenaires tels que le Fonds &Green.²⁵

Cette activité prévoit les mesures suivantes :

- Ateliers techniques

Produit 4 : Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré.

Sous-Produit 4.1 : Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré

Ce sous-produit a pour objectif de rendre l'UGP opérationnelle. Pour cela, les activités suivantes sont prévues :

Activité 4.1.1 : Assurer la logistique de l'UGP

Cette activité comprend la prise en charge des coûts suivants :

- La location des bureaux de l'UGP, l'équipement en matériel de bureau,
- Les véhicules et leurs frais de fonctionnement
- L'informatique et les photocopieurs
- Mobilier en bois local et légal, fournitures de bureau, frais de fonctionnement des bureaux
- Climatiseurs automatiques respectueux de l'environnement
- Matériel de communication

Lors des achats, une attention particulière est accordée aux produits écologiques et à faible consommation d'énergie (par exemple, les photocopieuses) et à l'achat de mobilier en bois local et légal.

Activité 4.1.2 : Prise en charge de l'UGP

Cette activité comprend les coûts des salaires des membres non-fonctionnaire et des missions des membres de l'UGP. Les frais de personnel sont pris en charge pour les fonctions suivantes :

- 1 expert/e en communication ;
- 1 expert/e en suivi et évaluation ;
- 1 expert/e en informatique ;
- 1 secrétaire ;
- 1 réceptionniste ;
- 1 comptable ;
- 2 chauffeurs ;

En outre, les frais de mission des 12 points focaux des ministères sectoriels seront pris en charge.

Activité 4.1.3 : Appui à l'animation des cadres spécifiques de concertation au niveau régional et communal

Dans le cadre de cette activité, il s'agira d'appuyer le MINEPAT dans la mise en place de la veille stratégique dont les travaux ont débuté depuis 2022. Cette activité comprendra la prise en charge des réunions périodiques de l'UGP, du secrétariat technique, des réunions avec CAFI, les agences, et les voyages d'échange avec secrétariat CAFI et la structure d'assistance technique. Ces réunions contribuent à l'opérationnalisation des activités du projet issues des produits 1-3, en permettant un pilotage et une coordination réguliers entre les différents acteurs de l'UGP.

²⁵ www.andgreen.fund



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Il est recommandé d'organiser un jour fixe mensuel pour le pilotage régulier du projet par l'UGP et de le calculer comme un facteur de coût pour les réunions. Pour ce jour fixe, les produits, sous-produits et activités du projet serviront d'ordre du jour permanent, par exemple pour la présentation, la discussion et la validation des termes de référence, des études et des expertises relatives aux produits 1, 2 et 3, ainsi que pour l'avancement du projet à l'aide du système de suivi et évaluation.

Cette activité comprend la prise en charge des coûts suivants :

- Les réunions de pilotage mensuelles de l'UGP dont l'ordre du jour est basé sur le plan opérationnel (validation des termes de référence pour les études, présentation, discussion et validation des résultats des études et livrables).
- Les réunions des secrétariats techniques des secteurs, 1x/trimestre
- Les réunions équipe focale avec secrétariat du CAFI, 2x/mois (généralement à distance).
- Les réunions avec les agences, 1x/mois
- Les déplacements et mission au siège de la CAFI à Genève et de la GIZ en Allemagne, etc.
- L'appui au cadre de concertation régional avec les CTD
 - o L'engagement de(s) consultant(e)s pour l'élaboration des outils de suivi et communication de développement et pour l'animation des rencontres
 - o Renforcement des capacités

Activité 4.1.4 : Prise en charge de la participation aux COP et autres événements internationaux

Cette activité prévoit la prise en charge des coûts de la participation de l'UGP aux COP Climat et Biodiversité, ainsi qu'à d'autres événements internationaux importants pour les missions de l'UGP, en collaboration avec la COMIFAC et en fonction des enjeux (voir également l'activité 2.3.1 « Appui à la prise en compte des engagements internationaux du Cameroun dans les plans phares et la participation aux COP et autres événements internationaux importants en tant que renforcement des capacités. »)

- Voyages aux COP Climat et Biodiversité

e) Contribution au développement de l'approche sous-régionale du PSE développée par CAFI.

Le projet encourage explicitement l'application et le développement du mécanisme régional de PSE de CAFI et l'a ancré dans le produit 3 en tant qu'Activité 3.2.4 « Vulgarisation des mécanismes de Paiements pour les Services Environnementaux (PSE) de CAFI au Cameroun ». Le mécanisme régional de PSE de CAFI constitue une sous-composante du programme régional pendant les cinq à dix premières années, l'objectif étant de le transférer aux structures nationales des pays partenaires de CAFI une fois qu'elles seront mises en place et opérationnelles. Au Cameroun, le thème des PSE est également traité de manière spécifique dans les autres projets pilotes au sein du partenariat Cameroun-CAFI (Aménagement du territoire, FODECC, Grand Mbam). Le projet de coordination intersectorielle et multi-niveaux a donc pour mission d'assurer la cohérence des différentes interventions en matière de PSE.

f) Schéma de la théorie du changement

iv. Présentation schématisée de la théorie du changement

La théorie du changement du projet explique comment l'intervention donnée ou l'ensemble d'interventions sont censés conduire à un changement précis sur le plan du développement, grâce à l'analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants. Elle inclue des indications sur les grandes cibles de résultats et contribution aux différents produits aux effets de CAFI.



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
GIZ
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Pour le programme, l'objectif à long terme du partenariat Cameroun-CAFI est de faciliter l'accélération de la transition à une économie verte, rendant les chaînes de valeur camerounaises compétitives, et répondant aux demandes des marchés international, national et sous-régional pour atteindre l'émergence économique du Cameroun, au même temps que le Cameroun assure la sécurité alimentaire et réduit de manière significative l'impact du développement de ces filières sur la déforestation et la dégradation des forêts.

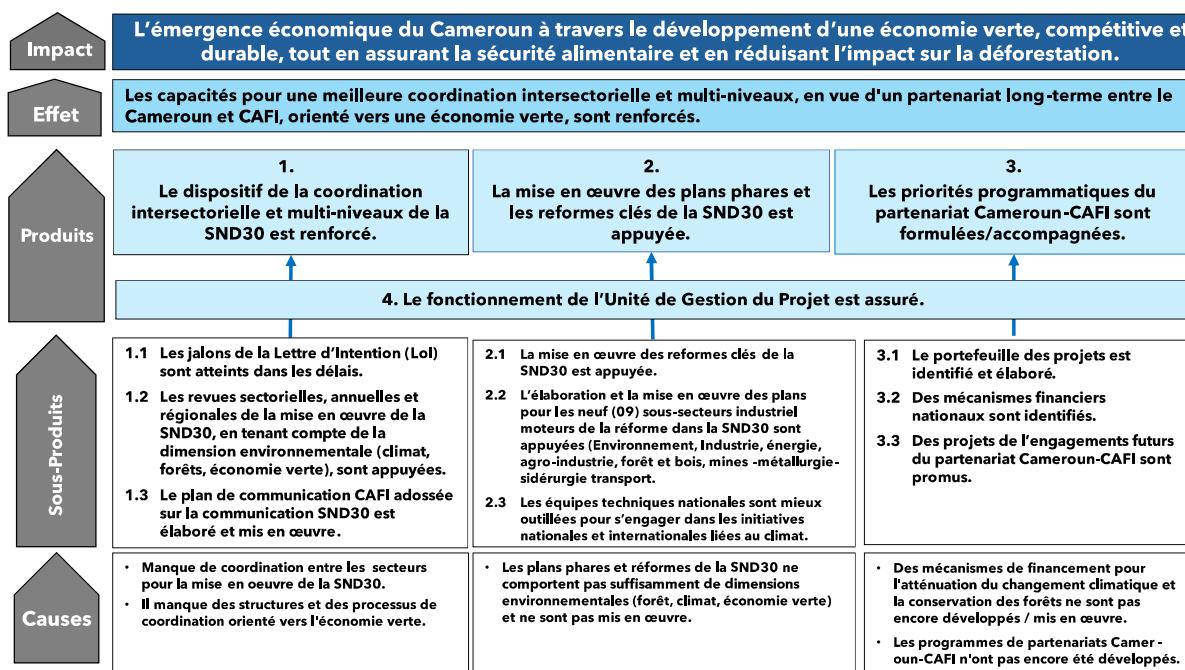
Le projet "Coordination intersectorielle et multi-niveaux" contribue à la réalisation de l'objectif du programme dans la mesure où, à la fin de la première phase triennale, les capacités seront renforcées pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et le CAFI, orienté vers une économie verte. La réalisation des sous-produits subordonnés à chaque produit a un effet positif sur la réalisation de ces derniers et sur les indicateurs axés sur les résultats sous-jacents (cf. chapitre 4, Cadre de résultats). Les activités à réaliser conduisent à leur tour à la réalisation des sous-produits cf. chapitre 3d, Structuration du projet - produits, sous-produits, activités).

Le graphique ci-dessous présente la théorie du changement du projet et montre les effets visés à plusieurs niveaux. La ligne inférieure du graphique contient une brève description des causes sous-jacentes et des faiblesses actuelles qu'il s'agit de surmonter avec cette approche de projet (voir à ce sujet le chapitre 2 Analyse de la situation spécifique au contexte du projet) comme point de départ de la théorie du changement développée.



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Figure 5 : Schéma de la théorie du changement du projet



ii. Contribution des différents produits aux effets de CAFI

Le tableau ci-dessous décrive brièvement la contribution de chacun des produits et leurs sous-produits aux effets du CAFI.²⁶



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableau 2 : Contribution à des différents produits aux effets de CAFI

	Produit	1			2			3			4
		Sous-produits	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3
Effets du cadre de résultats CAFI	Ressources dédiées (en USD)										
1. Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire.	0										
2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	0										
3. Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	\$4,29 M		x		x	x	x				
4. Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale.	\$0,46 M										x
5. Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier. ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	0										
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	0										
7. Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt.	\$4,97 M	x		x				x	x		x
TOTAL	\$9,72 M										

Source : CAFI, adapté par GIZ



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

g) Appropriation nationale et durabilité du projet

i. Appropriation nationale

L'engagement du MINEPAT est essentiel à la durabilité du projet, se manifestant par sa participation active à la planification et à la conception du projet en collaboration étroite avec CAFI et la GIZ, et l'engagement des ministères sectoriels, ce qui garantit l'alignement du projet sur les politiques nationales. En ce qui concerne la mise en œuvre du projet, l'engagement du MINEPAT se manifeste par son rôle clé dans l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et dans l'Unité Technique de Coordination de l'Initiative (UTC/CAFI), qu'il chapeaute toutes deux (voir chapitre 6 gouvernance). En défendant le projet et en communiquant ses objectifs, le MINEPAT mobilise un soutien supplémentaire et veille à ce que le projet soit intégré dans l'agenda national. En outre, en établissant des partenariats avec la société civile, le secteur privé, les CTD et d'autres agences gouvernementales, le MINEPAT renforce le soutien et la pérennité du projet, démontrant l'importance de la coopération intersectorielle et multi-niveaux pour la réussite des initiatives de développement.

Les activités supplémentaires décrites ci-dessous pourraient contribuer significativement à la durabilité des projets si elles étaient appliquées dès la phase pilote. L'intégration anticipée des objectifs du projet dans les stratégies et politiques nationales marquerait une appropriation du projet par le gouvernement, ce qui est essentiel pour la réussite à long terme. Le renforcement des capacités du MINEPAT, des ministères sectoriels et des collectivités territoriales décentralisées durant la phase pilote permettra de créer les bases de la continuité et de l'efficacité des projets du partenariat Cameroun-CAFI. De même, l'institutionnalisation des activités réussies au sein des opérations ministérielles dès cette phase initiale garantirait la poursuite et le développement des efforts du projet après son achèvement. La mise en place d'un suivi et d'une évaluation rigoureux dès le début permet d'adapter les stratégies en temps réel et d'optimiser les résultats. L'adoption de mesures juridiques et réglementaires pour soutenir les objectifs du projet dès les phases permet d'ancrer solidement les réalisations dans le cadre légal du pays. En outre, l'élaboration de plans de continuité définissant la manière dont les initiatives seront soutenues financièrement et gérées après la phase pilote souligne l'importance de penser à la durabilité dès le début. Enfin, l'engagement des ministères à travers des cofinancements et la mise à disposition de leurs propres ressources pendant la phase pilote montrera qu'ils investissent dans la réussite et la durabilité du projet. Cette approche proactive et intégrée dès la phase pilote est cruciale pour ancrer la durabilité au cœur des projets, assurant ainsi une transition harmonieuse vers une mise en œuvre à plus grande échelle.

ii. Durabilité du projet

Afin d'assurer la durabilité du projet, sa stratégie de renforcement des capacités est axée sur trois niveaux : (1) Le renforcement des compétences personnelles des cadres techniques et dirigeants du MINEPAT, des décideurs et représentants des autres ministères sectoriels et des collectivités territoriales décentralisées, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. (2) A cela s'ajoute le conseil organisationnel et technique du MINEPAT sur les questions stratégiques et techniques relatives à la politique forestière et climatique (3) Le système de coopération et la mise en réseau du MINEPAT avec d'autres ministères, le secteur privé, la société civile, les CTD sont soutenus, des instruments et des mesures de coordination sont introduits et mis en œuvre en accord. De plus, l'élaboration de la LOI envisagée par le projet contribue à l'ancre à long terme du partenariat CAFI-Cameroun.

Durabilité écologique

Le projet apporte une contribution importante à la protection des forêts, à la réduction de la dégradation des sols et donc à l'adaptation au changement climatique. Les effets écologiques escomptés du projet résulteront en outre de l'amélioration de la coordination entre le MINEPAT, les ministères sectoriels, les acteurs mandatés du secteur privé ainsi que les entreprises et la société civile pour la mise en œuvre d'une gouvernance environnementale efficace. Les processus de concertation seront pilotés plus efficacement par le MINEPAT dont les capacités organisationnelles et techniques seront



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

renforcées, contribuant ainsi à garantir une gestion durable des ressources. Le MINFOF et les parties prenantes du secteur forestier et des zones protégées disposeront d'un cadre juridique et stratégique plus cohérent pour promouvoir, contrôler et mettre en œuvre une gestion durable des forêts. L'introduction de PSE réduira la surexploitation des forêts. Les infrastructures et les futurs projets miniers minimiseront leur empreinte globale.

Durabilité économique

Les effets économiques attendus du module correspondent étroitement aux effets écologiques. La conservation et l'amélioration de l'exploitabilité de la ressource naturelle qu'est la forêt favorisent un développement économique plus durable dans les principaux secteurs économiques que sont l'agriculture, la sylviculture et l'exploitation minière. La coordination et l'harmonisation des stratégies sectorielles vers une économie verte encouragent les pratiques et les instruments agricoles et forestiers durables, tels que l'introduction de PSE (voir produit 3), qui compensent l'utilisation des services écosystémiques et réduisent la conversion des terres. Ils augmentent la sécurité alimentaire, réduisent la pauvreté et permettent aux populations d'exploiter les ressources forestières et d'en tirer des moyens de subsistance. En mettant en place une plateforme sur le numérique dans le contexte du partenariat entre le Cameroun et le CAFI et en tant qu'outil de soumission, d'harmonisation et de coordination de toutes les stratégies sectorielles et de tous les plans et documents stratégiques transversaux, le projet contribue à la transformation numérique (voir activité 1.3.3).

Durabilité sociale

Le projet contribue au renforcement de la gouvernance environnementale par le biais d'une coordination dans le domaine de la politique forestière et climatique, ce qui permet de réduire les conflits potentiels entre les groupes d'intérêt et au sein de la population et de permettre aux personnes d'utiliser les ressources forestières de manière plus durable et de mieux s'adapter aux effets du changement climatique.



4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la Lettre d'Intention

a) Cadre de résultats

Tableau 3 : Cadre des résultats

Indicateurs ²⁷	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données			Moyens de vérification ²⁸	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	LoI	Cadre de résultats CAFI	Liens vers
	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁸							
IMPACT : L'émergence économique du Cameroun à travers le développement d'une « économie verte », compétitive et durable, tout en assurant la sécurité alimentaire et en réduisant l'impact sur la déforestation est accélérée.³⁰										
	Une gestion durable n'est pas pratiquée encore en 2024, car du manque d'adaptation et de gestion selon les standards internationaux pour des forêts La coordination de la gestion durable des ressources naturelles est améliorée.	Le conseil national de L'AT comme un outil est opérationnel	Le conseil national de L'AT a reçu 2 décrets pour l'application pour approbation.	Documents	2 fois pendant 3 années ; En fin du 09/2026 et 09/ 2027	Non	La mise en œuvre du ADDT est un objectif à atteindre au long terme. Les conditions sont favorables pour	« Intégrer les actions, objectifs, politiques et mesures climatiques du gouvernement à être mise en œuvre avec l'appui de CAFI dans le Plan Climat National. »	Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multiactionnés.	Résultat 1 : Solutions fondées sur les forêts obtenues.

²⁷ Quand pertinent, les indicateurs doivent être désagrégés par genre et pour les peuples autochtones.

²⁸ Par exemple : enquêtes/questionnaires, données et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, entretiens, autre.

²⁹ Cadre National d'Investissement REDD+ (ou Plan National d'Investissement REDD+)

³⁰ Les indicateurs au niveau de l'impact, c'est-à-dire au niveau du programme du partenariat Cameroun-CAFI sont les mêmes que ceux du projet AT. Il est recommandé que les autres projets (FODECC, Grand Mbam) suivent les mêmes indicateurs. Une enquête peut être réalisée au niveau du programme pour tous les 4 projets en vue de l'efficacité économique.



Indicateurs ²⁷	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁸	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Loi	Cadre de résultats CAFI	Liens vers Cadre de résultats du CNI ²⁹
(IFN, SNFN, PES) et un faible ou manque de la coordination intersectorielle sur les activités au terrain ³¹ .										
La déforestation est réduite / ralentie.	Une analyse des années 2016, 2021 et 2026 confirme un léger ralentissement par les agriculteurs/ petites paysans ³²	Bulletin de suivi du couvert forestier 2024 comme référence et de données et continuation de la couverture forestière sont disponibles. Déforestation rapide, 60 % par les agriculteurs/ petites paysans	Une analyse des années 2016, 2021 et 2026 confirme un léger ralentissement quantitatif de la déforestation, de l'ordre de 0,1 à 3 % en 2026.	Bulletin de suivi du couvert forestier 2024 comme référence et de données et continuation de la couverture forestière sont disponibles. Étude/ analyse des données par l'outil suivi de déforestation	Au début, à mi-temps et à la fin du projet pilote.	Oui	Le renforcement des capacités sur les standards de gestion réduit la déforestation. Risque : la situation va changer seulement en long terme.		» Intégration de considérations relatives à l'impact sur la forêt dans la méthodologie pour l'évaluation ex ante des projets d'investissement	Effet 3 : La gestion des forêts et leur gouvernance est améliorée.

EFFET CAFI : Les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et CAFI, orienté vers une économie verte, sont renforcées.

31 Rapport de la mission d'identification 2024.
32 Stratégie National REDD+ 2018 et Bulletin de suivi du couvert forestier MINFOF / MINEPDED / WRI)



Indicateurs ²⁷	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données					Fréquence de renseignement de l'indicateur	Budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Loi	Cadre de résultats CAFI	Liens vers Cadre de résultats du CNI ²⁹
	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁸								
Les jalons de la phase de démarrage inclus dans la LOI sont atteints	LOI signée en octobre 2024, les jalons ne sont pas atteints	2 jalons sont atteints	6 sont atteints	Une revue annuelle du partenariat sera conduite sous l'autorité du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en collaboration avec CAFI, afin d'évaluer les progrès du partenariat, c'est-à-dire les avancées des projets d'investissement et le niveau d'atteinte des jalons et cibles. Un rapport annuel sera publié sur le site web du MINEPAT.	Semestriel	Non	Les partenaires Mi-NEPAT et CAFI manifestent leur intérêt pour les accords à conclure.	Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multi acteurs.			
Les protocoles d'accord pour la phase de mise à échelle du partenariat sont validés par les 2 partenaires	Aucun protocole d'accord pour la phase de mise à	1 protocole d'accord pour la phase de mise à	2 protocoles d'accord pour la phase de mise à échelle du partenariat	Protocole signé par CAFI et le Gouvernement	annuelle	Les partenaires ne réussissent pas à mobiliser les fonds	(voir LOI)	Effet 7 : La gouvernance du processus est effective,			



Indicateurs ²⁷	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁸	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Loi	Cadre de résultats CAFI	Liens vers Cadre de résultats du CNI ²⁹
	échelle du partenariat sont validés par les 2 partenaires	échelle du partenariat sont validés par les 2 partenaires	sont validés par les 2 partenaires				pour mettre à échelle le partenariat.			multisectorielle et multi-acteurs.
15 projets d'investissement du partenariat Cameroun-CAFI sensibles au genre et visant à stopper ou réduire la déforestation sont élaborés et annexés à la LOI.	Pour la phase pilote, les ProDocs pour 4 projets sont en cours (coordination sectorielle, Aménagement du Territoire, FO-DECC, Grand Mbam). Les propositions de projets prévues dans la LOI pour la phase suivante ne sont pas encore disponibles.	Portefeuille de projets, PEA, et études de faisabilité pour 15 projets disponibles	Propositions de projets / Procès-verbaux des réunions de l'UGP	Propositions de projets / Procès-verbaux des réunions de l'UGP	Semestriel	Non	« Intégrer les actions, objectifs, politiques et mesures climatiques clés du gouvernement à être mise en œuvre avec l'appui de CAFI dans le Plan Climat National (PCN) ... »	Effet 3 : La gestion des forêts et leur gouvernance est améliorée.	« Elaborer le plan forêt-bois intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listé ci-dessus. »	« Elaborer le plan agro-industriel national en intégrant les objectifs du partenariat
Un concept de production agro-industrielle sans déforestation, validé par le MINADER et les principaux acteurs du secteur agricole, est intégré dans le	Un tel concept est non existant	Le concept est validé par MINADER, NEPAT,	Rapport de concept, PV de l'UTC quant à la validation.	Non	Effet 1 : L'agriculture empêtre moins sur les					



Indicateurs ²⁷	Liens vers						Cadre de résultats du CNI ²⁸
	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁸	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Budget spécifique additionnel (O/N)	
Produit 1 : Le dispositif de coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcé.	Une plateforme numérique pour harmoniser et coordonner toutes les stratégies sectorielles ainsi que tous les plans et documents stratégiques transversaux (CDN, SND30, etc.) est opérationnelle.	1 plateforme ou un outil numérique pour coordonner tous les documents stratégiques du pays n'existent pas.	1 projet de plateforme numérique (version bêta) est disponible pour la prise de décision quant à son utilisation.	L'application de la plateforme	Trimestriel	Non	« Intégrer les actions, objectifs, politiques et mesures climatiques mises en œuvre avec l'appui de CAFI dans le Plan Climat National. » « Élaborer le plan forêt-bois intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listé ci-dessus. »
7 revues sectorielles de la mise en œuvre de la SND30 intègrent les enjeux climat, forêt et genre pour chaque secteur.	Les révisions sectorielles du SND30 n'ont pas été établies ou n'incluent pas les défis du climat, de la forêt et/ou du genre.	3 revues sectorielles révisées.	7 revues sectorielles publiées.	Trimestriel	Non	« Intégrer les actions, objectifs, politiques et mesures climatiques mises en œuvre avec l'appui de CAFI dans le Plan Climat National. » « Élaborer le plan forêt-bois intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listé ci-dessus. »	Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multiacteurs.



Indicateurs ²⁷	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁸	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Loi	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI ²⁹	Liens vers	
											Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multi acteurs..	Effet 3 : La gestion des forêts et leur
Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 est appuyée.												
1 plan des réformes prioritaires pour la mise en œuvre de la SND30 dans les thématiques du partenariat CMR-CAFI est la SND30.	La base et la référence pour le plan de réforme à élaborer dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI est la SND30.	1 plan des réformes prioritaires	1 plan des réformes prioritaires	le plan de réforme validé par l'UGP et l'UTC.	Trimestriel	Non	ditto	ditto	ditto	ditto	Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multi acteurs..	Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multi acteurs..
• 9 plans phares identifiés dans la SND30 sont élaborés en intégrant les dimensions genre et environnement (environnement, industrie, énergie, agro-industrie, forêt et bois, mines-métallurgie-sidérurgie transport, Textile-Confection-Cuir et Chimie-Pharmacie).				Plateforme numérique de coordination des stratégies sectorielles ; documents des plans phares élaborés	Annuel	Non	« Intégrer les actions, objectifs, politiques et mesures climatiques du gouvernement à être mise en œuvre avec l'appui de CAFI dans le Plan Climat National. »	« Elaborer le plan forêt-bois intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listé ci-dessus. »	« Intégrer les actions, objectifs, politiques et mesures climatiques du gouvernement à être mise en œuvre avec l'appui de CAFI dans le Plan Climat National. »	« Elaborer le plan forêt-bois intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listé ci-dessus. »	Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multisectorielle et multi acteurs..	
Un concept de mise en place du système régional	0 concepts PSE	1 concept PSE élaboré (Draft)	1 concept PSE validé	Document du concept PSE	Semestriel	Non	« Elaborer le plan agroindustriel national en intégrant les objectifs	« Elaborer le plan agroindustriel national en intégrant les objectifs	« Elaborer le plan agroindustriel national en intégrant les objectifs	« Elaborer le plan agroindustriel national en intégrant les objectifs	Effet 3 : La gestion des forêts et leur	



Indicateurs ²⁷	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁸	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Loi	Cadre de résultats CAFI	Liens vers Cadre de résultats du CNI ²⁹
PSE CAFI au Cameroun est validé par l'UTC.										du partenariat CAFI-Cameroun, à savoir (...), la transition agro-écologique au sein du domaine forestier non-permanent; et le respect des orientations établie par les outils d'aménagement du territoire. » X
Produit 3 : Les priorités programmatiques (Cameroun-CAFI) sont formulées/accompagnées.										
Un pipeline de projets intégrés et sensibles au genre dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI est validé, proposant une série d'actions multidisciplinaires/diversifiées (climat, préservation, gestion durable, reboisement et afforestation, approche communautaire, politique et plaidoyer, incitations économiques, éducation et sensibilisation) qui contribuent à réduire la déforestation.	Un tel pipeline n'est pas existant.	Draft du pipeline élaboré fin de la 2 ^e année du projet	Pipeline validé par MINEPAT et CAFI à la fin du projet	Pipeline, PV de l'UTC	Semestriel	Non	« Intégrer les actions, objectifs, politiques et mesures climatiques du gouvernement à être mise en œuvre avec l'appui de CAFI dans le Plan Climat National ». « Elaborer le plan forêt-bois intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listé ci-dessus. »	Effet 3 : La gestion des forêts et leur gouvernance est améliorée.		
Un concept d'un système national de surveillance de l'exploitation minière industrielle	Un concept d'un système national de surveillance de	Draft d'un concept du système national de	Concept d'un système national de surveillance de l'ex-	Document : Système national de surveillance de l'ex-	Semestriel	Non	« Elaborer le plan mine-métallurgie-			



Indicateurs ²⁷	Liens vers					Cadre de résultats du CNI ²⁹				
	Situation de référence, en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ³⁸	Fréquence de renseignement de l'indicateur		Budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Loi	Cadre de résultats CAFI
et semi-mécanisée , qui comprend le suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux des entreprises minières en matière de reboisement, de restauration des écosystèmes forestiers et de minimisation des impacts sur les forêts, a été validé par l'UTC.	l'exploitation minière n'est pas existant	surveillance de l'exploitation minière élaborée	exploitation minière validé	exploitation minière opérationnel						sidérurgie en intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun » « Mise en place d'un système national de surveillance de la mine industrielle et semi-mécanisée »



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

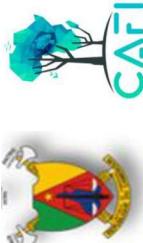
b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

La lettre d'intention entre CAFI et le Cameroun a été signée le 8 octobre 2024 à Hambourg. Pour la phase de démarrage jusqu'à 2027, le Cameroun s'engage à atteindre les jalons portant sur la gouvernance des ressources naturelles, l'intensification durable et la transition agroécologique de l'agriculture, l'aménagement du territoire et la planification des infrastructures rurales définis dans le *Protocole pour la phase de démarrage CAFI-Cameroun*.

Tel que spécifié dans la lettre d'intention, il est attendu que le projet de coordination intersectorielle et multiniveau contribue directement à l'atteinte de nombreux jalons qui sont présentes dans le tableau 4 ici-bas.

Tableau 4 : Contribution du projet aux jalons de la LOI signée en octobre 2024

Jalons de la Phase de démarrage 2025-2027	Entités Responsables de l'atteinte du Jalon
<p><i>Elaborer le plan agroindustriel national en intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>la préservation et la gestion durable du domaine forestier permanent ;</i> • <i>l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique au sein du domaine forestier non-permanent ; et</i> • <i>le respect des orientations établie par les outils d'aménagement du territoire.</i> 	MINEPAT/ MINADER/ MINEPIA/ MINFOF/ MINEPIA
<i>Elaborer le plan mine-métallurgie-sidérurgie en 2027, en intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listé ci-dessus.</i>	MINEPAT/ MINMIDT
<i>Elaborer le plan forêt-bois, intégrant les objectifs du partenariat CAFI-Cameroun listés ci-dessus.</i>	MINEPAT/ MINFOF
<i>Design d'un mécanisme national de restauration des sites miniers abandonnés d'ici 2026.</i>	MINMIDT
<i>Mise en place d'un système national de surveillance de la mine industrielle et semi-mécanisée incluant la surveillance de la mise en œuvre des obligations environnementales des entreprises minières en matière de reboisement, restauration des écosystèmes forestiers et minimisation de leur impact sur les forêts.</i>	MINMIDT
<i>Développement d'un plan conjoint d'ici 2025 Cameroun-CAFI de mobilisation des ressources (domestiques, internationales, publiques et privées) pour la phase de mise à échelle</i>	MINEPAT/ MINFI
<i>Mise en place de la plateforme nationale et des plateformes régionales de coordination d'ici fin 2025 du désenclavement des bassins de production agricole, et mise en application des dispositions du Guide méthodologique de priorisation des interventions routières de désenclavement, outil de la plateforme pour les CTD.</i>	MINTP MINADER MINEPAT MINDEVEL



5. Cohérence et synergies avec les projets existants

Cette section fournit des indications sur les initiatives similaires ou complémentaires en cours et prévues pertinentes dans le secteur, une brève description de leurs objectifs, leur localisation, la taille (budget), leur durée et comment ce projet va compléter leurs interventions et assurer une coordination cohérente et complémentaire avec celles-ci.

Tableau 5 : Cohérence et synergies avec les projets existants

Nom du projet	Agence(s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Montant des financements	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies	Description des modalités opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
Programme d'Accompagnement des mutations du Bassin cotonnier du Cameroun -	GIZ	09/2020 à 09/2024	3 régions septentrionales du Cameroun : Adamaua, Nord et Extrême-Nord, plus précisément dans huit communes huit cibles.	21.1 M USD, dont 10.9 M USD du BMZ et 10.2 M USD de fonds de tiers de l'UE	L'objectif premier est de prévenir les conflits, de promouvoir les investissements, d'augmenter durablement la productivité de l'agriculture et de l'élevage et de générer des revenus plus élevés. Élaboration/actualisation de huit plans d'utilisation des terres (PUT) dans les communautés d'intervention.	Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.	Amélioration de la coordination intersectorielle et multi-niveau à travers l'échange intégré. Les expériences du projet ABC-PADER peuvent servir de référence lors de la mise en œuvre des quatre projets du Partenariat Cameroun-CAF ! ainsi que pour les projets futurs. En consolidant l'information et en facilitant l'apprentissage mutuel et le partage, le projet de coordination peut contribuer, entre autres, à la conception d'activités et de stratégies pour une gestion durable des ressources naturelles.
Programme d'Appui au Développement Rural (ABC-PADER)					Renforcement des structures et des capacités autour du processus d'élaboration du guide PLADDT et facilitation de la coordination intersectorielle et décentralisée dans les trois régions d'intervention.	S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	Mutualisation des efforts et bonne coopération avec plusieurs partenaires institutionnels (MINEPAT, MINDEVEL, MINADER, MINDCAF, MINFOF, MINIEP-DEP), ainsi qu'avec l'organisation internationale EFI (European Forest Institute).



<p>Le projet Forêts4Future (F4F) au Cameroun</p>	<p>GIZ</p>	<p>2022 à 12/2026.</p>	<p>Intervient dans 20 villages riverains de la forêt communale de Yoko, situés dans les deux communes de Yoko et Nanga-Eboko dans le Mbam.</p>	<p>Forests4Future est un programme global du BMZ, la composante Cameroun a un budget total de 6,5 M USD</p> <p>Le projet relie l'approche paysagère, testée par les projets ABC-PADER et ProFFE-ProFEC, à l'approche de restauration en mosaïque. Cela favorise ainsi la diversité des paysages et les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Un élément novateur est le fait d'anticiper sur un changement dans l'utilisation des terres qui se fera voir avec la finalisation de la construction de la route nationale RN15 passant par la commune de Yoko et la zone d'intervention du projet.</p>	<p>Le projet Forests4Future (F4F) vise à promouvoir une gestion durable des forêts en renforçant les capacités locales pour une gestion efficace des ressources forestières, en mettant en place des pratiques de conservation des écosystèmes et en soutenant le développement économique durable. F4F aide les communautés locales à adopter des méthodes de gestion durable, protège les forêts par des mécanismes de surveillance renforcés, et facilite l'accès aux marchés pour les produits forestiers, assurant ainsi un équilibre entre conservation environnementale et amélioration des moyens de subsistance.</p>	<p>Améliorer la coordination intersectorielle et multi-niveau à travers l'échange intégré. Les expériences du projet F4F peuvent servir de référence lors de la mise en œuvre des quatre projets du Partenariat Cameroun-CAFI ainsi que pour les projets futurs. En consolidant l'information et en facilitant l'apprentissage mutuel et le partage, le projet de coordination peut contribuer, entre autres, à la conception d'activités et de stratégies pour une gestion durable des ressources naturelles.</p>
<p>Projet Forêt, Environnement, Climat (ProFEC)</p>	<p>GIZ</p>	<p>01/2023 à 12/2024</p>	<p>Centre, Est, Nord et Extrême Nord</p>	<p>13,5 M USD du BMZ</p>	<p>L'objectif principal est du promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et en particulier les ressources forestières.</p>	<p>Amélioration de la coordination intersectorielle et multi-niveau à travers l'échange intégré. Les expériences du projet ProFEC peuvent servir de référence lors de la mise en œuvre des quatre projets du Partenariat Cameroun-CAFI ainsi que pour les projets futurs. En consolidant l'information et en facilitant l'apprentissage mutuel et le partage, le projet de coordination peut contribuer, entre autres, à la conception d'activités et de stratégies pour une gestion durable des ressources naturelles.</p>



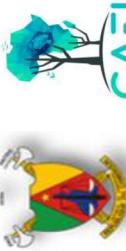
Projet de Renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire (AT)	CAF/GIZ	2025-2027	Centre, Sud et Littoral	6,3 M USD de CAFI, 1,1 M USD du BMZ	<p>Le projet AT a pour objectif de concilier la demande de terres et de ressources pour la croissance économique avec la gestion durable des écosystèmes. Il permettra de manière spécifique de combler le déficit technique et opérationnel en matière d'aménagement du territoire, d'accompagner les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans l'élaboration et l'opérationnalisation de leurs plans d'aménagement du territoire, et de mettre en place des outils de suivi et de surveillance des ressources naturelles, de la biodiversité et de la productivité agricole.</p>	<p>L'appui à la coordination des projets du Partenariat Cameroun-CAFI améliore l'utilisation des ressources et le partage d'expertise entre tous les projets du Partenariat. L'échange mutuel et la création de liens plus solides entre les différents niveaux de mise en œuvre renforcent l'efficience et l'efficacité du projet AT et du Partenariat.</p>	<p>Amélioration de la coordination intersectorielle et multi-niveau à travers l'échange intégré. Les expériences du projet AT peuvent servir de référence lors de la mise en œuvre des quatre projets du Partenariat Cameroun-CAFI ainsi que pour les projets futurs. En consolidant l'information et en facilitant l'apprentissage mutuel et le partage, le projet de coordination peut contribuer, entre autres, à la conception d'activités et de stratégies pour une gestion durable des ressources naturelles.</p>	<p>La coordination des projets contribue à tirer davantage parti des synergies et des complémentarités entre les projets du Partenariat et d'autres projets du secteur dans son rôle de coordonnateur de programme.</p> <p>Le projet de coordination peut contribuer à assurer une bonne circulation de l'information et une visibilité des résultats du projet FODECC dans les divers mécanismes de coordination, dans lesquels le projet de coordination représente tous les projets du Partenariat, incluant ainsi le projet FODECC.</p> <p>Les futurs projets potentiels développés par le projet de coordination s'appuieront sur les expériences de mise en œuvre ainsi que</p>
Projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam	CAF/KfW	A partir de 2025	3-5 ans	Il intervient au Région Centre dans 22 municipalités du Mbam	<p>A partir de 2025</p>	<p>L'appui à la coordination des projets du Partenariat Cameroun-CAFI améliore l'utilisation des ressources et le partage d'expertise entre tous les projets du Partenariat. L'échange mutuel et la création de liens plus solides entre les différents niveaux de mise en œuvre renforcent l'efficience et l'efficacité du projet FODECC et du Partenariat.</p>	<p>Le projet de coordination peut contribuer à assurer une bonne circulation de l'information et une visibilité des résultats du projet FODECC dans les divers mécanismes de coordination, dans lesquels le projet de coordination représente tous les projets du Partenariat, incluant ainsi le projet FODECC.</p>	<p>Le projet de coordination peut contribuer à assurer une bonne circulation de l'information et une visibilité des résultats du projet FODECC dans les divers mécanismes de coordination, dans lesquels le projet de coordination représente tous les projets du Partenariat, incluant ainsi le projet FODECC.</p>



			sur les activités concrètes du projet FODECC.
			<p>Avec au moins 70% des coûts directs pour l'appui direct aux producteurs à travers les quichets du FO-DECC (Guichet) et moins de 30% du coût direct consacré au renforcement des capacités institutionnelles du FODECC. Il vise à produire 3,3 millions de caisses de cacao certifiées, afin d'augmenter la production nationale de 300 000 tonnes actuellement à 450 000 tonnes. Un plan d'action qui prévoit la distribution de 89 millions de plants certifiés. Il faudra également régénérer 41 250 ha de plantations ; créer 33 000 ha de nouvelles plantations ; réhabiliter 100 000 ha de vieux vergers. En outre, 6 000 producteurs directs et 12 000 producteurs indirects devront être formés aux bonnes pratiques agricoles avec 20 000 000 des bénéficiaires au Cameroun.</p>
	<p>Projet d'appui au Fonds de Développement des filières cacao et café (FODECC) pour l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement agroécologique</p>	<p>CAF/ FIDA</p> <p>A partir de 2025</p> <p>3-5 ans</p> <p>Il intervenait au niveau national du Cameroun</p>	<p>20 M USD par CAFI et 1,47 M USD par le Gouvernement du Cameroun</p> <p>L'appui à la coordination des projets du Partenariat Cameroun-CAFI améliore l'utilisation des ressources et le partage d'expertise entre tous les projets du Partenariat. L'échange mutuel et la création de liens plus solides entre les différents niveaux de mise en œuvre renforcent l'efficience et l'efficacité du projet FIDA et du Partenariat.</p>
	<p>Programme de paysage de produits verts (GCLP)</p>	<p>IDH, Initiative pour le commerce durable</p> <p>2021-2025</p>	<p>Il intervient au Région Centre dans les municipalités du Mbangasina, Ngoro, Ntui et Yoko</p> <p>Montant en USD à confirmer, fourni par le Ministère des Affaires extérieures du Pays Bas et de la Gouvernement SWISS</p> <p>La stratégie GCLP est basée sur une approche paysagère dans laquelle les partenaires de l'industrie du cacao et d'autres secteurs), les partenaires publics, les financiers, les OSC et les partenaires de la connaissance travaillent ensemble, à travers le développement de plans d'utilisation des terres qui protègent les forêts, répondent aux besoins des communautés locales et contribuent à faire de la culture du cacao un moyen de subsistance durable.</p>



Mise en place des dispositifs de la Loi 2011 d'orientation de l'AT	MINEPAT	2016 - 2024	Environ 16 M USD par le Gouvernement du Cameroun	Élaboration SNADDT et SRADDT	<p>Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.</p> <p>S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.</p>	<p>Échange sur les activités et appuyer l'intégration de l'approche SNADDT et SRADDT dans le processus de planification local. Ce sont les SNADDT et les SRADDT déjà disponibles qui informeront les travaux à entreprendre par ce projet.</p>
Programme de gestion durable des ressources naturelles au Cameroun (PSMNIR)	GFA KfW	2008 - 2023	3,3 M USD (phase IV 2018 - 2023) par le BMZ	Le projet PSMNIR (GIZ/KfW) au Sud-ouest a mis en place depuis 2008-2023 un mécanisme de coordination et de concertation des acteurs de différents types d'utilisation de terres (toutes les aires protégées, les UFA, l'agro-industrie, les forêts communautaires, les zones communautaires de cultures, etc.)	<p>Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.</p> <p>S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.</p>	<p>L'approche UTO (Unités Techniques Opérationnelles) a été mise en place avec une plateforme de concertation de tous les acteurs sous la présidence du Gouverneur de la région. Les expériences, les points d'attention, les contraintes et suggestions sont remontées au niveau national au travers un comité de pilotage.</p>
Programme 6 du Fonds Commun PSFE	KfW	2020 - 2025	Environ 3,2 M USD milliards par le BMZ	Élaboration de 02 schémas régionaux SRADDT (du Nord et du Sud-ouest) et 04 PLADDT, à raison de 02 par Région	<p>Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.</p>	<p>Harmonisation méthodologique pour 2 outils de planification (SRADDT et PLADDT)</p>



 Programme pour l'évaluation de la déforestation et de la dégradation des forêts et des facteurs directs connexes	FAO	2020 - 2023	2,6 M USD par l'FAO et sous-financé par CAFI	<p>- Cartographier les perturbations et quantifier les moteurs ;</p> <p>- Obtenir une bonne compréhension des raisons, de la localisation et de l'ampleur des perturbations forestières ;</p> <p>- Renforcer les capacités des parties prenantes nationales et rassembler une grande communauté de scientifiques et d'ONG ;</p>	<p>Outils disponibles pour le suivi du couvert forestier et son suivi en temps réel disponible aux gouvernements et autres utilisateurs de la sous-région</p>	<p>Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.</p>
				<p>-Renforcer les capacités des parties prenantes nationales et rassembler une grande communauté de scientifiques et d'ONG ;</p>	<p>S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.</p>	
 Projet Cameroun Septentrion Vert (CaSeVe)	Consor-tium Noe, African Wildlife Foundation et Conserves Global	2023-2028		<p>Le projet CaSeVe poursuit les objectifs suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance territoriale est plus inclusive et favorise la prévention des conflits - Les territoires agro-sylvico-pastoraux sont exploités de manière plus adaptée à la crise climatique - Les ressources et territoires naturels sont créées de manière plus durable et inclusive <p>Ce projet s'aligne sur le pacte vert et résilience dans le septentrion de la Team Europe Initiative (TEI) et sur la SND 30</p>	<p>Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.</p>	
 Programme Naturafrica SudEst	Consor-tium AWF, Noe, UNESCO, GIZ et EFI	2025-2029	Sud, Est	20 M EURO par UE	<p>Le Programme Naturafrica Sud-Est vient en appui aux initiatives de l'Etat du Cameroun pour la mise en œuvre de ses engagements au niveau international sur la gestion durable des ressources naturelles et le changement climatique. Il pour objectif global d'assurer le développement durable dans deux forêts d'importance au Sud et Sud-est du Cameroun en garantissant une croissance inclusive et usage responsable des ressources naturelles</p>	<p>Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.</p>
NATURAFRICA	UE	2022-2026	Sud-Est, Grand Septentrion	Total Afrique central et de	<p>L'initiative Naturafrica vise à restaurer et protéger la biodiversité dans des paysages clés en Afrique, tout en promouvant une gestion durable et la création</p>	<p>Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les</p>



				l'est : 86 M EURO	Centre, Sud, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Ouest, Littoral, Est	Budget global 65,55 M Euros, (25,4 UE, 20,5 BMZ et 20 pays bas) Environ 4 M Euros pour le Cameroon	SAFE est un programme global présent dans 10 pays, dont le Cameroun sur les filières spécifiques cacao et café. Il œuvre pour assurer une transition équitable vers des chaînes de valeur « zéro déforestation » et légales afin de préparer le terrain pour le nouveau règlement européen contre la déforestation (RDUE). Ce règlement a pour objectif de préserver les ressources naturelles et les moyens de subsistance qui sont bénéfiques pour la population et pour la planète. SAFE a pour vocation d'offrir une assistance technique, de renforcer les capacités, d'intensifier les systèmes de traçabilité et de promouvoir les partenariats fiables et stables, y compris par l'échange et l'apprentissage auprès d'un large éventail d'acteurs	Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30. S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30.
	Sustainable Agriculture For Forest Ecosystems (SAFE)	GIZ	2024 - 2027						
	Projet Sustainable Cocoa Support Program (SCP)	GIZ	2021 - 2025		Centre, Sud, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Ouest, Littoral, Est	5,2 M Euros de l'UE et du BMZ	La SCP est une initiative mise en place du côté GIZ dans le cadre du projet Global 'Durabilité et valeur ajoutée dans les chaînes d'approvisionnement agricoles' (AgriChains). Present également au Ghana et en Côte d'Ivoire. Dans un contexte lié à l'entrée en vigueur prochaine du Règlement relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union européenne de certains produits (dont le cacao) associés à la déforestation (RDUE), l'objectif de SCP est de parvenir à une production durable de cacao qui assure un revenu décent aux agriculteurs (femmes et hommes), contribue aux recettes publiques nationales. En plus, il ambitionne de mettre fin à la déforestation/dégradation des forêts et aux violations des droits du travail y compris le travail des enfants et les inégalités entre les sexes au Cameroun.	Améliorer la coordination et le flux d'informations entre les projets du secteur et augmenter la visibilité du secteur dans le contexte du SND30. S'appuyer sur l'expérience acquise dans le contexte opérationnel et institutionnel.	
	Projet d'appui à la COMIFAC	GIZ	2022- 2025	Tout le pays		8,5 M Euros du BMZ	Le projet soutient la COMIFAC à remplir de manière autonome ses mandats de mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé en tant qu'institution spécialisée de la CEEAC, contribuant ainsi à la gestion durable et la conservation des forêts dans la région.	Coordination avec secrétariat exécutif CO-MIFAC et groupes de	



		L'approche du projet est de fournir un soutien institutionnel et organisationnel du Secrétariat exécutif de la COMIFAC y compris le développement d'un mécanisme pour mobiliser et distribuer des financements internationaux, la facilitation du dialogue politique forestière et un appui à la diplomatie environnementale dans la sous-région, de renforcer la formation professionnelle proche de l'emploi en matière de gestion des Aires Protégées et de restauration des paysages forestiers dans la sous-région et d'améliorer la communication politique et environnementale afin de protéger les ressources forestières et la biodiversité dans le bassin du Congo.	travail pour préparation aux COPs.

Source : Complié par la GIZ



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
GIZ
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

6. Gouvernance du projet

Le projet est cofinancé par CAFI (13,6 millions USD), BMZ (2,16 millions USD) et le Gouvernement Camerounais (1,5 millions USD). CAFI fournit le financement principal du projet et assure l'alignement sur les orientations stratégiques, le suivi et l'évaluation à l'échelle régionale ainsi que le développement du portefeuille de projets CAFI dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI. Le BMZ met à disposition des fonds multilatéraux pour le CAFI ainsi qu'un fonds bilatéral pour le projet dans le cadre de la coopération entre le Cameroun et l'Allemagne. Le Gouvernement Camerounais met à contribution certaines ressources humaines (personnel fonctionnaire qui travailleront pour le Projet), matérielles et financières pour la mise en œuvre du Projet.

Le MINEPAT représente l'organisation de tutelle, assure la maîtrise d'ouvrage du projet et travaille en étroite collaboration avec toutes administrations sectorielles concernées. Le MINEPAT et ces dernières contribueront directement aux activités du projet au niveau central et décentralisé.

En tant qu'agence d'assistance technique, la GIZ apporte un appui technique à l'UGP du Projet. Cette assistance technique portera entre autres à la mobilisation des expertises internationales et nationales pour conduire certaines études techniques, aux procédures administratives et financières.

Cette section décrit dans les détails les arrangements de réalisation du projet, y compris les rôles et responsabilités en matière de gestion, suivi et reportage, ainsi que le mécanisme de coordination entre les partenaires et autres acteurs.

a) Organes de gouvernance

Chapeauté par le **Comité National chargé du Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (CNSE/SND30)** conformément à Decision N° 2021/1541/PM du 23 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Suivi-Evaluation de la Mise en Oeuvre de la SND30

qui assure le suivi et l'encadrement technique et opérationnel de l'ensemble des travaux relatifs à la mise en œuvre de la SND30, le **Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun-CAFI (CNS/CAFI)** est l'instance de décision de l'Initiative CAFI au Cameroun. Il assure un suivi de l'UTC/CAFI et rapporte ces résultats à l'**Unité Technique Coordination du CNSE/SND30**. Il est présidé par le Ministre de l'Économie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire(MINEPAT), par ailleurs Point d'Ancre de l'Initiative au Cameroun ; et est composé des Secrétaires Généraux des administrations sectorielles techniques, du Coordonnateur de l'Unité Technique de Coordination SND30, des représentants des CTD, des représentants des organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé, des Partenaires Techniques et Financiers concernés et de tous les membres du CNSE/SND30.

Pour l'accomplissement de ses missions, le CNS/CAFI dispose d'une Unité Technique de Coordination qui assure le secrétariat technique. L'**Unité Technique de Coordination pour le Partenariat Cameroun-CAFI (UTC/CAFI)** est chargée de la représentation politique du partenariat ainsi que du projet de coordination, qui est chargé de coordonner les autres projets du partenariat. A cet effet, elle facilite la coordination, la cohérence des interventions CAFI en droite ligne avec les priorités stratégiques de l'État ainsi que la capitalisation des contributions de l'Initiative à la mise en œuvre de la SND30. L'UTC/CAFI est assurée par l'Équipe Focale CAFI au MINEPAT.

Le **Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun-CAFI (CNS/CAFI)** fait office de **Comité de pilotage du projet (COPIL)** et inclut pour ce faire le Secrétariat de CAFI et la GIZ. Le secrétariat CAFI est partie prenante du quorum du COPIL qui se réunira au moins deux fois par an.

Conformément aux lignes directrices de CAFI, les rôles du COPIL sont les suivants :

- Approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) ;



- Examen et adoption des rapports semestriels et annuels techniques et financiers ;
- Examen de la prise en compte des recommandations du COPIL du projet et des résolutions/décisions (i) Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun-CAFI (CNS/CAFI), et (ii) du Conseil d'administration de CAFI, en ce compris les conditions suspensives à l'octroi de financement ;
- Examen des problèmes (éventuels) dans la mise en œuvre du projet et adoption d'accords/décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du projet ;
- Analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre et révision si nécessaire (e.g. demande d'extension du projet, révision des cibles et des budgets (selon les cas de figure décrits en section 5.4 du Manuel d'Opérations de CAFI), etc.) en conformité avec le Manuel d'Opérations de CAFI;
- Assurance de l'harmonisation du projet avec les engagements et les jalons de la Lettre d'intention établissant le partenariat entre CAFI et le Cameroun (dès lors qu'elle sera approuvée).
- Examen et revue des rapports d'audit internes des activités du projet.

Les Lignes directrices de Suivi Évaluation de CAFI encadrent également les responsabilités des comités de pilotage des projets financés directement par CAFI.

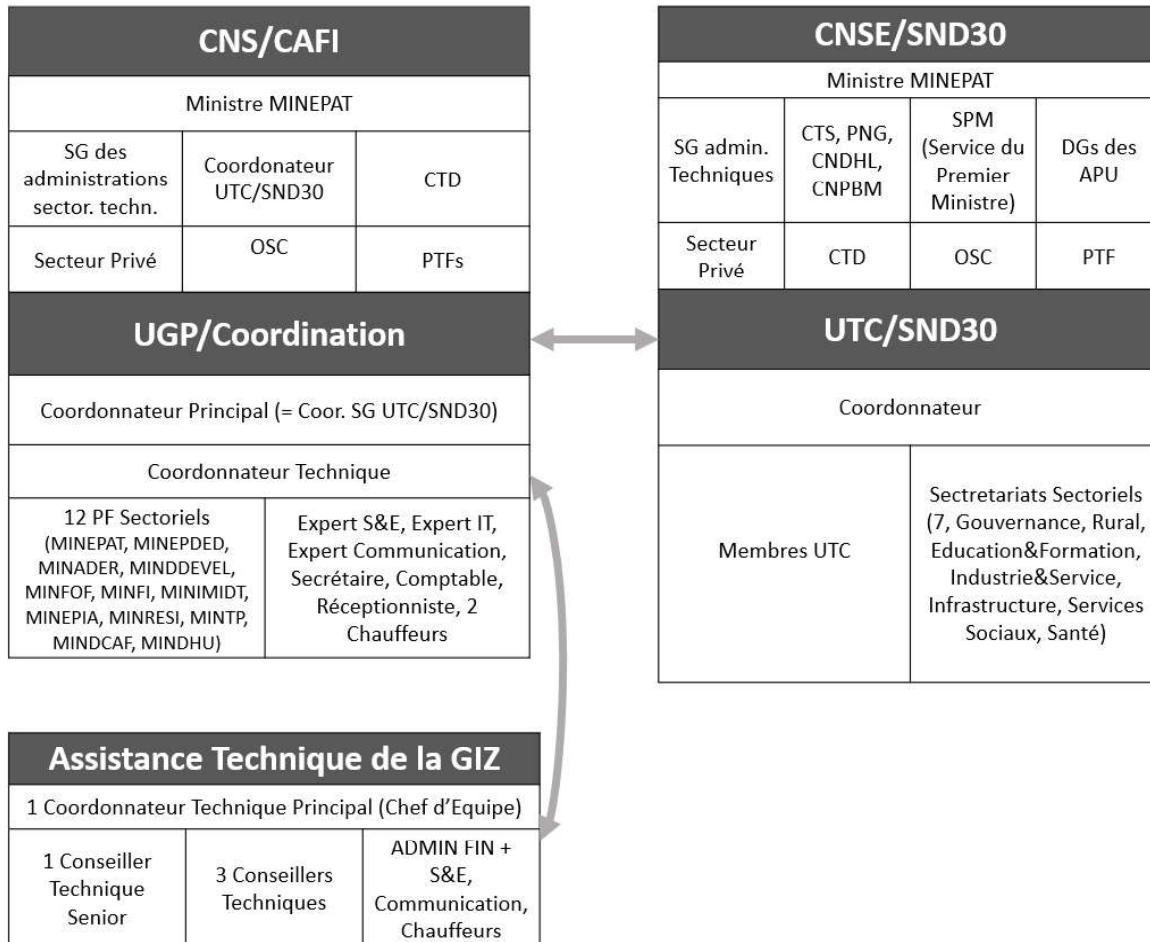
La convocation au COPIL est adressée par le MINEPAT en tant que Président du **Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun-CAFI (CNS/CAFI)** à chaque membre au moins 10 jours ouvrables (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion et doit comprendre les termes de référence et l'ensemble de la documentation soumise à l'examen du COPIL. Une réunion du COPIL doit être organisée entre le mois de janvier et le mois de mars de chaque année.

Un procès-verbal des recommandations et délibérations du COPIL doit être partagé avec les membres du COPIL dans un délai de 5 jours ouvrables après la tenue du COPIL.



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Figure 6: Composition des Unités



b) Gestion et exécution du projet

i. L'Unité Technique de Coordination pour le Partenariat Cameroun-CAFI (UTC/CAFI)

L'UTC/CAFI l'instance principale d'opérationnalisation du partenariat CAFI-Cameroun. A ce titre, elle intègre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) de Coordination Intersectorielle et Multi-niveaux et elle est chargée de :

- Veiller à la cohérence d'ensemble des interventions des différents projets opérationnels pour une meilleure contribution de l'initiative ;
- Faciliter si nécessaire la mise en œuvre des interventions des différents projets opérationnels ;
- Participer à la coordination et au suivi auprès du Secrétariat CAFI, de toute autre intervention CAFI (avec le secteur privé, au niveau régional, ...) sur le territoire national ;
- Capitaliser pour la haute attention du MINEPAT (Point d'Ancre CAFI) et des décideurs, les résultats des différentes interventions de l'Initiative ;



- Déterminer la contribution de l'initiative à la mise en œuvre de la SND30 ;
- Sensibiliser et conduire des plaidoyers auprès des différents acteurs pour une meilleure mise en œuvre de l'initiative au Cameroun ;
- Préparer avec le Secrétariat CAFI, les phases prochaines de l'initiative au Cameroun ;
- Assister sur le plan technique, le Ministre en charge de la Planification, dans la coordination générale de la mise en œuvre de l'initiative au Cameroun ;
- Assurer le secrétariat technique du Ministre en charge de la Planification, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative au Cameroun ;
- Assurer le secrétariat technique du CNS/CAFI. A cet effet, elle prépare les documents techniques pour les différentes sessions du Comité de Suivi et élabore les rapports y afférents ;
- Préparer les réunions du CNS/CAFI et de dresser les rapports y afférents ;
- Assurer le suivi technique et opérationnel de la mise en œuvre de l'initiative CAFI au Cameroun en lien avec les orientations de la SND30 ;
- Centraliser les études stratégiques d'opérationnalisation de l'initiative CAFI en vue de leur capitalisation dans le suivi-évaluation de la SND30;
- Élaborer les rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'initiative CAFI
- Veiller, en liaison avec les structures concernées, à la production à la base des statistiques nécessaires au suivi de la contribution de CAFI à la mise en œuvre de la SND30 dans tous les secteurs.
- Coordonner et superviser les Unités de Gestion (UGPs) des projets du partenariat Cameroun-CAFI dans la mise en œuvre des produits du projet.

ii. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) de Coordination Intersectorielle et Multi-niveaux

L'**Unité de Gestion du Projet (UGP) de Coordination Intersectorielle et Multi-niveaux** est placée sous la responsabilité d'un (01) **Coordinateur Principal** (qui est aussi Coordonnateur des Secrétariats Sectoriels Internes de l'UTC-SND30), assisté d'un (01) **Coordonnateur Technique** (qui est le Coordonnateur Technique de l'Equipe Focale CAFI au MINEPAT). Le **Coordinateur Principal** est également le **Coordonnateur de l'UTC/CAFI** ci-dessus décrit.

Dans la gestion courante du Projet de Coordination Intersectorielle et Multi-niveaux, la coordination est assistée :

- de **douze (12) Points Focaux Sectoriels** (MINEPAT, MINEPDED, MINADER, MINDEVEL, MINFOF, MINFI, MINMIDT, MINEPIA, MINRESI, MINTP, MINDCAF, et MINHDU) désignés par leurs administrations respectives. Ils assistent les Coordonnateurs et travaillent sous leur encadrement. A cet effet, ils veillent à ce que les produits dont la mise en œuvre les concerne en particulier, tel que décrit dans les PTA, soient réalisés suivant les normes de qualité requises. En outre, ils fournissent les inputs pour la production dans les délais et selon les normes requises, des documents exigés (rapports, etc.) ;
- d'un/e (01) expert/e de communication
- d'un/e (01) responsable du suivi et de l'évaluation - contribution au rapport standard CAFI ;
- d'un/e (01) expert/e IT
- d'un/e (01) comptable ;
- d'un/e (01) secrétaire ;



- de deux (02) chauffeurs.

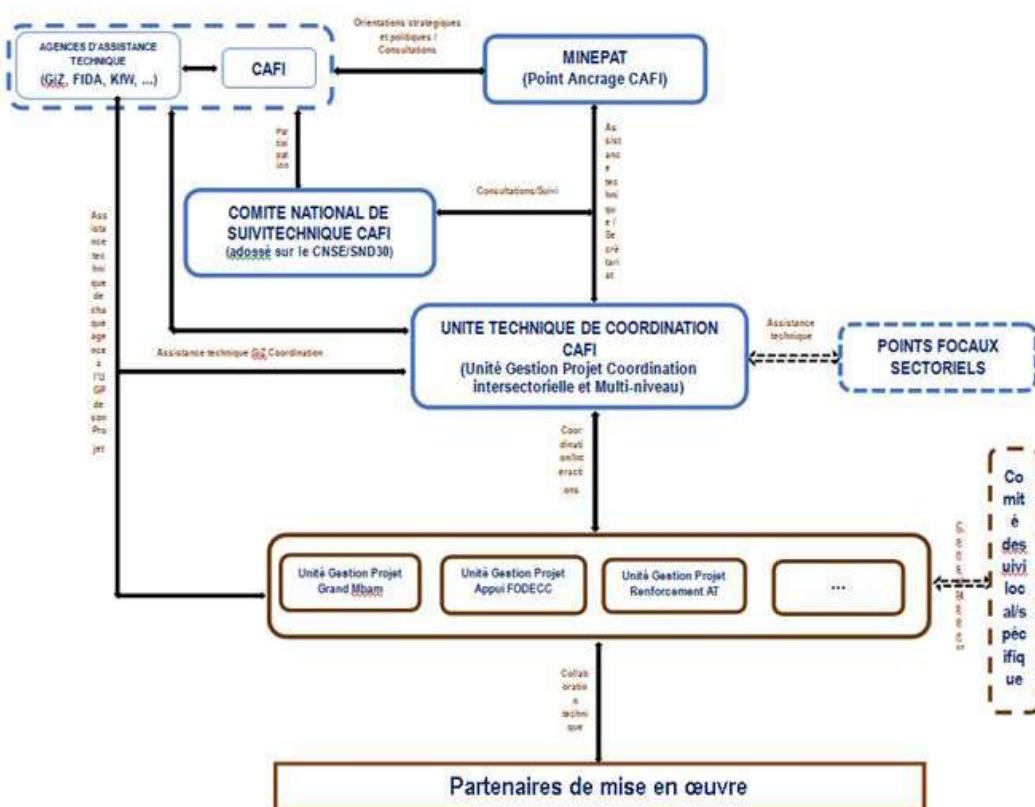
Il est à noter que **si les coordonnateurs (principal et technique) et les points focaux sont désignées au sein des administrations publiques concernées, les autres membres suscités seront recrutés essentiellement pour le projet.**

Comme décrits ci-dessous et conformément au cadre logique du Projet, les membres de l'UGP devront travailler à :

- **assurer la gestion courante du projet et du partenariat :**
- **développer les capacités des acteurs :** Ça décrit l'identification des lacunes en matière de compétences, l'engagement actif dans des activités de renforcement de capacités offertes par l'assistance technique, et l'application pratique des compétences apprises pour améliorer les initiatives futures, incluant la formation continue du personnel.
- **promouvoir les mécanismes pertinents :** Cela implique la promotion active des mécanismes de soutien financiers ou autres, la mobilisation des parties prenantes nationales, et la facilitation de leur accès à ces ressources.
- **mettre en œuvre des nouveaux outils et normes pertinentes :** il s'agit de l'évaluation et de la suggestion d'outils innovants et de normes sectorielles que l'équipe d'assistance technique peut examiner de manière plus approfondie pour une mise en œuvre effective.
- **élaborer des concepts, des plans d'action et des stratégies** pour la réduction de la déforestation, s'appuyant sur l'expertise et les recommandations fournies par l'assistance technique.
- **fournir un cadre pour l'assistance technique :** Il s'agit d'établir un ensemble de principes et de lignes directrices pour que l'assistance technique soit la mieux à même de concevoir des incitations et des modèles de financement qui soutiennent les initiatives de réduction de la déforestation.
- **préparer et participer aux événements nationaux, sous-régionaux et internationaux importants :** Ça englobe la préparation technique et la participation active à des événements mondiaux clés pour échanger sur les meilleures pratiques et les innovations dans le domaine de la réduction de la déforestation.
- **développer un pipeline de concepts de projets :** Cette action décrit la création d'un portefeuille de projets avec le soutien de l'assistance technique et la gestion coordonnée de leur mise en œuvre et de leur financement pour maximiser l'impact et l'efficacité.
- **Assurer le rapportage technique et financier** de la mise en œuvre du Projet.



Figure 7 : Montage institutionnel du projet



Source: MINEPAT

Mécanismes de coordination entre les partenaires : Compte tenu de la diversité des acteurs impliqués et de la complexité qui en résulte, le projet prévoit d'utiliser la phase initiale pour développer et affiner des mécanismes de gouvernance de manière participative.

Le succès du partenariat Cameroun-CAFI dépend de l'alignement sur la politique nationale, de la coordination entre les acteurs clés, et de la mise en œuvre effective des plans d'aménagement locaux. Ce partenariat entre le Cameroun et CAFI illustre une approche collaborative et stratégique visant à concilier le développement économique et la conservation environnementale, en mettant en place des mécanismes de gouvernance efficaces et en mobilisant les investissements nécessaires pour une transition vers une économie verte.

iii. Équipe d'assistance technique de la GIZ

Dans l'accomplissement des fonctions, l'UGP bénéficiera de l'assistance technique de La GIZ.

A cet effet, la GIZ se chargera de l'assurance qualité dans le cadre de l'assistance technique à la mise en œuvre des projets (à l'exception du S&E) ainsi que de l'établissement de rapports cohérents et réguliers (voir également la description dans les chapitres suivants). L'assistance technique de la GIZ inclut les activités décrites ci-dessous. Ces activités sont conçues pour répondre aux besoins du Cameroun et sont destinées à renforcer et à compléter le travail réalisé par l'UGP et les autres acteurs du projet.

- Fourniture de connaissances spécialisées : La GIZ fournit des experts nationaux et internationaux pour partager leur expertise avec les pays partenaires. Cela comprend le personnel international GIZ sur le terrain, le personnel basé en Allemagne et du personnel GIZ national qui contribuent leur savoir-faire pour ce projet.



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Renforcement des capacités : La GIZ se concentre sur le développement des ressources humaines au sein des organisations, les partenariats de formation et l'apprentissage en réseau. Cela implique de créer et de fournir des programmes de formation sur mesure pour renforcer les capacités des individus et des institutions dans les pays partenaires.
- Services de conseil politique et stratégique : La GIZ propose des services de conseil pour aider à façonner les politiques et les stratégies. Cela comprend des conseils techniques et organisationnels, visant à soutenir le développement et la mise en œuvre de politiques et de réformes efficaces.
- Agence principal d'exécution du projet qui met en œuvre l'assistance technique selon ses règles et procédures (voir réunion MINEPAT-GIZ 04.09.2023 à Eschborn). Cela inclut la gestion et la supervision du projet d'une perspective administratif et technique, la gestion financière, et la supervision des achats et de la logistique. La GIZ est entièrement responsable des fonds transférés par les deux donateurs CAFI et BMZ directement à la GIZ³³. Les activités de gestion de projet de la GIZ assurent que les projets sont exécutés de manière efficace (voir les critères DAC) et atteignent leurs résultats escomptés.
- Réseautage, dialogue et médiation : La GIZ gère des réseaux et des plateformes de dialogue et s'engage comme un acteur neutre dans la médiation pour faciliter la coopération et, si nécessaire et apprécié, la résolution de conflits entre différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les activités d'assistance technique de la GIZ et le travail des ministères gouvernementaux sont à la fois distincts et complémentaires. Elles peuvent être décrites par les exemples suivants :

- Expertise vs politique : La fourniture de connaissances spécialisées et l'assistance technique de la GIZ complètent le travail de développement de politiques des ministères gouvernementaux. La GIZ apporte les meilleures pratiques mondiales et des connaissances techniques spécialisées, que les ministères peuvent intégrer dans les politiques et programmes nationaux.
- Renforcement des capacités vs mise en œuvre de programmes nationaux publics: Les efforts ciblés de renforcement des capacités de la GIZ soutiennent les objectifs plus larges des programmes nationaux finançés directement par l'état en améliorant les compétences et les capacités des individus et des institutions.
- Budgétisation du projet vs budgétisation des fonds publics : Les ministères sont responsables de l'allocation des ressources et de la budgétisation pour les besoins de leur secteur utilisant des fonds reçus directement, en veillant à ce que les fonds publics soient utilisés de manière efficace pour atteindre les objectifs de développement du pays.
- Complémentaire vs responsabilités primaires : Les activités de la GIZ sont conçues pour soutenir et compléter les responsabilités primaires des ministères gouvernementaux. Tandis que la GIZ peut offrir flexibilité et innovation dans la mise en œuvre de projets, les ministères fournissent le cadre réglementaire et la structure de gouvernance au sein desquels ces projets opèrent.

Certaines activités seront mises en œuvre sous modalités d'un co-financement géré par un autre organisme de mise en œuvre de CAFI (à déterminer). Il convient de préciser que cela ne signifie pas nécessairement transférer des ressources financières aux partenaires gouvernementaux. À la réunion entre le CAFI, le MINEPAT et la GIZ le 04.09.2023 à Eschborn, il a été indiqué que :

- Le Gouvernement devait se rapprocher d'une agence accréditée à CAFI pour obtenir son accord ;
- Le montant sera déterminé de concert avec la partie nationale, CAFI et GIZ ;

33 La GIZ n'est pas responsable des fonds liés au projet qui sont directement transférés à toute autre partie impliquée.



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Suite à quoi, une requête sera communiquée au Conseil Administratif de CAFI et soumis à sa décision pour poursuite du processus.

Les activités prise en charge par un autre organisme de mise en œuvre de CAFI sont les coûts des ateliers hors Yaoundé (salle, restauration, prise en charge des participants). Pour les ateliers à Yaoundé, la location de la salle et la restauration seront pris en charge par la GIZ. Dans ce cas, l'autre organisme ne prend en charge que le paiement des participants. L'autre organisme prend également en charge les frais de déplacement pour le benchmarking et les voyages professionnels. La prise en charge des frais par l'autre organisme ne concerne pas les employés de la GIZ et leurs consultants. Enfin, l'autre organisme prend en charge la majeure partie des coûts de l'UGP, tels que la location des bureaux de l'UGP, les frais de personnel non-permanent de l'UGP, etc. (voir activité 4). **Les détails de la répartition sont décrits dans le budget en annexe. Le budget mis à disposition par CAFI à l'autre organisme de mise en œuvre s'élève à 2,500,000 USD.**

En matière de gestion, suivi et rapportage, l'autre organisme de mise en œuvre de CAFI devrait - comme la GIZ - remplir ses obligations conformément aux lignes directrices CAFI. La GIZ n'est pas responsable pour la gestion, suivi et rapportage du budget alloué à cet autre organisme.

L'équipe technique de la GIZ est composée de (1) 1 Conseiller/ière technique Principal(e) international/e, (2) 1 Conseiller/ière technique senior, (3-5) 3 Conseiller/ières technique spécialistes sectoriels. En plus pour le suivi & évaluation du projet ainsi que la communication, le projet inclut (6) 1 Conseiller/ière technique junior international/e de suivi évaluation et rédaction des rapports, (7) 1 expert/e en suivi/évaluation et rédaction des rapports et (8) 1 expert/e de communication et genre. L'équipe administrative et d'appui est composé de 10 personnes, dont une internationale.

7 de ces 18 postes en total seront vraisemblablement partagés avec d'autres projets GIZ.

Afin de faciliter des synergies avec les deux projets financés par le CAFI et mise en œuvre par la GIZ, notamment le projet d'aménagement de territoire et le présent projet « Appui à la coordination intersectorielle certains personnels pourraient être partagés avec cette équipe et ou avec autres projets de la GIZ.

L'équipe du projet GIZ sera basée à Yaoundé et logée dans un bâtiment de projet de la GIZ ; Le/la Conseiller/ière technique principal(e) disposera d'un bureau dans le bâtiment mis à disposition par le MINEPAT, qu'il/elle utilisera selon les besoins.

Afin de maximiser la performance et le potentiel d'expertise, la coopération allemande combine les projets de la GIZ avec l'expertise spécifique des bureaux d'études. Ensemble, la GIZ et le sous-contractant augmentent le potentiel de personnel disponible pour la coopération internationale et l'utilisent de manière ciblée. Les services disponibles sur le marché doivent être achetés conformément au principe de rentabilité et ne doivent pas toujours être conservés dans leur intégralité. Le sous-traitant agira au nom de la GIZ et apportera une expertise nationale et internationale, intégrée dans l'équipe de la GIZ. Ainsi, une coordination spécifique entre l'UGP/UTC et le sous-traitant ne sera pas nécessaire. Les coûts associés seront imputés aux lignes budgétaires conseil externe. Les détails précis des prestations à fournir par le sous-traitant seront définis au début du projet dans les Termes de Référence (TDRs) et concerneront principalement la mise en œuvre des activités nécessitant des services de conseil de grande envergure (Sous-produits 2.1, 2.2, 3.1).

L'équipe de projet GIZ et de l'UGP ont pour mission de conduire la mise en œuvre du projet en vue de l'atteinte des objectifs et résultats attendus. Le projet implique les acteurs à différents niveaux pour assurer une collaboration étroite avec les administrations au niveau central, les services déconcentrés de l'État, les CTD, les OSC et les populations locales pour l'opérationnalisation du projet. Les services des consultants seront aussi utilisés pour la réalisation de certaines activités.



Mise en œuvre par
Médecine Sociale
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En vertu de l'article 5, paragraphe 1, du contrat général conclu avec l'État fédéral en Allemagne, la GIZ est tenue, dans l'accomplissement de ses tâches, de faire appel à des entreprises appropriées du secteur privé, à des services de l'État et à des institutions spécialisées, si et dans la mesure où cela semble approprié et économique. Cela découle de l'attitude fondamentale réglementaire de la subsidiarité de l'action de l'État, mais aussi de la nécessité de travailler de manière économique et efficace. La position de base de la GIZ est que l'éventail des prestations de la GIZ et du secteur du consulting se complète. La GIZ vérifiera, au cours du deuxième semestre 2024 et dans la phase de l'élaboration de son offre au BMZ, la décision de sous-traiter ou d'exécuter elle-même certaines parties du contrat. Celle-ci peut concerner les produits 3 et 4 et entraînerait des modifications du concept de personnel présenté.

La structure de mise en œuvre avec les partenaires locaux d'exécution : La GIZ sélectionne ses partenaires locaux sur la base des appels d'offres transparents et ne peut donc pas nommer de partenaires potentiels à l'avance. Le MINEPAT est étroitement associé à l'élaboration des Termes de référence (TdR) et des critères de sélection de l'appel d'offres.

Le résumé ci-dessous donne un aperçu **des instruments contractuels que la GIZ** peut utiliser, conformément au droit allemand des marchés publics :

- **Financement** (accords de financement, conventions de subvention, contrat de contribution locale) : le partenaire peut être sélectionné directement sur la base de son éligibilité commerciale et juridique. Les arrangements de financement créent une base juridique qui permet à la GIZ d'apporter une contribution financière auprès des bénéficiaires pour des objectifs spécifiques, afin de les aider à réaliser certaines mesures. La GIZ n'a droit à aucun service en retour, sauf le remboursement des fonds si le bénéficiaire ne les utilise pas aux fins convenues. Ces arrangements visent à renforcer et développer la capacité organisationnelle du bénéficiaire, lui permettant d'atteindre ses objectifs par une utilisation efficace, efficiente et durable des ressources. Cet instrument est donc utilisé uniquement si le partenaire a déjà des projets concrets en cours qui s'inscrivent dans l'action. Du fait du risque accru que le service ne soit pas rendu ou que les résultats convenus ne soient pas atteints, le financement n'est pas utilisé comme instrument lorsqu'il est directement lié à la réalisation d'indicateurs.
- **Contrats de service** – basés sur un appel d'offres compétitif : Dans le cadre d'un contrat de service, le prestataire s'engage à fournir les services convenus contractuellement, c'est-à-dire que la GIZ a le droit d'exiger des services du prestataire. Ce type de contrat est généralement utilisé pour des livraisons spécifiques, telles que des études, la conception et la mise en œuvre de mesures de renforcement des capacités. Étant attribué via un processus compétitif, il permet de choisir le meilleur soumissionnaire sur le marché en termes financiers et techniques.

L'UTC-CAFI prépare les réunions du Comité de Pilotage de concert avec la GIZ. Le comité de pilotage et les autres réunions de concertation font partie de l'activité 4.1.3, qui est en grande partie une activité attribuée à l'autre organisme de mise en œuvre du CAFI (à déterminer). L'organisation, la gestion et le paiement de cette activité ne sont donc pas pris en charge par la GIZ. Ces réunions se dérouleront conformément aux arrangements de gouvernance institutionnelles citées plus haut, les règles de l'autre organisme de mise en œuvre de CAFI ainsi que Lignes directrices CAFI. Selon ces lignes directrices, les documents à partager aux membres du COPIL, y compris le Secrétariat Exécutif de CAFI au moins **10 jours ouvrables** (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion du COPIL du projet, sont les suivants :

- **Termes de référence** de la réunion du COPIL (contexte, objectifs, participants, ordre du jour);
- **Mandat et mode de fonctionnement** (règlement d'ordre intérieur) du COPIL ;



- **Documentation technique** comprenant :
 - Prise en considération des **recommandations** et demandes des précédentes réunions du COPIL y compris les conditions suspensives au décaissement des tranches de financement ;
 - **Etat de mise en œuvre des activités du projet :**
 - Atteinte des principaux résultats/livrables par rapport aux objectifs fixés dans le Pro-doc et dans le PTBA ;
 - Liens avec les jalons visés dans la Lettre d'Intention en vigueur entre CAFI et le Cameroun ;
 - Bilan sur la mise en œuvre des activités (appréciation globale, difficultés rencontrées, points à améliorer, etc.) ;
 - **Etat de l'utilisation du budget du Projet** (au regard des objectifs fixés et des résultats attendus) ;
 - Ebauche du **rapport narratif** (annuel ou semestriel) et du **rapport financier** (annuel ou trimestriel) ;
 - **Rapport de suivi-évaluation du projet** ;
 - **PTBA** avec les considérations suivantes³⁴ :
 - En plus des activités budgétisées et planifiées dans le temps, le PTBA doit faire le lien entre les activités, les budgets et les indicateurs/résultats (cibles annuelles quantifiées) du document de projet;
 - Le cas échéant, fournir des explications sur les ajustements techniques et/ou budgétaires par rapport au document de projet ;
 - Les PTBA doivent être approuvés par le COPIL du projet au plus tard au cours du premier trimestre de l'année, et idéalement lors du dernier trimestre de l'année précédente. ;
 - L'état d'avancement de la mise en œuvre des PTBA doit être examiné au moins une fois par an par le COPIL du projet. L'examen du rapport semestriel et du rapport annuel du projet représentent des opportunités de revue de cet état d'avancement par le COPIL du projet ;
 - Tout changement de cible (par rapport à la cible à mi-parcours ou finale du document de projet) doit être approuvé par le COPIL du projet et immédiatement notifié au Secrétariat Exécutif de CAFI. Tel que prévu dans le Manuel d'Opérations de CAFI, le Secrétariat CAFI notifie à son tour le Conseil d'administration de CAFI de tout changement significatif.

L'atténuation du risque fiduciaire est assurée par les règles et procédures internes de la GIZ, par exemple :

- Le règlement de signatures qui définit les seuils de validation en fonction du montant ;
- La séparation des rôles et responsabilités ;
- Le principe de double signature (contrat) ;
- Le contrôle / audit interne annuel réalisé par de personnel spécialisé de la GIZ (siège ou autre pays) ;

³⁴ Un modèle de PTBA est disponible et doit être utilisé par toutes les organisations de mise en œuvre



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- L'évaluation finale externe du projet commandité par la GIZ
- Un audit final commandité par la GIZ.

Dans le cadre du projet, la GIZ mettra à la disposition des structures en charge de l'exécution et du suivi dudit projet :

- Les véhicules et pièces de rechange ;
- Du carburant et des lubrifiants ;
- L'équipement et matériel de bureau ;
- L'équipement logistique ;
- Le matériel didactique et pédagogique.

La GIZ fournit des prestations diverses à travers la mise en œuvre d'activités validées par le Comité de pilotage au début de chaque année à travers un plan de travail budgétisé.

Un rapport technique sur la mise en œuvre du projet sera élaboré par la GIZ et transmis au Comité de pilotage deux fois par an.

c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

La GIZ est l'agence publique de coopération technique internationale du Ministère fédéral de la coopération économique et du Développement (BMZ) de la République Fédérale d'Allemagne. Elle conduit seule ou en partenariat avec la Banque de Développement de la Coopération Allemande (KfW) la plupart des programmes financés par le BMZ à travers le monde (au total entre 4 et 5 milliards d'EURO/an).

La GIZ possède une vaste expérience, notamment en Afrique, dans la conception et la mise en œuvre de projets intersectoriels liés au développement rural, à la gestion des ressources naturelles et à l'aménagement du territoire. Elle est habituée à gérer des projets sectoriels et intersectoriels pour une gestion durable des ressources naturelles et le développement rural, adoptant récemment une approche de soutien aux stratégies de décentralisation.

En 2022, l'engagement de la GIZ au Cameroun s'est traduit par un budget de 60 millions d'euros, incluant 8% de cofinancements. L'organisation a piloté 60 projets, répartis entre 14 projets bilatéraux, 18 projets régionaux, et 28 projets à portée globale. Les activités de la GIZ au Cameroun s'articulent autour de quatre axes prioritaires, notamment : (i) le renforcement des finances publiques et de la gouvernance financière, le développement communal, (ii) la planification spatiale, l'aménagement du territoire, le soutien à diverses filières agricoles, y compris le cacao et le coton durables, la gouvernance foncière, le financement agricole, ainsi que les politiques agricoles durables, (iii) la gestion des forêts communales, la restauration des paysages forestiers, l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique, les chaînes de valeur des Produits Forestiers Non Lignéens, la valorisation des déchets des scieries, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, l'Accès et le Partage des Avantages, la politique foncière, la gestion des aires protégées (y compris celles transfrontalières), le soutien à la COMIFAC et le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, et (iv) les initiatives de santé telles que les chèques santé, OneHealth, les centres numériques communaux, et la gouvernance des frontières (Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale). L'expérience de longue date de la GIZ et son dispositif en place au Cameroun, illustré par une carte des zones d'intervention de la coopération allemande, faciliteront grandement la mise en œuvre de la coordination du projet CAFI et de ses actions.

La GIZ présente fortes capacités techniques en interne et un organisme de mise en œuvre bien développé en Cameroun. Entre 2018 et la fin de l'année 2022, l'effectif de la GIZ au Cameroun a connu une augmentation significative, passant de 288 à 500 employés. Cette équipe est majoritairement composée de personnels locaux, représentant environ 90% de l'ensemble, et affiche une répartition équilibrée entre les genres (47% femmes, 53% hommes) ainsi qu'entre les fonctions, avec 51% du personnel affecté à des tâches techniques et 49% à des fonctions administratives, à l'exception des chauffeurs.



Mise en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

La GIZ opère non seulement au Cameroun, mais aussi dans plusieurs pays africains voisins, dont le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC) et la République centrafricaine (RCA). La GIZ met en œuvre des projets axés sur les infrastructures (Tchad, RDC), la paix, la sécurité et la reconstruction (Tchad, RCA, RDC), l'environnement et le climat (Tchad, RDC), le développement rural (Tchad, RDC) ainsi que l'économie et l'emploi (RDC), impliquant plus de 500 employés, dont plus de 90 % sont des employés locaux. Les activités de la GIZ au Tchad, en RCA, au Gabon, et à Sao Tomé & Principe sont coordonnées par le bureau régional de la GIZ au Cameroun. La GIZ dispose également d'une expérience dans la planification et la mise en œuvre de projets CAFI. Dans la République du Congo, la GIZ mets en œuvre le Projet « Renforcement de la gouvernance environnementale au Congo ».



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

7. Stratégie d'engagement des parties prenantes

Cette section donne la liste des parties prenantes engagées dans le projet et décrit comment ils s'engagent à participer à la mise en œuvre du projet. Une cartographie des parties prenantes pour soutenir davantage les activités de coordination de ce projet sera élaborée au cours du premier trimestre de la mise en œuvre du projet.

a) Gouvernement

L'une des conditions sine qua non, garante du succès du projet de coordination réside dans l'appropriation majeure du gouvernement, représentés par ses administrations sectorielles. C'est pourquoi la stratégie du projet repose sur la participation de tous les ministères sectoriels concernés, ainsi que les CTD, qui doivent jouer leur rôle dans leur domaine politique pour la bonne mise en œuvre du projet (voir chapitre 6c : Description des capacités des bénéficiaires). Il s'agit notamment de :

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
- Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL)
- Ministère des Finances (MINFI)
- Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)
- Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires (MINDCAF),
- Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINDHU)
- Ministère des Mines, de l'Industries et Développement Technique (MINMIDT)
- Ministère de la Recherche Scientifique (MINRESI)
- Ministère de l'Élevage, des Pêches et de l'Industrie Animale (MINEPIA)
- Ministère des Travaux Publics (MINTP)
- Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE)
- Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT)
- Les organes de gouvernement des collectivités territoriales décentralisées dans les 10 régions du Cameroun et des communes.

L'engagement efficace des acteurs gouvernementaux dans ce projet de coordination est assuré vers sa structure de gouvernance, qui prévoit une unité de gestion (UGP) dont les membres sont, entre autres, les points focaux des différents ministères sectoriels (voir chapitre 6). Ces points focaux, ainsi que ceux des administrations qui ne font pas partie de l'UGP, seront fortement impliqués dans la conception, la préparation et la réalisation de toutes les activités dont leur ministère assure le lead. Il s'agira entre autres pour eux de contribuer à l'élaboration des TDR, à la mobilisation des acteurs, et, au besoin, de participer à l'évaluation technique des consultants/bureaux d'étude recrutés selon les procédures de la GIZ pour la mise en œuvre de certaines activités. Ainsi, des consultations régulières devront être entretenues entre l'équipe technique du projet et l'ensemble des administrations partenaires de mise en œuvre, à l'effet de recueillir les orientations de ces dernières et de calibrer les interventions de manière à prendre en compte les propositions qu'elles auront formulées. Cette approche s'inscrit dans une démarche qui se veut collective et synergique, à l'effet de fédérer toute l'ingénierie disponible et les ressources nécessaires pour la bonne réussite de la mise en œuvre du projet.

Sur le plan stratégique, c'est la composition du Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun CAFI (CNS/CAFI) qui assure, sous la présidence du MINEPAT, la participation des ministères sectoriels et des CTD dans l'instance de décision de l'initiative CAFI au Cameroun.

Le projet s'engage également dans le renforcement des capacités du personnel des ministères impliqués à travers des formations ciblées, leur permettant de contribuer efficacement à la mise en œuvre du projet. En impliquant ces acteurs dans les processus de planification et de prise de



Mise en œuvre par
coopération allemande
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

décision, le projet cherchera à assurer leur appropriation des initiatives et à aligner celles-ci avec les politiques publiques.

L'instauration d'un système de suivi et d'évaluation transparent impliquera les acteurs gouvernementaux, assurant ainsi la responsabilité et permettant d'évaluer l'impact de leur participation. Le projet s'engagera dans une démarche de plaidoyer pour aligner ses objectifs sur les plans de développement nationaux et les stratégies sectorielles, facilitant le soutien institutionnel et l'intégration (voir sous-produit 1.2).

En intégrant ces approches (tout en étant ouvert à d'autres approches et formats si nécessaire et approprié), le projet ne se contente pas de chercher l'adhésion des acteurs gouvernementaux, mais promeut une synergie entre les divers niveaux de gouvernance, assurant ainsi une dynamique cohérente et durable en vue du développement. Bien que ce projet de coordination soit fortement axé sur la coordination entre les acteurs publics, il facilite également la coordination entre les autres parties prenantes, comme décrit ci-après.

b) **Donateurs et partenaires de développement**

Le projet collaborera avec divers partenaires de développement afin de garantir les synergies et la cohérence. Les principaux partenaires au niveau des secteurs selon axes SND30 sont les suivants pour les deux secteurs mentionnés prioritaires, secteur développement rural et gouvernance.

- **Développement Rural :** la FAO, le FIDA, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le PNUD, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), la CNUCC, le BIT, ONUFEMMES, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Office International des Epizooties (OIE), les Nations Unies Commission économique pour l'Afrique (UNECA), des institutions financières internationales incluant la Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement, la KFW, l'AFD, la Banque Européenne d'Investissement, des institutions régionales comme l'Union Africaine (AU-NEPAD), l'Union Africaine - Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA), l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), l'UE via l'appui budgétaire, ainsi que des partenaires bilatéraux par leurs agences de coopération telles que l'Allemagne (GIZ), le Japon (JICA), la Corée du Sud (KOICA) et la Chine.
- **Gouvernance :** l'UE, la Banque Africaine de Développement (BAD), PNUD, la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI), la Coopération Allemande (GIZ), l'Agence Française de Développement (AFD)

Les sous-groupes dont les membres sont exclusivement des partenaires techniques et financiers (PTFs) sont les suivants :

- Plateforme sur le Changement Climatique (PCC), dirigée par PNUD
- Changement Climatique (CCPM), dirigée par WWF
- Rural, dirigée par FAO
- Nutrition, dirigée par UNICEF
- Les autres groupes en termes de participation et de coordination partielle (ou sur demande) sont les suivants
 - Groupe anti-corruption, dirigée par PNUD
 - Groupe Économie et Commerce (GEC), dirigée par UE
 - Groupe de Travail Égalité du Genre (GTEG), dirigée par UNOFEMME

Autres groupes des PTFs et OSCs sont :

- Secteur Vert : le Cercle de Concertation des partenaires du MINFOF et MINEPDED (CCPM), avec la KFW comme porte-parole.



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- Groupe de Travail Climat et Énergie, dirigé par le PNUD et la FAO
- Cluster Sécurité Alimentaire, dirigé par la FAO et le PAM 19

La GIZ participe activement aux réunions périodiques des groupes susmentionnés. Elle veillera également à organiser des réunions bilatérales et multilatérales en cas de besoin afin de garantir la cohérence et les synergies entre les différents partenaires de développement suivants, actifs dans le secteur du projet (voir chapitre 5). Ces rencontres permettront de renforcer la collaboration et de maximiser l'impact des interventions dans le secteur concerné, en s'appuyant sur les compétences spécifiques et les ressources de chaque partenaire.

c) Société civile

L'implication des organisations de la société civile (OSC) au Cameroun dans ce projet est essentielle pour une gouvernance efficace, tout en se concentrant sur les contextes ponctuels. Il est important d'identifier ces OSC et de les impliquer dès le début, en mettant en place des forums consultatifs pour leur participation. Le renforcement des capacités des OSC est crucial pour qu'elles puissent apporter une contribution efficace, notamment en les impliquant dans la planification et la mise en œuvre des projets. L'intégration de représentants des OSC dans le Comité National de Suivi du Partenariat Cameroun CAFI (CNS/CAFI) renforce leur rôle dans la prise de décision. Une communication transparente et des mécanismes de retour d'information sont nécessaires pour maintenir la confiance et encourager la coopération. Les partenariats stratégiques avec les OSC augmentent l'impact des projets, tandis que leur participation au suivi et à l'évaluation garantit la réalisation des objectifs. Le soutien des efforts de plaidoyer des OSC, alignés sur les buts du projet, favorise les changements de politique nécessaires. Ainsi, l'engagement des OSC camerounaises améliore non seulement la diversité des perspectives mais aussi la légitimité et l'efficacité des projets. La coordination avec diverses organisations de la société civile peut apporter les plus-values suivantes :

- Les ONG environnementales apportent leur expertise en matière de pratiques écologiques et stratégies de conservation.
- Les organisations communautaires contribuent à valoriser les connaissances et les priorités des populations locales et des peuples autochtones.
- Les organisations des peuples autochtones partagent une profonde compréhension des pratiques traditionnelles de gestion forestière.
- Les groupes de plaidoyer influencent les politiques publiques et sensibilisent aux questions de déforestation et de développement durable.
- Les organisations des femmes promeuvent l'égalité de genre et l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles.
- Les organisations de jeunesse apportent de l'innovation et des perspectives d'avenir aux projets.
- Les ONG de développement soutiennent les aspects socio-économiques des projets agroforestières.
- Les ONG humanitaires locales et internationales qui travaillent sur la sécurité alimentaire.

d) Secteur privé

Les acteurs du secteur privé jouent un rôle déterminant dans la réduction de la déforestation en adoptant des pratiques durables et responsables. Voici la description de certains des acteurs privés les plus pertinents et comment leur implication peut améliorer la coordination et les échanges concernant la réduction de la déforestation.



Mise en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- **Agro-industrie :** Les entreprises agro-industrielles peuvent intégrer des pratiques de production durables, telles que la certification de leurs produits pour l'agriculture durable, l'amélioration de l'efficience des terres cultivées et la mise en œuvre de systèmes agroforestiers qui combinent cultures et conservation des forêts. En investissant dans des technologies vertes et en collaborant avec les petits producteurs, elles peuvent réduire l'expansion des cultures au détriment des forêts.
- **Petits producteurs et leurs représentants :** Les petits producteurs jouent un rôle crucial en adoptant des pratiques agricoles durables qui préparent les forêts. Leur intégration dans les chaînes de valeur durables permet de promouvoir la gestion responsable des terres. Les associations de petits producteurs peuvent également sensibiliser et former les membres à des techniques agricoles respectueuses de l'environnement.
- **Secteur minier (vert) :** Le secteur minier, lorsqu'il adopte des pratiques d'extraction verte, peut réduire les impacts négatifs sur les forêts. Cela inclut l'amélioration des techniques d'extraction pour minimiser la déforestation et la restauration des sites miniers après exploitation. L'investissement dans des technologies de réduction des impacts environnementaux est essentiel pour limiter les dommages aux écosystèmes forestiers.

Autres acteurs privés pertinents sont :

- Industrie du Bois : Entreprises de transformation du bois qui adoptent des pratiques de gestion forestière durable et des certifications telles que Forest Stewardship Council (FSC).
- Compagnies de Construction : Entreprises utilisant des matériaux écologiques et des techniques de construction durables pour réduire l'impact sur les forêts.
- Compagnies de logistique et de transport : Elles peuvent adopter des pratiques respectueuses des forêts en optimisant les chaînes d'approvisionnement pour réduire les déplacements non nécessaires et les impacts sur les zones forestières.
- Institutions financières et investisseurs en développement durable : Banques et investisseurs soutenant des projets et des initiatives ayant un impact environnemental positif par le biais de financements verts et de crédits pour les pratiques durables.
- Industrie agricole durable : Entreprises et coopératives favorisant des techniques agricoles respectueuses de l'environnement, comme la culture biologique et les systèmes de culture intégrée.
- Organismes de certification et labels écologiques : Entités qui certifient les produits et services respectueux de l'environnement.
- Start-ups et innovateurs : Entreprises innovantes développant de nouvelles technologies pour améliorer la gestion des ressources naturelles et réduire l'empreinte écologique.
- Secteur énergétique : Compagnies spécialisées dans les énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse) qui offrent des alternatives aux combustibles fossiles.
- Entreprises de recyclage : Sociétés engagées dans la gestion des déchets et le recyclage pour réduire la pression sur les ressources naturelles.

Ces acteurs peuvent être impliqués dans les efforts de coordination, notamment à travers des ateliers, et, le cas échéant, dans des activités de renforcement des capacités. Ils peuvent ainsi contribuer au projet tout en étant également des bénéficiaires (voir chapitre 3.c, produits 3 et 4).

e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche

Le projet prévoit une série d'analyses, d'expertises et d'études différentes, pour lesquelles il sera fait appel à des instituts de recherche et à des acteurs académiques nationaux, régionaux ou internationaux. Le projet définira les détails des différentes études nécessaires dans le cadre de la planification opérationnelle. Bien que non exhaustives, certaines études planifiées incluent :



Mis en œuvre par
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- L'évaluation économique préliminaire (*Preliminary Economic Assessment*, PEA), suivie de l'étude de préfaisabilité (*Preliminary Feasibility Study*) et de l'étude de faisabilité bancaire (*Feasibility Study*) (3.1.2) ;
- Une étude pour identifier ou analyser des outils d'incitation et de financement innovants ainsi que des modèles d'investissement standardisés (3.2.1) ;
- Des orientations pour le développement d'un système national de financement innovant (3.2.2) ;
- Une étude d'état des lieux pour déterminer si des critères d'éligibilité juridictionnelle sont remplis au Cameroun (3.2.3).

Le secteur d'éducation et recherche est appuyé surtout dans l'activité « Appui au développement d'un Système National de Recherche et d'Innovation » (2.1.3) avec entre autres le financement des activités de recherche et d'innovation et le soutien aux projets innovants sur la base d'un fonds à contrepartie.

Au cours de l'implémentation du projet, d'autres études potentielles pourraient être nécessaires et définies en détail selon la demande. Ces études pourraient également concerner la recherche sur le potentiel de projets futurs dans le cadre du programme Cameroun-CAFI. Parmi ces études, on pourrait envisager les suivantes :

- Des études d'impact socio-économique évaluent les effets de l'agroforesterie sur les communautés locales, en termes de revenus, sécurité alimentaire et d'opportunités d'emploi.
- Des études d'impact environnemental ont pour but d'évaluer les effets des pratiques agroforestières sur la santé du sol, les ressources en eau, la séquestration de carbone et la conservation de la biodiversité.
- Des analyses du marché et des chaînes de valeur permettent de comprendre la dynamique du marché des produits agroforestiers et i d'obtenir des informations les stratégies d'accès au marché.
- Des analyses des conditions cadres politiques et juridiques qui ont un impact sur l'agroforesterie afin d'identifier les lacunes et les barrières. Des études sur la tenure foncière et la gouvernance étudient les questions de droits fonciers et de sécurité de la propriété foncière, qui sont essentielles pour encourager les pratiques de gestion durable des terres.
- Des analyses de vulnérabilité liées au changement climatique évaluent la vulnérabilité des écosystèmes et des populations concernées face au changement climatique et leur rôle dans les stratégies d'adaptation. D'études sur les technologies et les innovations explorent le potentiel de nouvelles technologies et des innovations pour améliorer la durabilité et la productivité des systèmes agroforestiers.
- L'examen des bonnes pratiques répertorie et analyse les modèles agroforestiers réussis afin d'encourager la diffusion d'approches efficaces.

Les études réalisées dans le cadre d'autres projets travaillant de manière complémentaire dans les mêmes domaines doivent également être prises en compte. Les types d'études et d'analyses suivants font l'objet d'appels d'offres et sont commandés par la GIZ dans le cadre de contrats de services.

8. Gestion des risques et des sauvegardes

a) Risques et mesures d'atténuation

Le tableau suivant décrit les risques liés au projet en ce qui concerne les risques socio-environnementaux, les risques politiques et réglementaires, les risques financiers, les risques opérationnels et stratégiques, les risques organisationnels et les risques liés à la sûreté et à la sécurité.

Tableau 6 : Matrice de gestion des risques liés au projet



Les élections présidentielles en 2025 peuvent faire émerger de nouvelles opportunités ou de nouveaux défis pour le partenariat Cameroun-CAFI concernant le programme d'économie verte.	Moyen	3	3	Maintenir un dialogue de haut niveau avec le gouvernement et identifier les opportunités d'alliance autour d'options prometteuses d'économie verte.	CAFI secrétariat et board, l'Ambassade d'Allemagne	
Bien que le SND30 apporte des solutions au principal défi que représente l'amélioration de la coordination intersectorielle en vue de la réalisation des jalons du CAFI, le succès du projet dépend également d'une acceptation plus large des nouvelles structures et mécanismes de coordination pour la mise en œuvre du projet de la part d'autres ministères et acteurs du secteur privé.	Elevé	4	4	Le MINEPAT (l'UGP et l'UTC/CAFI) jouent un rôle fort dans les structures de coordination intersectorielle en soutenant le projet ; les activités de communication ciblées du projet soutiennent la coordination intersectorielle.	Le Premier Ministre, le Ministre MINEPAT et les instances de coordination prévues dans le Décret « CNS/SND30 », appuyé par l'UGP et UTC/CAFI, le secrétariat CAFI. Soutien politique par les Missions Diplomatiques.	
Les chevauchements de mandats ministériels pour des questions transversales telles que l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la coordination intersectorielle se traduisent par des visions concurrentes du développement économique (vert) et de la manière d'y parvenir.	Elevé	5	4	Soutenir les administrations respectives pour analyser les options afin de clarifier les mandats et les mécanismes de coordination entre les ministères et entre les gouvernements nationaux, régionaux et locaux, à soumettre à la hiérarchie. Codifier les conclusions dans les instruments réglementaires pour guider les principaux processus décisionnels concernant l'aménagement du territoire, l'attribution des terres et la planification du développement et des investissements.	Idem	
Réticences de différents acteurs des secteurs public et privé à l'égard des réformes	Haut	3	4	Transparence et implication de tous les ministères, des CTD et des acteurs du secteur privé dans la réforme	MINEPAT, UTC	



politiques et réglementaires contre la déforestation.			lisation des activités du projet (voir chapitre 3c Description des capacités des bénéficiaires et 6 Gouvernance du projet).
			Des mesures incitatives pour le secteur privé, sous la forme d'instruments financiers innovants et de modèles d'investissement standardisés, seront élaborées, intégrées dans les plans de développement nationaux pour chaque secteur et diffusées au niveau national (voir Produit 3).
Risques financiers			
Les projets miniers et agro-industriels à grande échelle, approuvés par le gouvernement, qui entraînent la déforestation sont autorisés sans mesures d'atténuation, tandis que le dialogue entre les donateurs et le gouvernement cible l'agriculture à petite échelle (comme les producteurs de cacao), pour réduire la déforestation, sera considéré comme incohérent et incompatible avec les engagements de la CDN.	Elevé	4	Considération d'adopter des politiques qui atténuent les impacts des projets agro-industriels et ministériels à grande échelle parallèlement aux efforts en cours pour aider les petits agriculteurs à réduire la déforestation, afin de rassurer les parties prenantes nationales sur le fait que l'administration s'est engagée à lutter équitablement contre tous les facteurs de déforestation.
Le non-respect des règles par rapport aux standards prédefinis de gestion financière pourrait affecter la transparence et l'utilisation optimale des ressources allouées.	Moyen	3	Clarification des standards prédefinis de gestion financière des parties concernées pendant la phase de développement du projet (voir chapitre 6 Gouvernance du projet).
L'accent mis sur l'échange direct dans le cadre d'ateliers et de voyages risque de	Moyen	3	Clarification de l'allocation des fonds dans le budget (voir annexe).



Mise en œuvre par

GIZ
Bureau Dakar
Bureau de coordination et de suivi
Bureau de coordination et de suivi

Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)			
faire négliger la réalisation des études nécessaires et la mobilisation de l'expertise technique pour obtenir des résultats concrets, car les capacités temporelles des acteurs clés s'en trouvent fortement réduites.	Moyen	3	Transparence et implication de tous les ministères, dans la réalisation des activités du projet (voir chapitre 3c Description des capacités des bénéficiaires et 6 Gouvernance du projet).
Revendications et demandes des ministères sectoriels vis-à-vis du MINEPAT de vouloir être leader pour les questions climatiques et forestières.	Moyen	3	Tous les ministères concernés sont pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités en fonction de leurs capacités spécifiques pour le projet (voir Produit 2).
Une coordination insuffisante entre les différents ministères et des autres parties prenantes peut entraîner des rôles flous, une duplication des efforts et des retards. Des processus décisionnels lents, des exigences réglementaires complexes et le manque de processus rationalisés peuvent freiner davantage le rythme de mise en œuvre des projets.	Moyen	3	Les mécanismes de gouvernance (voir chapitre 6 Gouvernance du projet) facilitent la collaboration, rationalisent la prise de décision et permettent le suivi des progrès par le biais de réunions régulières. Le plan de communication interne et externe (Produit 1) précise les canaux, les outils et la fréquence des échanges afin de garantir la transparence et la fluidité de l'information. Le système de Suivi et Évaluation (S&E) évalue la qualité de la coordination et identifie rapidement les points de blocage.
Faibles capacités techniques et opérationnelles des acteurs pour la mise en œuvre des activités	Moyen	3	Prévoir des activités de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs.



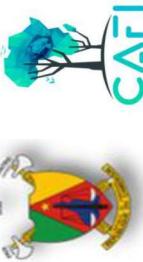
Mise en œuvre par

giz

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

			Recruter des experts techniques pour accompagner la mise en œuvre.	
Le principal moteur de la déforestation est l'agriculture à petite échelle impliquant des millions d'agriculteurs dispersés et difficiles à accéder par les mécanismes de financement à grande échelle. Les propositions de financement de l'agro-industrie à plus grande échelle à partir d'un programme régional peuvent être critiquées pour favoriser les grands investisseurs (et souvent étrangers) plutôt que de soutenir les petits agriculteurs pour réduire la pauvreté rurale	Elevé	4	Investir dans une combinaison de mesures pour aborder à la fois l'agro-industrie à grande échelle et l'agriculture à petite échelle de manière intégrée dans les paysages cibles (voir Produit 4). S'appuyer de façon coordonnée sur les programmes de soutien existants du gouvernement et des membres de CAFI (et d'autres donateurs) à l'agriculture à petite et moyenne échelle. Exemple : subventions aux cultivateurs de cacao à travers le FODECC.	UGP-CAFI-Cameroun et GIZ. Assurer l'alignement inter-bailleurs à travers les cadres et mécanismes de coordination révisés / renforcés pour mieux aligner avec les priorités définies au niveau national.
Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)				
Faible appropriation et implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet	Moyen	4	3	Mettre en place des mécanismes de concertation et de coordination réguliers avec les parties prenantes et renforcer les capacités des acteurs impliqués (administration, secteur privé, société civile)
Sureté et sécurité				
-	-	-	-	-

La méthodologie de gestion des risques est décrite ci-dessous, où le niveau de risque est mesuré comme le produit de la probabilité et des conséquences.



giz
coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Likelihood	Occurrence	Frequency	Consequence					Result
			Extreme	Major	Moderate	Minor	Insignificant	
Very Likely	The event is expected to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently	Extreme	Major	An event leading to critical damage or disruption	An event leading to some degree of damage or disruption	An event leading to limited damage or disruption	An event leading to massive or irreparable damage or disruption
Likely	The event will probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently	Major	Moderate	An event leading to serious damage or disruption	An event leading to some degree of damage or disruption	An event leading to limited damage or disruption	An event leading to critical damage or disruption
Possibly	The event might occur at some time	Once a year or more frequently	Minor	Insignificant	An event leading to limited damage or disruption	An event leading to limited damage or disruption	An event leading to limited damage or disruption	An event leading to some degree of damage or disruption
Unlikely	The event could occur at some time	Once every three years or more frequently	Very High	High	Medium	Low	Low	Medium
Rare	The event may occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently						

Likelihood	Consequences					Result
	Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)	
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	Very High (20)	Very High (25)	Extreme (5)	High
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)	High
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15)	Medium
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)	Medium
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)	Low



b) Sauvegardes

i. Intégration de la dimension genre

La mise en œuvre des projets financés par le Fonds fiduciaire de CAFI intègre obligatoirement des considérations relatives au genre dans la planification et la mise en œuvre des programmes afin de mieux prendre en compte les liens entre l'égalité des sexes et le changement climatique.

Conformément aux normes nationales et internationales, la GIZ s'est engagée à prendre en compte l'égalité des sexes dans la conception de tous les projets. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE exige qu'une analyse de genre soit effectuée pour toutes les mesures de l'aide publique au développement, afin de déterminer les effets que ces mesures pourraient avoir sur l'égalité entre les hommes et les femmes et d'attribuer un marqueur politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Selon les orientations politiques du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ, 2001), les analyses de genre pour les projets financés par le BMZ sont réalisées lors de la conception d'un projet.

L'objectif de l'analyse de genre est de mieux comprendre les relations et les rôles actuels des hommes et des femmes, ainsi que les intérêts, les besoins, les potentiels et les discriminations spécifiques à chaque sexe dans un pays, un contexte et/ou un secteur donné. Les résultats servent avant tout à permettre une conception et une mise en œuvre des projets qui tiennent compte de la dimension de genre et, dans la mesure du possible, qui la transforment. À cette fin, les potentiels de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les éventuels effets négatifs involontaires d'un projet sur l'égalité entre les femmes et les hommes sont identifiés et une approche méthodologique et un cadre de résultats tenant compte de la dimension de genre ou de la transformation sont élaborés. Les analyses de genre servent à stimuler une discussion au sein de l'équipe de projet et, si possible, avec les organisations partenaires, sur les relations inégalées entre les sexes, les désavantages et discriminations spécifiques au genre et les approches permettant de les surmonter.

Dans le cadre du présent projet d'appui à la coordination, ce principe se traduit principalement par une obligation pour les partenaires d'exécution d'œuvrer à renforcer l'égalité des sexes et promouvoir l'autonomisation des femmes dans la participation des parties prenantes aux organes de gouvernance nationaux. Ces organes étant établis au niveau national, les partenaires d'exécution du projet devront encourager les structures nationales à promouvoir ces principes et la participation effective des femmes lors de la désignation des représentant(e)s. Une vigilance particulière devra être déployée également dans la conduite des activités du projet (études sectorielles, communication), pour que celles-ci prennent en compte les considérations liées au genre, mais aussi aux autres catégories de populations vulnérables de façon adaptée au contexte national (populations autochtones, etc.).

L'analyse et le plan d'action genre se trouve en Annexe 2.

ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels

Selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le « Harcèlement Sexuel sur le lieu de travail » englobe tout comportement sexuel non souhaité et offensant pour le destinataire. Il se manifeste sous deux aspects principaux : la contrepartie, où des avantages professionnels sont conditionnés par l'acceptation de sollicitations sexuelles, et les conditions de travail hostiles, caractérisées par l'intimidation ou l'humiliation de la victime.

La GIZ reconnaît comme harcèlement sexuel sur le lieu de travail les comportements suivants : le harcèlement sexuel tant verbal que non verbal, le harcèlement sexuel physique, le harcèlement autoritaire, ainsi que les représailles suite au signalement d'un cas de harcèlement. La politique



Mis en œuvre par

de la GIZ précise que le harcèlement peut concerner tout individu, indépendamment de son sexe ou de sa position hiérarchique, visant aussi bien les supérieurs que les collègues de n'importe quel genre.

La procédure adoptée par la GIZ face à un cas présumé de harcèlement sexuel comprend deux étapes clés : premièrement, la phase de plainte/notification où la victime ou un témoin rapporte l'incident, et deuxièmement, la phase d'enquête et de constatation des faits pour vérifier les allégations et prendre les mesures appropriées.

Figure 8 : Affiche de sensibilisation du personnel aux politiques de la GIZ en matière de harcèlement sexuel



Source : GIZ

iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

Les activités mise en œuvre par l'UGP seront exécutées dans le respect des garanties sociales et environnementales de Cancun, conformément au manuel d'opérations de CAFI et en parfaite harmonie avec le contexte national en la matière.

Tableau 7 : Sauvegarde de Cancún

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif du projet est d'assurer une coordination intersectorielle et multi-niveaux visant la conservation des forêts et la réduction de la déforestation au Cameroun, en complémentarité avec la mise en œuvre des objectifs de la politique forestière. 	<p>Les garanties sociales et environnementales de Cancun seront évaluées dans le cadre du suivi axé sur le résultat lié à la mise en œuvre des activités du plan d'opérationnalisation :</p> <p>Voir sous-produit 1.2 : Les revues sectorielles, annuelles et régionales de la</p>



	<p>tière nationale et en référence aux accords internationaux (UNFCCC, CDB, REDD+).</p>	<p>mise en œuvre de la SND 30, en tenant compte de la dimension environnementale (climat, forêt, économie verte), sont appuyées.</p> <p>Voir aussi indicateur au niveau de l'effet : 15 projets d'investissement du partenariat Cameroun-CAFI visant à stopper ou réduire la déforestation sont élaborés et annexés à la LOI.</p>
Transparence et efficacité des structures de gouvernance	<ul style="list-style-type: none">Par son approche de coordination intersectorielle et multi-niveaux et la participation de toutes les parties prenantes concernées du secteur public, du secteur privé et de la société civile, le projet garantit une gouvernance transparente et efficace.	<p>Voir Produit 1 : Le dispositif de la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcée.</p> <p>Et</p> <p>Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les reformes clés de la SND30 est appuyée.</p>
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none">Les droits et les connaissances des populations autochtones sont pris en compte et garantis dans l'approche du projet. Les communautés locales et les peuples autochtones représentent des bénéficiaires indirectes et contribuent largement à la conservation des forêts grâce à leurs connaissances traditionnelles et à leur gestion des terres, et peuvent être intégrées dans la mise en œuvre des réformes agroforestières / minières etc. adaptées. Elles doivent s'approprier de leurs droits fonciers reconnus et protégés par la loi, et être impliquées dans la prise de décision concernant la gestion des ressources naturelles.	<p>Leur connaissance de l'écosystème local et leur dépendance vis-à-vis des forêts pour leur subsistance seront intégrées dans les stratégies de conservation des ressources naturelles p.ex. dans le cadre de l'activités 2.2.1 : Elaboration et appui à la mise en œuvre des plans pour les 9 sous-secteurs moteurs de la réforme dans la SND30, où de l'activité 3.1.3 Elaboration des PRO-DODC comme priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI.</p>
Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales	<ul style="list-style-type: none">Comme décrit ci-dessus dans la section transparence de la gouvernance, l'approche du projet prévoit une participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales.	<p>Une analyse approfondie des acteurs identifie toutes les parties prenantes des secteurs public et privé, de la société civile, des groupes locaux et des populations autochtones. Leurs rôles et leurs contributions au projet sont analysés et intégrés dans le projet (voir également chapitre 7 Stratégie d'engagement des parties prenantes).</p>
Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques /mise en place d'activités	<ul style="list-style-type: none">La conservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques est l'objectif et fait partie intégrante du projet.	<p>Voir sous-produit 1.2 : Les revues sectorielles, annuelles et régionales de la mise en œuvre de la SND 30, en tenant compte de la dimension environnementale (climat, forêt, économie verte), sont appuyées.</p>



permettant des bénéfices socioéconomiques.		Voir aussi indicateur au niveau de l'effet : 15 projets d'investissement du partenariat Cameroun-CAFI visant à stopper ou réduire la déforestation sont élaborés et annexés à la LOI.
Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion	<ul style="list-style-type: none"> Dans son PRODOC, le projet a identifié et analysé les risques liés à la mise en œuvre du projet et a prévu des mesures pour les atténuer. 	<p>Les risques identifiés dans le PRODOC seront suivis lors de la mise en œuvre du projet.</p> <p>Voir Tableau 1 : Matrice de gestion des risques liés au projet.</p>
Mesures pour réduire les déplacements d'émission	<ul style="list-style-type: none"> Le projet exclut les déplacements des émissions (<i>carbon leakage</i>). Le terme de placement des émissions (<i>carbon leakage</i>) désigne la délocalisation des industries émettrices de gaz à effet de serre en dehors de l'UE afin de contourner les exigences européennes plus strictes en matière d'émissions de gaz à effet de serre. 	Néanmoins, le projet veille à ce que toutes les activités, à l'exception des vols et des déplacements, ne génèrent pas ou très peu d'émissions dans le pays lors de l'opérationnalisation des activités du projet. La GIZ a mis en place une compensation carbone volontaire pour les vols de ses employé.es, afin de compenser les émissions de CO2 dues aux voyages en avion.

iv. Gestion des plaintes

La procédure de gestion des plaintes au sein de l'organisation se décline en deux approches : une voie formelle, qui confère à chaque employé, indépendamment de son genre, le droit de soumettre une plainte officielle concernant un cas de harcèlement sexuel, et une voie informelle, qui permet à tout membre du personnel de solliciter un soutien moral, des conseils ou des recommandations auprès de ses collègues au sein de la GIZ.

Le mécanisme de gestion des plaintes est conçu comme un ensemble de processus structurés englobant la réception, l'examen, l'analyse, l'évaluation et la résolution de toute expression d'insatisfaction liée à des manquements observés par les parties prenantes engagées dans l'exécution d'un projet. L'objectif principal de ce mécanisme est de fournir aux parties prenantes impliquées des moyens accessibles, rapides, efficaces et adaptés culturellement pour présenter leurs griefs liés au projet. En outre, ce système cherche à identifier, à proposer et à appliquer des solutions équitables et adéquates aux plaintes et préoccupations exprimées.

Dans cette perspective, la GIZ, à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP), établira un dispositif de gestion des plaintes et des recours qui adhère à des principes directeurs spécifiques, tels que l'application d'un cadre méthodologique et procédural rigoureux, l'utilisation appropriée des modalités prévues, la prise en compte des caractéristiques propres à chaque catégorie de plaintes et la répartition des responsabilités entre les parties concernées. Des normes générales régissant le processus envisagé pour la gestion des réclamations et des plaintes seront également mises en place par l'UGP, en accord avec les principes établis par la GIZ, pour garantir l'efficacité du mécanisme.

Il est à noter que ce mécanisme ne vise pas à se substituer aux voies légales de traitement des plaintes. Néanmoins, il garantit que les plaintes et préoccupations des parties prenantes soient



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

prises en compte de manière diligente, analysées et traitées afin d'identifier les causes sous-jacentes, de les adresser et de mettre en œuvre des mesures correctives pour prévenir toute escalaude susceptible de compromettre le contrôle du projet.

v. Fraude, détournement de fonds

Les membres de l'UGP du programme sont tenus d'adhérer au **code d'intégrité et au code d'éthique de la GIZ** dans sa version la plus actuelle, et doivent se conformer aux Procédures et Règles (P & R) de la GIZ concernant les fraudes et les détournements de fonds. Il est également exigé que les parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet respectent les lois et réglementations nationales pertinentes. Le Comité de Pilotage (COPIL) et l'UGP s'engagent à renforcer les capacités institutionnelles, à définir clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes, et à mettre en œuvre le manuel de procédures ainsi que des audits indépendants pour garantir l'adhésion aux procédures de la GIZ. En outre, l'UGP veillera au suivi rigoureux et au respect de ces procédures.

Les personnels impliqués dans le programme sont également soumis à la législation camerounaise (voir ci-dessous) et aux standards nationaux et internationaux en matière de fraude, de détournement de fonds et de lutte contre la corruption. Ceci inclut le respect des **conventions et directives internationales** telles que :

- La Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- La convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ;
- La convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption ;
- La convention visant à combattre la fraude et autres activités illégales affectant les intérêts financiers des communautés ;
- Les 4èmes et 5èmes directives de l'UE relatives à la prévention de l'utilisation du système financier pour le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ;
- Les Conventions et Protocoles des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme;
- Les 40 Recommandations du Groupe d'Action Financière.

Au Cameroun, la fraude et le détournement de fonds sont principalement régis par le Code pénal camerounais. Plusieurs dispositions légales traitent de ces infractions, établissant les sanctions applicables aux auteurs de tels actes. Les articles pertinents comprennent, mais ne sont pas limités à: (i) Article 184 du Code pénal camerounais, qui traite du détournement de fonds publics. Cet article prévoit des peines pour toute personne, dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, d'un mandat électif public, ou fonctionnaire public, qui détourne des fonds publics ou tout autre bien. (ii) Articles 134 à 136 abordent la fraude et les actes de corruption, précisant les peines pour ceux qui sont reconnus coupables de tels actes. En plus du Code pénal, le Cameroun a mis en place d'autres lois et réglementations spécifiques pour lutter contre la corruption, la fraude et le détournement de fonds, notamment à travers la création de l'Agence Nationale d'Investigation Financière et de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC). Ces institutions sont chargées de l'investigation et de la prévention des actes de corruption et de fraude financière.



9. Suivi-évaluation

Les lignes directrices du CAFI pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage du 23 novembre 2023 s'appliquent à la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation du projet. Pour le suivi des Plans de Travail Annuels Budgétisés (PTBA) du projet, ceux-ci seront approuvés par le comité de pilotage du projet au plus tard au cours du premier trimestre de l'année, et dans la mesure du possible au cours du dernier trimestre de l'année précédente. L'état de la mise en œuvre des PTBA sera examiné au moins une fois par an par le comité de pilotage du projet. L'examen du rapport semestriel et du rapport annuel du projet sera l'occasion pour le comité de pilotage du projet d'examiner les progrès réalisés et de formuler des recommandations.

Au cours de l'année 1 du projet, un plan pluriannuel de suivi et d'évaluation sera élaboré et partagé avec CAFI, afin d'orienter les équipes de travail, les experts, les consultants et les partenaires impliqués dans la collecte de données et le suivi du projet, et de répondre aux attentes du manuel d'opérations, des lignes directrices du CAFI pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

Le projet fournira donc au CAFI, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géo référencées) des activités pertinentes du projet.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant un accès protégé à CAFI via leurs secrétariats.

Voici les principales stratégies et approches méthodologiques qui seront adoptées pour le suivi-évaluation :

- (1) Collecte de données de référence : Le projet établira les lignes de base pour les indicateurs du cadre de résultats, en utilisant des sources de données existantes si possible, ou en mettant en place une méthodologie de collecte de données pour les indicateurs sans sources établies. Ces lignes de base seront disponibles au plus tard un an après le début du projet.
- (2) Responsabilités du suivi-évaluation : Le projet recruterá un/e expert/e junior international de Suivi & Évaluation (partagé avec projet AT) et un/e expert/e national de Suivi & Évaluation pour la collecte et l'analyse des données requises dans le cadre de résultats. Un plan de suivi-évaluation pluriannuel et un guide méthodologique seront produits et partagés avec CAFI en première année.
- (3) Examen et rapports : Le projet décrira le mécanisme d'examen à mi-parcours et final, ainsi que les détails sur la préparation des rapports d'avancement annuels. Cela inclura le suivi spatial (données géo référencées) de toutes les activités pertinentes.



- (4) Partage des données : Le projet fournira à CAFI, au minimum chaque année, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies, photos et vidéos générées. Les données brutes et traitées issues des enquêtes, études et du suivi-évaluation seront partagées, y compris les informations spatiales.
- (5) Conformité aux attentes de CAFI : Le suivi-évaluation du projet sera conforme aux termes du Manuel d'opération de CAFI et de la Politique et lignes directrices de suivi-évaluation CAFI.
- (6) En résumé, le projet mettra en place un système de suivi-évaluation rigoureux, transparent et aligné sur les exigences de CAFI, afin de fournir des données fiables, d'assurer l'efficacité de la gestion du projet et de permettre l'atteinte des objectifs et cibles visés.
- (7) Sur le plan méthodologique, la GIZ a mis au point une approche de suivi spécifique, le « suivi axé sur les résultats ». Elle met ainsi à la disposition de tous les projets des outils qui leur permettent d'effectuer un suivi efficace et transparent. Lors de l'élaboration du Cadre des résultats, la veille sur sa compatibilité avec le modèle de suivi propre à la GIZ a été assurée. Voici ce que fait le "suivi axé sur les résultats" :
 - **Suivi** : le suivi axé sur les résultats garantit que les progrès sont observés et enregistrés de manière continue et systématique. Il montre à l'équipe et aux partenaires où en est le projet et si le processus se déroule comme prévu. Les parties prenantes voient ainsi rapidement si des corrections de trajectoire sont nécessaires et peuvent être mises en œuvre immédiatement. En outre, le suivi offre les meilleures conditions pour apprendre dans et à partir des projets ;
 - **Planification** : un "modèle d'impact" illustre les changements visés étape par étape. Il s'agit d'une base de planification importante, car il indique clairement dès le départ dans quelle direction les changements doivent s'opérer. Le "suivi axé sur les résultats" permet de déceler les "points aveugles" du "modèle d'impact" et de remettre en question sa logique. Les points de vue des différentes parties prenantes sont pris en compte dans cette vérification. De cette manière, le suivi tient compte de la complexité des projets de développement et les imprévus peuvent également être pris en considération.
 - **Transparence** : les informations issues du "suivi axé sur les résultats" servent à rendre des comptes aux partenaires, aux commanditaires et au public.
 - **Évaluation** : le suivi axé sur les résultats est une condition essentielle pour les évaluations en cours de projet et après la fin du projet.
 - Les données de base pour un système de suivi et d'évaluation à mettre en place proviennent du Cadre de résultats.



10. Communication et visibilité

Les objectifs principaux de la communication et de la visibilité seront d'un côté d'influencer les perceptions et de susciter le changement, et, de l'autre côté, d'accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses bailleurs de fonds.

Toutes les démarches de communication et de visibilité, à l'échelle internationale, nationale et régionale, seront élaborées et alignées au plan de communication et de visibilité du projet et de CAFI et mises en œuvre par les organismes compétents aux fins d'assurer la visibilité du projet et de CAFI et sensibiliser à la lutte contre la perte du couvert forestier, les changements climatiques et la pauvreté mise en œuvre dans le projet (voir sous-produit 1.3). Les actions de communication s'aligneront également sur les expériences et normes spécifiques de la GIZ. Ces actions de visibilité et de communication feront parties intégrantes des actions de la GIZ et sont intégrées dans le budget alloué.

Les logos et la mention « financé par CAFI et la Coopération Allemande » seront montrés de manière visible au public et de façon proéminente. Ils apparaîtront dans tout type de produit public, y compris les publications, et le financement sera mentionné lors de toute relation avec les médias. Aussi, le projet utilisera ces logos et cette mention dans toutes ses communications et ses activités de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement et tout résultat financé.



Mis en œuvre par
coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

11. Transparence fiduciaire

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 USD, un plan d'approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe.

Les règles GIZ d'évaluation et de gestion des projets sont précisées dans le Document sur les « Procédures et Règles » (P+R, plus des informations disponibles dans un document séparé joint au ProDoc). Ces règlements établissent un cadre administratif solide pour assurer une gestion efficace, transparente et rigoureuse des fonds mis à la disposition de la GIZ. Il comprend de nombreuses règles classifiées par catégories, à savoir :

- La gestion technique des projets,
- La gestion des risques administratifs, financiers et sécuritaires,
- Les procédures d'achats, d'établissement des contrats avec des firmes externes, de recrutement du personnel,
- Les principes de base et le code d'intégrité de la GIZ.

Ces Procédures et Règles sont acceptées par le BMZ (propriétaire et principal donneur d'ordre de la GIZ), par l'UE et par le Fonds Vert pour le Climat. Les règles sont continuellement développées et affinées. Les Bureaux régionaux et nationaux de la GIZ sont responsables pour l'adaptation des règlements au niveau local. Concernant le projet de renforcement de la gouvernance environnementale au Cameroun, lequel prévoit la création d'un bureau projet GIZ dédié à la gestion du projet, un manuel des procédures sera élaboré sur la base des manuels existants pour les adapter au contexte local.

Ajoutons que de manière systématique, toutes les activités de la GIZ sont supervisées directement par le BMZ et indirectement (en termes administratifs) par la Cour des Comptes de la République Fédérale d'Allemagne. La GIZ dispose de plusieurs divisions qui régissent diverses thématiques, nous parlerons particulièrement de :

Une division spéciale pour les achats et l'établissement des contrats de prestation des services avec des firmes et individus. Cette division est à impliquer :

- Dans les achats et les contrats prévoyant ou permettant d'escompter la participation des soumissionnaires d'États membres de l'UE ou de pays n'étant pas gérés par des Bureaux GIZ régionaux ou nationaux.
- Dans les achats locaux dépassant une somme de 50.000 EUR et les contrats locaux dépassant la somme de 100.000 EUR. Dans les autres cas, les achats et les contrats sont réalisés par des équipes spécialisées aux Bureaux GIZ régionaux (dans ce cas-ci à Yaoundé et à Kinshasa).

Il revient ainsi à ces équipes spécialisées (Division achats et contrats, Bureaux régionaux) de conduire les processus, elles ont ainsi la responsabilité de :

- Décider de la procédure de passation du marché à appliquer ;
- Décider si les conditions nécessaires au lancement de la procédure de passation sont réunies (« maturité du processus ») ;
- Lancer la procédure de passation du marché ;
- Exécuter la procédure de passation conformément à la législation régissant les marchés publics ;
- Prendre la décision d'attribution en commun avec le/la RdM/responsable de l'unité de gestion et, le cas échéant, avec le département technique s'il ou si elle n'en fait pas partie ;
- Formaliser le processus de passation et la conclusion du contrat.



Ci-dessous un plan de passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier les firmes/ individus est proposé³⁵

i. Pour les prestations de service

Tableau 8 : Prestation de service et passation conduite par la Division Achats et Contrats de la GIZ

Montant de la prestation	Type de procédure	Documents à fournir par le Directeur de Projet	Durée du processus (Jours ouvrables)	Commentaires
Passation conduite par la Division Achats et Contrats du Siège				
A partir de 20.731 USD à 222.867 USD	AOR	Demande de contrat Termes de référence y compris calendrier des activités Cadre budgétaire estimatif Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire) Liste restreinte contenant au moins 5 prestataires ayant la qualification requise Les documents sont soumis à travers le Procurement Portal	60 jours	
	AMI + AOR	Projet d'avis d'appel à manifestation d'intérêt Demande de contrat Termes de référence y compris calendrier des activités Cadre budgétaire estimatif Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire) Les documents sont soumis à travers le Procurement Portal	90 jours	
	AOP	Projet d'avis d'appel d'offres public Demande de contrat Termes de référence y compris calendrier des activités Cadre budgétaire estimatif Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire) Les documents sont soumis à travers le Procurement Portal	120 jours	
Passation conduite par le Service Achats et Contrats des Bureaux régionaux				
		Demande de contrat		

³⁵ [giz-en-avb-2020.pdf](#)



A partir de 20.731 USD à 222.867 USD	AOR	Termes de référence y compris calendrier des activités	28 Jours		
		Cadre budgétaire estimatif	35 jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 103.659 USD	
		Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire)			
		Liste restreinte contenant au moins 5 prestataires ayant la qualification requise			
	AMI + AOR	Projet d'avis d'appel à manifestation d'intérêt	38 jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 103.659 USD	
		Demande de contrat			
		Termes de référence y compris calendrier des activités	45 jours		
		Cadre budgétaire estimatif			
		Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire)			
	AOP	Projet d'avis d'appel d'offres public	42 jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 103.659 USD	
		Demande de contrat			
		Termes de référence y compris calendrier des activités	49 jours		
		Cadre budgétaire estimatif			
		Grille d'évaluation de la partie technique des offres (obligatoire)			

Avis d'appel à manifestation = AMI

Appel d'offres restreint= AOR

Appel d'offres public = AOP

N.B. La durée du processus est estimative et pourra varier en fonction de la charge de travail du service compétent.



ii. Pour les acquisitions de biens et équipements

Tableau 9 : Acquisitions de biens et équipements et Passation conduite par la Division Achats et Contrats de la GIZ

Montant de la prestation	Type de procédure	Documents à fournir par le Directeur de Projet	Durée du processus	Commentaires
Passation conduite par la Division Achats et Contrats du Siège				
A partir de 20.731 USD	Attribution Directe	Spécifications techniques du matériel ou équipement	4 à 6 mois (Exportation et dédouanement inclus)	L'attribution directe est effectuée exclusivement en cas d'achat des équipements pour lesquels des contrats cadres ont été conclus.
		Budget prévisionnel		
Passation conduite par le Service Achats et Contrats des Bureaux régionaux				
A partir de 20.731 USD	AOP	Spécifications techniques du matériel ou équipement	41 Jours	Car implication de la division achats et contrats du Siège à partir d'une valeur de 51.829 USD
		Budget prévisionnel	56 Jours	

Avis d'appel à manifestation = AMI

Appel d'offres restreint= AOR

Appel d'offres public = AOP

Un Contrat Cadre : Terme générique désignant les contrats qui sont conclus avec une ou plusieurs entreprises ou consultant·e·s/particuliers afin de fixer les conditions des marchés publics qui seront passés pendant une période donnée (en règle générale jusqu'à 4 ans). Le contrat-cadre peut notamment fixer le prix et, le cas échéant, les quantités envisagées [article 103, paragraphe 5 de la loi contre les pratiques restrictives de la concurrence (GWB) et article 21 du décret sur la passation de marchés publics (VgV)].³⁶

En ce qui concerne la passation de marchés pour des prestations de service supérieur à 222.867 USD, il faut noter que :

- Le schéma d'évaluations des critères de sélection est le document supplémentaire à ajouter à l'ensemble des documents requis en cas de passation de marché

³⁶ La durée du processus est estimative et pourra varier en fonction de la charge de travail du service compétent et également de la disponibilité des équipements.



- L'implication du département technique compétent (en particulier du pôle d'expertise - PdE) qui (i) assume la responsabilité technique (ii) répond aux questions techniques posées par les soumissionnaires de la division achats et contrats (iii) est chargé de la partie technique de la négociation dans les procédures négociées (iv) procède à deux évaluations de la partie technique, indépendantes l'une de l'autre.

A. Une division conseil en gestion financière qui veille à l'utilisation des ressources de manière responsable et économique, car:

- S'assure de la qualité de la mise en œuvre et de l'exécution administrative et financière ; Ceci grâce à l'instrument « Contrôle Interne » qui a pour but d'assurer la conformité des procédures financières et administratives par rapport au cadre réglementaire (procédures et règles) mis en place par la GIZ. Tous les bureaux régionaux, nationaux et les projets sont soumis au Contrôle interne à intervalles réguliers. Il est à noter que les audits internes intègrent dans leur résultat une analyse de la quantité et la qualité des contrôles internes du projet dont ils examinent
- Coordonne l'exécution des audits externes pour les cofinancements selon le mandat reçu par les différents donateurs. C'est le cas des organisations telles l'UE, FCDO-DFID, DEZA.

Dans le cadre de l'utilisation responsable et économique des ressources, des codes de conduite sont instaurés et applicables au sein de la GIZ ainsi que des mécanismes de traitement des cas de non-respect des principes de base.



Mis en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

12. Budget, plan de travail et chronogramme

a) Plan de travail et budget par produits/activités

Le budget du Projet se présente comme suit :

- 11,100,000 USD fonds CAFI
- 2,159,600 USD fonds BMZ
- 1,500,000 USD fonds Gouvernement du Cameroun
- 2,500,000 USD fonds CAFI par un autre organisme de mise en œuvre

Total : 17,259,600 USD

Le PMC et les coûts indirects ont été calculés sur le budget de 11 100 00 USD

Le plan de travail ci-dessous ne concerne que le budget de la GIZ : 13,259,600 USD

- 11,100,000 USD par CAFI
- 2,159,600 USD par BMZ

Le budget mobilisé par un autre organisme de mise en œuvre de CAFI (2,500,000 USD) se trouve dans le budget (annexe, « A. autre organisme »). Ce budget a été établi en étroite concertation avec le MINEPAT. Comme ces fonds et la contribution du gouvernement camerounais (1,500,000 USD) ne sont pas mobilisés par la GIZ, celle-ci n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation de ces fonds.

Le montant total sera décaissé en deux tranches, sous réserve des conditions suivantes :

- i) Première tranche de 5 700 000 USD à la signature de l'Accord de financement.
- ii) Deuxième tranche de 5 400 000 USD sous la condition suivante : réalisation des jalons intermédiaires de la LOI présentés à la section 4 (b) du Document de projet (Annexe 1), dans les délais définis dans les plans de travail annuels validés par la structure de pilotage du projet.

La réalisation des jalons intermédiaires de la LOI n'affectera que le décaissement de la deuxième avance. Elle n'affectera pas l'éligibilité des coûts déjà engagés : tous les coûts déjà engagés resteront éligibles.



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mis en œuvre par
giz
Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Tableau 10 : Plan de travail et budget initial

P d t i	A i t e n é r o i	Activités	Organisation de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Chronogramme						Budget planifié CAFI	Budget planifié Co-financements	Budget planifié TOTAL	% (CAF)	
					S1	S2	S1	S2	S1	S2					
A. COÛTS DES PRODUITS DU PROJET															
		Produit 1: Le dispositif de la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcé.									\$ 1,097,940	\$ -	\$ 1,097,940	9.9%	
1	1.1	Sous-produit 1.1 : Les jalons de la Lettre d'Intention (LoI) sont atteints dans les délais	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 180,700		\$ 180,700	1.6%	
1	1.2	Sous-produit 1.2 : les revues sectorielles, annuelles et régionales de la mise en œuvre de la SND30, en tenant compte de la dimension environnementale (climat, forêts, économie verte), sont appuyées.	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 780,010		\$ 780,010	7.0%	
1	1.3	Sous-produit 1.3 : Le plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI adressé sur la communication SND30 est élaboré et mis en œuvre.	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 137,230		\$ 137,230	1.2%	
		Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 est appuyée.									\$ 2,836,825	\$ 854,717	\$ 3,691,542	25.6%	
2	2.1	Sous-produit 2.1 : La mise en œuvre des réformes clés de la SND30 est appuyée	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 903,047	\$ 854,717	\$ 1,757,764	8.1%	
2	2.2	Sous-produit 2.2 : L'élaboration et la mise en œuvre des plans pour les neuf sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30 sont appuyées.	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x			\$ 1,776,703		\$ 1,776,703	16.0%	
2	2.3	Sous-produits 2.3 : Les équipes techniques nationales sont mieux outillées pour s'engager dans les initiatives nationales et internationales liées au climat.	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 157,075		\$ 157,075	1.4%	
		Produit 3 : Les priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI sont formulées / accompagnées.									\$ 2,902,151	\$ -	\$ 2,902,151	26.1%	
3	3.1	Sous-produit 3.1 : Le portefeuille des projets est identifié et élaboré	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 922,673		\$ 922,673	8.3%	
3	3.2	Sous-produit 3.2 : Les mécanismes financiers nationaux sont identifiés.	GIZ	MINEPAT			x	x	x	x	\$ 420,959		\$ 420,959	3.8%	
3	3.3	Sous-produit 3.3 : Des projets de l'engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI sont promus	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 1,558,519		\$ 1,558,519	14.0%	
		Produit 4 : Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré.									\$ 386,725	\$ -	\$ 386,725	3.5%	
4	4.1	Sous-Produit 4.1 : Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré	GIZ	MINEPAT	x	x	x	x	x	x	\$ 386,725		\$ 386,725	3.5%	
		TOTAL COÛTS DES PRODUITS DU PROJET										\$ 7,223,640	\$ 854,717	\$ 8,078,357	65.1%
B. COÛTS DE SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE, COMMUNICATION															
B	B1	Organisation de mise en œuvre	GIZ	GIZ	x	x	x	x	x	x	\$ 698,090		\$ 698,090	6.3%	
		TOTAL SUIVI-EVALUATION, SAUVEGARDES ET GENRE, COMMUNICATION										\$ 698,090	\$ -	\$ 698,090	6.0%
C. COÛTS DE GESTION DE PROJET (Plafonds indicatifs donnés ci-dessous)															
AG	AG1	RH de l'Org de mise en œuvre	GIZ	GIZ	x	x	x	x	x	x	\$ 1,879,365		\$ 1,879,365	16.9%	
AG	AG2	Equipement et fonctionnement de l'Org de mise en œuvre	GIZ	GIZ	x	x	x	x	x	x	\$ 545,742	\$ 370,216	\$ 915,958	4.9%	
AG	AG3	Assurance qualité commanditée par l'Org de mise en œuvre	GIZ	GIZ	x	x	x	x	x	x	\$ 26,995		\$ 26,995	0.2%	
		TOTAL COÛTS GESTION DE PROJET										\$ 2,452,102	\$ 370,216	\$ 2,822,318	23.6%
		TOTAL COÛTS DIRECTS DU PROJET										\$ 10,373,832	\$ 1,224,933	\$ 11,598,765	93.5%
		Total coûts directs GIZ										\$ 10,373,832		\$ 10,373,832	93.5%
		Total coûts directs Autre organisme de MEO de CAFI										-		-	0.0%
		Coûts indirects (max 7% des coûts directs)										\$ 726,168	\$ 934,667	\$ 1,660,835	7.0%
		BUDGET TOTAL										\$ 11,100,000	\$ 2,159,600	\$ 13,259,600	100.0%

b) Budget ventilé par catégories UNDG

Insérer ici le (ou les) tableaux présentés dans l'onglet C du fichier Excel du budget. Ne s'applique qu'aux financements CAFI.



Tableau 11 : Budget ventilé par catégories UNDG

CATEGORIES DE BUDGET UNDG		GIZ TOTAL USD	Tranche 01	Restant	Autre Organisme de Mise en Œuvre de CAFI
1	Personnels	3,532,133	2,700,901	831,232	136,000
2	Fournitures, produits de base, matériaux	207,324	103,279	104,045	103,000
3	Équipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	455,819	430,593	25,226	50,000
4	Services contractuels	4,236,013	1,771,358	2,464,655	513,000
5	Voyages	209,382	79,348	130,034	1,075,000
6	Transferts et subventions aux contreparties	1,222,917	0	1,222,917	0
7	Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	510,245	241,624	268,620	623,000
Total des Coûts Directs (USD)		10,373,832	5,327,103	5,046,729	
8	Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	726,168	372,897	353,271	
Total des Coûts (USD)		11,100,000	5,700,000	5,400,000	2,500,000



c) Plan d'opérationnalisation du projet

Le plan d'opérationnalisation pour toute la durée du projet, soit trois ans, est présenté ci-dessous. Il indique, par produit et sous-produit du projet, les activités à réaliser, l'année de mise en œuvre, les organisations responsables et les partenaires de la mise en œuvre et signale si des appels d'offres et des achats de matériel sont prévus. Il est recommandé d'élaborer sur cette base, au début du projet, un plan opérationnel détaillé sur une base hebdomadaire pour la première année du projet.

Le plan d'opérationnalisation détaillé pour la première année de mise en œuvre du projet est présenté ci-dessous dans un deuxième tableau (après le plan opérationnel pour toute la durée du projet).

Tableau 12: Plan d'opérationnalisation pour toute la durée du projet

	Année d'exécution	Organisations participantes			Appels d'offre Prestation de service	Acquisition matérielle
		A1	A2	A3	Organisation responsable	Partenaire de réalisation
Activités						
EFFET : Les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux, en vue d'un partenariat long terme entre le Cameroun et CAFI, orienté vers une économie verte, sont renforcés.						
Produit 1 : Le dispositif de la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcé						
Sous-produit 1.1: Les jalons de la Lettre d'Intention (LoI) sont atteints dans les délais.						
Activité 1.1.1 Appui à l'élaboration des protocoles pour la phase de mise à échelle du partenariat Cameroun-CAFI - échange d'expériences d'apprentissage et concertation sectorielle interne					UTC/CAFI Assistance technique	Ministères sectoriels
Sous-produit 1.2: Les revues sectorielles, annuelles et régionales de la mise en œuvre de la SND30, en tenant compte de la dimension environnementale (climat, forêts, économie verte), sont appuyées.						
Activité 1.2.1 Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues sectorielles .					UTC/CAFI Assistance technique	Secrétariats techniques sectoriels
Activité 1.2.2 Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues régionales .					UTC/CAFI Assistance technique	Collectivités territoriales décentralisées



	Année d'exécution			Organisations participantes		Acquisition matériel
	A1	A2	A3	Organisation responsable	Partenaire de réalisation	
Activités						
Activité 1.2.3 Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues annuelles .				UTC/CAFI Assistance technique	UTC/SND30	X
Sous-produit 1.3: Le plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI adossée sur la communication SND30 est élaboré et mis en œuvre.						
Activité 1.3.1 Élaboration d'un plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI				Assistance technique	Secrétariats techniques sectoriels, CTD	X
Activité 1.3.2 Mise en œuvre du plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI.				MINERPAT UTC/CAFI	Secrétariats techniques sectoriels, CTD	X
Activité 1.3.3 Développement, mise en œuvre et maintenance d'une plateforme numérique en rapport avec le partenariat entre le Cameroun et le CAFI				UGP UTC/CAFI	Secrétariats techniques sectoriels, CTD	X

	Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 est appuyée.		
	Sous-produit 2.1 : La mise en œuvre des réformes clés de la SND30 est appuyée.		
Activité 2.1.1 Identification et élaboration d'un plan des réformes prioritaires pour la mise en œuvre de la SND30 dans les thématiques du partenariat CMR-CAFI		UTC/CAFI Assistance technique	Collectivités territoriales décentralisées
Activité 2.1.2 Appui aux administrations techniques sectorielles à la mise en œuvre des réformes		UTC/CAFI Assistance technique	Collectivités territoriales décentralisées
Activité 2.1.3 Appui au développement d'un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI)		UTC/CAFI Assistance technique	Collectivités territoriales décentralisées



Activités	Année d'exécution			Organisations participantes		Appels d'offre Prestation de service	Acquisition matériel
	A1	A2	A3	Organisation responsable	Partenaire de réalisation		
Activité 2.1.4 Appui à la mise en place d'un dispositif pour l'élaboration et la mise à jour d'une cartographie numérique et satellitaire				UTC/CAFI Assistance technique	Collectivités territoriales décentralisées	X	

Sous-produit 2.2: L'élaboration et la mise en œuvre des plans pour les neuf (9) sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30 sont appuyées..

Activité 2.2.1 Elaboration et appui à la mise en œuvre des plans pour les 9 sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30.				UTC/CAFI Assistance technique	Ministères sectoriels	X	
Activité 2.3.1 Appui à la prise en compte des engagements internationaux dans les plans phares.				UGP Assistance technique	Min. Sectoriel	X	
Activité 2.3.2 Appui à la mobilisation des ressources finance climat pour la mise en œuvre des plans.				UGP Assistance technique	MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, MINMIDT, MINADER, etc.	X	

Produit 3 : Les priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI sont formulées/accompagnées.

Sous-produit 3.1: Le portefeuille des projets est identifié et élaboré.

Activité 3.1.1 Conception d'un portefeuille des projets				UTC/CAFI Assistance technique	Ministères sectoriels	X	
Activité 3.1.2 Appui à la mise en œuvre des études de faisabilités				UTC Assistance technique	Ministères sectoriels	X	
Activité 3.1.3 Elaboration des PRODOC							



Activités	Année d'exécution			Organisations participantes		Appels d'offre Prestation de service	Acquisition matériel
	A1	A2	A3	Organisation responsable	Partenaire de réalisation		

Sous-produit 3.2 : Les mécanismes financiers nationaux sont identifiés.

Activité 3.2.1 Réalisation d'une étude pour identifier des outils d'incitation et financiers innovants				UGP/UTC Assistance technique	Secrétariats techniques sectoriels	X	
Activité 3.2.2 Appui au développement d'un système national de financement innovant				UGP/UTC Assistance technique	Secrétariats techniques sectoriels	X	
Activité 3.2.3 Accompagnement technique à l'éligibilité juridictionnelle des financiers potentiels des entreprises agro-industrielles durables.				UGP Assistance technique	MINADER		
Activité 3.2.4 Soutien au développement d'un mécanisme de financement municipal pour la performance écologique				UGP Assistance technique	Ministères sectoriels		

Sous-produit 3.3 : Des projets de l'engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI sont promus

Activité 3.3.1 Promotion des projets pour les engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI				UGP Assistance technique	MINMIDT MINEPDED	X	
Activité 3.3.2 Développement d'un mécanisme national pour la restauration des sites miniers artisanaux et semi-mécanisés abandonnés et mise en place d'un système national de surveillance de la mine industrielle et semi-mécanisée				UGP Assistance technique	MINMIDT MINEPDED	X	
Activité 3.3.3 Appui à l'accompagnement de projets sous-régionaux financés par le CAFI au Cameroun (coopération Sud-Sud, &GREEN, etc.)				UGP Assistance technique	MINMIDT MINEPDED		

Produit 4 : Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré.

Activité 4.1. Assurer la logistique de l'UGP.		UGP Assistance technique		X
---	--	--------------------------	--	---



Activités	Année d'exécution			Organisations participantes		Appels d'offre Prestation de service	Acquisition matériel
	A1	A2	A3	Organisation responsable	Partenaire de réalisation		
Activité 4.2 Prise en charge de l'UGP.				UGP Assistance technique			
Activité 4.3 Appui à l'animation des cadres spécifiques de concertation au niveau régional et communal.				UGP Assistance technique		X	
Activité 4.4 Prise en charge de la participation aux COP et autres événements internationaux				UTC/CAFI	Secrétariats techniques sectoriels		



Le plan d'opérationnalisation détaillé pour la première année de mise en œuvre du projet

Tableau 13 : Plan d'opérationnalisation détaillé pour la première année de mise en œuvre du projet

	Activités	1^{ère} année de la mise en œuvre du projet											
		Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
EFFET :	Les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux, en vue d'un partenariat long terme entre le Cameroun et CAFI, orienté vers une économie verte, sont renforcés.												
Produit 1 : Le dispositif de la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcé													
Sous-produit 1.1: Les jalons de la Lettre d'Intention (LoI) sont atteints dans les délais.													
Activité 1.1.1 Appui à l'élaboration des protocoles pour la phase de mise à échelle du partenariat Cameroun-CAFI - échange d'expériences d'apprentissage et certification sectorielle interne.													
Sous-produit 1.2: Les revues sectorielles, annuelles et régionales de la mise en œuvre de la SND30, en tenant compte de la dimension environnementale (climat, forêts, économie verte), sont appuyées.													
Activité 1.2.1 Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues sectorielles .													
Activité 1.2.2 Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues régionales .													
Activité 1.2.3 Appui à la prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans les revues annuelles .													
Sous-produit 1.3: Le plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI adossée sur la communication SND30 est élaboré et mis en œuvre.													
Activité 1.3.1 Élaboration d'un plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI.													
Activité 1.3.2 Mise en œuvre du plan de communication du partenariat Cameroun-CAFI.													



1^{ère} année de la mise en œuvre du projet												
Activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Activité 1.3.3 Développement, mise en œuvre et maintenance d'une plateforme numérique en rapport avec le partenariat entre le Cameroun et le CAFI												
Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les reformes clés de la SND30 est appuyée.												
Sous-produit 2.1 : La mise en œuvre des reformes clés de la SND30 est appuyée.												
Activité 2.1.1 Identification et élaboration d'un plan des réformes prioritaires pour la mise en œuvre de la SND30 dans les thématiques du partenariat CMR-CAFI												
Activité 2.1.2 Appui aux administrations techniques sectorielles à la mise en œuvre des réformes												
Activité 2.1.3 Appui au développement d'un Système National de Recherche et d'innovation (SNRI)												
Activité 2.1.4 Appui à la mise en place d'un dispositif pour l'élaboration et la mise à jour d'une cartographie numérique et satellitaire												
Sous-produit 2.2 : L'élaboration et la mise en œuvre des plans pour les neuf (9) sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30 sont appuyées..												
Activité 2.2.1 Elaboration et appui à la mise en œuvre des plans pour les 9 sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30.												
Sous-produit 2.3 : Les équipes techniques nationales sont mieux outillées pour s'engager dans les initiatives nationales et internationales liées au climat.												
Activité 2.3.1 Appui à la prise en compte des engagements internationaux dans les plans phares.												
Activité 2.3.2 Appui à la mobilisation des ressources finance climat pour la mise en œuvre des plans.												
Produit 3 : Les priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI sont formulées/accompagnées.												
Sous-produit 3.1: Le portefeuille des projets est identifié et élaboré.												
Activité 3.1.1 Conception d'un portefeuille des projets												



1^{ère} année de la mise en œuvre du projet													
	Activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Activité 3.1.2 Appui à la mise en œuvre des études de faisabilité													
Activité 3.1.3 Elaboration des PRODOC													
à partir de la 2 ^e année													
Sous-produit 3.2 : Les mécanismes financiers nationaux sont identifiés.													
Activité 3.2.1 Réalisation d'une étude pour identifier des outils d'incitation et financiers innovants													
Activité 3.2.2 Appui au développement d'un système national de financement innovant													
Activité 3.2.3 Accompagnement technique à l'éligibilité juridictionnelle des financiers portentifs des entreprises agro-industrielles durables.													
Activité 3.2.4 Soutien au développement d'un mécanisme de financement municipal pour la performance écologique													
Sous-produit 3.3 : Des projets de l'engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI sont promus													
Activité 3.3.1 Promotion des projets pour les engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI													
Activité 3.3.2 Développement d'un mécanisme national pour la restauration des sites miniers artisanaux et semi-mécanisés abandonnés et mise en place d'un système national de surveillance de la mine industrielle et semi-mécanisée													
Activité 3.3.3 Appui à l'accompagnement de projets sous-régionaux financés par le CAFI Cameroun (coopération Sud-Sud, &GREEN, etc.)													
Produit 4 : Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré.													
Activité 4.1. Assurer la logistique de l'UGP.													
Activité 4.2. Prise en charge de l'UGP.													



1 ^{ère} année de la mise en œuvre du projet													
Activités		Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Activité 4.3	Appui à l'animation des cadres spécifiques de concertation au niveau régional et communal.												
Activité 4.4	Prise en charge de la participation aux COP et autres évènements internationaux												



13. Annexes

La section ci-dessous doit comprendre à minimales annexes relatifs à/aux :

- évidences sur la participation effective des parties prenantes clés à l'élaboration du document de projet (en particulier pour le gouvernement et la société civile) ;
- l'analyse et au plan d'action genre
- la stratégie de communication
- plan d'approvisionnement/passation de marchés pour les marchés supérieurs à 100,000 USD
- versions préliminaires des termes de références du personnel clé de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)
- versions préliminaires des termes de références études prévues en année 1 d'un montant supérieur à 100,000 USD

D'autres annexes pourront être exigés par les organes de gouvernance du partenariat avec CAFI.



a) Annexe 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

Les agences doivent fournir une description du processus participatif mené lors du développement du projet y inclus les noms des parties prenantes et des institutions qui ont contribué à son élaboration et à sa validation ainsi que des **preuves de l'approbation du document soumis à CAFI par les représentants des institutions clés**. A cette fin, il est demandé de compléter le tableau de synthèse ci-dessous et de fournir dans un fichier séparé les Comptes rendus des réunions et listes de présence.

Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (✓)
Réunion MINEPAT-GIZ à Eschborn, Allemagne	04.09.2023	MINEPAT(Equipe Focale CAFI, DNS/DGCOOP), CAFI, BMZ, GIZ	La réunion a permis de se concerter sur l'implication du Gouvernement du Cameroun au projet de coordination, sur le développement du PRODOC, sur le processus d'acquisitions de biens et services, sur les sources de financement et modalités de mise en œuvre nationales et sur les prochaines étapes.	
Atelier national de cadrage	20-21.02.2024	Ministères techniques : MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINEPIA, MINEPDED, MINDMIT, MINDDEVEL, MINRESI, MINDCAF, MINTP, MINEE, MINFI, CVUC, FEI-COM, CAPEF, FODECC Partenaires techniques et OSC : GIZ, KfW, PNUD, CERED, IITA, ANOR, Secrétariat CAFI, Consultants GIZ, Experts (Rainbow Consult)	Tout d'abord l'atelier a permis d'expliquer le projet aux partenaires concernés et les différents produits proposés par le projet ont été soumis à l'appréciation des participants. Ceci a permis à l'équipe de la GIZ d'enrichir les idées de projet et de poursuivre pendant toute la mission d'identification les échanges avec quelques-uns de ces acteurs.	Liste de présence et PowerPoints
Atelier restreint d'examen et d'enrichissement sur Prodoc	12-15.06.2024	MINEPAT, CAFI, GIZ	Accord trouvé sur les produit, sous-produits et activités détaillées, sur la matrice des résultats, le	Liste des participants, PowerPoint



			model de gouvernance.	
Plusieurs séances de travail avec MINEPAT et CAFI	01/2024-08/2024	M. NNANGA ERNEST, Dr. SAIDOU HAMADOU, M. SIAMA SIAMA ETIENNE, M. CHRISTIAN MBAYA, M JAMES ACWORTH	Travail continu et commentaires du Prodoc et des annexes nécessaires.	
Échanges avec projet CAFI « Aménagement de Territoire » mise en œuvre par la GIZ	01/2024-08-2024	M VELTEN HEBERMEHL, MME. ROSETTE MBENDA, M. HENK HOEFSLOOT, M. TIMO BEIERMANN, M. FREDERIK OBERTHUER	Échange régulier pour créer des synergies	
Rencontre avec le BMZ	19.02.2024	M. VALENTIN KATZER, GIZ et équipe de mission	Confirmation de l'approche de la mission	
Rencontre avec les PTF	22.02.2024	Mme CLAUDIA ANTONELLI (UE), Mme CAROLINE ONANINA (IFAD), Mme MARianne SATO (IFAD), M AHMED-BOUDBOUDA AMEL (AFD)	Présentation des concepts du projet et échange sur projets existants des autres PTF + expériences	
Rencontre avec ONACC	22.02.2024	Equipe de l'ONACC, équipe de mission	Présentation de l'ONACC et clarification concernant les aspects de collaboration potentiels	
Rencontre avec 4 projets CAFI/Cameroun	23.03.2024	Représentants projet Coordination (GIZ), AT (GIZ), Grand Mbam (KFW), FODECC	Présentation des concepts du projet et des progrès réalisés. Thématisation des synergies possibles.	
Rencontre CIFOR-ICRAF	26.02.2024	Mme Divine Foundjem	Présentation de CIFOR-ICRAF, discussion des thèmes prioritaires et clarification concernant les aspects de collaboration potentiels	
Rencontre avec la OSC	26.02.2024	IDH/GCLP, ORCAPE, SAILD, Tropical Forest and Rural Development	Présentation de chaque OSC, discussion des thèmes prioritaires et clarification concernant les aspects de collaboration potentiels	Liste de présence



Rencontre avec ProFOR	27.02.2024	M LOUIS DEFO	Présentation de Pro-For, discussion des thèmes prioritaires et clarification concernant les aspects de collaboration potentiels	
Rencontre avec PNUD	28.02.2024	M. ZEH-NLO MARTIN	Discussion des priorités stratégiques et dérivation de celles-ci d'une perspective historique pour un contexte supplémentaire, exploration des synergies et aperçu des mécanismes de coordination existants pertinents.	

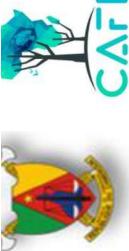


b) Annexe 2 : Analyse et plan d'action genre

La GIZ a réalisé une analyse de genre approfondie, qui adhère aux lignes directrices du Fonds Vert Climat, en collaboration avec un expert externe en genre et en validant ces résultats par des experts supplémentaires en genre et sectoriels. L'analyse complète couvre 70 pages. Vous trouverez ci-dessous le chapitre de synthèse et le document complet de l'analyse de genre est disponible dans un document séparé joint au ProDoc.

Résumé des résultats de l'analyse et conclusions pour le projet/programme	Actions de promotion de l'égalité de genre	Actions visant à éviter ou atténuer les effets négatifs non intentionnels possibles
<p>Actions couvrant tous les champs d'action</p> <p>Objectif (effet CAFI) : Les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et CAFI, orienté vers une économie verte, sont renforcées.</p> <p>I. Approche Méthodologie</p>		
<p>Aspects du genre particulièrement importants pour la mise en œuvre du projet/programme et dont il faut tenir compte (intégration de la dimension de genre en externe).</p> <p>La finalité de la SND30 est d'atteindre un développement durable mais aussi inclusif du Cameroun. Or une forte inégalité entre les genres prévaut à plusieurs égards au Cameroun, soutenue par une conception sociale du genre basée sur le système patriarcal.</p> <p>Représentativité dans les instances de gouvernance et de prise de décision</p> <p>Malgré des évolutions observées au niveau de la représentation des femmes dans la gouvernance et les processus de décision au niveau national, décentralisé et traditionnel (notamment au Sud où on observe de plus en plus de femmes Cheffe du village), elle reste encore en deçà des seuils normatifs (30%).</p> <p>Cadre normatif en matière de promotion de l'égalité de genre au Cameroun</p> <p>Les textes qui promeuvent l'égalité de genre ne sont pas suffisamment connus, ni appliqués notamment le code pénal qui réprime les VBG, le</p>		

- Actions de promotion de l'égalité de genre**
- Veiller à la représentativité des femmes dans tous les ateliers techniques, séances de travail, cadres de concertation et voyages de visite qui seront initiés dans le cadre du projet.
 - Renforcer les capacités des OSC, notamment les associations des femmes à représenter leur intérêts dans les ateliers, séances de travail et cadres de concertations qui seront organisés dans le cadre du projet.
 - Inscrire systématiquement un point sur le genre à l'ordre du jour des réunions de bilan et de programmation des actions qui seront organisées dans le cadre du projet.
 - Veiller à privilégier, dans le processus de sélection des organisations de la société civile à impliquer dans les groupes de réflexions, ateliers et cadres de concertation, celles qui ont une sensibilité genre avérée.
 - Développer une culture commune genre au sein des unités de coordination et de mise en œuvre du projet ainsi que dans le cadre des collaborations avec les organisations partenaires du projet.
 - Donner la priorité à la promotion et à la visibilité des approches sensibles au genre, tant en interne qu'en externe, dans divers produits de communication et de connaissance, ainsi que dans des fiches
- Actions visant à éviter ou atténuer les effets négatifs non intentionnels possibles**
- Convenir d'une définition et d'une compréhension mutuellement acceptables de la notion de genre entre les parties prenantes afin de jeter les bases d'une collaboration sur les aspects liés à la dimension de genre dans le contexte de ce projet.
 - Des approches de suivi et d'évaluation tenant compte de la dimension de genre ainsi que la documentation des résultats pourraient être incluses dans le système global de suivi et d'évaluation, le cas échéant.
 - Utiliser des références à la politique de développement féministe allemande pour garantir l'inclusion de concepts pertinents, de terminologies convenues et pour améliorer la compréhension globale.



code électoral qui encourage l'accès des femmes aux sphères électives de prise de décision, la loi des finances qui favorise une budgétisation sensible au genre, etc. Cependant, il y a aussi nécessité de renforcer davantage ce cadre normatif notamment le code civil et les textes régissant l'accès et le contrôle des terres, l'exploitation des forêts et des ressources minières, etc., où les dispositions législatives et réglementaires actuelles en matière de protection des droits des femmes et des peuples autochtones doivent être renforcées. L'analyse a aussi révélé que les discriminations de genre sont aussi le fait des normes sociales et coutumières établies. Il y a donc aussi un besoin d'éducation « genre-spécifique » en direction des ménages, des autorités locales, traditionnelles et religieuses afin de les transformer dans la perspective d'améliorer le pouvoir de prise de décision des femmes ainsi que leur contribution économique au sein des ménages et des communautés, et d'arriver à un meilleur équilibre entre les responsabilités des hommes et des femmes au sein des ménages.

Documents et plans stratégiques de développement

La plupart des documents et plans stratégiques nationaux et sectoriels, notamment ceux en lien avec le développement rural, la gestion durable des écosystèmes et les changements climatiques, sont aveugles vis-à-vis du genre. De plus, il ressort des échanges avec les acteurs de mise en œuvre et de suivi de ces outils stratégiques que la pertinence de la question est diversement perçue avec une compréhension parfois partielle des enjeux du genre, ce

- d'information sur les meilleures pratiques. Intégrer l'aspect de l'égalité des sexes dans la stratégie de communication (langage sensible au genre, choix des images, etc.).
- 7. Toutes les analyses doivent être effectuées dans une optique de genre, en tenant compte des différents impacts des politiques sur les hommes et les femmes.
- 8. Les termes de référence et les critères de sélection de l'appel d'offres pour l'externalisation des analyses à des tiers externes pourraient inclure une expertise en matière d'égalité des sexes dans le secteur. Pour les analyses internes, un expert en genre (consultant ou, le cas échéant, point focal genre) pourrait être ajouté pour contribuer à un chapitre axé sur le genre ou pour intégrer le genre dans l'ensemble du document en collaboration avec l'équipe du fonds. Une première étape essentielle consiste, par exemple, à garantir l'utilisation d'un langage et d'une représentation sensibles au genre, y compris dans les visualisations.
- 9. Prendre en considération la boîte à outils de la GIZ sur l'égalité de genre et l'outil de gestion des événements sensibles au genre dans les projets de l'IKI et développer le travail accompli.

Mesures pour l'output 1 :

Le dispositif de la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcé

Activités de coordination

1. Le projet veillera à recueillir des données ventilées par sexe dans le cadre de ses activités, y compris lors de chaque dialogue/événement organisé ou facilité, afin de mieux documenter la participation équilibrée des hommes et des femmes. Évaluation régulière des impacts et des risques.
2. Les ateliers multipartites pourraient inclure des groupes de défense des droits des femmes et d'autres participants plaident en faveur de sujets pertinents pour les femmes et d'autres influences sensibles à la dimension de genre afin de renforcer les liens entre les organisations axées sur la dimension de genre et la coopération trilatérale.
3. Renforcer les capacités des OSC sur le contrôle citoyen de l'action publique en lien avec le genre.





qui pourrait limiter la prise en compte de l'égalité de sexe dans la mise en œuvre des documents et plans stratégiques.

Accès aux ressources foncières

Certaines conséquences des normes sociales de notamement du droit coutumier continuent de rendre l'accès aux ressources foncières limité pour les jeunes, les femmes (elles n'héritent pas) et les peuples autochtones, malgré les avancées observées sur le plan légal. Étant donné la place centrale qu'occupent les questions foncières dans le domaine de l'aménagement des territoires, un regard particulier devra être porté sur cet aspect dans de la mise en œuvre des activités des projets concernés. Cela est davantage variable pour les zones occupées par les peuples autochtones, où les discriminations multiples se posent clairement pour les populations femmes, filles et jeunes de ces zones.

Accès aux informations et aux opportunités qui offrent les initiatives d'appui au développement

Les femmes sont globalement moins mobiles et moins exposées aux médias que les hommes, ce qui constitue une source de disparité dans l'accès à l'information sur les droits des femmes, mais également sur les opportunités socio-économiques et les initiatives étatiques ou privées d'appuis au développement. La discrimination entre le milieu rural et le milieu urbain est davantage significative. Il sera important de prendre cela en compte dans les stratégies de communication et de vulgarisation des actions du projet, afin d'augmenter la portée des informations au profit des femmes et des peuples autochtones.

Accès aux ressources naturelles (forêtières, minières, produits de chasse...)

Prise en compte de la dimension environnementale et de l'économie verte dans les revues sectorielles, annuelles et régionales	
Prise en compte de la dimension environnementale et de l'économie verte dans les revues sectorielles, annuelles et régionales	

1. Identifier, capitaliser et valoriser dans le processus d'appui aux revues sectorielles, annuelle et régionales, les expériences existantes au sein de la GIZ et celles portées par les organisations de la société civile (ONG, Organisation des femmes et peuples autochtones, comités de développement, etc.) en matière de promotion et de protection du droit d'accès des femmes et des peuples autochtones aux ressources naturelles. Impliquer les groupes vulnérables (femmes, populations autochtones, jeunes, etc.) à travers des consultations ciblées (par groupe différencié) dans le processus de construction des propositions visant une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et de promotion de l'économie verte dans les revues sectorielles et régionales
 2. Promouvoir la participation des organisations de la société civile dans les séances de travail et ateliers qui seront organisées dans le cadre des revues sectorielles, annuelles et régionales.
 3. Privilégier les femmes pour la modération des séances de travail afin de délier les langues de ces couches sensibles lors des échanges. Les lieux et périodes des concertations doivent prendre en compte les spécificités des activités des couches vulnérables.
 4. Ces actions peuvent aussi atténuer le risque de violence conjugale au sein des ménages en lien avec les frustrations des conjoints face à l'augmentation des revenus de leur femme et par conséquent, améliorer le pouvoir de décision des femmes au sein des familles. Néanmoins,
1. Inclure des éléments spécifiques au genre, par exemple en soulignant les points communs et les défis et la manière dont ils ont été abordés, dans la documentation sur les expériences et les recommandations subséquentes dans les secteurs sélectionnés.
 2. Élaborer les outils nécessaires pour intégrer la dimension genre, d'où il est nécessaire que les TDR des activités liées à la prise en compte des enjeux climatiques et de promotion de l'économie verte dans les revues sectorielles, régionales et annuelles intègrent ce besoin d'accompagnement institutionnel.
 3. La promotion d'une économie verte sensible au genre dans les revues, notamment à travers des mesures visant à encourager les couches sensibles (femmes, peuples autochtones, jeune, etc.) dans la transition agroécologiques est susceptible de générer une charge supplémentaire de travail difficile à supporter par les femmes compte tenu de leur implication dans leurs traditionnelles activités de production et de reproduction. Pour atténuer ce risque, un diagnostic préalable est nécessaire afin d'identifier des actions en direction des ménages pour une meilleure répartition des responsabilités au sein de la famille.
 4. Ces actions peuvent aussi atténuer le risque de violence conjugale au sein des ménages en lien avec les frustrations des conjoints face à l'augmentation des revenus de leur femme et par conséquent, améliorer le pouvoir de décision des femmes au sein des familles. Néanmoins,



Dans la conception commune, l'exploitation des produits ligneux, des gisements miniers et la chasse sont surtout des domaines réservés aux hommes. Les femmes étant beaucoup plus positionnées sur les produits non ligneux. Cela constitue également une disparité à prendre en compte, compte tenu de l'importance qu'occupe la gestion collective des forêts de manière durable dans la finalité du Projet de Coordination Intersectorielle.

Accès au financement

Les femmes ont moins accès aux opportunités offertes par le système financier que les hommes. Au regard des mécanismes innovants que se propose d'implémenter le Projet de Coordination Intersectorielle notamment, ces disparités courent le risque de se maintenir ou de s'aggraver si des mesures appropriées de prise en compte de cet aspect du genre ne sont pas adoptées.

Chaines de valeurs prioritairement visées dans le cadre des projets

Lorsque les filières à « dominance masculine » notamment les cultures pérennes sont prioritirement visées dans les objectifs du projet, il se pose un risque d'exclusion des femmes des bénéfices tirés dans la mise en œuvre du projet. Il conviendrait donc d'initier des actions qui tiennent spécifiquement compte du rôle que jouent les femmes dans ces filières, mais également des actions permettant d'éviter l'évitement des filières à « dominance féminine ».

Changement climatique

Les effets négatifs du changement climatique sont plus accentués chez les femmes, car elles sont davantage dépendantes des produits issus

- des actions de sensibilisation et de formation des conjoints seraient également nécessaires.
- 5. Pour également aider les femmes à supporter la charge de travail que généreraient leur positionnement dans les AGR de l'économie verte, il faudrait promouvoir les technologies permettant de gagner du temps dans le ménage (biogaz par exemple en remplacement du feu de bois, qui répond également au besoin de protection de l'environnement).

Measures pour l'output 2:

La mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 est appuyée

Identification des réformes prioritaires et élaboration d'un plan de mise en œuvre

1. Faire une analyse ou un état des lieux dans une optique de genre des plans phares et réformes prioritaires identifiées dans le domaine thématique du partenariat Cameroun-CAFI pour la mise en œuvre de la SND30.
2. Intégrer la dimension genre dans les TDR d'engagement du consultant ainsi que dans le contenu des ateliers techniques relatifs à l'élaboration du plan de mise en œuvre des réformes prioritaires de la SND30 dans les thématiques liées au partenariat Cameroun-CAFI.

- Renforcement des capacités de l'UGP et du secrétariat technique**
1. Les sessions de renforcement des capacités sur le genre doivent intégrer des séquences de témoignages, de partage d'expérience des bonnes pratiques de prise en compte du genre, afin de favoriser l'adhésion de tous les participants et le développement d'une culture et des valeurs communes en lien avec le genre.
 2. Assurer une participation égale des femmes à toutes les mesures de HCD (autant de femmes

- Renforcement des capacités de l'UGP et du secrétariat technique**
3. L'analyse des besoins en compétences et l'élaboration des plans de renforcement des capacités des UGP ainsi que des secrétariats techniques pour assurer la mise en œuvre des réformes prioritaires doivent intégrer les besoins en compétences en matière de genre. Il en est de même au niveau de l'analyse des besoins en renforcement des capacités des CTD (Régions et communes).
 4. Les sessions de renforcements des capacités sur le genre doivent être assorties des plans d'actions pour la valorisation des acquis de la formation dans la mise en œuvre des activités du projet. Un suivi de la mise en œuvre du plan d'action sera effectué par les différents point





sus de l'agriculture de subsistance en zone rurale. De plus, l'incidence de la pauvreté qui est plus accrue auprès des femmes les rend moins résilientes aux effets du changement climatique que les hommes. Compte tenu de la finalité du Projet de Coordonination Intersectorielle et du Projet d'Aménagement du Territoire en faveur de la réduction des effets du changement climatique, il serait important de porter un regard particulier sur ces discriminations dans la mise en œuvre.

Promoteurs du secteur privé

La plupart des entreprises du secteur formel sont détenues par les hommes, mais au niveau du secteur informel, ce sont les femmes qui dominent. La promotion des projets d'économie vert dans le cadre du projet de coordination intersectorielle doit tenir compte de cette discrimination dans la mise en place des mécanismes de financement et l'élaboration des manuels de procédures afin d'assurer un accès égal aux opportunités d'affaires à ces modes de financement innovants.

5. Le renforcement des capacités pourrait inclure une conception et une programmation fondées sur l'égalité des sexes par le biais de partenariats avec des institutions camerounaises/régionales de développement/formation pour les femmes et des ONG/société civile ayant un mandat en matière d'égalité des sexes.
6. Les compétences de gestion sensibles au genre devraient être incluses à la fois dans les plans de développement des compétences et dans les formations spécifiques destinées aux cadres.
7. Les formations sur le genre sur place dans les différentes institutions partenaires pourraient être soutenues par l'implication de spécialistes du genre qui vérifient chaque phase pour l'égalité des sexes en mettant l'accent sur l'Agenda 2030.
8. Soutenir le personnel féminin qualifié pour qu'il participe aux activités de renforcement des capacités et aux ateliers techniques prévus afin d'améliorer l'équilibre entre les sexes.
9. Intégrer la dimension genre dans le cahier des charges des consultants et le contenu des ateliers relatives aux études techniques sectorielles qui seront organisées.

focaux genre afin d'apprécier les changements provoqués et d'identifier les éventuels points de blocages à lever.

3. La sensibilisation à la dimension de genre et les capacités des partenaires en matière de politiques, de lignes directrices et de gestion des ressources humaines sensibles à la dimension de genre pourraient être examinées et un soutien personnalisé pourrait être fourni pour améliorer leur approche de travail sensible à la dimension de genre. Le personnel sélectionné des partenaires pourrait être formé en conséquence afin de garantir une orientation à long terme vers une sensibilité accrue à la dimension de genre. Un expert en matière d'égalité de genre pourrait guider et soutenir le partenaire dans ce processus global mené par le partenaire.
4. L'élaboration des protocoles d'accord à suivre dans la mise en œuvre des plans phares et reformes prioritaires pourrait inclure des aspects spécifiques et favorables à l'égalité entre les hommes et les femmes.

que possible sans aucune forme de discrimination pendant les activités de renforcement des capacités).

3. La sensibilisation à la dimension de genre et les capacités des partenaires en matière de politiques, de lignes directrices et de gestion des ressources humaines sensibles à la dimension de genre pourraient être examinées et un soutien personnalisé pourrait être fourni pour améliorer leur approche de travail sensible à la dimension de genre. Le personnel sélectionné des partenaires pourrait être formé en conséquence afin de garantir une orientation à long terme vers une sensibilité accrue à la dimension de genre. Un expert en matière d'égalité de genre pourrait guider et soutenir le partenaire dans ce processus global mené par le partenaire.
4. L'élaboration des protocoles d'accord à suivre dans la mise en œuvre des plans phares et reformes prioritaires pourrait inclure des aspects spécifiques et favorables à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Mesure pour l'output 3 : **Les priorités programmatiques du partenariat Cameroun-CAFI sont formulées / accompagnées**

1. Sélectionner des projets dans le cadre du pipeline dépendant d'un ensemble de critères de sélection prédéfinis. Ainsi, l'intégration de critères réalistes qui ajoutent des points supplémentaires pour les projets ayant un alignement stratégique fort sur le genre ou une composante de genre pourrait soutenir une approche globale sensible au genre.



2. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le processus de conception et validation du pipeline de projets dans le cadre du partenariat Cameroun-CAFI en matière de genre. Les projets sélectionnés pourraient être encouragés à intégrer des aspects liés à l'égalité entre les hommes et les femmes ou à intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de leur approche, ce qui renforcerait leur proposition de projet globale pour le pipeline.
3. Apporter une contribution et des conseils en matière d'égalité des sexes aux projets sélectionnés au cours de leur mise en œuvre, le cas échéant et lorsque le soutien est demandé.
4. Évaluer les besoins en renforcement des capacités des acteurs de la société civile et des CTD pour accompagner spécifiquement les groupes vulnérables à accéder de manière équitable aux nouvelles opportunités qu'offre le cadre institutionnel de promotion de l'économie verte qui sera mis en place.
5. Réaliser un état des lieux et un diagnostic détaillé genre par rapport aux secteurs d'activités et aux chaînes de valeurs ciblées dans le cadre de promotion des projets d'économie verte.
6. Identifier les contributions existantes et possibles des femmes dans les chaînes de valeur pertinentes, sur la base d'une analyse des parties prenantes et de la chaîne de valeur.
7. Intégrer une analyse de genre sommaire aux PRODOC qui seront élaborés.
8. Instaurer les critères de discrimination positive sur le genre dans les outils d'incitations, les manuels de procédure et les critères de sélection des projets afin de favoriser l'équité dans l'accès aux financements innovants.

Mesure pour l'output 4:

Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré.

Unités de gouvernance (UTC et UGP)

1. Prendre en compte autant que faire se peut l'aspect genre dans la désignation des personnels aux différents postes de responsabilité prévus au

Unités de gouvernance (UTC et UGP)

1. Les effets induits par les actions du projet sur les rapports de genre aussi bien au sein de l'équipe projet, des structures partenaires ou



des groupes cibles doivent faire l'objet d'un suivi régulier afin de capitaliser/valoriser les effets positifs, et d'apporter des réajustements par rapport aux effets négatifs, le cas échéant.

- sein des unités de gouvernance du projet. Les jeunes inclus afin d'assurer un renouvellement intergénérationnel des compétences.
2. Responsabiliser parmi le personnel des unités de gestion et des secrétariats techniques sectoriels un point focal genre qui, en plus de ses missions conventionnelles, aura pour mandat de favoriser le développement d'une culture commune sur le genre au sein de l'équipe, d'animer la réflexion, l'apprentissage mutuel ainsi que le partage d'informations et de vécus sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet.
 3. Soutenir les femmes dirigeantes qualifiées pour qu'elles participent aux dialogues planifiés en vue d'un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes. Les participants sont liés à leur poste et à leurs responsabilités.
 4. Mettre en place un système de collaboration entre les points focaux genre des unités de gouvernance du projet (UTC et UGP), des secrétariats techniques sectoriels, le point focal genre GIZ du projet et le cas échéant les points focaux genre des autres projets du partenariat CAFI-Cameroun pour une meilleure coordination intersectorielle et un partage d'informations relatives aux actions de promotion de l'égalité de genre dans le cadre du partenariat CAFI ; mettre en place une communauté de pratiques et un apprentissage mutuel. Ces points focaux pourront bénéficier des sessions de renforcement des capacités en matière de « gender mainstreaming » dans le cadre du projet, ce qui impactera aussi le processus d'institutionnalisation du genre au sein des administrations partenaires du projet.
 5. Intégrer l'aspect genre dans le cahier des charges des unités de gouvernance des projets qui seront élaborés ainsi que dans le dispositif de suivi-évaluation qui sera mis en place. Ce dispositif aura à fournir des données désagregées par genre quand c'est possible, et éventuellement fournir des données sur les changements structurels dans les relations de genre avec la collaboration des points focaux genre.

1. Renforcer les capacités des points focaux genre désignés au sein des départements ministériels sur l'approche transformative de genre.

Informations essentielles concernant les compétences en matière de genre, la sensibilité au genre et la parité dans les organisations partenaires (chapitre 4) (intégration de la dimension de genre en externe)



Mis en œuvre par

2. Renforcer les capacités des CTD dans la prise en compte de la dimension genre et diversité et les droits humains dans les plans communaux de développement et leurs interventions en lien avec le projet.

Les points focaux pour le genre dans les ministères sectoriels ne sont pas entendus et ont souvent peu de compétence en matière de « genderstreaming ».

Les postes de responsabilités au sein des ministères sectoriels sont dominées par un personnel masculin qui ont des connaissances limitées en matière de genre.
Les capacités des CTD en matière de genre sont également limitées.

Principales conclusions sur l'expertise et la réactivité en matière de genre, au sein de l'équipe de projet (chapitre 5) (intégration interne de la dimension de genre)

Le projet CI étant encore en cours d'élaboration, l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet n'est pas encore connue.

Quel que soit le niveau de respect de la parité au sein de l'équipe des deux projets qui sera mis en place, le renforcement des capacités de cette équipe devra être une exigence de la GIZ. A cet effet, il sera important que des initiatives de formation sur la prise en compte du genre soient organisées pour tout le personnel.

Les futures politiques de recrutement du projet CI devraient garantir que le personnel international et national soit équilibré entre les sexes, mais également que ce personnel soit imprégné sur les connaissances et les valeurs d'égalité de genre dans la coopération.

Les conditions de travail au niveau du projet CI doit être conformes aux principes d'autonomisation des femmes (WEP) de l'ONU, signés par la GIZ en 2015.

Il convient de s'assurer que tous les membres de l'équipe du projet CI possèdent une expertise suffisante en matière de genre (volonté, connaissances, compétences) qui devrait couvrir les relations de genre dans les régions du projet (le contexte socioculturel, socio-économique et politique, les identités de genre prédominantes), les questions de genre liées à la connaissance des politiques et stratégies d'égalité des sexes de l'UE et de la coopération allemande au développement.

Bien que tous les membres de l'équipe soient responsables de l'intégration du genre, un membre de l'équipe sera nommé comme personne focale sur le genre.

Les conditions de travail dans le projet CI devraient être aménagées de manière à tenir compte de la dimension de genre.

II. Modèle de résultats

Niveau du cadre de résultats (objectif de résultat/ niveau de produit)	Formulation d'indicateurs ou de critères concrets pour l'intégration de la dimension genre dans le cadre de résultats.
--	--



EFFET CAFI (objectif du module) :

Les capacités pour une meilleure coordination intersectorielle et multi-niveaux en vue d'un partenariat à long terme entre le Cameroun et CAFI, orienté vers une économie verte, sont renforcées.

Indicateurs d'effet (outcome) :

1. La version finale de la lettre d'intention (LOI), qui vise le futur partenariat entre le Cameroun et le CAFI après la phase de démarrage, est validée par les deux partenaires.
2. 15 projets d'investissement du partenariat Cameroun-CAFI visant à stopper ou réduire la déforestation sont élaborés et annexés à la LOI.
3. Un concept de production agro-industrielle sans déforestation, validé par le MINEPAT, le MINADER et les principaux acteurs du secteur agricole, est intégré dans le mécanisme régional de financement de la production agro-industrielle sans déforestation.

Indicateurs d'produit (output) :

Produit 1 : Le dispositif de coordination intersectorielle et multi-niveaux de la SND30 est renforcé.

1. Une plateforme numérique pour harmoniser et coordonner toutes les stratégies sectorielles ainsi que tous les plans et documents stratégiques transversaux (CDN, SND30, etc.) est opérationnelle.

Conformément au marqueur de genre recommandé Gg1, des indicateurs sensibles au genre devraient être intégrés dans la matrice des résultats du projet. Pour les projets ayant un marqueur de genre de score 1, un indicateur au moins au niveau de produit (output) doit être formulé d'une manière qui reflète l'approche de genre, indiquant que l'égalité des sexes est un objectif secondaire du projet. Idéalement, plusieurs indicateurs sont sélectionnés au niveau de l'objectif de produit (output). La matrice de résultats proposée à la suite de la mission de planification du projet met déjà l'accent sur la participation des femmes.

Jusqu'à présent, aucun des quatre indicateurs d'objectif de module (effet) ne concerne directement l'égalité entre les hommes et les femmes. Compte tenu de l'approche à très haut niveau du projet de coordination et de sa complexité globale, cette approche est compréhensible. Idéalement, un indicateur d'objectif de module dédié pourrait être développé pour mieux refléter le marqueur Gg1. Bien que ce ne soit pas obligatoire selon les nouvelles exigences de la BMZ, cette analyse a soigneusement examiné les possibilités d'étendre les indicateurs existants au niveau de l'effet (outcome) et d'y insérer une approche sensible au genre :

Indicateur d'effet (outcome) 1

Aucune extension de l'indicateur sur les aspects de genre ne semble appropriée ici.

Indicateur d'effet (outcome) 2

Considération pour deux formulations pour intégrer les approches sensibles au genre et potentiellement transformatrices dans cet indicateur (voir le texte en gras).

- 15 projets d'investissement du partenariat Cameroun-CAFI, **dont 4 projets écoféministes**, visant à stopper ou réduire la déforestation sont élaborés et annexés à la LOI.
- 15 projets d'investissement du partenariat Cameroun-CAFI, **dont 4 projets sensibles au genre**, visant à arrêter ou réduire la déforestation sont développés et annexés à la LOI.

Indicateur d'effet (outcome) 3

Aucune extension de l'indicateur sur les aspects de genre ne semble appropriée ici. Indicateurs de produit (output) : Le projet vise à intégrer les aspects liés à l'égalité des sexes et perspectives écoféministes dans chacun des domaines de résultats et offre de nombreuses possibilités d'étendre une approche plus sensible à l'égalité des sexes (voir le tableau ci-dessus sur l'. Approche méthodologique).

Considérations relatives à l'inclusion directe de formulations pertinentes en matière de genre dans les indicateurs :

- 1.1. : Aucune extension de l'indicateur sur les aspects de genre ne semble appropriée ici.
- 1.2. : Aucune extension de la mise en œuvre de la SND30 intègre les enjeux climatique, forestiers pertinents et écoféministes pour chaque secteur.

2.1. : CAFI, en tant que principal bailleur de fonds, met l'accent sur l'intégration des aspects genre dans sa programmation, ce qui se reflète également dans les approches de CAFI. Par conséquent, bien que sa formulation ne soit pas évidente, cet indicateur inclut une perspective pertinente en matière de genre.

2.2. : 9 plans phares identifiés dans la SND30 sont élaborés intégrant la dimension environnementale et écoféministe (environnement, industrie, énergie, agro-industrie, forêt et bois, mines-métallurgie-sidérurgie transport).

2.3. : Aucune extension de l'indicateur sur les aspects de genre ne semble appropriée ici.

3.1. : En se concentrant sur le pipeline plutôt que sur les projets (voir l'indicateur du module ci-dessus), l'intégration d'une perspective de genre semble moins appropriée compte tenu du risque de submerger le principal partenaire du projet, le MINEPAT, avec une approche trop forte sur le genre dans cette première phase du projet (phase de démarrage). Néanmoins, une extension pourrait être formulée de cette manière :





2. 7 revues sectorielles de la mise en œuvre de la SND30 intègrent les enjeux climatiques et forestiers pertinents pour chaque secteur.
oculte 2 : La mise en œuvre des plans phares ouvertes 2 : Les réformes clés de la SND30 est appuyée.

Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 est appuyée.

- Produit 2 : La mise en œuvre des plans phares et les réformes clés de la SND30 est appuyée.

 1. 1 plan des réformes prioritaires pour la mise en œuvre de la SND30 dans liés aux thématiques du partenariat CMR-CAFI est élaboré.
 2. 9 plans phares identifiés dans la SND30 sont élaborés intégrant la dimension environnementale (environnement, industrie, énergie, agro-industrie, forêt et bois, mines-métallurgie-sidérurgie transport).
 3. Le concept régional de PSE de CAFI est adapté au contexte camerounais.

Produit 3 : Les priorités programmatiques (Cameroon-CAFI) sont formulées/accompagnées.

 1. Un pipeline de projet des projets intégrés dans le cadre du partenariat Cameroon-CAFI est validé, proposant une série de mesures qui contribuent à réduire la déforestation.

Un système national de surveillance de l'exploitation minière industrielle et semi-mécanisée qui comprend le suivi de la mise en œuvre des engagements environnementaux des entreprises minières en matière de reboisement, de restauration des écosystèmes forestiers et de minimisation de l'impact sur les forêts, est mis en place.

Quel marqueur de genre est attribué ?

III Marañón GG

Justification du marqueur de genre

Un pipeline de projet des projets intégrés dans le cadre du partenariat Cameroun-CAF est validé, proposant une série de mesures pluridisciplinaires / diversifiées (**conservation, gestion durable, reforestation et afforestation, approche communautaire, politiques et plaidoyer, incitations économiques, éducation et sensibilisation**) qui contribuent à réduire la déforestation.

3.2 : En raison du secteur politiquement sensible et complexe, dans cette première phase du projet (phase de démarrage), aucune extension de l'indicateur sur les aspects de genre ne semble appropriée.



Le marqueur de genre est **GG 1.**

Ce projet est fortement axé sur le soutien à la coordination à plusieurs niveaux, avec une appropriation assez forte du ministère partenaire national. La coordination est étroitement liée à l'organisation de réunions et d'événements ainsi qu'au renforcement des capacités, en particulier au niveau méso (en travaillant avec les institutions et leur personnel en tant que groupe cible principal) et va donc mettre l'accent sur l'intégration de la dimension de genre dans ces domaines. Le projet travaille également sur la sélection des futurs projets CAFI qui sont, entre autres critères, conçus de manière à tenir compte de la dimension de genre. Compte tenu de la complexité du contexte politique du projet et de la nécessité de développer des approches en matière de genre avec les partenaires camerounais, à leur rythme et dans le respect mutuel et l'apprentissage des différentes approches de chacun, un marqueur de genre GG 1 est recommandé.

IV. Besoin de clarification

Aspect(s) qui doit (doivent) être clarifié(s); informations et/ou données manquantes Remarque : Veuillez-vous référer au(x) chapitre(s) pertinent(s) auquel (auxquels) vous faites référence et en donner une brève description ici. RAS	Formulation des questions qui doivent être clarifiées
---	--





Acteurs rencontrés pour l'analyse de genre de deux projets « Projet d'appui à la Coordination Intersectorielle » et « Projets de Renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire »

Structures	Informateurs clés	
	Noms et prénoms	Fonction
CAFI	M. MBAYA Christian Dr Hamadou Saïdou	Secrétaireat CAFI Coordonnateur Technique de l'équipe Focale CAFI-Cameroun
MINEPAT	Mme KAMDEM Mme DILLI Albertine	Cadre du MINEPAT en service au secrétariat du Point focal genre MINEPAT Point focal genre
MINEPDED	Mme NANA SANDJONG Léopoldine	Point focal GIZ au MINADER et Chef de la Coopération Bilatérale
MINADER	M. NGWA Ediele Jackson	Chef de division Planification et Développement local
MINDDEVEL	M. NGOMIN Anicet	Directeur des forêts
MINFOF	Mme ONGOLA	
MINPROFF	M. NGORO	
CAMEROUN GENDER AND ENVIRONMENT WATCH (CAMGEW)	M. WIRSY Emmanuel BINNUY Mme Sevidzem Ernestine Leikeki	Directeur Women Empowerment Officer
Conseil Régional du Centre	M. SANAMA NKONO Jean Claude M. ABEGA Alain Désiré	Vice-Président du Conseil Régional du centre Directeur de la division des infrastructures et de l'Aménagement Régional
Mairie AKOM 2	Mme MBALLA Elise	Maire d'AKOM 2



c) Annexe 3 : Stratégie de communication

Il est demandé aux agences de fournir toute information relative aux principales activités de communication qui seront conduites dans le cadre du projet sur (i) le projet en lui-même (lancement, ateliers, clôture, etc.) et (ii) les produits spécifiques du projet (en amont et en aval : par exemple pour l'adoption d'une stratégie nationale, la mise en place de 1000 ha de plantations, l'annonce de la mise en place d'un fonds de subvention, etc.)

iii. Objectifs de communication généraux

Les objectifs principaux de la communication seront d'un côté d'influencer les perceptions, de renforcer la compréhension et de susciter le changement sur la problématique de la déforestation, et, de l'autre côté, d'accroître la visibilité du travail et des résultats du projet et du Partenariat, ainsi que de ses bailleurs de fonds.

Il s'agira donc :

- Assurer la communication sur le projet Coordination et ses activités et sur le Partenariat/Programme, en tirant davantage parti de la communication des autres projets sous l'égide du Partenariat aux niveaux national, régional et international.
- Assurer la capitalisation, la gestion, la diffusion des connaissances et des savoirs ;
- Assurer la vulgarisation des principes de l'économie verte auprès des acteurs ;
- Assurer la fluidité des informations auprès des instances nationales, régionales, locales et multisectorielles ;
- Améliorer le processus de communication interne (verticalement et horizontalement) pour plus de synergie et d'engagement collectif pour l'atteinte des objectifs assignés au Projet Coordination et au Partenariat ;
- Accroître la visibilité sur les financements CAFI-BMZ dans le secteur aux niveaux national, régional et international

iv. Public(s) ciblé(s)

A l'intérieur du pays, les actions de communication cibleront :

- Le gouvernement représenté par ses administrations sectorielles ;
- Les CTD (Régions et Communes des régions cibles) ;
- La Société civile, communautés locales et populations autochtones représentées ;
- Acteurs du secteur privé
- Les bureaux d'étude et organisations d'appui local (ONG, OSC) ;
- A l'extérieur du pays, ces actions cibleront principalement :
 - CAFI ;
 - BMZ ;
 - D'autres partenaires techniques et financiers travaillant dans le secteur. La communication comprend la représentation à la COP et à d'autres événements/conférences régionaux ou internationaux

Les objectifs de communications en direction des administrations sectorielles et des Collectivités Territoriales Décentralisées sont de :

- Sensibiliser toutes les autorités nationales, régionales et locales au problème et aux conséquences de la déforestation et aux mesures de lutte prises par le groupe cible.



- Assurer l'implication et l'appropriation de ces acteurs afin de faciliter la mise en œuvre du projet de coordination et du Partenariat.
- Permettre une participation éclairée des parties impliquées dans les organes de gouvernance du projet et des contributions utiles au processus de mise en œuvre du projet
- Faciliter les arbitrages intersectoriels ou locaux.

Pour la Société civile, secteur privé, ONGI il s'agira de :

- Sensibiliser les parties jouant sur les enjeux et les ambitions du projet dans la réduction de la déforestation
- Impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi des étapes des différentes mesures, et notamment les structures gouvernementales entre elles et, dans une certaine mesure, les autres acteurs identifiés ci-dessus.
- Dynamiser les interactions entre les différentes catégories d'acteurs, à travers les cadres de concertation établis dans le projet et sur la base d'actions de communication visant à les informer de ces processus et de leur capacité à y participer (relais d'information, relais de plaintes et doléances, représentation auprès des instances de gouvernance, suivi des projets et programmes mis en œuvre, analyse des politiques publiques, diffusion de l'information aux bénéficiaires finaux, création de synergies entre programmes ou partenariats existants ou en développement, etc.)

v. Description des principales actions de communication

L'aperçu suivant des mesures de communication est non exhaustif et sera adapté et détaillé lors de la mise en œuvre, surtout par les résultats dans le sous-produit 1.3 concernant le plan de communication. La GIZ donnera une assistance technique à l'UTC dans l'élaboration et mise en œuvre du plan de communication et les actions ci-dessous.

Description*	Public cible	Activités et outils de communication	Responsable	Période approximative de mise en œuvre
Développement d'une communication externe	Les acteurs gouvernementaux ; Les CTD ; La Société civile, communautés locales et populations autochtones représentées ; Le secteur privé ; Les bureaux d'étude	1. Sensibilisation des acteurs sur le lancement du projet et son contenu 2. Sensibilisation sur les études et enquêtes spécifiques liées au projet et vulgarisation des résultats près du public cible 3. Dynamisation des relations publiques (événements de visibilité et de mobilisation des partenaires. Exemple : participation aux foires, invitation de la presse aux ateliers stratégiques, etc.)	UTC	Année 1,2 et 3
Amélioration de la communication interne	Personnel	1. Mettre en place une cellule de communication ;	UTC, UGP	Année 1,2 et 3



		2. Renforcer les capacités techniques du personnel de l'équipe technique		
Capitalisation, gestion et diffusion des connaissances/savoirs	Projet Coordination ; CAFI ; GIZ	1. Produire, diffuser et archiver les savoirs (rapports, comptes rendus, vidéos, photos et autres livrables).	UGP	Année 1,2 et 3
Sur les produits du projet				
Produit 1	Administrations sectorielles CTD ; Société civile, secteur privé ; bureaux d'études (le cas échéant)	1. Produire et diffuser communication concernant la LOI 2. Vulgariser la plateforme ou l'outil numérique développé et communiquer/faciliter son utilisation proactive 3. Finaliser plan de communication et son MOE	UTC	Année 1,2 et 3
Produit 2	Administrations sectorielles CTD ; Société civile, secteur privé ; bureaux d'études (le cas échéant)	1. Cordonner l'examen, les contributions et les discussions lors de l'élaboration des 9 plans phares. Diffusez les plans terminés 2. Appels d'offres pour les financements des activités de recherche et d'innovation	UTC, UGP	Année 1,2 et 3
Produit 3	Administrations sectorielles CTD ; Société civile, secteur privé ; bureaux d'études, PTF (le cas échéant)	1. Publier l'appel à soumission de concepts de projets pour remplir le pipeline, communiquer et guider les candidats. 2. Sensibilisation, facilitation et communication pour le projet de système national de surveillance des mines industrielles et semi-mécanisées n système national de surveillance de l'exploitation minière industrielle et semi-mécanisée 3. Partager et inviter à la discussion sur le concept de paiement pour services écosystémiques (PSE) adapté	UTC, UGP	Année 1,2 et 3



Mis en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

vi. Description des moyens alloués, arrangements de mise en œuvre et estimation du budget nécessaire

Sur le point de la description des moyens alloués et les arrangements de mise en œuvre de la stratégie de communication, on peut retenir :

Rapports de progression, newsletter sur l'atteinte des jalons, rapports d'activité des programmes mis en œuvre sous financement du Fonds fiduciaire de CAFI, et autres rapports d'avancée

Nature des activités : l'ensemble des rapports d'avancement sur le programme mis en œuvre sous cofinancement CAFI-BMZ doivent être rendus publics sur un canal identifié par l'UGP-Projet Coordination. Un appui pourra être fourni pour le renforcement des capacités des services de communication de cette institution pour la bonne tenue de cette obligation, selon les besoins.

Responsabilité de mise en œuvre : l'UGP avec l'appui des organes d'exécution, des entités de mise en œuvre et des ministères sectoriels impliqués dans le cadre de la coordination du projet.

Communication générale et ciblée

Nature des activités : Des actions de communication générale (sur le partenariat CAFI-République du Cameroun et le projet Coordination) ou ciblée (sur des thématiques particulières, le lien à des initiatives d'actualité, des programmes en développement ou en cours) seront également développées. Il est prévu qu'un plan de communication soit développé dans les premiers mois du programme, afin de définir de façon plus détaillée les activités pertinentes.

Celles-ci incluront (non exhaustivement) :

- une réflexion sur les outils appropriés de communication selon les cibles identifiées, articulée aux objectifs du programmes CAFI au Cameroun et sur les responsabilités de mise en œuvre ;
- la préparation et la diffusion de documents de communication adaptés (dépliants, textes pour diffusion en ligne, etc.) pour toutes ou certaines des cibles identifiées
- une stratégie de mobilisation des médias lors de moments-clé du projet (réunions du Comité de pilotage, rencontres avec les parties prenantes, etc.).
- Responsabilité de mise en œuvre : l'UGP avec l'appui des organes d'exécution, des entités de mise en œuvre et des ministères sectoriels impliqués dans le cadre de la coordination.

Outils de communication retenus

Les outils de communication seront adaptés aux cibles identifiées : brochures d'information générale pour les OSC, le secteur privé et les communautés locales, diffusions radio, télé, communiqués de presse, réseaux sociaux, diffusion des rapports qui auront plus à vocation informer les parties prenantes gouvernementales, les CTD et les PTF.

Certains événements du projet pourront faire l'objet d'une action de communication auprès des médias (Comité de pilotage notamment), mais la majorité des activités du programme demeurent d'une nature technique (concertation, analyse) et sont peu propices à une communication à grande échelle.



d) Annexe 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

Le plan ci-dessous peut être proposé en deux parties avec un premier plan applicable à la première année du projet et un plan indicatif – moins détaillé – s'appliquant à la durée restante de celui-ci. Conformément aux termes de référence de CAFI, il doit à minima prendre en compte l'ensemble des contrats pour un montant supérieur à 100000 USD.

i. Général

Indiquer :

- **Information du projet:** (nom, pays)
- **Version du Plan:** Version 1.0 datée _____
- **Date approbation du plan:**
- **Période couverte:**

ii. Seuils et méthodes d'acquisition (biens, travaux et services)

Le tableau suivant s'applique aux marchés de biens, travaux, services et ressources humaines

Méthode d'acquisition	Seuils valeurs de contrats	Type de contrat	Méthode de sollicitation	Type de compétition	Examen préalable/postérieur par l'agence



iii. Plan d'acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Description	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Préqualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition

iv. Plan d'acquisition de services de consultation

Description	Type de contrat	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition



e) Annexe 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

Les postes ci-après feront l'objet d'appel à candidatures selon les procédures de la GIZ

Conseiller/ère Technique Principal du projet (international)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Directeur Pays de la GIZ au Cameroun
Missions et responsabilités	Faisant partie de l'équipe de gestion de la GIZ au Cameroun, le/la Conseiller/ière Technique Principal du projet est responsable de la gestion globale du projet de coordination intersectorielle et multi-niveau du partenariat entre CAFI et le Cameroun, il/elle représente le projet au niveau du pays. Le projet appuie la transformation vers une économie verte, compétitive et durable, tout en assurant la sécurité alimentaire et en réduisant l'impact sur la déforestation est accélérée et prépare un pipeline de projets éligibles pour un financement CAFI dans la prochaine phase du partenariat. A cet effet il/elle supervise l'équipe technique GIZ et coordonne la collaboration avec le partenaire institutionnel, le MINEPAT.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Vous assurez la responsabilité de gestion du projet de coordination intersectorielle et multi-niveau en étroite collaboration avec le partenaire institutionnel et d'autres partenaires politiques incluant la gestion technique et de qualité, la planification stratégique, la mise en œuvre d'un système de suivi et évaluation pour les deux bailleurs du projet ainsi que le rapportage à ceux-ci. - Vous êtes responsable d'une équipe de personnel national et international, vous assurez la collaboration avec la tutelle, les autres partenaires politiques, les experts de courte durée et des consultants selon la compréhension de la GIZ en termes de gestion des équipes - Vous représentez la GIZ au Cameroun en concertation avec la direction GIZ et l'ambassade vis à vis des bailleurs et partenaires en ce qui concerne le partenariat Cameroun-CAFI et l'appui de la GIZ pour ce partenariat - En coopération avec les autres responsables de projet et l'équipe de gestion GIZ au Cameroun vous appuyez le développement du portefeuille de la GIZ Cameroun - Vous participez activement dans l'équipe de gestion de la GIZ au Cameroun et contribuez à la gestion du savoir et la diffusion des bonnes pratiques / leçons apprises aussi bien au sein de l'entreprise qu'à l'extérieur - Vous êtes responsable de la planification et gestion financière ainsi que du rapportage financier auprès du BMZ et de CAFI selon les exigences de chacun des bailleurs et avec l'appui du/de la responsable financier/financière du projet - Vous échangez avec les trois autres projets de la phase du démarrage du partenariat - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	Yaoundé. Être disponible pour des missions régulières au niveau national et international
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Master en gestion et/ou coordination de projet ou programme, sciences politiques, environnement, développement durable ou dans un domaine connexe ; - Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la gestion et/ou coordination de projet ou programme, de la coordination intersectorielle ou des politiques environnementales ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience avérée dans la collaboration avec des acteurs gouvernementaux et des organisations internationales ; - Excellentes compétences en communication et en facilitation de partenariats ; - Connaissance approfondie des politiques forestières et climatiques, idéalement dans le contexte camerounais ; - Capacité à développer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités ; - Capacité à travailler efficacement sous pression et à respecter des délais stricts ; - Une expérience dans la gestion des cofinancements est requise, une expérience professionnelle de collaboration avec CAFI sera considérée comme un atout. - Maîtrise des applications informatiques courantes telles que l'environnement Microsoft Office et affinité au numérique - Excellente compréhension et expérience des règles et régulations de gestion du projet de la GIZ ainsi que des processus internes. - Méthode de travail autonome et structurée ainsi qu'un intérêt pour l'acquisition de nouvelles compétences. - Excellentes compétences en travail d'équipe et en communication, ainsi qu'un fort engagement et un intérêt pour le travail au sein d'équipes internationales. - Flexibilité, rigueur et probité ; - Maîtrise de l'allemand, l'anglais et du français.
Contrat	Contrat de trois (03) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Responsable Administratif et Financier (international)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet
Missions et responsabilités	Le/la Responsable Administratif et Financier assure le suivi financier du projet, y compris la gestion des contrats et des flux financiers, ainsi que la préparation des prévisions budgétaires, la gestion des créances et dettes, et la formation des nouveaux employés administratifs.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des audits financiers, y compris le contrôle interne et le rapportage auprès les bailleurs - Mise en œuvre de la politique de l'entreprise dans le domaine de la gestion financière (ex. : gestion des liquidités, suivi des obligations, transparence des coûts). - Suivi financier du projet (ex. : surveillance des contrats, flux financiers, atteinte des objectifs clés). - Conseil sur les questions financières liées aux cofinancements et au BMZ. - Gestion des achats et des services de prestation selon les règles de passation de marchés applicables. - Soutien à la préparation des prévisions budgétaires pour les phases suivantes du projet. - Gestion proactive des créances et dettes en coordination avec le bureau régional GIZ au Cameroun. - Assurer la conformité avec les exigences de la liste des sanctions de l'UE et des règles nationales et locales.



	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des processus de financement, y compris les risques de change et la gestion financière des cofinancements. - Formation et intégration des nouveaux employés administratifs dans le projet. - Coordination avec les réseaux locaux et régionaux pour le partage d'expertise en gestion financière. - Développement des compétences en gestion financière et amélioration continue des processus du projet. - Mise en œuvre des règles de conformité et d'intégrité de la GIZ et gestion des risques financiers. - Collaboration avec l'équipe de gestion pour l'optimisation des processus administratifs et financiers.
Lieu de Travail	<p>Yaoundé. Être disponible pour des missions régulières au niveau national et international</p>
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Master en administration des affaires, en économie ou dans un domaine connexe - Au moins 10 ans d'une expérience managériale avérée dans les domaines de la gestion financière, la gestion des audits financiers de la comptabilité, ou la gestion des projets - Expérience professionnelle pertinente acquise sur plusieurs années dans la gestion commerciale des contrats. - Une expérience dans la gestion des cofinancements est souhaitée. - Maîtrise des applications informatiques courantes telles de l'Environnement Microsoft Office et affinité numérique. - Excellente compréhension et expérience des règles et régulations de gestion financière de la GIZ ainsi que des processus internes. - Méthode de travail autonome et structurée ainsi qu'un intérêt pour l'acquisition de nouvelles compétences. - Excellentes compétences en travail d'équipe et en communication, ainsi qu'un fort engagement et un intérêt pour le travail au sein d'équipes internationales. - Flexibilité, rigueur et probité ; - Maîtrise de l'allemand, l'anglais et du français.
Contrat	Contrat de trois (03) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Conseiller/ère Technique Junior chargé du suivi-évaluation du projet et rédaction des rapports (international)

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet
Missions et responsabilités	Conseiller/ère Technique Junior chargé du suivi-évaluation et rédaction des rapports coordonne le système de S&E du projet, fournit un accompagnement technique, et analyse les données pour soutenir la gestion et la communication du projet. Il/elle collabore avec les parties prenantes, rédige des rapports et contribue à la gestion des connaissances.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et développement du système de suivi et évaluation (S&E) - Accompagnement et conseil technique sur le S&E des équipes dans diverses actions du projet - Assurance qualité et agrégation des données, ainsi que l'archivage structuré - Analyse systématique et Fourniture des données S&E pour diverses demandes internes et externes à la GIZ, CAFI et et d'autres parties prenantes



	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien au responsable du projet dans la gestion du contenu à travers les données S&E préparées - Co-responsabilité dans les processus de reporting cohérents et dans le respect des délais, ainsi que la préparation des propositions de modifications et des suggestions de travail - Participation à la gestion des connaissances de la GIZ en contribuant au transfert de connaissances avec les partenaires de coopération et en organisant ou en participant à des événements d'expertise et d'échanges sur le S&E. - Rédaction de rapports périodiques sur l'avancement des activités et les résultats obtenus. - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	<p>Yaoundé. Être disponible pour des missions régulières au niveau national et international</p>
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Master en politiques publiques, environnement, développement durable ou dans un domaine connexe - Au moins 3 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du suivi et de l'évaluation (S&E) dans la coopération au développement - Expérience pratique dans la collecte et l'analyse de données (numériques) pour la gestion et la communication de projets ainsi que dans la structuration des processus de travail associés. - Première expérience professionnelle dans les pays francophones en Afrique ou dans des projets financés par le BMZ ou le CAFI - Premières expériences dans des secteurs connexes tels que l'environnement, la foresterie, le changement climatique. - Excellentes capacités de travail en équipe, sens des responsabilités et initiative personnelle. - Compétences organisationnelles, de communication et de réseautage élevées. - Maîtrise de l'allemand, l'anglais et du français.
Contrat	Contrat de trois (03) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Conseiller/ière Technique Senior

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet
Missions et responsabilités	Le/la Conseiller/ière Technique Senior a pour principales missions de coordonner les interactions avec les conseillers techniques des différents produits pour atteindre les objectifs principaux du projet, notamment la coordination intersectorielle et multi-niveaux de la politique forestière et climatique du Cameroun.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Servir de premier point de contact avec les conseillers techniques des différents produits pour les activités liées au projet. - Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un accord de partenariat à long terme entre le Cameroun et la CAFI. - Appuyer les structures de gouvernance, notamment le MINEPAT et l'unité de gestion de projet (UGP). - Collaborer avec les secrétariats techniques sectoriels pour améliorer la coordination et la mise en œuvre des politiques forestières et climatiques.



	<ul style="list-style-type: none"> - Guider le développement et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités pour une meilleure coordination intersectorielle. - Superviser l'organisation et l'animation des ateliers de coordination, de formation et des sessions de sensibilisation pour les parties prenantes. - Contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation des activités du projet. - Superviser la rédaction de rapports périodiques sur l'avancement des activités et les résultats obtenus. - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	Yaoundé. Courts déplacements nationaux et régionaux occasionnels selon les besoins
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 8 en gestion et/ou coordination de projet ou programme, politiques publiques, environnement, développement durable ou dans un domaine connexe ; - Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la gestion et/ou coordination de projet ou programme, de la coordination intersectorielle ou des politiques environnementales ; - Expérience avérée dans la collaboration avec des acteurs gouvernementaux et des organisations internationales ; - Excellentes compétences en communication et en facilitation de partenariats ; - Excellente connaissance du secteur politique camerounais, notamment en matière de politique climatique et environnementale - Connaissance approfondie des politiques forestières et climatiques, notamment dans le contexte camerounais ; - Capacité à développer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités ; - Capacité à travailler efficacement sous pression et à respecter des délais stricts ; - Bonnes capacités rédactionnelles et analytiques ; - Maîtrise parfaite de la langue française et anglaise ; l'allemand sera un atout ; - Maîtrise des logiciels de la suite Microsoft Office ; - Flexibilité, rigueur et probité ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement et/ou le MINEPAT ou d'autres ministères concernés est un atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

3 Conseiller/ières Technique Spécialistes Sectoriels

Hierarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet, et sous la guidance du Conseiller/ère Technique Senior.
Missions et responsabilités	Les Conseillers/ères Techniques Spécialistes Sectoriels ont pour principales missions de soutenir la mise en œuvre des activités du projet dans leurs secteurs respectifs. Les trois experts se compléteront en fonction de leur expertise, de leur expérience et de leurs compétences. Les trois profiles seront adapté pour garantir une équipe technique solide.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec les parties prenantes pour mettre en œuvre les activités spécifiques au secteur.



	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'élaboration de la Lettre d'Intention (LoI) et la concertation sectorielle interne. - Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication pour le partenariat Cameroun-CAFI. - Développer, mettre en œuvre et maintenir une plateforme numérique en rapport avec le partenariat entre le Cameroun et le CAFI. - Appuyer la mise en œuvre des réformes clés de la SND30. - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans pour les neuf sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30. - Contribuer à la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des plans climatiques. - Identifier et développer des mécanismes financiers nationaux innovants - Contribuer à identifier et élaborer un portefeuille de projets pour les engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI. - Fournir une expertise technique et un soutien aux représentants camerounais dans leur participation aux COP et autres événements internationaux - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de Travail	Yaoundé. Courts déplacements nationaux et régionaux occasionnels selon les besoins
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en gestion forestière, climatologie, économie, développement durable, sciences de l'environnement ou dans un domaine connexe ; - Au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dans un ou plusieurs des domaines suivants : gestion forestière, politiques climatiques, économie verte, développement durable ; - Connaissance approfondie des politiques et des enjeux forestiers, climatiques et de l'économie verte au Cameroun ; - Expérience avérée dans le développement et la mise en œuvre de politiques et programmes dans les secteurs mentionnés ; - Excellentes compétences en communication et en facilitation de partenariats ; - Capacité à développer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités sectorielles ; - Capacité à travailler en étroite collaboration avec des parties prenantes locales et internationales ; - Compétences en analyse et gestion des données sectorielles pertinentes ; - Capacité à travailler efficacement sous pression et à respecter des délais stricts ; - Bonnes capacités rédactionnelles et analytiques ; - Expérience avec le concept de compensation environnementale ; - Expérience sectorielle dans les agro-industries et/ou la chaîne de valeur minière ; - Connaissance des outils d'incitation et financiers innovants ; - Expérience dans la mise en œuvre des mécanismes de PSE ; - Expérience en mobilisation des ressources financières pour le climat ; - Expérience dans l'utilisation d'outils numériques (plateformes, cartographie numérique, etc.) pour faire avancer le secteur ; - Maîtrise parfaite de la langue française et anglaise - Maîtrise des logiciels de la suite Microsoft Office ; - Flexibilité, rigueur et probité ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Une expérience de travail avec la coopération internationale au développement et/ou des ministères concernés est un atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans renouvelables sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Expert en suivi-évaluation pour le Projet Coordination

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller/ère Technique Principal du projet, et sous la guidance du Conseiller/ère Technique Senior.
Missions et responsabilités	L'expert.e en suivi-évaluation aura pour mission de mettre à jour et mettre en œuvre les outils de suivi-évaluation sur la base des standards du projet.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Établir une étroite collaboration avec les partenaires, sur la base des outils de suivi-évaluation développés, pour produire conjointement les données qualitatives et quantitatives nécessaires en vue de mesurer les changements et progrès réalisés au niveau du projet ; - Coordonner le recueil des données quantitatives et qualitatives au sein de l'équipe ; - Conduire, avec l'équipe et les partenaires, les réflexions stratégiques relatives à l'atteinte des objectifs et aux théories du changement afin d'améliorer le processus ; - Appuyer les partenaires dans l'élaboration des rapports et contribuer à l'élaboration des rapports du projet ; - Assurer la remontée des informations au niveau du programme global, selon les canevas demandés ; - Veiller à la documentation des activités du programme et à l'archivage des documents selon un plan établi ; - Mettre en place des cadres d'échanges permettant le partage d'informations, l'échange de savoirs, d'expériences et de leçons apprises, ainsi que la réflexion conjointe sur les thématiques d'intérêt pour le projet ; - Veiller à l'intégration des thématiques transversales, telles que le genre, les droits humains et la sensibilité aux conflits, dans toutes les activités du projet ; - Exécuter les tâches administratives en lien avec la mise en œuvre des activités et/ou en fonction des demandes.
Lieu de travail	Yaoundé. Courts déplacements nationaux et régionaux occasionnels selon les besoins
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - BAC + 5 dans les domaines des sciences sociales, géographie, ou tout autre domaine connexe ; - Une formation qualifiante en rapport la gestion des projets, du suivi-évaluation ; - Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle à un poste similaire ; - Excellentes capacités d'analyse et rigueur intellectuelle ; - Bonnes capacités rédactionnelles ; - Esprit de coopération, de dialogue et de travail en équipe ; - Niveau élevé d'initiative personnel ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Flexibilité et adaptabilité ; - Meticulosity et précision ; - Intérêt pour les contextes et les problèmes ruraux ; - Maîtrise parfaite de la langue française et anglaise ; l'allemand sera un atout - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement est un atout



Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.
---------	---

Expert en communication et genre pour le Projet Coordination-CAFI

Hierarchie	Sous la coordination et la supervision du Conseiller Technique Principal
Missions et responsabilités	L'expert.e en communication et genre est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité du projet Coordination. Il/Elle sera également responsable du contrôle de qualité de la communication, du renforcement des capacités de l'équipe technique du projet en matière de communication et de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet
Tâches principales	<p>Communication externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développe des concepts de communication (concept communication digitale, émissions radio par ex.) et du choix des types de publication et de réalisation (conception, contenu, mise en page, impression, distribution) - Conçoit et produit une newsletter trimestrielle ou toute autre publication qui informe régulièrement les partenaires et les autres projets sous financement CAFI des activités du projet Coordination ; - Veille au strict respect des normes du « corporate design » (contrôle qualité supports produits), en particulier la conformité et le respect des règles de communication et de visibilité dans le cadre du cofinancement CAFI-BMZ, et la mise en page de toute publication ; - Assure les relations avec la presse pour une couverture médiatique des événements et activités de terrain en collaboration avec les responsables communication des partenaires et du Bureau régional de Yaoundé (BRY) ; - Assure la gestion de la conception/production du matériel de relations publiques (blocs notes, chemises personnalisées, stylos, roll up, banderoles etc.) ; - Appuie les collègues dans l'optimisation de la mise en page des différents rapports du projet et autres publications destinées à un public externe ; - Appuie la conception d'outils de communication et de relations publiques appropriés auprès des partenaires et/ou bénéficiaires (brochures, fiches d'information, autres publications) - Apporte un appui à l'organisation d'événements du projet et surtout les visites de délégations de haut niveau (ministres, bailleurs de fonds, responsables de la GIZ, etc.) - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie. <p>Communication interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure le développement des capacités des collègues sur des sujets de communication essentiels et pour la bonne maîtrise des outils de communication ; - Assure la visibilité du projet dans les différents canaux de communication de la GIZ (newsletter du BRY, site web, Facebook, IDA Cameroun, Digital Digest) en étroite collaboration avec les collègues responsables des différents dossiers techniques <p>Genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la représentativité des femmes dans tous les ateliers, groupes de travail et cadres de concertation qui seront initiés dans le cadre du projet. - Renforcer les capacités des OSC, notamment les associations des femmes à représenter leur intérêts dans les ateliers, groupes de travail et cadres de concertations qui seront organisés dans le cadre du projet. - Incrire systématiquement un point sur le genre à l'ordre du jour des réunions de bilan et de programmation des actions qui seront organisées dans le cadre du projet. - Veiller à privilégier, dans le processus de sélection des organisations de la société civile à impliquer dans les groupes de réflexions, ateliers et cadres de concertation, celles qui ont une sensibilité genre avérée.



	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture commune genre au sein des unités de coordination et de mise en oeuvre du projet ainsi que dans le cadre des collaborations avec les organisations partenaires du projet. - Donner la priorité à la promotion et à la visibilité des approches sensibles au genre, tant en interne qu'en externe, dans divers produits de communication et de connaissance, ainsi que dans des fiches d'information sur les meilleures pratiques. Intégrer l'aspect de l'égalité des sexes dans la stratégie de communication (langage sensible au genre, choix des images, etc.). - Assurer que toutes les analyses et TDRs sont effectuées dans une optique de genre, en tenant compte des différents impacts des politiques sur les hommes et les femmes. - Prendre en considération la boîte à outils de la GIZ sur l'égalité de genre et l'outil de gestion des événements sensibles au genre dans les projets de l'IKI et développer le travail accompli.
Lieu de Travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet avec des déplacement dans les zones d'interventions projet.
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - BAC + 5 dans une spécialité en rapport avec le genre, genre et développement, la communication, les relations publiques ou qualification similaire ; - Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle à un poste similaire ; - Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles, conceptuelles ainsi que graphiques ; - Avoir d'excellentes capacités de gestion et d'organisation ; - Avoir d'excellentes capacité en communication ; - Avoir une très bonne connaissance pratique de l'utilisation des TIC ; - Avoir la volonté de développer des produits innovants pour différents groupes cibles ; - Avoir une attitude constructive en cas de difficultés ou de conflits ; - Répondre positivement aux critiques et aux points de vue divergents ; - Niveau élevé d'initiative personnel ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Grande flexibilité et adaptabilité ; - Meticulosité et précision ; - Avoir le sens de l'esthétique ; - Intérêt pour les contextes et les problèmes ruraux ; - Avoir une parfaite maîtrise du Français et de l'Anglais à l'écrit et à l'oral ; - Des connaissances en allemand sont un atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Equipe administrative et financière (Certains postes notamment ceux partagés ne feront pas l'objet d'appel à candidatures)

Expert suivi budgétaire

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du/de la Responsable Administratif et Financière
Missions et responsabilités	Le/la titulaire du poste est responsable de l'exécution efficiente des demandes de services liées aux thèmes de son groupe. Il/elle veille à accomplir les tâches en conformité avec les orientations et règles de la GIZ. En outre, il/elle assure que les prestations de services au sein du projet sont réalisées correctement et conformément aux directives de la GIZ.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assumer la responsabilité de direction de tous les collaborateurs/trices placé(e)s sous son autorité ; - Superviser les collaborateurs/trices en conformité avec les principes et directives de direction, de manière à renforcer l'identification avec l'entreprise et à assurer une réalisation autonome des tâches assignées ;



	<ul style="list-style-type: none">- Contrôler, piloter et assurer, en sa qualité de supérieur hiérarchique, la fourniture de prestations économiquement rentable de la part de ses collaborateurs/trices ;- Procéder tous les ans aux évaluations des performances du personnel placé sous son autorité (entretien individuel) ;- Assurer une mise en réseau interne et externe au-delà de son groupe de fonctions ; initie et agit au-delà les limites de sa propre équipe, continue à développer les thèmes et instruments de son domaine d'activité de telle sorte qu'ils s'intègrent dans le contexte global ;- Mettre son savoir-faire et son expertise à disposition dans le cadre de la gestion des connaissances et conseille également des entités externes sur des thèmes liés à son domaine de compétence,- Interagir avec le Bureau Régional et le siège de la GIZ, sur ce qui relève de ses compétences ;- Élaborer des solutions sur des questions complexes ainsi qu'à des problèmes concernant l'équipe ;- Assumer les tâches en rapport avec les appels de fonds, la planification et le suivi du budget, la vérification des livres de banque et caisse, des comptes bancaires ainsi que les traitements / saisies des justificatifs ; Confirme l'exactitude des décomptes de frais de mission ;- Émarger les retraits de fonds en espèces ;- Procéder aux contrôles inopinés de caisse ;- Vérifier la comptabilité du projet ;- Suivre les engagements, les créances, les dettes et mener toute action y afférente dès le retour de la comptabilité du projet au Bureau Régional ;- Veiller sur la bonne imputation des opérations (par ligne budgétaire et output) ;- Contrôler la qualité des prestations du service ACEL (Achats, Contrats, Événementiel et Logistique) ;- Assurer la répartition des charges communes (avec les autres projets) ainsi que le suivi des contrats de sous location ;- Superviser la gestion du parc automobile et le contrôle des consommations des véhicules en carburant ainsi que les groupes électrogènes ;- Assurer le suivi des échéances des contrats du personnel ;- Suivre des congés du personnel et planification des intérim pour le personnel dont il/elle a la supervision ;- Assister la préparation des contrôles internes, audits/révisions ainsi que leur mise en œuvre ;- Assumer d'autres activités et tâches sur instruction de son supérieur.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none">- Être titulaire d'un Bac+5, en gestion et administration d'entreprises, sciences économiques ou équivalent ;- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion administrative et financière.- Une connaissance approfondie des procédures, règles et orientations (PUR) de la GIZ serait un atout ;- Très grande résilience ; capacité à gérer des tâches multiples sous pression ;- Connaissance parfaite du code de travail camerounais et du code général des impôts- Très bonnes compétences en matière de travail d'équipe, aussi inter-projets ;- Expériences en tant que Chef d'équipe et/ou dans la coordination des équipes de travail sera un atout ;- Maitrise parfaite de la langue française et anglaise ; l'allemand sera un atout ;- Maitrise des applications de gestion comptable ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise parfaite de l'outil informatique (logiciels Word, Excel, Power-point, etc.); - Une expérience de travail avec la GIZ est atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Chargé(e) de la vérification/comptabilité

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions et responsabilités	Le/la titulaire du poste est responsable du traitement et de l'analyse des états financiers, comptables et bancaires. Il/elle assure le suivi, la préparation, la transmission ainsi que le reporting financier. En outre, il/elle est chargé(e) de l'enregistrement et du classement des justificatifs conformément aux standards de la GIZ.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la vérification, signature, paiement et codification des pièces justificatives, élaboration des rapprochements banques et Caisse et transmission au bureau régional dans les délais requis ; - Assurer la bonne tenue des comptes banque/caisse ; - Effectuer les contrôles de caisse, Préparer et appuyer les contrôles internes ; - Appuyer le Responsable Administratif et Financier dans la planification et le suivi budgétaire du projet ; - Planifier et assurer le suivi des dépenses et la régularisation des créances de l'antenne ; - Organiser et superviser les éventuels transferts de charges/factures internes ; - Tenir l'inventaire physique et sur OnSite Asset des biens et stocks de l'antenne ; - Contrôler la gestion du stock des consommables et des biens - Appuyer l'entretien et le fonctionnement du bâtiment (électricité, eau, internet etc...) ; - Elaborer les contrats de consultation/prestation et subventions locales ainsi que leur décompte ; - Appuyer le suivi des aspects RH au niveau de l'antenne (congés, absences, etc.) ; - Coordonner et documenter tous les processus d'achat ; - Participer à l'élaboration des programmes de rencontres / réunions / ateliers etc. sur le plan logistique.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +5 en Finances et comptabilité (MSTCF, MCCA) ou Contrôle de gestion ; - Justifier de 05 ans d'expérience professionnelle comme cadre financier/comptable ou Auditeur interne ; - Avoir une très bonne connaissance pratique des normes comptables et budgétaires ; - Avoir une bonne connaissance des modalités de financement par des bailleurs de fonds ; - Avoir une bonne maîtrise de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (logiciels de gestion comptable, applications MS Office, ainsi que téléphone, télécopie, courrier électronique, Internet) ainsi qu'une bonne capacité de conception d'outils de suivi (tableaux de bord, etc.) ; - Pouvoir travailler de manière stratégique, indépendante, minutieuse et fiable, même sous pression ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir de très bonnes capacités d'adaptation, d'écoute, d'expression écrite et orale ; d'excellentes qualités rédactionnelles (français / anglais) ; - Avoir une capacité d'analyse de la situation financière d'une organisation ; - Avoir de bonnes connaissances en reporting financier.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Chargé (e) des Contrats et Achats

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions et responsabilités	<p>Le/la titulaire du poste est responsable de la gestion des dossiers relatifs aux demandes de contrats de consultation et de prestation, ainsi que des contrats de subventions locales. Il/elle assure l'information et le soutien aux partenaires d'exécution tout au long du processus de contractualisation des prestataires. En outre, il/elle est chargé(e) de l'achat de matériels et équipements pour les projets du cluster, ainsi que de la préparation des demandes ou commandes d'achat auprès du Bureau Régional, conformément aux règles et dispositions de la GIZ. Le/la titulaire du poste veille également à l'application rigoureuse des règles et dispositions de la GIZ dans l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées.</p>
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le traitement des dossiers relatifs aux demandes de contrats de consultation/prestation et de subventions locales ; - Elabore et assume le suivi efficace et efficient des contrats établis au niveau du projet et du Bureau Régional ; - Veille sur la conformité (aux règles et procédures de la GIZ) dans le cadre de la gestion administrative des Contrats ; - Donne un appui-conseil et des orientations dans l'application des procédures de contractualisation des prestataires, consultants et bénéficiaires des subventions locales ; - Assure le traitement des dossiers relatifs aux demandes d'achats ; - S'occupe du processus des achats locaux selon plafond projet et règles GIZ ; - Transmet et suit les dossiers de demande d'achat à effectuer par le Bureau Régional et/ou le siège de la GIZ ; - Réceptionne les marchandises, en documente la réception et procède aux contrôles nécessaires ; - Traite et suit les réclamations ; - Procède au classement/archivage conforme de la documentation liée aux achats ; - Donne un appui-conseil en ce qui concerne le respect des normes en matière d'achats selon les procédures GIZ ; - Assure le suivi des dossiers ; - Assure le classement et l'archivage de tous les dossiers ; - Participe à la préparation des contrôles internes ; - Assume toutes autres activités et tâches sur instruction de son supérieur hiérarchique.
Lieu de travail	Yaoundé.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum BAC + 3 en Gestion ou Logistique ou autre diplôme équivalent ; - Au moins 03 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire ; - Connaissances du code des Marchés Publics ; - Connaissance en Droit des Affaires ; - Excellente connaissance du processus de passation de marché ; - Très bonne connaissance pratique de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; - Maîtrise du français et de l'anglais ; l'Allemand serait un atout ; - La connaissance des procédures et règles de la GIZ serait un atout ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'excellentes capacités d'analyse, d'une grande intégrité morale et d'assurance dans le cadre des négociations avec les prestataires ; - Capacité de travail en équipe et sous pression ; - Avoir un sens aigu de l'organisation personnelle et une grande capacité à travailler de manière autonome.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

1 Chargé/e des Événements

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions et responsabilités	<p>Le/la titulaire du poste est responsable de veiller à ce que le déroulement des tâches soit globalement satisfaisant et maîtrisé dans le cadre du domaine de compétences attribué. Il/elle appuie efficacement l'exécution des tâches en rapport avec la gestion des événements, tout en assurant l'exécution quotidienne de toutes les activités relevant de son domaine de compétences. Le/la titulaire représente le projet en mettant l'accent sur les clients et le service, en adoptant un comportement qui donne une bonne impression du projet grâce à une attitude prévenante vis-à-vis des partenaires. Enfin, il/elle assure une communication bien développée et efficace avec les autres services et projets de la GIZ.</p>
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la réservation et l'achat des billets d'avion ; - Assure la réservation des billets d'avion internationaux et procède à la comparaison des prix et soumet la demande d'achat au Bureau Régional ; - Assurer l'organisation et la gestion des ateliers/conférences ; - Prépare éléments logistiques nécessaires en rapport avec les événements ; - Appuyer à la planification des dépenses et gestion des paiements en rapport avec les évènements ; - Assurer l'élaboration des contrats ou bon de commande dans le domaine de l'événementiel ; - Prêter appuie à la logistique dans le cadre de la planification, de la réalisation et de la documentation des réunions, ateliers, missions et autres évènements ; - Organiser le catering pour les réunions et ateliers internes ; - Appuie dans la rédaction des lettres d'invitation et lettres de remerciements ; - Appuyer dans le montage des badges, cartes de table, listes de présence, liste du matériel ; - S'assurer que le matériel nécessaire (selon liste du matériel convenue) est disponible, fonctionnel, complet et prêt avant l'évènement ; - Assister dans la mise en place de la salle : disposition des badges, cartes de tables/chevalets, chemises de participants, eau ...etc. ; - Accueillir les participants et les oriente/conduit ; - Procéder à l'enregistrement des participants et collecte/photocopie des pièces (CNI...etc.) nécessaires pour paiement des frais de mission/forfaits de transport aux participants ; - Veiller à faire signer/circuler la liste de présence en rapport avec l'évènement ; - Appuyer à la collecte du matériel à la fin de l'évènement ; - S'assurer que le matériel utilisé pour l'évènement soit retourné au lieu de stockage habituel ; - Assurer le suivi des dossiers ; - Assurer l'inventaire des biens et équipements ; - Assurer le classement et l'archivage de tous les dossiers ; - Participer à la préparation des contrôles internes. - Assister avec les tâches de communication, y compris les réseaux sociaux



Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements prévus vers les ateliers.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum BAC + 3 en Gestion ou Logistique ou autre diplôme équivalent ; - Au moins 05 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de : événementiel/achats/contrats/Logistique ; - Connaissances du code des Marchés Publics ; - Connaissance en Droit des Affaires ; - Excellente connaissance du processus de contractualisation des prestataires ; - Très bonne connaissance pratique de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; - Très bonnes capacités d'expression à l'écrit et à l'oral ; excellentes qualités rédactionnelles adaptées aux groupes cibles ; - Bonnes connaissances juridiques ; - Très bonne connaissance du français et de l'anglais ; - Maîtriser les processus d'approvisionnement public ; - Disposer d'excellentes capacités d'analyse, d'une grande intégrité morale et d'assurance dans le cadre de la négociation avec les prestataires ; - Avoir un sens aigu de l'organisation et une grande capacité à réaliser un travail conceptuel autonome.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Expert en IT

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions et responsabilités	L'expert.e en IT conçoit l'infrastructure technologique du projet, en veillant à ce qu'elle soit solide, évolutive et répondant aux besoins du projet. Il/elle guide également la mise en œuvre de la plateforme de coordination numérique réalisée par un prestataire externe, par exemple en contribuant à l'élaboration des documents d'appel d'offres et à la rédaction des spécifications techniques.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Diriger et garantir l'administration générale de l'ensemble du système informatique ; - Assurer la disponibilité du matériel suffisamment récent (ordinateurs, téléphones satellites, copieurs & imprimantes) conformément aux standards de la GIZ ; - Conseiller lors des achats, assurer l'installation et la maintenance du matériel IT (portables, imprimantes, scanners, ordinateurs) conformément aux normes GIZ ; - Assurer en coordination avec le Chargé IT du BRY, la mise en œuvre, la maintenance et la configuration de toutes les applications et logiciels standards utilisés à la GIZ (par exemple MS Office, WinPACCS, SAP, On-site, MS Teams, etc.) ; - Installer et configurer les équipements réseaux (copieurs & imprimantes) ; - Surveiller les connexions Internet utilisées pour assurer une disponibilité maximale ; - Gérer la connexion internet (vérification du bon fonctionnement, test de la bande passante, contact avec le service provider et rôle d'interlocuteur lors des dépannages) ; - Gérer techniquement les vidéo-conférences et les VoIP ; - Surveiller les vulnérabilités dans les réseaux de communication utilisés pour éviter les fuites de données ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer régulièrement la mise à jour des logiciels antivirus et correctifs pertinents du système d'exploitation pour garantir la sécurité de l'environnement de travail ; - Assurer le bon fonctionnement du système de dossiers partagés local (share) ainsi que les autorisations d'accès ; - Veiller sur la sauvegarde des données pour assurer la possibilité de récupération totale ; - S'occuper de la fourniture et de la maintenance des programmes de sauvegarde de données et veiller à la sécurité des systèmes et confidentialité des données ; - Assurer la maintenance des PC, portables, imprimantes, appareils photo numériques, scanners, Explorer et Iridium pour la communication via Satellite et autres équipements ; - Proposer à la direction des acquisitions à faire et des améliorations à apporter au niveau des équipements et des réseaux sur la base des directives/recommandations du guide informatique de la GIZ ; - Assurer la gestion du LAN & Wi-Fi, s'assurer du bon fonctionnement du réseau local, installer au besoin les mises à jour et assurer la maintenance régulière du matériel nécessaire, installer/s'occuper du réseau local (LAN) et le maintenir fonctionnel ; - Organiser l'élimination des pannes ou des problèmes affectant les ordinateurs et les liaisons Internet ; - Assister à la gestion de l'inventaire du parc informatique ; - Introduire les nouveaux collègues aux équipements, applications et normes IT de la GIZ et assister toute l'équipe dans les questions d'application IT, répondre aux besoins de formation sur les applications IT ; - Assurer la fonction « Help-Desk » sur place et informer le service IT au BRY et/ou l'assistance informatique de la GIZ en cas de problèmes majeurs affectant des applications informatiques de la GIZ ; - Veiller à ce que l'informatique sur site soit à jour conformément aux directives informatiques de la GIZ ; - Garantir la bonne documentation des domaines IT et l'application du guide IT de la GIZ ; - Assurer le suivi et la vérification des factures internet et téléphones satellites - Toute autre tâche assignée par la hiérarchie.
Lieu de travail	Yaoundé
Profil Requis	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir au moins Bac + 3 ou diplôme supérieur en informatique/télécommunications ou équivalent ; - Expérience professionnelle d'au moins 2 ans à un poste similaire ; - Avoir une bonne maîtrise des systèmes de réseau informatiques, des logiciels de gestion de bases de données et toutes les applications de MS Office ; - Avoir une connaissance des logiciels utilisés et de l'intranet de la GIZ ; connaissance de base des logiciels spécifiques de la GIZ (WinPACCS, SAP, Onsite, MS Teams, etc.) est un atout ; - Excellente connaissance pratique de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (logiciels correspondants ainsi que téléphone, télécopie, courrier électronique, Internet) ainsi que des applications informatiques (telles que MS Office) - Avoir un esprit de service et rigueur de travail ; - Etre dynamique et avoir une bonne capacité d'organisation ; - Avoir le sens de l'initiative et de l'anticipation ;



	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable à travailler sous pression ; - Etre capable de bien travailler en équipe ; - Avoir une bonne maîtrise du français, des connaissances en anglais sont un atout ; - Une expérience de travail avec la coopération allemande au développement est un atout.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet.

Receptionnist/e :

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions et responsabilités	Le/la titulaire du poste veille au respect des procédures de la GIZ dans les domaines en charge et assure une communication efficace avec les équipes des antennes. Il/elle établit diverses correspondances, telles que des notes de services, lettres officielles, procès-verbaux, demandes de services/achats, et ordres de mission. Il/elle exécute quotidiennement les services d'accueil en maintenant un espace d'attente soigné et assure les tâches de secrétariat. La gestion fluide des appels entrants et sortants fait également partie de ses responsabilités, tout en représentant le programme de manière orientée vers la satisfaction des partenaires. Il/elle gère les inventaires et accomplit des tâches de bureau d'ordre général.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le respect des procédures de la GIZ dans les domaines en charge. - Assurer une communication efficace avec les équipes des antennes. - Établir diverses correspondances (notes de services, lettres officielles, procès-verbaux, demandes de services/achats, ordres de mission, etc.). - Exécuter quotidiennement les services d'accueil (espace d'attente soigné) et les tâches de secrétariat. - Gérer de manière fluide les appels entrants et sortants. - Enregistrer, documenter et organiser régulièrement le courrier entrant et sortant. - Identifier les dossiers conformément aux règles de classement de la GIZ. - Organiser et assembler les supports d'information. - Photocopier et numériser des documents en fonction des besoins. - Préparer les notes d'information et procéder à leur publication sur demande de la hiérarchie. - Assister à la documentation des ateliers, réunions et procès-verbaux. - Répondre au téléphone, traiter, reprendre ou transférer les appels et les messages. - Trier et distribuer le courrier entrant (messages électroniques, autres documents officiels). - Tenir une liste des numéros à rappeler pour les appels entrants non répondus. - Utiliser le répondeur téléphonique de manière appropriée. - Veiller à la disponibilité des magazines, journaux, dépliants, etc. - Veiller à l'établissement ou à la mise à jour régulière du répertoire de contacts téléphoniques et courriels. - Veiller au confort des visiteurs en leur proposant des journaux, rafraîchissements, etc. - Assurer la gestion des inventaires du projet. - Préparer la chaîne de sécurité pour test régulier. - Saisir mensuellement les données relatives au CSH (Corporate Sustainable Handprint) pour renseignement ultérieur des fichiers CSH pour le Siège. - Signaler les dommages à la hiérarchie. - Assumer d'autres activités et tâches sur instruction de son supérieur hiérarchique.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones d'intervention du projet



Profil requis	<ul style="list-style-type: none">- Diplôme : BAC + 2 dans les domaines de la gestion ou avoir un diplôme équivalent ;- Au moins 2 à 3 ans d'expérience professionnelle à un poste similaire- Capacités de communiquer dans l'une des langues officielles du Cameroun (le français) et connaissances dans l'autre langue (anglais) ;- Bonnes aptitudes relationnelles ;- Bon sens de l'organisation ;- Travailler orienter vers la satisfaction des usagers ;- Connaissance de l'outil informatique, environnement Windows, logiciels du paquet Office (Word, Excel, Outlook), logiciels de comptabilité et instruments de télécommunication et bureautique ;- Être intègre et capable de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel.
Contrat	Contrat de deux (02) ans, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances et de la durée du projet

f) Annexe 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100000 USD (versions provisoires ou définitives)

Les Termes de Référence (TdRs) seront élaborés au cours du premier trimestre de la mise en œuvre du projet, une fois que les détails du projet auront été précisés en concertation avec tous les acteurs concernés.



g) Annexe 7 : Plan de renforcement des capacités et de transfert des connaissances

Niveaux du renforcement des capacités	Acteurs	Approches méthodologiques ou mesures relatives aux activités du plan opérationnel
Niveau Personne / Développement des compétences Objectif : Promouvoir les compétences personnelles et sociales, les compétences techniques, les compétences de gestion et méthodologiques ainsi que les compétences de leadership pour développer une capacité d'action globale des personnes au sein du MINEPAT, de l'UTC/CAFI, de l'UGP, des Ministères sectoriels ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées (CDT) et leur mise en réseau à travers des processus d'apprentissage communs dans les domaines de l'économie verte,	Individus et équipes où communautés d'apprentissage du MINEPAT (UTC/CAFI, UGP), MINADER, MINEPDD, MINFOF, MINMIDT, CTD	Formation continue spécifique pour les personnes mandatées dans les institutions mentionnées, entraînement, coaching et partage des connaissances ; augmentation de l'efficacité personnelle, de la capacité d'action des professionnels, de la force de création des cadres, des agents du changement et des responsables de processus, mise en réseau des personnes pour un apprentissage commun et durable, génération de connaissances et dialogue sur les activités exemplaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Elaboration des protocoles pour la phase de mise à échelle du partenariat Cameroun-CAFI 1.2.1 -1.2.3 Prise en compte de la dimension environnement et de l'économie verte dans le revues sectorielles, régionales et annuelles. 1.3.1 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication. 2.1.3 Développement d'un Système National de Recherche et d'Innovation. 2.1.4 Elaboration et la mise à jour d'une cartographie numérique et satellitaire.
Niveau Organisation / Développement organisationnel au niveau du MINEPAT Objectif : Renforcement organisationnel et augmentation de la performance du MINEPAT pour la coordination intersectorielle et multi-niveaux dans le cadre du Partenariat entre le Cameroun le CAFI.	MINEPAT (UTC/CAFI, UGP)	Gestion du changement, développement de stratégies pour la mise en œuvre de la gouvernance du partenariat Cameroun-CAFI, renforcement de l'autoréflexivité de l'organisation, mise en place et développement d'organisations, renforcement du système de direction, règles et structures internes, optimisation des processus de performance internes, systèmes de développement du personnel, gestion de projets, finances et dotation en ressources, gestion des connaissances, relatifs aux activités suivants au niveau du produit 4 : « Le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est assuré » et des activités <ul style="list-style-type: none"> 2.3.2 Mobilisation des ressources finance climat pour la mise en œuvre des plans
Niveau politique et social / Développement de coopération Objectif : Crédit et renforcement de coopérations entre MINEPAT et des ministères sectoriels, les CTD, des Organisations du secteur privé et de la société civile pour la coordination	MINEPAT (UTC/CAFI, UGP), système de coopération avec les MINEPAT et des ministères sectoriels, les CTD,	Relations et systèmes de coopération : Mise en place, développement et pilotage du système de coopération du MINEPAT pour la mise en œuvre du Partenariat Cameroun-CAFI avec des acteurs, mise en place de relations de coopération pour accroître la performance dans les domaines politiques des forêts, du climat, de l'aménagement du territoire, etc, sur les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 2.1.1 Plan des réformes prioritaires pour la mise en œuvre de la SND30 dans les thématiques du partenariat Cameroun-CAFI 2.1.2 Appui aux administrations techniques sectorielles à la mise en œuvre des réformes



Niveaux du renforcement des capacités	Acteurs	Approches méthodologiques ou mesures relatives aux activités du plan opérationnel
et la fourniture de prestations ainsi que de réseaux pour l'échange de connaissances et la cocréation.	des Organisations du secteur privé et de la société civile	<p>2.2.1 Elaboration et mise en œuvre des plans pour les 9 sous-secteurs industriels moteurs de la réforme dans la SND30.</p> <p>3.1.3 Elaboration des PRODOC</p> <p>3.2.3 Développement et expérimentation du « concept de compensation environnementale », dans la chaîne de valeur minière.</p> <p>3.3.1 Promotion des projets pour les engagements futurs du partenariat Cameroun-CAFI</p>



h) Annexe 8 : Consultations clairement explicitées et listes des acteurs inclus

- 8a) Lettre de Non-Objection pour la suite de la procédure de validation du Document de Projet de Coordination Intersectorielle et Multi-Niveaux – Partenariat CAMEROUN – CAFI
- 8b) Correspondance 22 Octobre 2024 « Soumission des documents de projets de la phase de démarrage du partenariat CAFI – Cameroun » de M Rico Langeheine, Directeur Résident GIZ